This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07599470 1

L'ÉDUCATION DES NÈGRES

AUX ÉTATS-UNIS

PAR

KATE BROUSSEAU

Docteur de l'Université de Paris

Professeur de Psychologie à l'École Normale de l'État

à Los Angeles, Californie.

PARIS

FELIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1904

[illegible]

2. [illegible]

3. [illegible]

4. [illegible]

L'ÉDUCATION DES NÈGRES

AUX ÉTATS-UNIS

L'ÉDUCATION DES NÈGRES

AUX ÉTATS-UNIS

PAR

KATE BROUSSEAU
Docteur de l'Université de Paris
Professeur de Psychologie à l'École Normale de l'État
à Los Angeles, Californie.

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1904
Tous droits réservés.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
282182B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1944 L

A MA TANTE

MISS HARRIET F. YAKELEY

Témoignage affectueux.

A

MONSIEUR LE DOCTEUR H. NADEAU

Souvenir reconnaissant.

Henry, 1 May, 1944

INTRODUCTION

Il se pose actuellement aux États-Unis un problème d'une nature particulièrement complexe, et sans parallèle dans l'histoire moderne. Le voici en deux mots :

Au milieu d'une nation civilisée, il y a neuf millions d'individus d'une race arriérée, dune couleur méprisée, et ayant le fardeau d'un esclavage séculaire sur les épaules. Comment diriger cette race de manière à développer à leur plus haut point toutes ses facultés et à l'adapter en même temps au milieu blanc, afin qu'elle devienne un facteur utile pour la société, au lieu d'être une lèpre dans son sein ? La situation est ici tout à fait particulière. Nous avons vu récemment des nations longtemps arrêtées dans leur développement, semblait-il, conquérir rapidement une place importante dans la civilisation moderne. Mais d'abord ces peuples étaient isolés, ils avaient une autonomie particulière, et ils ont pu se développer librement quand ils l'ont voulu, sans être écrasés, comme des esclaves, sous la domination d'une race supérieure vivant avec eux côte à côte. Ils étaient dans un pays leur appartenant en propre et pouvaient mieux

ressentir l'émulation que donne la fierté de race. D'ailleurs, il ne faut pas comparer les nègres aux Japonais ou aux Chinois, par exemple, comme on l'a fait, pour opposer les progrès réalisés depuis cinquante ans par les uns et par les autres : l'Asie avait un réel degré de culture et une civilisation qui, pour s'être développée dans un sens différent de la civilisation européenne, n'en était pas moins toujours en marche. D'un autre côté, la situation des nègres aux États-Unis n'est pas comparable à celle des peuplades de l'Afrique, de l'Asie, de l'Océanie, soumises par la conquête d'une nation supérieure : la vie sociale de celles-ci n'est pour ainsi dire pas changée ; on peut les exploiter, sans doute, mais il est difficile de métamorphoser leur existence intime, et surtout elles restent dans leur patrie. Le peuple conquérant n'a rien à craindre de leur développement, au contraire. Il ne peut pas exister là de préjugés de race invincibles, parce que leurs progrès ne sont pas une menace de danger social. S'ils sont pendant longtemps réfractaires à la civilisation, leur infériorité n'est pas davantage un fardeau mortel pour leurs conquérants.

Aux États-Unis, la situation est anormale et dangereuse pour le nègre aussi bien que pour l'Américain blanc. La culture d'une race arriérée est toujours délicate à diriger, mais l'essor de la race noire est ici d'autant plus difficile que le citoyen blanc, à cause de préjugés enracinés, semble parfois dresser des obstacles au développement social des nègres. La race blanche ne peut admettre que la race noire devienne son égale ; instinctivement, elle se sent au-dessus et ne veut pas être dépossédée de sa supériorité, et mal-

gré certains exemples fameux, elle tient à croire que l'individu noir est incapable de s'élever au niveau du blanc. Il y a des Américains cependant, doués d'une grande franchise intellectuelle, qui admettent que ces idées sont des préjugés; mais la plupart d'entre eux ajoutent qu'il est au-dessus de leurs forces et de leur volonté de vaincre ces préjugés à l'égard de la race noire. Elle est inférieure, il faut qu'elle reste inférieure, elle ne peut pas ne pas rester inférieure.

Cette opinion existait à l'époque de l'esclavage sans occasionner de difficultés sociales. Quand le nègre fut importé en Amérique, il y a plusieurs centaines d'années, c'était un sauvage. Il avait les vertus et les vices des peuples primitifs. En retard de plusieurs siècles sur le groupe social au milieu duquel on le jetait de force, il était appelé à jouer dans cette société un rôle aussi humble que celui de l'animal qui traînait la charrue qu'il conduisait. Aux jours d'esclavage, il ne pouvait y avoir de problème nègre, pas plus qu'on ne se livre aujourd'hui à des spéculations scientifiques sur l'avenir du cheval et de la vache. Le système social marchait sans que le blanc éprouvât de difficultés, par suite de l'esclavage; quant au nègre, on ne lui faisait pas l'honneur de prêter attention à ce qu'il pouvait penser, quand bien même on voyait ses regards inquiets et pleins de désirs. Cependant, en vertu de la Proclamation d'Émancipation et du Quinzième Amendement, cette bête de somme fut, tout d'un coup, transformée en homme, et revêtue en même temps de tous les droits et privilèges du citoyen.

Quand, par un trait de plume, l'esclavage fut aboli, et quand le nègre devint son propre maître, la nouvelle

condition de l'ancien esclave exigea que l'on fît quelque chose pour son instruction, sinon en vue de son propre bien, du moins en vue du bien de la société. Ses anciens maîtres du Sud étaient généralement animés de bonnes intentions à son égard ; ils acceptaient volontiers l'abolition du mot « esclavage », mais ils ne comprenaient guère — et, en fait, ils avaient raison — que l'ancien esclave pût voir sa condition totalement changée du jour au lendemain : il devait rester un serviteur. La société aurait pu s'organiser sur cette nouvelle base, comme une sorte d'institution féodale, et avec lenteur et sécurité, le nègre se serait développé et élevé jusqu'à un niveau supérieur, sans irritation pour la race blanche, ni pour lui-même. Mais les amis des noirs ont voulu brusquer les choses : telle a été l'origine du désastre. Ils ont cru qu'un acte de bonne volonté suffirait pour aplanir les difficultés et combler les différences des deux races ; ils croyaient que le blanc et le noir pourraient du jour au lendemain se regarder comme des frères. Ils ont blâmé le blanc de ne pas appliquer la parole de l'Évangile; ils ne songeaient pas que le passé créait, chez les hommes du Sud, des habitudes sociales et des états d'âme aussi forts que l'instinct; ils n'admettaient pas que la race noire fût, à ce moment, très inférieure à la race blanche, et que ce fût commettre une injustice flagrante, à l'égard des blancs, que de donner à des millions de noirs ignorants une part considérable du pouvoir politique. D'autres, cachant leurs ambitions égoïstes sous des dehors philanthropiques, avaient intérêt à voir maintenir aux noirs leur droit de vote, parce qu'avec

l'aide de ces misérables électeurs, ils pouvaient affermir leur pouvoir, et combler leurs convoitises. Ces erreurs durèrent pendant toute la période de Reconstruction. Le résultat fut néfaste. Souvent le nègre, gonflé d'orgueil et d'insolence, et se sentant, de par la loi, l'égal du blanc — et parfois même son supérieur par le droit de vote — se rendit intolérable. De son côté, le blanc du Sud fut aigri et surexcité de voir l'attitude du nègre pendant la période de Reconstruction ; il était tout disposé à donner sa bienveillance, mais on exigait presque sa soumission.

De là vient l'acuité du problème, et la difficulté de le résoudre. Il est vrai qu'un grand nombre de gens refusent d'étudier la question, parce qu'ils doutent qu'une adaptation suffisante puisse jamais s'accomplir entre les nègres libres et la race dominante ; quelques-uns d'entre eux prétendent que le noir est incapable de progrès, tandis que d'autres craignent qu'il ne devienne un concurrent sérieux pour le blanc, augmentant ainsi, au lieu de la diminuer, l'irritation qui existe déjà. Ils renoncent à tenter quoi que ce soit pour trancher la question, persuadés que tous leurs efforts seraient inutiles. D'autres ne font rien, sous prétexte que le problème se résoudra de lui-même. Ils se sont bercés de l'illusion que l'homme noir disparaîtrait graduellement, à l'instar de l'Indien américain ; que la pauvreté, les maladies, et le crime, réduiraient bientôt la race de telle sorte qu'il ne resterait plus de question nègre. Cet espoir, cependant, a bien peu de chances de se réaliser. Les nègres, en effet, ne sont pas en train de disparaître, comme on aurait pu le croire au temps de l'Émancipation ; au contraire,

leur nombre augmente en dépit de multiples conditions défavorables. Le dernier recensement de 1900 montre que le nombre des naissances parmi eux est plutôt élevé, tandis que le chiffre des décès, quoique plus grand de beaucoup que parmi les blancs en général, ne l'est pas plus, en somme, que parmi les blancs pauvres et ignorants des États-Unis et de l'Europe. C'est un fait que l'on peut attribuer à leur changement de condition, changement auquel la race s'adaptera graduellement. Comme solution, on a proposé de déporter en masse toute la race, ce qui donnerait aux noirs les moyens de travailler à leur propre salut, sans obstacle ni aide de la part des blancs. Pour séduisant que paraisse ce plan, il est impossible de le mettre en pratique. Les nègres, à la différence des autres immigrants, ne sont pas responsables de leur présence en Amérique. On ne saurait donc les en chasser par la force. Et quand bien même ils seraient disposés à quitter le sol des États-Unis, le gouvernement ne pourrait fournir les navires nécessaires, ni pourvoir financièrement au transport de la population noire, qui est actuellement de près de neuf millions d'individus, si l'on tient compte de son augmentation naturelle pendant le temps que demanderait cette opération.

Il est clair que ces millions de gens de couleur, qui vivent dans le pays, y sont pour y rester. Le problème ne consiste pas à savoir s'ils doivent être aidés et instruits. Ce dont il s'agit, c'est de savoir quel est le genre d'instruction qu'il faut leur donner. Ils forment 40 0/0 de la population des États du Sud. C'est donc un élément avec lequel il faut compter. S'ils

progressent, le Sud progresse. S'ils rétrogradent, il faut se convaincre qu'ils deviendront pour le pays un fardeau intolérable.

Beaucoup de désaccords se sont manifestés au sujet de la solution opportune à donner à ce problème éducatif; mais le point de départ a toujours été le même : comment instruire le noir de manière qu'il aide au progrès du blanc, ou au moins ne le gêne pas? Il est vrai que quelques philanthropes ont regardé le problème en se plaçant au seul point de vue du nègre, et ont préconisé un enseignement qui tendrait à développer au plus haut point l'individu, sans nul égard pour les droits de son milieu. Les vues de ces éducateurs ont paru illusoires. D'autres amis plus clairvoyants du nègre ont cru qu'il était possible de donner à l'homme de couleur un enseignement qui réaliserait le plus haut développement dont il est capable comme individu, et qui ferait en même temps de lui un membre utile pour la société au sein de laquelle il vit. La majorité de la race dominante, cependant, n'oublie pas ainsi ses préjugés en abordant le problème nègre; et les sentiments de cette majorité ont donné cours à cette phrase si souvent répétée, que « ce pays est un pays de blancs », ce qui indiquerait que les noirs n'y ont ni part ni privilèges. L'éducation du nègre, par conséquent, considérée au point de vue du blanc, doit remplir deux conditions: elle doit le dépouiller de ses tendances criminelles, afin qu'il ne soit pas un membre dangereux de la société; et elle doit le mettre à même de se suffire à lui-même, afin qu'il ne soit pas un fardeau pour ses semblables, avec cette réserve, cependant, sur laquelle insistent les Syn-

dicats de Travail du pays, qu'il ne doit pas entrer en concurrence funeste avec le blanc. Le nègre sera lui-même l'agent le plus important de la solution du problème. Il faut donc le former à ce rôle. La question du nègre aux États-Unis se ramène au problème d'éducation de la race noire. Mais ce problème d'éducation lui-même ne peut se résoudre que si l'on a déterminé le but à atteindre. Bien des théories éducatives peuvent être proposées; pour réussir, il faut se pénétrer de cette vérité, que rien de bon ne sera fait, si l'on n'applique d'une part les principes d'humanité, et si, d'autre part, on ne tient compte de la possibilité psychologique et sociale du système: il faut reconnaître l'existence des préjugés, admettre leur puissance, et ceux mêmes qui les condamnent doivent se dire qu'on ne détruit pas des préjugés par un simple effort de raisonnement et de volonté : puisqu'ils existent, il faut en tenir compte, et plutôt que de tout perdre, il vaut mieux composer avec eux en usant d'expédients.

Jusqu'ici, l'on est resté dans une période de tâtonnements. Nous avons l'intention dans cette étude d'exposer et d'apprécier les efforts tentés, en essayant de dégager du passé une leçon profitable pour l'avenir.

Pour que les éléments du problème soient nettement perçus, nous nous proposons de passer rapidement en revue l'histoire du nègre américain avant la guerre civile, et son rôle pendant la période de Reconstruction, car il est impossible d'isoler le problème actuel des conditions qui lui ont donné naissance.

Nous étudierons ensuite les conditions psycologiques, sociales, politiques du nègre, mais seulement dans leurs rapports avec l'éducation de la race, pour essayer de fixer les principes généraux qui doivent diriger les éducateurs.

Enfin, nous examinerons successivement les diverses formes de l'éducation donnée actuellement : l'instruction primaire, industrielle, libérale. Nous essaierons de traiter ces questions d'une façon scientifique et impartiale. Le tort des théoriciens a été jusqu'à présent de n'aborder le problème qu'avec des idées préconçues. Quelques-uns ont forcé avec partialité les faits à plaider pour leur propre cause, d'autres se sont refusés à confesser des vérités pénibles. Notre unique souci sera d'amener chacun à raisonner froidement sur la question, en oubliant les préjugés de race ou les rancunes outrageantes ; nous examinerons sans parti pris les opinions contradictoires, pour les juger successivement avec le plus d'équité qu'il nous sera possible. Dans ces conditions, nous ne nous refuserons pas à emprunter aux camps adverses de nombreuses citations, mais nous ferons surtout parler les statistiques sérieuses. Si nous n'arrivons pas à une conclusion précise, ce ne sera pas faute de matériaux, mais c'est que le problème est tellement grave, qu'il constitue presque une impasse.

Les documents gouvernementaux, les rapports du « Commissionner of Education », les codes, les digestes, les lois, les rapports des institutions privées et des associations de missionnaires sont accessibles à tous et complets. Nous avons utilisé en outre les catalogues et brochures publiés par les écoles et col-

lèges nègres. Les directeurs de ces institutions ont eu l'amabilité de nous fournir largement les documents les plus précis.

Nous avons écrit aux « Superintendents » de l'Instruction publique dans chaque État du Sud, aux « Superintendents » des Comtés et de la plupart des grandes villes : nous avons trouvé chez presque tous la plus large bienveillance et reçu d'eux d'importants renseignements. Nous saisissons ici l'occasion de leur exprimer nos vifs remerciements.

Nous désirons assurer tout particulièrement de notre gratitude M. le docteur W. E. Burghardt Du Bois et M. le professeur Kelly Miller, qui nous ont accordé la faveur de nous faire profiter de leurs recherches approfondies sur ces questions.

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION NÈGRE AVANT LA GUERRE DE SÉCESSION

La traite des esclaves. — Les historiens ne sont pas d'accord sur la date exacte de l'introduction des premiers esclaves aux États-Unis. Les autorités les plus dignes de foi disent qu'en 1619 un navire de guerre hollandais fit son apparition à Jamestown (Virginie) et que, ce navire se trouvant à court de vivres, vingt nègres du bord furent échangés contre les provisions nécessaires (1). En 1629, on fait mention dans les archives hollandaises de Manhattan de l'intention que la Compagnie a de fournir à la colonie autant d'esclaves qu'il serait possible de s'en procurer (2); quelques années plus tard, les archives démontrent indirectement que l'esclavage existait parmi les Puritains (3).

La traite des esclaves cependant ne prospéra pas pendant plusieurs années; et, bien qu'il n'y ait pas de documents relatifs à l'importation des noirs, il est probable que quelques centaines seulement avaient été amenés aux États-Unis avant 1650 (4).

(1) Bancroft, *History of the United States*, vol. I, pp. 116-120. — G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. I, p. 120. — W. E. B. Du Bois, *Suppression of the Slave Trade*, p. 2. — John Smith, *History of Virginia*, vol. I, p. 39. — Bandinel, *Account of the Slave Trade* (1842), pp. 32-34.

(2) Spears, *The American Slave Trade*, p. 8.

(3) G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol I, p. 173. — *Ancient Laws and Charters of Massachusetts*, p. 748.

(4) Sainsbury, *Calendar State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, 1661-1678, § 418.

lèges nègres. Les directeurs de ces institutions ont eu l'amabilité de nous fournir largement les documents les plus précis.

Nous avons écrit aux « Superintendents » de l'Instruction publique dans chaque État du Sud, aux « Superintendents » des Comtés et de la plupart des grandes villes : nous avons trouvé chez presque tous la plus large bienveillance et reçu d'eux d'importants renseignements. Nous saisissons ici l'occasion de leur exprimer nos vifs remerciements.

Nous désirons assurer tout particulièrement de notre gratitude M. le docteur W. E. Burghardt Du Bois et M. le professeur Kelly Miller, qui nous ont accordé la faveur de nous faire profiter de leurs recherches approfondies sur ces questions.

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION NÈGRE AVANT LA GUERRE DE SÉCESSION

La traite des esclaves. — Les historiens ne sont pas d'accord sur la date exacte de l'introduction des premiers esclaves aux États-Unis. Les autorités les plus dignes de foi disent qu'en 1619 un navire de guerre hollandais fit son apparition à Jamestown (Virginie) et que, ce navire se trouvant à court de vivres, vingt nègres du bord furent échangés contre les provisions nécessaires (1). En 1629, on fait mention dans les archives hollandaises de Manhattan de l'intention que la Compagnie a de fournir à la colonie autant d'esclaves qu'il serait possible de s'en procurer (2) ; quelques années plus tard, les archives démontrent indirectement que l'esclavage existait parmi les Puritains (3).

La traite des esclaves cependant ne prospéra pas pendant plusieurs années; et, bien qu'il n'y ait pas de documents relatifs à l'importation des noirs, il est probable que quelques centaines seulement avaient été amenés aux États-Unis avant 1650 (4).

(1) Bancroft, *History of the United States*, vol. I, pp. 116-120. — G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. I, p. 120. — W. E. B. Du Bois, *Suppression of the Slave Trade*, p. 2. — John Smith, *History of Virginia*, vol. I, p. 39. — Bandinel, *Account of the Slave Trade* (1842), pp. 32-34.

(2) Spears, *The American Slave Trade*, p. 8.

(3) G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol I, p. 173. — *Ancient Laws and Charters of Massachusetts*, p. 748.

(4) Sainsbury, *Calendar State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, 1661-1678, § 418.

En 1662, la « Company of Royal Adventurers trading to Africa » obtint une charte de Charles II. Cette Compagnie s'engagea à fournir aux Antilles 3,000 esclaves par an. L'entreprise n'eut pas le succès qu'on espérait, et, en 1672, la Compagnie fit l'abandon de sa charte à une autre société, la « Royal African Company », moyennant 34,000 livres sterling. Sous ce nouveau régime, la traite commença à se développer, et un grand nombre d'esclaves originaires de la vallée du Niger, de la Gambie, du Congo, de la Guinée et de la Côte d'Or, et par cela même différents d'intelligence et de mœurs, furent dirigés vers les États-Unis (1).

En 1713, fut signé « l'Assiento ». En vertu de cette convention, l'Angleterre obtenait le monopole de la traite des esclaves avec les colonies espagnoles pour une période de trente ans, et s'engageait en même temps à payer à l'Espagne 200,000 couronnes et un droit de 33 couronnes et demie par esclave (2).

Durant les vingt années qui suivirent, environ 300,000 esclaves furent répartis dans les colonies anglaises; le reste fut dirigé, comme il avait été convenu, sur les établissements coloniaux espagnols (3).

Nombre des esclaves. — On commença à reconnaître que l'esclavage était nécessaire au développement du nouveau pays; aussi la traite prit-elle des proportions étonnantes (4). Bancroft prétend que le nombre des esclaves se montait, en 1727, à 78,000 et en 1754, à 293,000 (5). En

(1) H. M. Stanley, *Slavery and the Slave Trade in Africa*, p. 7. — Bancroft, *History of the United States*, vol. II, p. 271.

(2) John Almon, *Treaties of Peace Alliance and Commerce between Great Britain and other Powers* (London, 1772), I, pp. 83-107; *ibid.*, I, pp. 168-180.

(3) W. E. B. Du Bois, *Suppression of the Slave Trade*, p. 3.

(4) Sainsbury, *Calendar State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, 1661-68.

(5) Bancroft, *History of the United States*, vol. II, p. 274.

1790, aux États-Unis, dans le sein de cette nouvelle nation basée sur la doctrine que « tous les hommes sont créés égaux, qu'ils sont dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables, parmi lesquels le droit à la vie, *à la liberté et à la recherche du bonheur* », le recensement accusait un total de 697,897 esclaves nègres ; et, dix ans plus tard, ce chiffre s'était élevé à 900,000 (1). Au moment de l'émancipation, en 1863, on comptait environ 4,450,000 nègres dont 89 0/0 étaient esclaves.

Premiers essais d'émancipation. — Pendant que l'esclavage croissait si rapidement aux États-Unis, l'opinion publique, à l'étranger, devenait hostile au trafic humain. Le Danemark le premier, en 1792, abolit l'esclavage dans ses possessions ; et son exemple fut bientôt imité par les principales nations européennes (2). Il s'ensuivit entre les puissances une série de traités conclus dans le but de s'aider mutuellement à abolir la traite des esclaves (3).

Les États-Unis et la Traite. — Les États-Unis ne se joignirent aux signataires de ces traités qu'à contre cœur. Le gouvernement donna son assentiment à ces conventions, mais il ferma les yeux sur les violations des lois internationales, commises ouvertement par les négriers américains. Malgré les nombreux traités signés par les représentants diplomatiques des États-Unis, la traite des esclaves continua à prospérer sous la protection du drapeau américain, si bien qu'en 1858, vingt et un

(1) W. E. B. Du Bois, *Suppression of the Slave Trade*, p. 5. — G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. I, p. 436.

(2) J. K. Ingram, *History of Slavery*, p. 170.

(3) W. E. B. Du Bois, *Suppression of the Slave Trade*, p. 131. — Décret de Napoléon, le 28 mars 1815. « ... à dater de la publication du présent Décret, la Traite des Noirs est abolie. » — *Statute* 28 George III, ch. 54. Cf. *Statute* 39 George III, ch. 66. — *British and foreign State Papers*, 1815-16, pp. 886, 937 (citation).

navires négriers furent capturés par des croiseurs anglais (1); et peu de temps avant le commencement de la guerre de Sécession, un chargement de 500 esclaves africains fut apporté dans l'État de Géorgie (2). Ce n'était pas seulement le Sud qui trouvait des avantages à ce trafic, le Nord aussi en retirait des profits. Une revue de l'époque dit : « Le nombre de personnes intéressées à la traite des esclaves et le montant du capital qui y est engagé dépassent nos moyens d'investigation. La ville de New-York a été dans ces derniers temps (1862) le principal port du monde pour ce commerce infâme, quoique les villes de Portland et de Boston ne le cèdent qu'à elle pour cette distinction. Les négriers contribuaient pour une large part à la prospérité de notre métropole commerciale; ils souscrivaient avec libéralité aux caisses des sociétés politiques et leur avoir en banque était souvent fortement endommagé pour assurer le succès de leurs candidats aux élections du New Jersey, de la Pensylvanie et du Connecticut. » Une autre autorité dit que « dans l'espace de dix-huit mois, en 1859 et 1860, quatre-vingt-cinq négriers ont été armés à New-York, et ces navires seuls transportaient par an de 30,000 à 60,000 esclaves » (3).

Le Nord et le Sud en face de l'esclavage. — Jusqu'à la guerre de l'Indépendance, l'esclavage existait sous une forme quelconque dans presque toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Peu à peu cette

(1) 26e rapport de la « American Anti-Slavery Society », pp. 53-54. « Depuis le mois d'avril 1857 jusqu'au mois de mai 1858, sur les 22 marchands d'esclaves arrêtés par des voiliers anglais, 21 étaient américains, originaires de Boston, New-York et la Nouvelle-Orléans.» — Cf. 25e rapport, *ibid.*, p. 122 (citation empruntée à Du Bois, *Suppression of the Slave Trade*, p. 179).

(2) J. Spears, *The American Slave Trade*, ch. XIX, p. 194. — *House Executive Documents*, 35e Congrès, 2e session, IX, no 89. — Cf. 26e rapport de la « American Anti-Slavery Society », pp. 45-49. — H. Wilson, *Rise and Fall of the Slave Power in America.*

(3) Citation empruntée à Du Bois : *Suppression of the Slave Trade*, p. 179.

institution fut supprimée dans le Nord, mais elle gagnait en force dans le Sud, de sorte qu'il arriva un moment où la nation se trouva divisée sur ce sujet en deux grandes parties : des rivalités politiques surgirent à cause des répercussions économiques que la question de l'esclavage entraînait dans le commerce et l'agriculture principalement. Ces rivalités obligeaient le Nord et le Sud à des concessions, à des compromis qui semblaient nécessaires quand il s'agissait d'admettre des territoires au rang de nouveaux États de l'Union. Quand un territoire du Nord devenait État, aussitôt le Sud esclavagiste présentait lui aussi un nouvel Etat pour maintenir l'équilibre dans les deux Chambres du Gouvernement Fédéral. Ainsi la question de l'esclavage devint le pivot de la politique (1). A l'origine, la répartition des esclaves dans les possessions

(1) « On avait déjà discuté la question de la proportion dans laquelle les esclaves devaient être comptés pour la représentation : intégralement, pour les trois cinquièmes, ou pas du tout? Les Etats du Sud voulaient que tous les esclaves fussent comptés; ils menaçaient de se retirer si on ne leur accordait pas ce point. Les délégués du Nord s'obstinèrent dans leur refus, et ceux du Sud finirent par céder. Il fut arrêté que la représentation serait proportionnelle au nombre des habitants libres et des trois cinquièmes des autres habitants ». (Note.) « Cette stipulation est un des plus étranges parmi les compromis dont est formée la Constitution des États-Unis. Bien que les esclaves fussent considérés comme une simple propriété, le recensement devait grossir le montant de la population libre d'un chiffre égal aux trois cinquièmes du nombre des esclaves. Cette monstrueuse concession faite aux planteurs du Sud conduisait à cette conséquence que, sur un domaine appartenant à une famille de cinq personnes et supportant cinquante esclaves, la population électorale était considérée comme s'élevant à trente-cinq personnes et entrait pour ce chiffre dans le total d'habitants donnant droit à un représentant au Congrès. Or, sur ce groupe fictif de trente-cinq personnes, il pouvait n'exister qu'un seul électeur, le maître, tandis que dans les États du Nord un groupe réel de trente-cinq habitants libres comptait en moyenne cinq ou six électeurs. Ce compromis resta en vigueur jusqu'à la guerre civile de 1861-1865. Il disparut naturellement avec l'esclavage » A. Moireau, *Histoire des États-Unis*, vol. II, pp. 303-304.

anglaises de l'Amérique fut déterminée non par une différence de moralité entre les colons du Nord et ceux du Sud, mais par la nature du sol. C'est cette dernière considération qui forma une division naturelle entre le Nord marchand, et le Sud acheteur d'esclaves (1).

Les Puritains et l'esclavage. — Le nègre, importé d'un climat chaud, ne pouvait pas prospérer sous le climat de la Nouvelle-Angleterre, aux hivers rigoureux. Son travail ne pouvait donc y donner aucun profit. En outre, le nègre était un ouvrier sans métier, et comme tel, il était mieux approprié aux travaux de la terre. Le sol de la Nouvelle-Angleterre étant pauvre en général, les fermes étaient petites et pouvaient être cultivées par leurs propriétaires. Le commerce et l'industrie étaient les principales ressources de ces colonies et, par conséquent, il n'y avait que peu de demandes d'esclaves; cependant, sans aucun doute, les Puritains ont été propriétaires d'esclaves; nous le voyons indirectement par les anciennes archives du Massachusetts (2).

(1) Il semble que dans la Virginie l'esclavage ait rencontré par moments une vive opposition. Cf. J. C. Ballagh, *History of Slavery in Virginia*, pp. 11, 22-24. *Ibid.* « L'un des premiers actes passés en Virginie après qu'elle eut été érigée en État autonome fut l'interdiction absolue du commerce d'esclaves... Ce décret fut voté en 1778, par la première assemblée. A la Virginie revient donc l'honneur d'avoir prohibé avant tout autre gouvernement civilisé moderne le trafic odieux des nègres. Il est probable que cette ligne de conduite lui fut tracée plutôt par la crainte des effets que pouvait avoir l'accroissement de la population nègre sur les institutions politiques et sociales que par une désapprobation sincère de l'institution de l'esclavage, car cette désapprobation était rare chez les Anglais d'alors. » p. 23.

(2) *Slavery in Massachusetts*, p. 64, extrait du journal du juge Sewall, 1716. « J'ai essayé, le 22 juin, d'empêcher que les Indiens et les nègres fussent mis sur le même pied que les chevaux et les porcs, mais je n'ai pas réussi. »

Slavery in Massachusetts, p. 96. « Le fameux Code français de 1685 obligeait tous les planteurs à faire baptiser leurs nègres et à les faire instruire dans la doctrine et les devoirs du chrétien. Et ce n'était pas là la seule mesure importante et humanitaire de ce

Quand les Puritains se convainquirent qu'il n'était pas profitable pour eux de conserver des esclaves dans la

statut célèbre, auquel il est inutile de chercher aucun parallèle dans la législation coloniale anglaise. »

Independent Chronicle (Boston), le 3 octobre 1776 : « A vendre, une jeune fille nègre, forte, vigoureuse et de bonne apparence, propre aux travaux de la campagne ou de la ville. S'informer auprès de M. Andrew Gillespie, Dorchester, le 1er octobre 1776. »

Le *Continental Journal*, le 3 avril 1777 : « A vendre, un nègre de bonne apparence, âgé de 22 ans ; a eu la petite vérole ; peut faire n'importe quel travail ; vendu faute d'emploi. »

Le *New England Weekly Journal*, n° 267, le 1er mai 1732 : « Une négresse, de bonne apparence, âgée d'environ dix-neuf ans, et un enfant de six mois, à vendre ensemble ou séparément. »

Independent Chronicle, le 9 mars 1780 : « A vendre faute d'emploi, une jeune fille nègre de tout à fait bonne apparence, âgée de seize ans. »

Le *Continental Journal*, le 17 août 1780 : « A vendre, un petit garçon nègre, de bonne apparence. »

Le *Continental Journal*, le 21 décembre 1780 : « A vendre, une femme nègre, forte et en bonne santé, âgée d'environ vingt-neuf ans, propre à la campagne ou à la ville. »

Le *Continental Journal*, le 10 mars 1781 : « A vendre, une femme nègre de bonne apparence, hors de l'ordinaire, âgée de dix-sept ans, garantie forte, de bonne santé et de bon caractère, n'a aucune idée de liberté et a toujours été accoutumée aux travaux de cuisine et de laiterie d'une ferme. »

« Le préjugé de couleur n'était guère alors, plus fort au Sud qu'au Nord. Si les esclaves étaient plus nombreux dans les colonies du Sud, c'était pure affaire de climat et de mode de culture. On comptait, en 1756, dans toute l'Amérique du Nord, environ 300,000 nègres esclaves dont 220,000 en Virginie. Les noirs dans la Nouvelle-Angleterre étaient exclusivement employés comme serviteurs domestiques. Même dans ce pays de puritanisme aigu, le nombre des esclaves, malgré quelques scrupules de conscience formulés au commencement du dix-huitième siècle, s'accrut avec la richesse et le luxe. D'après un recensement officiel de 1754, le Massachusetts possédait 2,500 esclaves adultes, dont 1,000 environ à Boston, proportion plus grande à l'égard du nombre des habitants libres que ce ne fut le cas cent ans plus tard à Baltimore. La proportion était plus forte encore dans le Connecticut que dans le Massachusetts, et dans le Rhode Island que dans le Connecticut. La législation de la Nouvelle-Angleterre protégeait cependant les esclaves contre les maîtres, au moins dans une certaine mesure. » (Auguste Moireau, *Histoire des États-Unis*, vol. 1, p. 423.)

Nouvelle-Angleterre, leur conscience commença à se troubler au sujet de l'existence d'une telle institution dans leur sein, et au moyen d'une série de restrictions, ils arrivèrent finalement à l'abolition de l'esclavage chez eux. Tel n'était pas le cas cependant pour le trafic des esclaves, qui rapportait des profits énormes à la région. Pendant que les colons pouvaient voir clairement le grand mal qu'il y avait à introduire des esclaves dans leurs établissements, ils ne se faisaient aucun scrupule d'armer des navires destinés à fournir des nègres aux marchés du Sud (1). Citons le Dr Du Bois (2) : « Ce trafic (dans le Nord) formait un cercle complet. Les propriétaires des navires négriers transportaient des esclaves en Caroline du Sud et en rapportaient des matériaux pour la construction des navires; ou bien ils transportaient des esclaves aux Indes occidentales d'où ils rapportaient des muids de mélasse. La mélasse servait à fabriquer le fameux rhum de la Nouvelle-Angleterre qui dans les muids (rapportés des Indes occidentales) était exporté en Afrique pour y être échangé contre d'autres esclaves. C'est ainsi que l'industrie de la distillation du rhum dans la Nouvelle-Angleterre est, jusqu'à un certain point, un indice de l'activité de la Nouvelle-Angleterre dans le trafic des esclaves. En mai 1752, un certain capitaine Freeman trouva tant de négriers en armement que, en dépit des importations énormes de mélasse, il ne put pas trouver de rhum pour son navire. A Newport seul, vingt-deux distilleries étaient

(1) *The Boston News Letter*, n° 112, June 10,1706. — Mary S. Locke, *Anti-Slavery in America*, ch. I. — Sewall, *The Selling of Joseph* — dans la 5e Massachusetts Society, Collection VI, 17 : « Il a été calculé que l'importation des nègres n'est pas aussi avantageuse que celle des serviteurs blancs » ; emprunté à la *Boston News Letter* n° 112, June 10,1706, in Moore, *Notes on Slavery in Massachusetts* p. 106-108. — Appleton, *Considerations on Slavery*, 14-15.

(2) Cf. H. Wilson, *Rise and Fall of the Slave Power in America* vol. I, p. 84.

continuellement en opérations à la fois; et le Massachusetts distillait annuellement 15,000 muids de mélasse (de 60,000 à 75,000 hectolitres) pour en faire du rhum (1). »

Causes du développement de l'esclavage dans le Sud. — Pendant que les colonies du Nord récoltaient une riche moisson par le commerce des esclaves, les colonies du Sud, par suite des conditions économiques, devenaient le pays de l'esclavage. Ici tout était favorable au développement de cette institution : la richesse du sol, la chaleur du climat et la nature des produits de la terre; tout tendait à faire en sorte que le travail de l'esclave fût de plus en plus recherché. Chaque plantation devint un groupe social du type féodal. Les petites cabanes bâties avec des troncs d'arbres se groupaient autour de la maison du maître, et les relations quotidiennes faisaient souvent naître des sentiments affectueux entre le propriétaire et l'esclave. Les nègres montraient une disposition à imiter, d'aussi près que possible, les manières et la façon de vivre de leur milieu blanc, et la race dominante prenait souvent intérêt à l'amélioration de la condition des esclaves.

Il y avait cependant un germe de corruption dans ce groupement social. Le pouvoir absolu que le maître blancavait sur ses esclaves était démoralisant à la fois pour le blanc et pour le nègre. Un tel pouvoir ne saurait manquer de tourner en abus. Un de ses résultats directs fut l'immoralité la plus grossière. La loi qui avait fait un bien meuble de la femme nègre détruisit chez le noir la vie de famille et ce qui restait de sa vertu primitive (2).

(1) Du Bois, *Suppression of the Slave Trade*, pp. 28-29. — *American Historical Record*, I, pp. 315-9, 338-42. — *Ibid.*, I, 316. — *Ibid.*, I, 317. — *Ibid.*, I, 344; Cf. Weeden, *Economic and Social History of New England*, II, 459. (Citation empruntée à Du Bois.)

(2) « Tout interdisait les mariages entre blancs et noirs, la religion

Mais, avec le temps, une amélioration parut se produire, ce qui était dû, sans doute, à l'influence des femmes de la « grande maison » qui se servirent de tous les moyens pour prévenir la dégradation morale de leurs fils. Un système féodal d'un caractère plus élevé aurait pu se développer, sous lequel le sauvage africain, continuant à imiter ce que ses maîtres possédaient de plus admirable, serait monté lentement au niveau de la civilisation aryenne. Malheureusement un changement soudain dans les conditions économiques arrêta ce progrès. L'excellence du sol du Sud pour la culture du coton, les nombreuses et merveilleuses inventions qui produisirent un si grand changement dans cette industrie, toutes ces conditions révolutionnèrent complètement l'existence des esclaves. La petite ferme avec son agglomération patriarcale était condamnée à disparaître, et avec elle aussi les meilleurs caractères de l'esclavage. A sa place vint la grande plantation, avec ses habitations d'esclaves éloignées de l'emplacement et de l'influence de la « grande maison ».

Trop souvent aussi le propriétaire ne demeurait pas sur

comme un péché, l'opinion publique comme une honte et un scandale, la loi comme un crime. Mais ni la loi, ni l'Évangile, ni l'opinion publique ne pouvaient empêcher certains cas de fusion, inévitables entre deux races rapprochées par ce contact étroit et permanent qu'impliquait l'esclavage domestique. Ici éclatait, sous son aspect le plus odieux, l'hypocrisie, le « cant » britannique. Les colons hollandais, français, espagnols et portugais, moins imbus de l'orgueil de race, moins entichés d'une fausse austérité religieuse, de cette moralité dont les Anglais font si vaniteux étalage, n'hésitèrent pas à reconnaître leurs enfants de couleur, à s'occuper d'eux et de leur avenir. Dans les colonies anglaises, les enfants de sang mêlé étaient fort nombreux, mais une abominable loi exigeait qu'ils « suivissent la condition de la mère », et le décorum, le préjugé, plus fortement encore que la loi, empêchaient les pères de jamais reconnaître ces enfants, impitoyablement maintenus esclaves. Richard Hildreth, *History of the United States to the end of the 16th Congress*, 6 vols. New-York. (Traduction A. Moireau, *Histoire des États-Unis*, vol. I, p. 428.)

la plantation et n'était représenté que par un surveillant à gages qui était apprécié suivant la quantité de travail qu'il pouvait obtenir des esclaves. Le nègre devint exclusivement un article de valeur commerciale, coté sur le marché comme les chevaux, les mules et les autres animaux domestiques nécessaires aux travaux d'une grande plantation. Les esclaves devinrent de plus en plus recherchés; il se produisit un renouveau d'activité dans la traite des nègres, malgré les restrictions internationales. Mais ce trafic de contrebande ne fournit pas le nombre nécessaire d'ouvriers et l'élevage d'esclaves, qui fit disparaître les dernières traces de la moralité nègre, fut entrepris dans plusieurs régions. Le professeur Dew, plus tard président du « William and Mary Collège », dans un compte rendu du grand débat qui eut lieu devant les Chambres de la Virginie, en 1831-1832, sur la question de l'esclavage, parla des restrictions apportées à la traite et donna comme son opinion que ces restrictions « tournent à l'avantage de l'État et n'arrêtent pas l'accroissement de la population nègre autant qu'on pourrait se l'imaginer d'abord, parce qu'elles encouragent le maître à s'occuper de ses nègres, à en favoriser la reproduction et à faire en sorte que l'élevage en soit le plus grand possible... La Virginie est en réalité un État producteur d'esclaves pour les autres États » (1).

En outre, la demande toujours croissante de quantités énormes de coton triompha des scrupules déjà affaiblis

(1) H. Wilson, *Rise and Fall of the Slave Power in America*, vol. I, p. 100.

T. J. Randolph s'exprime ainsi dans la *Virginia Legislature*, en 1832 : « L'État tout entier était un vaste parc à bestiaux où des hommes étaient dressés et envoyés au marché comme les bœufs à l'abattoir. »

Phelps, *New Orleans and Reconstruction*, *Atlantic Monthly*, juillet, 1901 : « Pour la première fois peut-être dans l'histoire du monde des êtres humains ont été élevés d'après des règles fixes, comme constituant un fonds de valeur, avec autant de soin qu'on en consacre aux meilleurs chevaux et au meilleur bétail. »

des planteurs et, par suite, ils firent travailler leurs nègres comme leurs autres animaux. Ils trouvaient souvent plus profitable de faire travailler leurs jeunes esclaves jusqu'à les tuer de fatigue, et d'en acheter d'autres alors pour les remplacer, que de les supporter pendant une vieillesse prolongée et inutile. Ce manque d'égards pour la condition physique de l'esclave engendra chez le nègre une indifférence absolue pour les lois de l'hygiène et lui fit contracter des habitudes malsaines qui auraient pu, avec le temps, amener la détérioration de la race.

La famille nègre. — Le fait d'entasser les esclaves, sans distinction d'âge ni de sexe, dans des logements éloignés et misérables, à l'écart de toute influence restrictive, excepté celle du surveillant, ne pouvait pas manquer de rabaisser le caractère moral de ces groupes et de les mettre en réalité au même niveau que les animaux inférieurs dont ils partageaient les travaux. La vie dans de telles conditions devait être, certainement, destructrice de toutes les vertus qui forment la base de la civilisation. En parlant du foyer des nègres, le Dr Du Bois dit: « Il y avait dans le foyer des nègres presque nécessairement un manque absolu d'épargne, ou des raisons ordinaires qui encouragent l'épargne. La nourriture et le chauffage leur étaient assurés, et la fidélité extraordinaire (envers leur maître) ou l'économie, ne pouvait les affecter que peu ou point.... le père faisait défaut, c'est-à-dire que l'autorité paternelle manquait à l'esclave pour protéger et gouverner sa famille. Sa femme pouvait devenir la concubine de son maître, sa fille pouvait être outragée, son fils fouetté ou lui-même vendu au loin sans qu'il pût protester ou lever un doigt pour y mettre obstacle. Naturellement, son autorité dans son propre foyer n'était que celle qui pouvait être basée sur la force brutale seule, et il tomba facilement au rang d'hôte mâle dans la maison, sans respect et sans responsabilité... et, de même que le père, la mère faisait défaut. La mère

esclave ne pouvait passer que peu ou point de temps chez elle. C'était ou une ouvrière des champs ou une servante de maison, et ses enfants obtenaient d'elle peu de soins ou d'attention. Il n'y avait, par conséquent, dans la famille, aucun sentiment d'unité ou de permanence C'était une agglomération d'atomes temporaire, presque fortuite. Ce n'était pas un organisme et elle n'avait ni force ni fierté.

« Tels étaient le foyer et la famille que l'esclavage légua à la liberté (1). »

Condition civile de l'esclave. — Pour mieux comprendre les conditions qui façonnèrent le caractère de l'esclave et déterminèrent, dans une mesure importante, celui de ses descendants, il est nécessaire de se rapporter aux lois des différents États où est définie la place que le nègre occupait dans la société (2). Suivant la loi de la

(1) Du Bois, dans le *Southern Workman*, sept. 1901, p. 492.

G. W. Williams, dans son *History of the Negro Race in America*, vol. 1, p. 192, écrit ce qui suit au sujet de la famille nègre dans la colonie de Massachusetts : « Le pouvoir du maître sur ses esclaves était presque absolu. S'il voulait vendre les enfants et garder les parents, sa décision n'était soumise à aucun tribunal. S'il voulait vendre la femme de son esclave et l'envoyer dans les champs de riz des Carolines ou dans les Antilles, les larmes du mari ne faisaient qu'exaspérer le maître. Les pères de famille de la Nouvelle Angleterre n'avaient aucun respect pour les liens du mariage parmi leurs esclaves, et par suite ils brisaient les familles d'esclaves sans le moindre remords. »

Du même auteur, d'après une citation du docteur Belknap : « Les enfants des nègres étaient considérés comme un embarras dans une famille, et une fois sevrés, on les donnait comme des petits chiens. »

(2) J. C. Ballagh, *History of Slavery in Virginia*, pp. 34-35.

« Reconnaissance légale de l'esclavage par les colonies américaines, dans l'ordre suivant : Massachusetts, 1641 ; Connecticut, 1650; Virginie, 1661; Maryland, 1663; New-York et New-Jersey, 1664; Caroline du Sud, 1682; Pensylvanie et Rhode Island, 1700; Caroline du Nord, 1715; Géorgie, 1755. Avant ces dates, la condition devant la loi de tous les nègres en service était celle des domestiques blancs et leurs droits, leurs devoirs et leurs incapacités étaient les mêmes, ou de même ordre, que pour les domestiques blancs. » Cf. aussi Hurd, *Law of Freedom and Bondage*, I, pp. 249 et seq.

Louisiane, « un esclave est un homme qui est en puissance d'un maître auquel il appartient. Le maître peut le vendre, disposer de sa personne, de son industrie et de son travail. Il ne peut rien faire, rien posséder ni rien acquérir qui ne doive appartenir à son maître. (*Civil Code*, art. 55 ».)

Il est dit aussi: « Les esclaves seront toujours réputés et considérés comme propriété foncière, et seront, comme tels, sujets à être hypothéqués suivant les règles prescrites par la loi; et ils pourront être saisis et vendus comme propriété foncière. » (7 *Martin's Digest*, 62.)

Dans la Caroline du Sud, la condition du nègre était définie ainsi: « Les esclaves seront considérés, vendus, pris, réputés et adjugés en droit comme biens meubles personnels dans les mains de leurs maîtres et propriétaires, et de leurs exécuteurs, administrateurs et ayant cause, à tous égards et sous tous les rapports » (2 *Brevard's Digest*, 229; *Prince's Digest*, 446.) Dans le Kentucky, les esclaves étaient considérés comme propriété foncière, mais sujets à être vendus comme biens meubles par leur maître à son bon plaisir et pouvaient être saisis en paiement de ses dettes. (*Littell and Swigert's Digest*, 1155 et 1246.)

M. G. M. Stroud, dans son *Esquisse des lois ayant rapport à l'esclavage dans les différents Etats* (1827), donne le court sommaire suivant de la condition des nègres d'après les lois des différents États.

I. Le maître peut déterminer l'espèce, la nature et la durée du travail auquel l'esclave sera soumis.

II. Le maître ne fournira à l'esclave que telle nourriture et tels vêtements, tant en qualité qu'en quantité, qu'il jugera bon et convenable.

III. Le maître pourra, à sa discrétion, infliger à son esclave telle punition que bon lui semblera.

IV. Toute la puissance du maître sur son esclave pourra être exercée, non seulement par le maître lui-même, mais

encore par toute personne qu'il pourra choisir comme agent.

V. Les esclaves n'ont le droit légal de propriété sur aucune chose: mais quelque chose qu'ils puissent acquérir appartient légalement à leurs maîtres.

VI. L'esclave étant un bien meuble personnel est sujet en tout temps à être vendu, ou hypothéqué, ou donné à bail au gré de son maître.

VII. Il peut aussi être vendu par voie légale pour payer les dettes d'un maître vivant ou les dettes et les legs d'un maître décédé, à la demande des créanciers ou des légataires.

VIII. Un esclave ne peut pas être partie devant un tribunal de justice, dans aucune espèce d'action contre son maître, quelque atroce qu'ait été le tort à lui causé par ce dernier.

IX. Les esclaves ne peuvent se racheter, ni obtenir un changement de maître, quoique des traitements cruels puissent avoir rendu un tel changement nécessaire pour leur sécurité personnelle.

X. Les esclaves étant article de propriété, au cas où ils seraient blessés par un tiers, leurs maîtres peuvent poursuivre ce tiers en justice et en obtenir des dommages-intérêts.

XI. Les esclaves ne peuvent pas passer de contrats.

XII. L'esclavage est héréditaire et perpétuel.

Dans les codes de différents États, on trouve des articles qui avaient pour but de protéger l'esclave; cependant il était difficile de mettre ces lois à exécution, car il faut se rappeler que le témoignage d'un nègre libre ou esclave n'était pas recevable contre un blanc, et il est à supposer que les propriétaires d'esclaves évitaient de violer la loi devant des témoins blancs.

Quant au traitement général des esclaves, les lois suivantes sont caractéristiques.

Caroline du Nord, Art. 3, Acte de 1798. « Attendu que,

suivant un autre acte de l'Assemblée passée en 1774, le meurtre d'un esclave, quelque horrible, cruel et prémédité qu'il ait été, n'est punissable en première instance que de l'emprisonnement et du paiement au maître dudit esclave du montant de sa valeur, et que cette distinction de criminalité entre le meurtre d'une personne blanche et celui d'une autre personne qui est également un être humain, ne différant du premier que par la couleur, est honteux pour l'humanité et dégradant au plus haut point pour les lois et les principes d'un pays libre, éclairé et chrétien, il est résolu... que si quelqu'un, à l'avenir, fait périr un esclave, avec préméditation et intention criminelle, il sera, pour la première condamnation, déclaré coupable de meurtre, et devra subir la même peine qu'il aurait encourue s'il avait tué un homme libre; il est entendu, cependant, que cette prescription de s'appliquera pas à la personne qui tuerait un esclave mis hors la loi en vertu de quelque acte de l'Assemblée de l'État, ou qui tuerait un esclave en train de résister à son maître ou à son propriétaire légitime, ou qui occasionnerait la mort d'un esclave par suite d'une correction modérée. » (Haywood's, *Manual*, 530.)

Par suite du fait que les esclaves ne pouvaient pas passer de contrat, ils ne pouvaient pas conclure légalement un mariage. Ils pouvaient former des liens avec le consentement du maître, mais ces prétendus mariages n'étaient pas indissolubles, puisque l'un ou l'autre des deux contractants pouvait, à n'importe quel moment, passer aux mains de nouveaux propriétaires (1).

(1) J. C. Ballagh, *History of Slavery in Virginia*, p. 102 : « Mais la séparation d'un mari et d'une femme, d'un père ou d'une mère et de son enfant, qui jamais dans la vie ne devaient plus se revoir ni entendre parler les uns des autres, comme cela arrivait assez fréquemment lorsqu'un domaine était divisé, par suite de décès ou de banqueroute, cette séparation, bien que sanctionnée par la loi, était aux yeux d'un blanc un acte maudit, presque un crime »

Ibid., p. 71 : « Les incapacités de l'esclave s'étendaient jusque

Toute tendance vers l'épargne ou vers le désir instinctif d'acquérir quoi que ce fût était réprimée par des lois prohibitives dans les divers États. Suivant le *Revised Code* du Mississipi, 379, il était interdit à l'esclave de cultiver du coton pour son propre usage; et si son maître l'autorisait à le faire, ledit maître se rendait passible d'une amende de cinquante dollars. Le *Civil Code* de la Louisiane (art. 175, *Martin's Digest*, 616), dit que « tout ce qu'un esclave possède appartient à son maître ». Cette même loi se retrouve sous diverses formes dans les codes de la Caroline du Sud, de la Caroline du Nord, du Maryland et d'autres États du Sud.

On peut ainsi voir, sans difficulté, que le nègre n'avait nuls droits personnels qui fussent reconnus par la loi et, par conséquent, par la société. Au contraire, il dépendait absolument du caprice de son maître. Si ce dernier avait bon cœur, l'esclave devait vraiment s'estimer heureux; mais il savait aussi que des difficultés financières pouvaient, à tout moment, le séparer de la famille à laquelle il était attaché, et il ignorait quel jour il pourrait être vendu pour être emmené « au bas du fleuve » (1) dans cet enfer dont les nègres ne parlaient qu'avec terreur, où les esclaves étaient au travail, sous le fouet du surveillant, dans les marécages ou les grandes plantations de sucre et de coton.

La condition du nègre est bien résumée et définie par la décision du « Chief Justice » Taney, dans le fameux cas « Dred Scott » (2). Le demandeur, un esclave appartenant au Dr Emerson, chirurgien de l'armée des États-Unis, réclamait sa liberté en raison de ce qu'il avait été trans-

dans le domaine des droits privés. On lui refusait le droit de se marier et de faire du commerce parce que, étant une propriété, il ne pouvait avoir de volonté ni faire un contrat. » Cf. aussi Hening, *Statutes at large of Virginia*, III, 252, 298.

(1) Le Mississipi.

(2) Cf. Sanford's, *Dred Scott Case*, pp. 397-499.

porté et retenu dans un État où l'esclavage n'était pas permis par la loi. Dans sa décision motivée, le « Chief Justice » Taney démontrait définitivement que le nègre n'avait nul droit que le blanc fût tenu de respecter (1).

Condition des nègres libres. — Bien qu'en réalité la grande majorité des nègres des États-Unis fussent esclaves, il s'en trouvait cependant dans le Nord et dans le Sud qui étaient nominalement libres. Ces derniers avaient été affranchis par leurs propriétaires ou étaient les enfants de nègres émancipés. Que le nombre des Africains libres aux États-Unis fût petit, cela se comprend aisément, puisque les lois des États suscitaient toutes sortes d'obstacles aux maitres qui pouvaient désirer libérer leurs esclaves. En 1850, on estimait qu'il y avait 238,187 nègres libres dans le Sud et 196,016 dans le Nord contre environ 3,620,000 esclaves (2). Être nègre voulait dire être esclave; par suite, un Africain libre était une anomalie, un être sans pays, sans caste, sans aucune place légitime dans la société. Les esclaves ne l'aimaient pas et enviaient son sort, et les blancs s'en défiaient et le haïssaient. On le supposait animé de sentiments dangereux pour l'institution de l'esclavage, et on le considérait comme une menace constante pour la paix de la société. Aussi avait-on édicté des lois sévères contre les nègres libres. Leur condition était à peine préférable à celle de leurs frères en servitude.

Les lois coloniales étaient très claires et formelles au sujet du nègre libre; et ses privilèges comme citoyen se bornaient, apparemment, à payer les impôts (3). Dans la colonie de la Virginie, par un acte de 1723, il est déclaré expressément qu'« aucun nègre libre ne pourra désormais

(1) Cf. Howard's, *Reports*, vol. XIX, pp. 403-405.

(2) Cf. G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, p. 125.

(3) Cf. Hening, *Statutes at large of Virginia*, vol. IV, p. 133.

voter aux élections(1) ». Malgré cette restriction, il devait contribuer aux frais de l'État, quoiqu'on lui refusât les droits sociaux. On l'enrôlait dans la milice, sans lui permettre de porter les armes. On ne lui laissait que les occupations les plus humbles et les plus serviles, comme de creuser des tranchées, de faire la cuisine et de conduire les chariots.

Les États esclavagistes ont, bien entendu, traité le nègre libre avec une sévérité qui était un moyen de protection pour les blancs; car, en dehors de l'aversion naturelle pour cette race, il y avait toujours le danger que ces nègres libres n'excitassent les esclaves à la révolte. Dans quelques États, des lois rigoureuses furent faites pour assurer l'élimination graduelle de toute la population d'Africains libres (2).

Dans la Virginie, d'après la Constitution revisée de 1853, tous les esclaves qui seraient émancipés à dater de ce jour devaient quitter l'État dans un délai de douze mois à partir du moment de leur émancipation, sous peine de perdre leur liberté. On fit des lois de bonne heure pour interdire à toute personne d'instruire les nègres, aussi bien esclaves que libres ; et en 1838, il fut décrété que tout nègre qui quitterait l'État dans le but d'acquérir l'éducation ne serait pas admis à y rentrer. Cette politique fut suivie par d'autres États du Sud, car on reconnaissait que l'institution de l'esclavage ne pouvait pas être main-

(1) Cf. Hening, *Siatutes at targe of Virginia*, vol. IV, pp. 133-134.

(2) J. C. Ballagh, *History of Slavery in Virginia*, p. 119 : « Le danger de l'élément libre indien et nègre fut reconnu de très bonne heure, et le résultat fut que, en 1691, on restreignit le droit de libérer les esclaves. De peur que les libérés ne donnassent asile aux fugitifs, ne recélassent des marchandises volées ou par suite de leur âge ne fussent à charge à l'État, il fut résolu par l'assemblée qui alors faisait une loi pour supprimer les « outlying slaves », que l'on ferait de la déportation des anciens esclaves en dehors de la colonie une condition de leur affranchissement par leur maître. »

tenue là où il y avait une population toujours grandissante de nègres libres jouissant des privilèges et des droits de citoyens et des avantages de l'éducation (1).

Dans beaucoup d'États soi disant libres situés sur la ligne de démarcation du Nord et du Sud, les lois relatives à la condition des nègres montraient autant de sévérité, autant d'inhumanité, que les Codes des États esclavagistes, et cela, avec bien moins de raison. Pendant que le nègre était libre de nom, on lui refusait les droits les plus élémentaires du citoyen. Les « lois noires » qui régissaient sa conduite sont un monument durable de l'indifférence absolue que professaient les gouvernements de ces pays, relativement au bien-être d'un peuple qui n'était pas responsable de sa présence aux États-Unis.

Dès la première législature, le gouvernement de l'Ohio fit une loi pour régulariser la situation des personnes nègres et mulâtres; nous en extrayons ce qui suit :

Art. 1er. Aucun noir ou mulâtre ne sera autorisé à se fixer dans cet État sans un certificat établissant actuellement sa liberté.

Art. 3. Il est interdit aux habitants d'employer des nègres ou des mulâtres non munis d'un certificat.

Art. 5. Les noirs ou mulâtres venant demeurer dans l'État, munis d'un certificat, doivent faire enregistrer cette pièce.

En 1806-1807, cette loi fut amendée comme il suit : « Tous les nègres libres venant demeurer dans l'État d'Ohio, doivent donner des garanties assurant qu'ils ne deviendront pas une charge pour la communauté dans laquelle ils s'établissent ». L'article 4 de cet amendement, désigné

(1) J. C. Ballagh, *History of Slavery in Virginia*, p. 126 : « En 1860, l'Assemblée générale reçut le droit d'apporter des restrictions aux mises en liberté et d'établir des lois pour soulager la République en éloignant l'élément nègre libre. L'Assemblée cessa désormais d'émanciper tout esclave ou descendant d'esclave. » Cf. *Code* 1814, II, 126; *Code* 1819, W. 421-422; *Code* 1849, 437-749; 1860, 511. *Statutes at large*, new series, I, 289.

quelquefois sous le nom de Loi des sept-huitièmes, parce qu'il ne s'appliquait qu'aux noirs et aux mulâtres, dit :

« Aucun noir ou mulâtres ne sera à l'avenir admis à être assermenté et à donner témoignage devant aucune cour de justice ou ailleurs dans cet État, dans aucune cause en litige ou dispute légale dans laquelle l'une ou l'autre des parties sera un blanc, ou dans aucune poursuite intentée au nom de cet État contre un blanc quelconque. »

Dans la nouvelle Constitution de 1851, les droits du nègre furent encore restreints. L'article 13 dit (§ 1) : « Aucun nègre ni aucun mulâtre ne pourra entrer ni s'établir dans cet État après l'adoption de cette Constitution. » — § 2 : « Tout contrat fait avec un nègre ou un mulâtre venant dans l'État contrairement au paragraphe précédent, sera nul, et toute personne qui emploiera un tel nègre ou mulâtre ou l'encouragera à rester dans l'État, sera punie d'une amende qui ne pourra pas être inférieure à dix dollars ni supérieure à cinq cents dollars. » — § 3 : « Toutes les amendes qui pourraient être perçues pour la violation des prescriptions de cet article ou de toute loi qui pourrait être faite à l'avenir pour en assurer l'exécution, seront mises de côté pour constituer un fonds destiné à la colonisation des nègres et mulâtres et de leurs descendants qui peuvent se trouver dans l'État au moment de l'adoption de cette Constitution et qui voudraient bien émigrer. »

Dans l'Indiana, des lois sévères furent établies pour limiter les droits des nègres libres et restreindre l'immigration de ceux d'autres États. Le but avoué de ces lois était de forcer graduellement tous les nègres à quitter l'État. Une Convention constitutionelle, formée de cent cinquante membres, se réunit en octobre 1850. Parmi les divers changements proposés à la Constitution de l'État se trouvaient des mesures relatives aux nègres, qui, considérées au point de vue des nouveaux sentiments qui prévalent

aujourd'hui, nous paraissent absolument barbares. Un dispositif fut adopté, à la grande majorité des membres présents, par lequel il était interdit à tout nègre ou mulâtre (excepté aux esclaves en transit, accompagnés de leurs maîtres) de venir dans l'État; et, en outre, il était défendu à toute personne de donner du travail aux nègres et aux mulâtres visés dans cet article, sous peine d'une amende de cinq cents dollars pour chaque délit. Ce dispositif fut ensuite soumis au peuple par un vote distinct, et fut adopté avec une majorité de quatre-vingt-dix mille voix. Comme dans les autres États situés sur la ligne de démarcation entre le Nord et le Sud, la loi refusait de reconnaître le témoignage d'une personne qui avait un huitième de sang nègre, si la partie opposée était un blanc. Il y a beaucoup de cas, dont on a conservé le dossier, qui montrent que ces lois étaient appliquées rigoureusement. L'exemple suivant peut être considéré comme typique. Dans l'été de 1863, le général Rosecrans, de l'armée fédérale, fit passer la rivière Ohio à des réfugiés nègres. Un de ceux-ci, du nom de Henry Goings, se dirigea sur l'Indiana où il fut employé pour la moisson par un fermier, John Bixler. Quand ce fait parvint aux oreilles des autorités locales, Henry Goings et son patron furent, tous deux mis à l'amende, l'un pour être venu dans l'Etat, et l'autre pour lui avoir donné du travail. Le cas fut porté devant un tribunal supérieur et Goings fut acquitté cependant, pour la raison qu'il n'était pas nègre, et parce qu'il avait prouvé qu'il était Indien Cherokée. Le plus remarquable de l'affaire est que cette cause fut soulevée au moment où des milliers de citoyens de l'Indiana combattaient dans l'armée du Nord, soi-disant pour délivrer les nègres de l'oppression des Américains du Sud (1).

(1) H. Wilson, *Rise and Fall of the Slave Power in America*, vol. II, p. 186.

Préjugés contre les nègres avant la guerre. — Quoique les nègres eussent beaucoup de partisans dans le Nord, les gouvernements d'États ne les plaçaient pas, cependant, sur le même pied que les citoyens blancs. Leurs droits étaient fortement restreints, non seulement à cause d'un préjugé de race instinctif et de la ferme croyance à l'irrémédiable infériorité morale et intellectuelle de la race de couleur, mais aussi indirectement, à cause de la « Loi de l'esclave fugitif », qui obligeait les autorités des États libres à aider les propriétaires à rentrer en possession de leurs esclaves fugitifs, et frappait de peines sévères toute personne qui aidait ou encourageait ceux-ci dans leur lutte pour conquérir leur liberté.

Tout Africain était supposé esclave jusqu'à ce qu'il eût donné la preuve du contraire. Aussi une personne de couleur, dans le Nord, était-elle toujours en danger de tracasseries et d'arrestation, et en tout temps sujette à telles vexations qui pouvaient être nécessaires pour l'application littérale de la « Loi de l'esclave fugitif » (1).

Quoique la conscience nationale commençât à s'éveiller lentement, grâce aux efforts des agitateurs antiesclavagistes, il faut dire cependant que la société, en général, dans les États du Nord, était animée de préjugés semblables à ceux qui dominaient dans le Sud. Les réunions antiesclavagistes étaient souvent dispersées par la populace, qui maltraitait les orateurs. Ceci arriva même dans le Massachusetts où M. Garrison, l'abolitionniste bien connu, fut, une fois, traîné dans les rues avec une corde au cou par une troupe de « citoyens estimables ». L'attitude prise par les gens du Nord était plutôt extraordinaire. Ils croyaient que le nègre avait le droit d'être son propre maître. Cependant, ils étaient plus intransigeants dans leur aversion pour tout contact avec les gens de couleur que les gens du Sud,

(1) H. Wilson, *Rise and Fall of the Slave Power in America*, vol. II, ch. XXIV.

qui étaient devenus familiers avec le nègre par suite de leurs rapports séculaires, et qui n'avaient à son égard que des sentiments de bienveillance intéressée tant qu'il restait à la place qui lui était assignée dans le système de l'esclavage.

La position sociale du nègre est bien expliquée par l'éminent orateur et auteur nègre, Frédérick Douglass, dans une lettre écrite à M. Garrison pendant qu'il voyageait dans les Iles Britanniques. « Dans la partie méridionale des Etats-Unis, j'étais un esclave, auquel on pensait et dont on parlait comme d'un article de propriété... Dans les États du Nord, je passe pour un esclave fugitif, en danger d'être poursuivi, à tout moment, comme un criminel, et d'être précipité dans les mâchoires terribles de l'esclavage; condamné, par un préjugé invétéré contre ma couleur, à l'insulte et à l'outrage de tous les côtés (le Massachusetts mis à part); privé des privilèges et des courtoisies ordinaires dans l'usage des moyens de transport les plus humbles; mis à la porte des cabines des bateaux à vapeur; arrêté à l'entrée des hôtels respectables; caricaturé, méprisé, injurié, bafoué et maltraité par d'importe quel individu (quelque noir que soit son cœur) pourvu qu'il ait la peau blanche » (1).

La guerre de Sécession était inévitable. — Longtemps avant la guerre de Sécession, il devint évident pour les hommes d'État prévoyants qu'un pays comme les États-Unis, comprenant des parties presque indépendantes dans leur administration intérieure, ne pourrait pas subsister s'il tolérait dans son territoire deux formes de gouvernement opposées l'une à l'autre, comme l'étaient celle des États du Nord et celle des États du Sud (2). La destruc-

(1) F. Douglass, *Lettre à M. W. L. Garrison*, 1er janvier, 1846; citation empruntée à G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, pp 428-431.

(2) Pour les projets en vue d'un affranchissement général graduel

tion de l'Union était inévitable, à moins que l'esclavage ne s'étendît à tous les États du Nord, ou à moins que les esclaves du Sud ne devinssent libres. Tout en paraissant fermement établi dans les États du Sud, l'esclavage cependant n'était considéré par un grand nombre de propriétaires d'esclaves eux-mêmes que comme un mal nécessaire. En outre, il était à peine raisonnable de supposer que les États-Unis, qui se prétendaient le refuge de tous les opprimés d'Europe, devinssent la seule nation esclavagiste du monde civilisé. Un tel paradoxe ne pouvait pas subsister longtemps.

Le problème le plus grave, cependant, qui se présentât dans le mouvement antiesclavagiste, était de savoir ce qu'on pourrait faire dans la suite des nègres émancipés. Dans le Nord aussi bien que dans le Sud, le nègre n'était pas *persona grata*. Quel serait le résultat quand toute la race serait libérée? Beaucoup espéraient que la colonisation pourrait résoudre la difficulté; mais le plan qui avait pour but de déporter une population de près de cinq millions d'âmes était tout à fait chimérique; les nègres étaient ici, ici ils devaient rester.

On ne pouvait pas songer à une émancipation graduelle, puisque le Sud vivait dans une peur constante de l'insurrection et du massacre. A la fin cependant, l'épée assura la liberté à l'homme de couleur, ce qui força le gouvernement à trouver une solution immédiate au problème de l'éducation des nègres. Voilà donc le gouvernement face à face avec près de cinq millions d'Africains, ayant un héritage de barbarie primitive corrompu par des siècles de servitude. Quels qu'aient pu être leurs défauts et leurs vices de race, il est indéniable que l'esclavage avait suffi pour leur imposer l'ignorance, décourager leur économie, instituer

de tous les nègres, voir J. C. Ballagh, *History of Slavery in Virginia*, pp. 130-139, où sont données les théories de Thomas Jefferson, Saint-George Tucker et T. J. Randolph.

légalement chez eux l'immoralité, détruire la famille et tuer le respect de soi-même. Au moment où le nègre devenait un homme libre, il était absolument indispensable que l'on fît quelque chose pour le relever, afin qu'il pût être un facteur dans le progrès de la nation, et non un fardeau et une menace pour la société. Comme solution de ce problème, il ne semblait y avoir qu'un moyen : l'éducation universelle pour le nègre, et une éducation de nature à le préparer pour sa place nouvellement trouvée dans le groupe social. Beaucoup d'essais ont été faits ; beaucoup ont échoué ; on peut attribuer ces échecs, d'un côté, à des notions mal conçues du tempérament et de l'intelligence du nègre, et de l'autre à des vues radicalement opposées à la place qui lui appartient dans la société.

CHAPITRE II

L'ÉDUCATION DES NÈGRES AVANT LA GUERRE DE SÉCESSION

Tant que l'esclavage existait aux États-Unis, on ne pouvait rien organiser, ou du moins on ne pouvait que faire très peu de chose, dans le but de donner aux nègres le bénéfice de l'instruction. Ceux qui étaient les mieux disposés envers les noirs étaient arrêtés par la conviction qu'ils avaient de leur irrémédiable infériorité intellectuelle; et ceux qui étaient partisans de l'esclavage comprenaient parfaitement que l'existence de cette institution dépendait de l'ignorance de ceux que l'on tenait en servitude.

Dans les premiers temps des colonies, l'absence d'instruction chez le nègre était due en grande partie à l'indifférence des maîtres; mais graduellement on vit se répandre le sentiment qu'il était dangereux d'instruire un esclave; et les divers États établirent, les uns après les autres, des lois rendant l'ignorance obligatoire. Il est vrai que dans des plantations isolées des maîtres indulgents violèrent quelquefois ces lois; mais la grande masse des nègres était illettrée. On a estimé qu'au commencement de la guerre de sécession plus de 95 0/0 des nègres des seize États esclavagistes ne savaient ni lire ni écrire (1).

L'instruction des nègres dans les États escla-

(1) Cf. *Works of* Thomas Jefferson. — *The Negro Common School*, p. 17 (Atlanta Univ. Pub. n° 6). — G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, p. 148.

vagistes. — D'une façon générale, l'enseignement des nègres était interdit dans les différents États. Nous croyons utile d'insister sur ce point par la citation des lois mêmes, afin de montrer jusqu'à quel degré s'élevait l'antipathie des blancs pour les noirs.

Dès 1740, la Caroline du Sud (1), alors qu'elle n'était encore que colonie anglaise, établit la loi suivante : « Vu que le fait d'avoir des esclaves auxquels on enseigne à écrire, ou le fait de permettre qu'ils soient employés à des écritures, peut avoir des conséquences regrettables : qu'il soit résolu que toute personne qui à l'avenir enseignera à écrire à des esclaves ou leur fera enseigner à écrire, ou emploiera des esclaves à faire des écritures de quelque nature que ce soit... sera passible d'une amende de cent livres. » (2 *Brevard's Digest*, 234.) En 1800, une autre loi ordonne : « Si des réunions d'esclaves, de nègres libres, de mulâtres, ou de métis, composées exclusivement de personnes de cette catégorie, ou en partie de personnes de cette catégorie et en partie de personnes blanches, s'assemblent pour recevoir une instruction intellectuelle dans un endroit secret ou fermé, ou dont les clôtures et les portes soient barrées, verrouillées ou fermées à clef, de manière à empêcher d'entrer ou de sortir librement, que ces réunions soient déclarées illégales et que les magistrats... soient par la présente requis... de forcer les portes... si l'on oppose aucune résistance, et de disperser ces esclaves, nègres libres... Les officiers qui disperseront ces réunions illégales pourront infliger à ces esclaves, nègres libres... tels châtiments corporels, ne dépassant pas vingt coups de fouet... qu'ils pourront juger nécessaires, pour les détourner de ces réunions illégales à l'avenir. » (2 *Brevard's Digest*, 254.) Un autre article de cette loi décide :

(1) Cf. C. Meriwether, *History of Higher Education in South Carolina*. — G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, pp. 178-180.

« Qu'il soit interdit à des esclaves, nègres libres, mulâtres ou métis, même en compagnie de personnes blanches, de se réunir et de se rassembler dans le but de recevoir une instruction intellectuelle ou religieuse, ou de participer à des exercices religieux, avant le lever ou après le coucher du soleil. » (2 *Brevard's Digest*, 254-25.)

Le 17 décembre 1834, une loi fut promulguée qui, en outre des restrictions déjà mentionnées, mettait des obstacles insurmontables à l'acquisition par le nègre d'aucune instruction. Le premier article est ainsi conçu :

« Art. 1er. Si quelque personne enseigne à l'avenir à lire ou à écrire à un esclave, ou aide à enseigner à lire ou à écrire à un esclave, ou fait enseigner à lire ou à écrire à un esclave, cette personne, si c'est une personne blanche libre, sera, en cas de culpabilité reconnue, pour chaque délit séparément, condamnée à une amende ne dépassant pas $100 ou à un emprisonnement ne dépassant pas six mois ; et si c'est une personne libre de couleur, elle sera fouettée de cinquante coups de fouet au maximum et soumise à une amende ne dépassant pas $ 50, au choix du tribunal composé de magistrats et de propriétaires fonciers, devant lequel cette personne libre de couleur comparaîtra ; et si c'est un esclave, il sera fouetté au choix du tribunal d'un nombre de coups de fouet ne dépassant pas cinquante ; le délateur aura droit à la moitié de l'amende et sera admis à témoigner. Et si quelque personne libre de couleur ou quelque esclave entretient une école ou toute autre maison où l'on enseigne aux esclaves ou aux personnes libres de couleur à lire ou à écrire, cette personne libre de couleur ou cet esclave sera passible de la même amende, du même emprisonnement et du même châtiment corporel que ceux qui sont imposés par cette loi aux personnes libres de couleur ou aux esclaves qui enseignent à écrire à des esclaves. »

M. Colyer Meriwether, dans son *History of Higher*

Education in South Carolina, mentionne l'établissement d'une école nègre à Charleston, en 1744, par le Révérend Alexander Garden. Cette école n'a dû être utile qu'à des nègres libres, puisque la loi de 1740 refusait aux esclaves le bénéfice de l'instruction. L'établissement (1) prospéra pendant une dizaine d'années, puis fut fermé.

La Géorgie, en 1770, édicta une loi semblable à celle qui était déjà en vigueur dans la Caroline du Sud (2); le seul point différent fut que l'amende était fixée à vingt livres sterling (Voir *Prince's Digest*, 455). En 1829, il fut en outre déclaré « que si quelque esclave nègre ou personne libre de couleur, ou quelque personne blanche, enseigne à un autre esclave nègre ou personne libre de couleur, à lire ou à écrire des caractères écrits ou imprimés, ladite personne libre de couleur ou esclave sera punie d'une amende et du fouet ou d'une amende ou du fouet au choix du tribunal; et si quelque personne blanche commet un pareil délit, cette personne sera punie d'une amende qui ne dépassera pas $500, et d'un emprisonnement dans la prison commune à la discrétion du tribunal » (3). Une amende de $ 100 était aussi encourue par toute personne qui aurait employé un esclave ou un homme libre de couleur comme compositeur typographe ou lui aurait donné, dans une imprimerie, tout autre emploi demandant une connaissance de la lecture ou de l'écriture.

Malgré ces restrictions, qui avaient pour but de maintenir le nègre dans une ignorance totale, les lois étaient quelquefois violées en secret par des maîtres particuliers. De 1819 à 1829, une école libre pour les nègres fut main-

(1) C. Meriwether, *History of Higher Education in South Carolina*, p. 125.

(2) Thomas R. R. Cobb, *An Historical Sketch of Slavery from the earliest Periods*, Ch. 27.

(3) Cf. Cobb's *Digest of Georgia Laws*, p. 1001

tenue à Savannah (Géorgie), par Julien Froumontaine, nègre français de Saint-Domingue.

La Virginie fit, le 2 mars 1819, une loi conçue dans le même esprit. Cependant beaucoup de nègres libres continuèrent à instruire leurs enfants, jusqu'à l'insurrection de Nat. Turner, en 1831 (1). Cette insurrection eut dans tous les Etats une vive répercussion sur l'instruction des noirs qui, à partir de ce moment, fut très rigoureusement prohibée (2).

En 1851, dans la Virginie, pour avoir contrevenu à une loi de ce genre, une femme blanche, Mme Margaret Douglass, fut enfermée dans la prison de Norfolk.

En 1823, le Mississipi fit une loi déclarant illégale toute réunion d'esclaves, de nègres libres ou de mulâtres, de plus de cinq personnes. Cette même loi condamnait à la peine du fouet — trente-neuf coups au plus — ceux qui enseigneraient aux nègres à lire ou à écrire, que ce fût le jour ou la nuit.

En 1830, la Louisiane fit une loi qui déclarait que « toute personne qui enseignerait, permettrait d'enseigner ou ferait enseigner à un esclave à lire ou à écrire, serait emprisonnée pendant un laps de temps de un à douze mois ». La même loi interdisait aux nègres libres l'entrée de l'État, et il était, de plus, ordonné que quiconque écrirait, imprimerait, publierait ou distribuerait quoi que ce fût ayant une tendance à engendrer le mécontentement parmi la population libre de couleur, ou l'insubordination parmi les esclaves, serait condamné, en cas de culpabilité reconnue, aux travaux forcés à perpétuité, ou mis à mort, au choix du tribunal (3).

(1) Pour des renseignements sur Nat. Turner, cf. G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, ch. VII, « on Negro Insurrections », pp. 85-92.

(2) J. C. Ballagh, *History of Slavery in Virginia*, pp. 109-115.

(3) G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, p. 160.

En 1832, l'Alabama édicta une loi contre l'instrucion de toute personne de couleur, et établit comme châtiment, pour la violation de cette loi, une amende variant de $250 à $500. Comme dans le Mississipi, aucune personne de couleur, esclave ou libre, n'était autorisée à prêcher aux nègres, libres ou esclaves, que si cinq propriétaires d'esclaves, de bonne réputation, étaient présents à la réunion. A Mobile, cependant, les créoles de couleur libres pouvaient recevoir l'instruction, après avoir obtenu un certificat du maire et des conseillers municipaux. Cette exception était due à certains articles du traité passé en 1803 entre les États-Unis et la France, en vertu duquel divers droits et privilèges étaient assurés aux créoles de conleur qui résidaient aux États-Unis à l'époque de la signature du traité.

La Caroline du Nord permit l'instruction des personnes libres de couleur jusqu'en 1835, époque où cet enseignement fut interdit par une loi. Les frais des écoles, pendant leur courte existence, furent supportés par les nègres libres et non par le gouvernement.

En 1845, le Missouri, devenu État depuis 1822, publia un décret obligeant toutes les personnes libres de couleur à quitter l'État, et, en 1847, il défendit qu'une personne tînt une école ou y enseignât aux nègres et aux mulâtres à lire ou à écrire (1).

Les autres États esclavagistes n'établissaient pas, en propres termes, de loi contre l'enseignement des nègres; la législation, cependant, n'accordait aucune pensée à cet enseignement, et pratiquement elle refusait aux nègres le droit de s'instruire. Dans ces États, les lois scolaires contenaient le mot « blanc » depuis le commencemeut jusqu'à la fin, ce qui excluait en réalité les enfants nègres des

(1) G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, p. 163.

écoles, quoique les impôts payés par les nègres libres pussent servir à leur entretien.

Dans le Maryland, les enfants de couleur étaient exclus des écoles publiques, et l'on n'avait mis à part aucun fonds pour subvenir à leur éducation séparée. Il n'y avait pas de loi, cependant, qui défendît de les instruire. En 1829, les Sœurs Oblates du couvent de la Providence, couvent établi par des Pères français de Saint-Domingue, fondèrent à Baltimore l'Académie Saint-François pour jeunes filles de couleur. Les sœurs qui établirent cette école étaient de couleur ; quelques-unes d'entre elles avaient été élevées en France. En 1835, un nègre, Nelson Wells, établit une école pour enfants de couleur libres (1).

Les lois de l'Arkansas n'interdisaient pas, en propres termes, l'enseignement des nègres; mais elles sous-entendaient que les enfants noirs ne devaient pas être instruits.

En 1848, la Floride établit un système d'écoles publiques et déclara que certains impôts seraient affectés à l'entretien de ces écoles. Quoique la propriété des nègres libres fût sujette à l'impôt, ces écoles étaient cependant exclusivement réservées aux enfants blancs.

Dans le Kentucky, il en était de même : les propriétés des nègres libres contribuaient à l'entretien des écoles communales; mais leurs enfants se voyaient refuser l'entrée de ces écoles (2).

On ne trouve pas de loi restrictive dans les statuts du Texas, et pour cause. Il n'était pas permis aux nègres libres de résider dans l'État, et la coutume interdisait l'enseignement des esclaves (3).

(1) G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, pp. 160-162. — J. R. Brackett, *The Negro in Maryland*, p. 197-198.

(2) Kelly Miller, *Education of the Negro*, *Report of Commissioner of Education*, 1900, p. 146.

(3) G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, p. 180.

Le système des écoles communales du Tennessee date de 1838 ; mais ceux qui avaient le privilège de les fréquenter étaient désignés sous le nom de « enfants blancs âgés de plus de six ans et de moins de seize ». Dans un acte passé en 1840, le mot « blanc » fut omis ; mais cela ne voulait pas dire qu'à l'avenir les enfants de couleur eussent le droit d'avoir une place dans les écoles, puisque les enfants blancs continuèrent à être les seuls qui reçussent l'enseignement (1).

Par un acte de 1833, le Delaware affecta certains fonds à l'enseignement des enfants blancs. En 1852, les *Revised Statutes* pourvurent encore à l'entretien d'écoles à l'usage exclusif des blancs. On ne fit aucune prévision budgétaire pour les écoles de couleur. On ne refusait pas, cependant, aux nègres, le droit de s'instruire, s'il leur convenait d'en payer eux-mêmes les frais. Dès le commencement du XVIIIe siècle, la Société de la Propagation de l'Evangile envoya des missionnaires enseigner le Catéchisme aux esclaves. Leurs efforts, pour diverses raisons, n'eurent aucun résultat, et ils abandonnèrent bientôt leur entreprise. Deux bonnes écoles, une pour garçons, l'autre pour filles de couleur, furent organisées en 1840 par le groupe des « Quakers » de Wilmington, qui formèrent la Société des Ecoles Africaines ; mais jusqu'en 1867 il n'y avait que très peu d'écoles de couleur dans l'État : deux à Wilmington, une à Newport, deux à Camdon et une à Odessa (2).

District de Colombie (3). — Il est intéressant de remarquer que la première tentative pour établir une école à l'usage des nègres dans le District de Colombie fut faite par trois anciens esclaves qui ne savaient ni lire ni écrire.

(1) G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, p. 180.
(2) L. P. Powell, *History of Education in Delaware*, p. 168.
(3) Au sujet des écoles nègres dans le district de Colombie, cf. G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, pp. 181-213.

Quoique illettrés, ils se rendaient compte de la valeur de l'instruction et, en 1807, ils engagèrent un maître blanc pour donner l'enseignement à des élèves de couleur. L'école ne dura que peu de temps, mais fut réouverte, en 1818, dans des conditions plus favorables. La moyenne des élèves présents dans cette école variait de soixante-cinq à soixante-dix.

En 1809, M. Henry Potter, un Anglais, établit à Washington des classes pour enfants nègres.

Ces premiers essais pour instruire la jeunesse de couleur de Washington réussirent si bien que l'on établit d'autres écoles, dont les frais d'entretien étaient supportés par les parents de couleur eux-mêmes, ou par des personnes charitables, ou par des Sociétés philanthropiques; à aucune époque, en effet, le Gouvernement ne mit de fonds de côté pour subvenir aux frais de ces écoles. Vers la même date, une dame Anna Maria Hall, femme de couleur, instruite, ouvrit une école ; elle obtint d'excellents résultats avec des enfants nègres pendant plus de vingt-cinq ans. Deux autres écoles qui méritent une mention pour l'époque furent établies par Mmes Mary Billings et Henry Smothers. Mrs. Billings, une veuve anglaise, eut recours à l'enseignement pour se créer des moyens d'existence. Son école était destinée aux enfants blancs, mais elle y reçut aussi des enfants de couleur, et, remarquant l'opposition que cette hardiesse soulevait, elle se décida à se consacrer exclusivement à l'enseignement des nègres. Un de ses élèves, Henry Smothers, fonda une école qui compta bientôt plus de cent enfants. Cet établissement, sous la direction de maîtres nègres capables, prospéra jusqu'en 1835, époque où il partagea le sort d'autres écoles nègres qui furent partiellement ruinées ou complètement détruites pendant l'émeute « Snow » : cette émeute fut, en grande partie, une expression de l'hostilité que la population avait contre le développement intellectuel des nègres. L'école fut

réouverte en 1836 et continua à voir grandir le nombre de ses élèves jusqu'en 1867, moment où les changements apportés par la guerre civile la rendirent inutile pour la population de couleur.

La plus remarquable peut-être des écoles nègres de Washington fut celle que fonda Myrtilla Miner pour l'éducation des jeunes filles de couleur libres, dans la croyance que le salut de la race dépendait du relèvement moral et intellectuel de ses femmes. Citons G. W. Williams : « L'idée de Miss Miner, en établissant là une école, était d'élever au milieu des institutions esclavagistes une classe de jeunes filles de couleur, qui montrassent par leur culture et leurs capacités, au pays et au monde entier, que la race était propre à quelque chose de plus relevé que la dégradation que l'on faisait retomber sur elle. Elle visitait les gens de couleur de son district, allait de maison en maison et insufflait en eux une nouvelle vie pour ce qui avait rapport à l'éducation de leurs filles. Sa correspondance avec les hommes et les femmes du Nord animés de philanthropie était immense. Elle importunait les membres du Congrès et les hommes qui, au moyen des colonnes de la presse, façonnaient l'opinion publique, pour qu'ils vinssent visiter son école et voir ses filles; son activité toujours en éveil, jour et nuit, s'exerçait dans toutes les directions, pour augmenter le décorum et l'élégance de son établissement et pour en faire connaître les mérites au public. » Le travail, dans son école, n'était pas borné aux branches élémentaires ; les études littéraires et scientifiques trouvaient place dans son programme. Des conférences avaient lieu souvent, données par des hommes éminents qui portaient un intérêt bienveillant à l'école. Chaque jeune fille avait une plate-bande de fleurs qu'on l'encourageait à cultiver; les instruments, les livres, les gravures, les revues abondaient à l'école, dans l'intérêt des élèves. On ne négligeait rien de ce qu'il était possible de tenter pour

élever ces jeunes filles de manière à en faire des femmes instruites et distinguées.

Comme il est facile de se l'imaginer, la voie de Miss Miner fut semée de difficultés. Elle apprit qu'on ne saurait impunément prêcher et mettre en pratique des doctrines aussi odieuses à la société que le relèvement de la race nègre. A mesure que son école étendait son influence et voyait augmenter le nombre de ses élèves, elle fut en butte de tous les côtés à une opposition de plus en plus acharnée. Non seulement on l'insultait, mais on la menaça de voies de fait si elle continuait son œuvre ; des bandes de jeunes chenapans poursuivaient et terrifiaient ses élèves dans la rue. Les autorités fermaient les yeux sur ces outrages, du moment qu'ils étaient l'expression des sentiments populaires du temps. L'école fut incendiée en 1860, pendant que Miss Miner était seule dans la maison ; mais elle se réveilla à temps pour sauver sa vie et pour éteindre les flammes. Néanmoins elle ne fut nullement découragée et persista dans son œuvre, malgré les persécutions croissantes. Walter Lenox, un ancien maire de Washington, poussa les choses jusqu'à écrire sous sa propre signature une lettre incendiaire dans le *National Intelligencer*, accusant cette école « d'élever le niveau de l'éducation parmi la population de couleur », ce qui était une injustice envers la population blanche, et de « répandre parmi les gens de couleur un degré d'instruction bien au-dessus de leur condition sociale et politique, condition qui doit être maintenue telle quelle dans le district et dans tous les États esclavagistes ».

A l'ouverture du XXXVIe Congrès, en 1860, un projet de loi fut présenté par M. Brown dans le but de développer l'instruction à Washington (D. C.) ; les discussions que provoqua ce projet montrèrent clairement quels sentiments prévalaient à l'époque relativement à l'instruction des nègres. Un amendement proposé par M. Clark, du New

Hampshire, assurait à tous les enfants des parents contribuables les bienfaits des écoles communales. Cette rédaction du projet pouvait, naturellement, s'appliquer aussi bien aux enfants nègres qu'aux enfants blancs. Un amendement fut alors présenté par M. Harlan, de l'Iowa, pour « procurer des écoles séparées aux enfants de couleur du District ». Un débat acharné suivit le dépôt des amendements ; et au cours de ces débats, M. Brown s'écria : « La discussion se termine comme je le craignais au début, elle tourne au nègre. » Il ajouta : « Les trente Sénateurs qui se trouvent dans cette Assemblée ne consentiront pas à se charger de l'éducation des nègres. » Et encore : « Je n'insulterai pas à l'intelligence et à la dignité de ce pays éclairé, par un projet qui a pour but de mettre les enfants blancs sur le même pied que les enfants de couleur. » Tout en admettant le devoir du gouvernement de pourvoir à l'éducation des enfants blancs, il n'approuvait pas que l'on fît quoi que ce fût pour l'instruction des nègres. D'autres sénateurs du Sud poussèrent encore plus loin la franchise. Jefferson Davis, parlant sur l'amendement présenté par M. Harlan, qui proposait d'établir des écoles séparées pour les enfants de couleur, s'écria : « Quel droit avez-vous de vous charger de cette race ? D'où tirez-vous votre autorité ? Ce gouvernement n'a pas été fondé pour ces gens-là. » Le projet de loi déposé par M. Brown resta sans résultat. La question de l'instruction libre des nègres ne fut plus soulevée avant la guerre civile (1).

Les États de l'Indiana et de l'Illinois, situés sur la ligne de démarcation, n'interdirent jamais l'instruction des nègres ; mais leurs lois déclaraient expressément que les écoles libres étaient pour l'usage des enfants blancs, refusant par là implicitement aux nègres une part dans les

(1) Cf. H. Wilson, *Rise and Fall of the Slave Power in America*, vol. II, pp. 579-580.

bienfaits de l'instruction. Des écoles privées furent fondées pour les enfants de couleur, mais la population blanche ne les regardait pas d'un bon œil. Quelque temps avant la guerre civile, le « Free Mission Institute de Quincy » (Illinois) fut détruit par une bande d'émeutiers parce que des nègres y avaient été admis comme élèves (1).

Dans l'Ohio, les nègres de Cincinnati ouvrirent une école pour les enfants de leur race en 1820. En 1829, dans un acte relatif aux écoles communales, il fut ordonné « que la fréquentation de ces écoles par les nègres et les mulâtres fût spécifiquement prohibée; mais que tous les impôts perçus sur la propriété de gens de couleur comme impôts scolaires fussent consacrés à leur instruction, à l'exclusion de tout autre objet ». Les enfants de couleur étaient donc exclus des écoles communales, mais les impôts dérivés des sources ci-dessus mentionnées ne furent pas, pendant vingt ans, consacrés à leur instruction.

En 1835, une autre école nègre fut ouverte à Cincinnati; mais l'opposition faite à cette école fut si violente que des émeutiers la fermèrent à plusieurs reprises. On faisait subir toutes sortes d'ennuis aux maitres blancs, au point qu'il leur était à peu près impossible de trouver pension en ville, tant étaient forts les préjugés qui existaient contre leur profession !

La législature de l'Ohio fit, en 1840, une loi établissant des écoles communales pour les nègres; des administrateurs de couleur furent choisis, et les écoles furent ouvertes en temps et lieu. Il se présenta des difficultés, cependant, lorsque le Trésorier de la ville refusa de payer les mandats des administrateurs de couleur, sous prétexte que leurs nominations étaient illégales : en effet, la Constitution déclarait que des électeurs seuls pouvaient remplir des fonc-

(1) G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, p. 159.

tions publiques, et les nègres n'avaient pas le droit de vote. Les écoles furent fermées jusqu'en 1852, époque où elles furent de nouveau ouvertes dans des conditions qui ne trouvèrent pas faveur auprès des nègres. En 1856, on fit une nouvelle loi qui établissait les écoles sur une meilleure base. Il faut remarquer que, pendant cette période antérieure à la guerre, alors que l'opinion publique était si nettement hostile à l'éducation des nègres, le Collège d'Oberlin, par une voix de majorité dans son conseil d'administration, admit, dès son ouverture, en 1835, les nègres sur un pied d'égalité avec les blancs. Au début, naturellement, il ne se trouva que de rares sujets nègres qui purent profiter des avantages ainsi offerts, pour acquérir une instruction supérieure, puisque les écoles préparatoires faisaient défaut ; mais, quoique le nombre des nègres eût toujours été restreint parmi les élèves du Collège Oberlin, il pouvait, en 1900, compter 128 nègres parmi ses diplômés (1).

La première école nègre de la Pensylvanie fut fondée en 1750 par Anthony Benezet, fils de parents huguenots français. Il avait été profondément impressionné par la condition malheureuse des nègres et il consacra sa vie à la cause des Antiesclavagistes. Il instruisit des nègres gratuitement dans des classes du soir et, à sa mort, il laissa, en fidéicommis, un fonds destiné à établir une école de couleur. Il exprimait des vues fort nouvelles pour son temps et son milieu lorsqu'il disait : « Je peux assurer en toute vérité et sincérité que j'ai trouvé parmi les nègres une aussi grande variété de talents que parmi un nombre égal de blancs. Certaines gens prétendent que les noirs sont des êtres inférieurs sous le rapport des facultés. Je ne crains pas d'affirmer que cette idée est un préjugé vulgaire basé

(1) G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, pp. 170-172.

sur l'orgueil ou l'ignorance de maîtres aristocrates qui ont tenu leurs esclaves à une telle distance qu'ils ont été incapables de s'en former une idée juste. »

La Société des Quakers fut la première association de blancs qui reconnut les maux de l'esclavage et tenta quelques efforts pour le relèvement des nègres. En 1770, elle organisa des cours pour « assurer les premiers éléments de l'instruction à des classes ne dépassant pas trente enfants à la fois ».

Grâce aux efforts des Quakers, grâce à l'Abolition Society, et aux munificences de quelques particuliers, d'autres écoles furent établies pour la race de couleur, et dans le nombre de ces écoles se trouvaient plusieurs établissements industriels et agricoles où l'on enseignait aux nègres le labourage et divers autres métiers.

A Allegheny City, le Collège Avery fut établi pour donner aux nègres une instruction supérieure, et en 1853, l'Institut Ashum fut ouvert pour assurer l'instruction classique, scientifique et théologique des jeunes garçons de couleur. Les administrateurs reçurent le pouvoir de conférer « les mêmes diplômes littéraires et les mêmes honneurs académiques que confèrent généralement les collèges ». Cet établissement porte aujourd'hui le nom d'Université Lincoln.

Dans les *Statistiques de la population de couleur de Philadelphie*, de Bacon, on trouve qu'en 1859, « il y avait 1.031 enfants de couleur dans les écoles communales, 748 dans les écoles de charité diverses, et 331 dans des écoles particulières ; il y avait en outre des écoles du soir, une pour les adultes hommes, une pour les filles et une pour les jeunes apprentis. De plus, dix-neuf écoles du dimanche étaient établies par les congrégations de couleur et dirigées par leurs propres maîtres ; elles comptaient 1,667 élèves. D'autres écoles du dimanche étaient organisées comme écoles des missions par des Congrégations blanches ; elles comptaient

215 élèves. Il y avait aussi une bibliothèque publique et une salle de lecture dirigée par « l'Institut for Colored Youth », établie en 1853, et qui avait environ 1,300 volumes. Trois autres bibliothèques plus petites existaient dans d'autres parties de la ville. 1,700 personnes de la population de couleur étaient engagées dans divers métiers et occupations, représentant toutes les branches de l'activité industrielle (1) ».

En 1704, un Français, Elias Neau, fonda à New-York une école pour esclaves nègres. Cette école fut, selon toute probabilité, la première école pour gens de couleur établie aux États-Unis. D'abord il dut aller de maison en maison donner l'instruction à ses élèves aux heures où ils se trouvaient libres ; mais plus tard un grand nombre de maîtres permirent à leurs esclaves de se rendre le soir au local où Neau enseignait. Il réunit ainsi, autour de lui, jusqu'à deux cents élèves. Comme Anthony Benezet, il travaillait sans accepter d'argent ni de rémunération, poussé par sa sympathie pour les opprimés.

Par suite d'un complot tramé en 1710 par certains nègres dans le but d'incendier la ville, on fit une loi qui interdisait aux nègres, d'une manière à peu près absolue, de sortir après le coucher du soleil. Cette loi mit en danger l'existence de l'école Neau ; mais le Gouverneur, qui était de cœur avec lui dans son œuvre, intervint, et les esclaves continuèrent à recevoir son enseignement. Neau mourut en 1722, mais son école ne cessa pas de prospérer sous la direction de maîtres habiles.

La New-York Manumission Society (Société New-Yorkaise pour l'affranchissement), fonda une école qui compta, à un certain moment, plus de deux cents élèves. Lafayette, qui était membre de la société, s'intéressait beaucoup à

(1) Cf. G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, pp. 172-178.

cette école et la visita en 1824, lors de son voyage à New-York. Avec le temps, les écoles de la Société pour l'affranchissement se fondirent dans le système des écoles communales. En 1852, on établit des écoles du soir pour le bénéfice de ceux à qui leurs occupations ne permettaient pas de fréquenter les écoles du jour. Quelque temps plus tard on ouvrit une école normale pour préparer des maîtres de couleur (1).

Dans le Maine et le Rhode Island, les enfants nègres jouissaient indifféremment des mêmes priviléges scolaires que les enfants blancs; dans l'un et l'autre État, on avait accordé la franchise électorale au nègre, dans le Maine, en 1820, et dans le Rhode Island en 1847 (2).

La première école nègre du Massachusetts fut établie à Boston en 1798. Les parents des élèves subvenaient aux frais d'entretien. Deux ans plus tard, les habitants nègres adressèrent aux autorités locales une pétition demandant que l'on ouvrît une école communale; mais il ne fut pas fait droit à cette requête. En 1835, la ville décida de contribuer pour $ 200 par an au maintien de l'école établie en 1798. Une école primaire pour enfants de couleur fut établie par la ville de Boston en 1820. Les écoles séparées pour les nègres furent abolies en 1855, lorsqu'on passa un acte déclarant que « en déterminant les titres des écoliers à admettre dans toute école communale ou école de district de cette ville, il ne sera fait aucune distinction basée sur la race, la couleur ou les opinions religieuses du candidat ou de l'écolier. » Cet acte disait, en outre, que « tout enfant qui, à cause de sa race, de sa couleur ou de ses opinions religieuses, serait exclu de toute école communale ou de toute école de district, si ses titres sont autrement suf-

(1) G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, pp. 163-170.

(2) Cf. G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, pp. 160, 178.

fisants... » pourrait obtenir des dommages-intérêts (1).

Comme on l'a dit ailleurs, les nègres du Nord (en général) n'étaient favorisés que d'avantages scolaires limités. Les autorités locales refusaient entièrement de contribuer au soutien des écoles pour gens de couleur, ou ne donnaient d'argent qu'à contre cœur, laissant le plus lourd du fardeau retomber sur les épaules des quelques philanthropes qui pouvaient prendre fait et cause pour les nègres ; dans nombre d'endroits même, ces tentatives généreuses rencontraient l'opposition la plus énergique.

A Canaan, dans la New Hampshire, les administrateurs de la « Noyes Academy » admirent plusieurs jeunes gens nègres dans leurs écoles. Cela souleva une si vive indignation dans la localité, que des réunions régulières municipales furent convoquées pour nommer une commission, chargée de faire disparaître cet établissement d'instruction. Le 10 août 1835, la Commission, accompagnée d'environ 300 personnes, au nombre desquelles se trouvaient les citoyens les plus considérés de la localité, et suivie de cent couples de bœufs, se rendit à l'Academy et enleva le bâtiment de ses fondations. Un journal, le *Patriote* du New Hampshire, rapporta « qu'on le déposa intact à l'angle près duquel était située la maison de réunion des Baptistes, où il se dresse aujourd'hui, non pas comme le monument de Bunker Heights, élevé à la mémoire des héros disparus, qui combattirent et tombèrent dans la lutte pour la liberté, mais comme un monument élevé à des vivants qui combattent pour détruire ce que nos pères ont conquis » (2).

Le Connecticut jouit de la distinction peu enviable, parmi les États libres, d'être celui qui montra l'opposition la plus acharnée à l'éducation des nègres. En 1831, on

(1) Cf. G. W. Williams, *History of the Negro Race in America*, vol. II, pp. 162-163.

(2) Cf. Henry Wilson, *Rise and Fall of the Slave Power in America*, vol. I, pp. 239-240.

forma le projet d'établir une école pour gens de couleur à New-Haven. Une réunion fut convoquée par le maire de la ville pour « examiner un projet qui aurait été formé en vue de l'établissement, dans cette ville, d'un collège pour l'éducation de la jeunesse de couleur ». Le maire et les citoyens réunis votèrent de « s'opposer à l'établissement du collège proposé, par tous les moyens légaux ». Cette proposition d'instruire les nègres fut jugée : « une ingérance injustifiable et dangereuse dans les affaires intérieures de l'État : il faut la décourager ».

Comme une manifestation du sentiment populaire du temps à l'égard de l'éducation des nègres, on cite souvent le cas de l'école de Miss Crandall.

En 1832, une Quakeresse, Miss Prudence Crandall, qui était réputée maîtresse excellente, établit une école d'externes et de pensionnaires pour jeunes filles, dans la ville de Canterbury (Connecticut). En 1833, une jeune fille de couleur, intelligente, nommée Sarah Harris, fille d'un fermier nègre aisé du voisinage, demanda à être admise à l'école, et y fut reçue. Au bout de quelques jours, les parents des autres élèves firent une visite en corps à Miss Crandall et exigèrent que Sarah Harris fût renvoyée. Ce fut en vain que Miss Crandall leur fit remarquer que la jeune fille nègre était intelligente, remplie de bonne volonté, de réputation excellente et membre de leur propre église. Leur seule réponse fut qu'ils « ne voulaient pas qu'il fût dit que leurs enfants avaient été à l'école avec une négresse » ; ils dirent que si Sarah n'était pas renvoyée, ils retireraient leurs propres enfants. Outrée par ce qu'elle considérait comme une demande injuste, Miss Crandall mit un avis dans le *Liberator*, disant que son école serait ouverte le premier lundi d'avril pour « jeunes filles et fillettes de couleur ». Cette réclame produisit un grand bouleversement à Canterbury, et l'on tint une réunion municipale à laquelle assistèrent plus d'un millier de citoyens, afin d'adopter tels

moyens que besoin serait « pour éviter ce fléau et pour le faire disparaître au plus vite, au cas où il serait introduit dans la ville ». Il fut déclaré que l'école projetée causerait du déshonneur et du dommage à la ville. Des amis de Miss Crandall voulurent prendre sa défense, mais on refusa de les laisser parler.

Malgré l'hostilité acharnée de tous ceux qui l'entouraient, Miss Crandall persista à ouvrir son école en avril, avec une vingtaine d'élèves de couleur, venues de New-York, de Boston, de Providence et de Philadelphie. On commença alors contre elle une série de persécutions, afin de la forcer à quitter la localité. On attaqua, à plusieurs reprises, sa maison, on remplit son puits d'ordures, on insulta ses élèves quand elles paraissaient dans la ville, les magasins refusèrent de lui vendre, les églises chrétiennes lui fermèrent leurs portes et les médecins cessèrent de visiter ses malades. On essaya, sous le couvert d'une loi contre le vagabondage, tombée en désuétude, de chasser les jeunes filles de couleur. On n'y réussit pas cependant et l'on en appela alors à la Législature qui dressa l'acte suivant, connu sous le nom de « Loi Noire », en mai 1833.

« Attendu que des tentatives ont été faites afin de fonder dans cet État des établissements littéraires pour l'éducation de personnes de couleur appartenant à d'autres États et pays, ce qui tendrait à accroître largement la population de couleur de cet État, au grand détriment du peuple, qu'il soit résolu qu'aucune personne ne fondera ou n'établira dans cet Etat aucune école, Académie ou autre établissement littéraire, pour l'éducation ou l'instruction de personnes de couleur n'habitant pas cet État ; on ne donnera pas asile ou pension, pour leur permettre de fréquenter de telles écoles, Académies ou établissements littéraires ou d'y recevoir l'enseignement ou l'instruction, à aucune personne de couleur qui ne soit pas un habitant d'une ville de cet État, sans avoir obtenu au préalable le consen-

tement par écrit d'une majorité des autorités civiles et aussi des notables de la ville où ladite école, académie ou établissement littéraire est situé. »

Le vote de cette loi fut accueilli par le peuple de Canterbury avec de grandes réjouissances ; on tira le canon et on sonna les cloches. Le 27 juin, un mandat d'arrêt fut lancé contre Miss Crandall, et elle fut jetée en prison sous l'inculpation du crime d'avoir enseigné à des jeunes filles de couleur, en violation de la loi sus-mentionnée. Le jury, au premier jugement, ne put tomber d'accord, et au second jugement la cause fut rayée du rôle, sous prétexte de vices de forme.

On essaya alors, mais en vain, d'incendier la maison d'école; et, quelques nuits plus tard, une bande d'émeutiers assaillit l'immeuble, brisant portes et fenêtres, et le rendit inhabitable. Miss Crandall et ses amis décidèrent alors qu'il ne serait pas prudent pour les élèves de rester plus longtemps, et l'école fut définitivement fermée.

Le Rev. Samuel J. May, dans ses *Souvenirs des Conflits Antiesclavagistes*, parle ainsi de la tâche pénible du licenciement des élèves : « Elles furent réunies et je fus prié de leur annoncer notre décision. Jamais auparavant je n'avais senti aussi profondément la cruauté de la persécution qu'on avait continuée pendant dix-huit mois, dans cette ville de la Nouvelle Angleterre, contre une famille de femmes sans défense. Vingt jeunes filles inoffensives, de maintien irréprochable, dont le seul crime contre la paix de la société était de s'être assemblées là pour y obtenir des connaissances utiles et un enseignement moral, devaient entendre de ma bouche qu'elles feraient mieux de s'en aller parce que, chose triste à dire, la maison dans laquelle elles demeuraient ne serait pas protégée par les défenseurs de la ville, les conservateurs de la paix, les officiers de la justice, les hommes influents de cette cité. Les mots, pour ainsi dire, me brûlaient les lèvres ; mon

sein bouillait d'indignation. Je me sentis honteux de Canterbury, honteux du Connecticut, honteux de mon pays, honteux de ma couleur (1). »

On estime qu'au moment de la Proclamation de l'Emancipation il y avait environ 1,800,000 enfants nègres en âge de fréquenter les écoles, aux États-Unis; et, sur ce nombre, 1,650,000 se trouvaient dans le Sud. L'ignorance de cette masse était à peu près complète dans les États esclavagistes, et le nègre des États du Nord n'était guère en avance sur son frère du Sud.

L'éducation industrielle avant la guerre. — Cependant, si le nègre manquait à un point regrettable de toute instruction scolaire, il y avait un côté de son éducation qui, certes, n'avait pas été négligé; nous voulons parler de l'enseignement industriel. Naturellement on n'avait pas donné cet enseignement au nègre en vue de son propre bien: l'esclavage n'était pas entretenu dans des idées philanthropiques. Néanmoins le nègre tira son profit de cette instruction industrielle et, par ce moyen, obtint une place particulière dans la société, une place qu'il ne faut pas oublier en formulant des plans pour son éducation.

Une grande majorité des nègres, il est vrai, étaient ou vriers agricoles, et pour cette situation, ils n'avaient guère plus besoin d'instruction que les bêtes de somme qui partageaient leurs travaux; cependant un certain nombre avaient été choisis pour des tâches qui demandaient plus d'habileté. La maison du planteur avant la guerre était, dans un certain sens, une école industrielle, où la jeunesse nègre était forcée d'apprendre les divers métiers et les diverses industries: le labourage dans ses détails, les métiers de charron, de forgeron, de plâtrier, de tailleur, de cordonnier. De leur côté, les filles nègres apprenaient à être

(1) Cf. G. W. Williams, *History of the Negro Race in America* vol. II, p. 149-157.

d'excellentes couturières, cuisinières, ménagères et blanchisseuses : car il ne faut pas oublier que presque tous ces métiers inférieurs étaient exclusivement réservés aux nègres (1). Ceux qui étaient avantagés sous le rapport physique et intellectuel étaient choisis pour le service de la maison. Ils recevaient une certaine instruction ; ils étaient d'ailleurs quelquefois les enfants illégitimes des maîtres ou des planteurs voisins. Ces serviteurs domestiques, en contact journalier avec la famille et les amis du maître, ne pouvaient manquer d'acquérir quelque chose de cette culture rare et de cette élégance pour lesquelles le Sud fut si justement renommé.

Cette éducation industrielle de l'esclave, quelque excellente qu'elle ait été, restait loin, cependant, de ce qu'on aurait pu accomplir, dans des circonstances analogues, avec des affranchis. L'esclave ne recevait pas une instruction industrielle dans le vrai sens du mot, car la discipline intellectuelle lui faisait presque toujours totalement défaut ; mais il acquérait une certaine dextérité manuelle. Il n'avait aucun mobile qui l'encourageât au travail ; il ne pouvait prendre à sa besogne que peu ou point d'intérêt, puisqu'il n'avait pas de part au fruit de son industrie. En outre, tout travail manuel était marqué du stigmate de la servitude : il se trouvait avili parce qu'il était en quelque sorte l'apanage exclusif de l'esclave.

Par conséquent, lorsque les nègres acquirent leur liberté, ils montrèrent tout naturellement de la répugnance à exécuter des travaux manuels. Dans leur esprit, la liberté

(1) *The Negro Artisan*, pp. 13-24, *Atlanta University Publications*, n° 7, 1902. — P. A. Bruce, *Economic History of Virginia in the 17th Century*, vol. II, pp. 405-406. — Edward Ingle, *Negro in the District of Columbia*, *Johns Hopkins University Studies*, 11th Series, III-IV. — H. S. Cooley, *A Study of Slavery in New Jersey*, *Johns Hopkins University Studies*, 14th Series, IX-X. — Frederick Law Olmstead, *Seaboard Slave States*, *Journey through Texas*, *Journey in the Back Country*.

et l'oisiveté étaient synonymes : c'est ce qu'ils avaient appris sur les plantations. L'instruction à laquelle ils aspiraient n'était pas celle qui leur enseignerait à gagner honnêtement leur pain quotidien au moyen d'occupations industrielles ; ce qu'ils voulaient, c'était un enseignement scolastique qui, joint à certains arts d'agrément, les mît immédiatement au même niveau que le blanc, et leur assurât cette même vie d'aise et de plaisir qui dans leur esprit était le complément inséparable de la liberté.

CHAPITRE III

L'ÉDUCATION DES NÈGRES PENDANT LA PÉRIODE DE RECONSTRUCTION

Le Sud après la Guerre. — La guerre civile laissa le Sud dans un état de désolation terrible. Les frais de la guerre, pour le gouvernement confédéré, jusqu'au mois d'octobre 1864, s'élevaient à $2,099,768,707 ; cette dette fut répudiée par le gouvernement fédéral(1) ; les bâtiments publics, les routes, les digues, les ponts étaient pour ainsi dire détruits ; les lignes de chemin de fer étaient coupées, le système monétaire aboli ; et, ce qui était pis, l'organisation du travail reposant sur l'esclavage était complètement renversée. Le soldat confédéré, en revenant dans son foyer, trouvait sa propriété mobilière disparue, ses esclaves en liberté, et, fréquemment, sa ferme hypothéquée ou vendue pour satisfaire le fisc. Là où jadis se trouvaient des plantations florissantes, on ne voyait plus que la désolation et la ruine.

Les nègres, malgré leur émancipation, malgré la dispa-

(1) T. N. Page, *The Southern People during Reconstruction, Atlantic Monthly*, vol. 88, pp. 289-304. (Sept. 1901). — Pour la Période de Reconstruction, voir *Atlantic Monthly* 1901, janvier, février, mars, mai, juin, juillet, septembre et octobre. — G. W. Garner, *Reconstruction in Mississipi*. — E. B. Andrews, *Last Quarter of a Century in the United States*, vol. I, ch. I, V, VI. — W. A. Dunning, *Essays on the Civil War and Reconstruction*. — *Report of the Department of Agriculture*, 1860, p. 105. — *Ibid.*, 1866-67, 57, 68. — *Compendium of the Ninth Census*, p. 752.

rition de l'ancien régime, se trouvaient encore, pour la plupart, dans le Sud, et ils auraient pu coopérer avec le blanc à régénérer le pays dévasté par la guerre (1). Si l'on avait eu recours à des moyens convenables pour réhabiliter les États révoltés et pour adapter à la situation nouvelle les rapports entre les blancs et les nègres libérés, il est tout à fait probable que la question nègre et les difficultés qui se présentent dans l'éducation des gens de couleur, auraient été résolues depuis longtemps, tandis qu'elles sont encore aujourd'hui une menace pour le développement du Sud et pour la prospérité de la nation.

Erreurs sociales de la période de Reconstruction. — La méthode adoptée par le Congrès pour la reconstruction des États rebelles fut la source de maux terribles. Elle est cause, en grande partie, de la méfiance et de l'hostilité qui existent entre les deux races, et des multiples embarras politiques du Sud (2). Le serment du Test (3) et le Quinzième Amendement (4) enle-

(1) N. S. Shaler, *The Negro since the Civil War, Popular Science Monthly*, vol. 57, p. 29 (May, 1900).

(2) S. P. Chase, *Letter to Democratic National Committee in 1873* (E. B. Andrews, *The Last Quarter of a Century in the United States*, vol. I, pp. 36-37).

(3) *Le serment du Test :* « Je jure de la façon la plus formelle que jamais je n'ai volontairement porté les armes contre ma patrie depuis que je suis citoyen des États-Unis, que jamais je n'ai de plein gré soutenu, favorisé, conseillé ou encouragé leurs ennemis déclarés ; que jamais je n'ai tenté ni accepté d'exercer une fonction quelconque sous un gouvernement vrai ou fictif hostile aux États-Unis. Je jure en outre que jamais je n'ai consenti à appuyer aucun gouvernement reconnu ou non, aucune autorité, aucune puissance, aucune constitution, établi au sein des États-Unis et hostile à la nation,... que... je suis prêt à maintenir et à défendre la Constitution des États-Unis contre tous ses ennemis, à l'extérieur comme à l'intérieur. » (Décret du 2 juillet, 1862.)

(4) « Le droit électoral des citoyens des États-Unis ne pourra être supprimé ni restreint par le Gouvernement fédéral ou par un État quelconque pour cause de race, ou d'esclavage antérieur. » *Amendements à la Constitution des États-Unis*, art. 15 de la 1re section.

vaient virtuellement au blanc l'usage de son droit électoral, tout en mettant le pouvoir politique dans les mains de l'ex-esclave (1). Les gens du Sud, vivement affectés par leur défaite, ne pouvaient considérer le Quinzième Amendement que comme une mesure politique ayant pour but de les humilier encore davantage. Ils savaient parfaitement que le commerce du Nord avait bénéficié de l'esclavage et que l'aversion pour la race noire était, en fait, aussi grande dans le Nord que dans le Sud ; par conséquent, ils ne pouvaient pas croire que l'affranchissement du nègre fût dû entièrement à la sympathie désintéressée du Nord pour l'homme de couleur.

Étudier les huit années connues sous le nom de Période de Reconstruction, c'est faire l'histoire de la discorde, de la corruption, de l'ignorance dans le gouvernement. Le seul mérite de ce régime fut le soin qu'il donna à l'établissement d'un bon système d'écoles publiques (2). Les meilleures classes du Sud, par suite des conditions du « serment cuirassé de fer » (*iron clad oath*), étaient privées du droit de vote. Le pouvoir politique passa aux mains des « Scalawags », des « Carpet-baggers » et des nègres (3). On nommait « Scalawags » des individus généralement renégats du Sud, qui n'avaient pas de situation sociale avant la guerre et qui étaient des gens notoirement corrompus ; les « Carpet-baggers » étaient quelquefois des agents du « Freedmen's Bureau » (Bureau des Affranchis) ; mais le plus souvent, c'étaient des gens qui étaient allés dans le Sud pour en retirer tout ce qu'ils pourraient, par tous les

(1) Général Ord, *Rapport de 1867 :* « Dans la plupart des comtés de mon district, quelques hommes seulement remplissent les conditions exigées pour pouvoir prêter le serment de l'épreuve (Test Oath), et ceux-là ne tiennent pas à jeter un défi à l'opinion publique en acceptant une charge. »

(2) Cf. E. B. Andrews, *The Last Quarter of a Century in the United States*, vol. I, pp. 116-120.

(3) *Ibid.*, ch. 5, *Carpet-baggers and Scalawags in Dixie.*

moyens, avouables ou non. Il y eut, sans doute, un grand nombre de « Carpet-baggers » honnêtes; la plupart d'entre eux, cependant, oublieux des préjugés naturels des blancs, considéraient tous les gens du Sud comme des exploiteurs éhontés d'esclaves, et les nègres comme des victimes malheureuses et opprimées qu'il était de leur devoir d'arracher à la puissance de leurs tyrans. Ils firent bientôt partager cette croyance à l'homme de couleur, donnant naissance ainsi à des malentendus et à un esprit d'hostilité entre les anciens maîtres et les anciens esclaves. Ces nouveaux électeurs devinrent un instrument politique entre les mains des démagogues. Ils étaient sans instruction, crédules, dégradés par tous les défauts et tous les vices que peuvent faire naître de longues années d'esclavage, mais ils croyaient, en même temps, grâce aux mensonges décevants de leurs chefs, que le Quinzième Amendement les avait rendus les égaux de l'homme blanc instruit, qui avait en partage la discipline intellectuelle des siècles. Que ces électeurs ignorants, dominés par des chefs sans principes ou fanatiques, aient commis des excès ou des fautes terribles, il n'y a là rien de surprenant. On peut s'étonner qu'ils n'aient pas fait pis (1). Cependant, le

(1) « Il paraît qu'il y avait, en 1874, rien que dans la Caroline du Sud, deux cents juges nègres ne sachant ni lire ni écrire, ainsi que des « School commissioners » (commissaires scolaires nègres), tout aussi ignorants, lesquels recevaient $ 1,000 par an. De même des jurys composés de nègres tranchaient des questions juridiques subtiles et donnaient leurs décisions dans des affaires dont dépendaient les biens et la vie d'individus. » E. B. Andrews, *The Last Quarter of a Century in the United States*, vol. I, p. 124.

« La dette publique de l'Alabama passa, entre 1868 et 1874, de $ 8,356,083 51 à $ 25,503,593 30. Ces chiffres comprennent les obligations de chemins de fer et au porteur. H. A. Herbert, *Why the Solid South*.

« La première Assemblée législative de la Caroline du Sud, réunie sous les auspices de la nouvelle Constitution, comprenait 72 blancs et 85 nègres. A cette époque, la dette consolidée de l'État se montait à $ 5,407,306 27. A l'expiration des quatre années d'administration

gouvernement des « Carpet-baggers » et la législature nègre rendirent impossible la réconciliation entre les deux races, raffermirent dans l'esprit des gens du Sud la croyance à l'irrémédiable infériorité morale et intellectuelle du nègre et les déterminèrent à lutter pour rabaisser le nègre et pour le maintenir à la place qu'ils croyaient être réellement la sienne (1).

Ainsi il est facile de comprendre pourquoi le projet d'un

du Gouverneur R. H. Scott, en décembre 1872, quoi qu'il n'eût pas été entrepris ou achevé de travaux publics importants, la dette avec les intérêts échus atteignait la somme de $ 18,515,033 91. » E. B. Andrews, *The Last Quarter of a Century in the United States*, vol. I, p. 128.

« Quatre années et cinq mois de « Carpet-bag rule » avaient coûté $ 106,020,337 à la Louisiane. Les impôts crurent en proportion. La richesse de la Nouvelle-Orléans, pendant les huit années de « Carpet-« bag rule », au lieu de s'accroître, descendit de $ 146,718,790 à $ 88,613,930. » T. N. Page, *The Southern People during Reconstruction*, *Atlantic Monthly*, September 1901.

J. W. Garner, *Reconstruction in Mississipi*, p. 314.

« Les bons du Trésor du Texas valaient 45 cents par dollar, et les obligations de l'État n'avaient aucune valeur. » *Political Science Quarterly*, vol. IX, pp. 686 et seq.

Daniel Chamberlain, *Reconstruction in South Carolina. Atlantic Monthly*, vol. 87, p. 477 (avril 1901). « Avant la guerre, la dépense moyenne de la session annuelle de la législature dans la Caroline du Sud ne dépassait pas $ 20,000. Pour les six années de la Reconstruction, la dépense annuelle moyenne était de de $ 320,000, la dépense de la session de 1871 seule fut de $ 617,000. Tous les frais des législatures pour ces six années furent de $ 2,339,000. »

(1) E. B. Andrews, *The Last Quarter of a Century in the United States*, vol. I, pp. 121-122 : « Les nègres étaient par trop bornés pour faire des lois ou pour élire ceux à qui incomberait cette tâche. Pendant un certain temps, des effets accaparés (engrossed bills) en nombre considérable furent envoyés d'une Chambre de l'Alabama à l'autre, dans le but de faire rectifier les erreurs qui s'y trouvaient. S'il faut en croire les rapports de cette époque, un des employés à la Chambre des Représentants fut renvoyé pour cause d'orthographe défectueuse et un expert fut désigné pour rectifier les erreurs. Quand on découvrait des erreurs, le Sénat ne pouvait retrouver le coupable, attendu que la plupart des sénateurs étaient incapables d'écrire trois lignes correctement; certains ne savaient même pas lire. Il est aisé de se figurer la médiocrité des travaux exécutés par ces magistrats. »

programme d'instruction pour les nègres trouva plus d'avocats dans le Nord que dans le Sud, et pourquoi, parmi les gens du Sud, ceux mêmes qui étaient en faveur de l'instruction du nègre ne pouvaient pas s'entendre avec les gens du Nord au sujet de l'espèce d'instruction la mieux appropriée aux besoins des anciens esclaves. On doit dire, en toute justice, que les gens du Sud étaient de bonne foi dans leur opposition à un enseignement scolastique pour le nègre; ils croyaient qu'il était incapable d'y trouver aucun avantage, et que le peu d'instruction qu'il pourrait en retirer le rendrait impropre à remplir dans la société la place que le sort lui avait assignée, parce qu'il serait amené par là à devenir un être à la fois mécontent et dangereux.

L'Éducation des nègres après l'émancipation. — L'instruction des nègres libres commença, pour ainsi dire, avec la guerre civile. A leur passage à travers les États du Sud, les armées des envahisseurs furent rejointes par un grand nombre d'esclaves fugitifs, hommes, femmes et enfants, auxquels des travaux secondaires furent confiés. Des classes furent ouvertes pour ces nègres dans les différents postes occupés par les troupes du Nord. Dès septembre 1861, une école fut ouverte au fort Monroe. Ce n'était là que le commencement d'une série d'écoles militaires, qui furent organisées sous la surveillance des officiers et des chapelains et qui s'étendaient jusqu'à Washington (District de Colombie); Portsmouth et Norfolk (Virginie); Newport News, Beaufort et Port Royal (Caroline du Sud); la Nouvelle Orléans (Louisiane); Vicksburg (Mississipi); Roanoke Island (Caroline du Nord); Columbus (Kentucky); et nombre d'autres lieux dans le Sud. Le 1er janvier 1863, la proclamation de l'émancipation libéra tous les esclaves, et des écoles, sous une direction militaire, s'élevèrent dans tous les États du Sud (1).

(1) Cf. *Occasional Papers of the Slater Fund*, n° 3, dans le *Report*

Écoles organisées par le général Banks. — Le système le plus complet pour l'éducation des nègres, dans les premiers temps, fut inauguré par le général Banks qui, en octobre 1863, fonda les premières écoles publiques de la Louisiane. Si l'on en croit les rapports rédigés peu de temps après, il y avait sept écoles, avec 23 maîtres et 1,422 élèves. En mars 1864, le général Banks créa, par décret, un conseil d'éducation qui avait le pouvoir d'établir des écoles communales, d'acquérir ou d'ériger des bâtiments scolaires, d'employer des maîtres, d'acheter tout le matériel nécessaire, et qui « devait avoir la même autorité et remplir les mêmes devoirs que les répartiteurs des impôts, les inspecteurs et les administrateurs scolaires dans les États du Nord, relativement à l'établissement et au maintien des écoles communales ». Ce conseil fut investi, en outre, du pouvoir « d'imposer et de prélever une taxe scolaire sur la propriété mobilière et immobilière, y compris les récoltes des plantations ». En décembre 1864, les rapports de ce conseil indiquent qu'il y a 95 écoles, 162 maîtres et 9,571 élèves. Le pouvoir de prélever une taxe fut suspendu en 1865, et le rapport officiel, montrant le désir que les nègres libérés avaient d'acquérir de l'instruction, dit ce qui suit : « Quand la perception de l'impôt général fut suspendue en Louisiane par ordre militaire, la consternation de la population de couleur fut intense. Des pétitions commencèrent à pleuvoir au quartier général. J'en vis une venant des plantations de l'autre côté de la rivière, qui avait au moins trente pieds de longueur, et qui portait les signatures de dix mille nègres. C'était touchant de l'examiner et de considérer les noms et les croix (+) d'une si longue liste de parents qui,

of the Commissioner of Education, 1894-95, p. 1376. — W. E. B. Du Bois, *The Freedmen's Bureau*, *Atlantic Monthly*, vol. LXXXVII, p. 354 et seq. (Mars 1901.)

ignorants eux-mêmes, suppliaient que l'on instruisît leurs enfants, et promettaient que, malgré leurs charges et leur extrême pauvreté, ils paieraient les frais (1). »

Écoles organisées par le colonel John Eaton. — Le 14 décembre 1862, un système d'écoles fut établi dans le Tennessee et l'Arkansas par le colonel John Eaton.

D'abord, par suite du manque de surveillance, il y eut beaucoup d'abus, et les plaintes reçues montrent que « des fraudes avaient été commises dans plusieurs cas; des personnes mal disposées, irréfléchies et sans aucune compétence en avaient imposé à ceux qui n'étaient pas préparés à leur résister ou à les contenir ». Nous voyons ailleurs que des maîtres « au lieu de travailler ensemble au bien de ceux pour lesquels ils étaient venus, se mirent à se calomnier, à se créer mutuellement des difficultés et à se faire des tracasseries », et aussi, que « la mauvaise foi avec laquelle on remplissait des engagements équitables, privait les gens de couleur de ce qui leur revenait de droit (2) ».

La circulaire n° 28, envoyée par le département de la guerre, établit les écoles de ces deux États sur une meilleure base. Une importante modification de ce système était la création d'écoles industrielles qui avaient pour but de « développer des habitudes laborieuses et d'enseigner les arts utiles du ménage ». En mars 1865, un aide surintendant dit dans son rapport qu'il y a à Vicksburg et à Natchez, et dans le voisinage de ces villes, 30 écoles, 60 maîtres et 4,393 élèves ; à Memphis, 1,590 élèves. Dans toute la circonscription scolaire, 7,360 élèves fréquentaient régulièrement l'école (3).

(1) *The Negro Common School*, p. 25. *Atlanta University Publication*, n° 6.

(2) Voir le rapport du chapelain Warren, 1864, relatif aux écoles nègres.

(3) J. L. M. Curry, *Education of the Negro since* 1860, *Occasional Papers of the Slater Fund*, n° 3.

Freedmen's Bureau. — Jusqu'en 1865, les secours donnés aux nègres affranchis avaient, nécessairement, manqué d'une véritable organisation ; c'est pourquoi, en mars 1865, le Congrès créa un « Bureau of Refugees, Freedmen and Abandoned Lands » (Bureau des réfugiés, des émancipés et des terres abandonnées). Comme son nom l'indique, ce « Bureau des émancipés » ne comprenait pas seulement dans ses attributions les questions d'éducation. Le pouvoir exercé par le représentant de ce bureau était, en fait, illimité. Dans les questions relatives aux nègres et à leurs rapports avec les blancs du Sud, ces agents allaient même plus loin que les autorités militaires. On a souvent critiqué, et sévèrement, les opérations de ce bureau : dans certains cas, ce fut avec beaucoup de justice. Il n'est pas douteux qu'on aida beaucoup de nègres qui auraient pu se suffire à eux-mêmes. Au milieu d'une si grande misère, on n'avait pas le temps de prendre des renseignements sur des cas particuliers. Quelquefois aussi, les efforts de ce bureau étaient entravés, et même la haine naturelle entre les deux races se trouvait excitée par la corruption et la sottise de certains agents. Ces employés se montraient fréquemment peu avisés en ne tenant pas compte des préjugés naturels des anciens propriétaires d'esclaves, en les traitant, trop souvent, avec un sans-gêne absolu, tout en favorisant outre mesure les nègres qui étaient sous la tutelle de la nation (1).

(1) Cf. C. T. Winston, *Industrial Education for White and Black*, dans le *Southern Workman*, février 1901. « Je me souviens avoir vu faire à un nègre cent milles à pied pour se procurer au bureau des affranchis (Freedmen's Bureau) un boisseau de farine. Si cet homme était resté chez lui à travailler, il eût pu gagner le prix de sa pension et en plus quatre boisseaux de farine pendant le temps qu'il avait perdu en allées et venues. Une foule de plaintes puériles et insignifiantes, dont la plupart n'étaient aucunement fondées, furent déposées devant le bureau par des domestiques nègres contre leurs maîtres de race blanche. Ainsi naquit l'antagonisme des deux races. »

Il appartenait à ce bureau d'exercer la surveillance et l'administration de toutes les terres abandonnées et d'avoir la haute main sur toutes les questions se rapportant aux réfugiés et aux émancipés. Neuf aides-commissaires furent adjoints au chef de ce bureau, qui était le général O. O. Howard, et il fut décrété que « ces commissaires auraient pour objet d'organiser pratiquement le travail rémunéré », ainsi que de « saisir, tenir, employer, louer ou vendre tous les bâtiments ou immeubles et toutes terres leur appartenant et qui en dépendent et qui étaient aux mains des États confédérés, sous quelque titre que ce fût, et d'employer les dites propriétés ou d'en appliquer les revenus à l'éducation des gens libérés ».

Ils étaient aussi autorisés à rendre la justice là où d'autres tribunaux n'existaient pas, à « coopérer avec les institutions de bienfaisance particulières à l'assistance des affranchis », à établir l'institution du mariage parmi les anciens esclaves (si possible, entre ceux qui avaient vécu maritalement pendant l'esclavage) à encourager les nègres à se mettre en état de se suffire à eux-mêmes, et à veiller à ce que les ouvriers de couleur reçussent un traitement équitable de la part de leurs patrons.

Rapports du général Howard. — Dans le premier rapport général envoyé au Bureau, le 1er janvier 1866, relativement à l'œuvre d'éducation, l'inspecteur des écoles disait que « le nombre total des élèves à ce jour, dans toutes les écoles de couleur, se montait, autant

Un voyageur du Nord rapporte que dans le Mississipi, un affranchi intelligent lui déclara qu'il ne regardait pas comme libre celui qui était forcé de s'assurer la vie par le travail. » *New-York Herald* du 2 octobre 1865.

Voir les tableaux de cette époque dans les romans *Red Rock*, de T. N. Page, et *The Leopard's Spots*, qui présentent les arguments du parti sudiste, et d'autre part, *A Fool's Errand* et *Bricks without Straw*, par A. Tourgee, dans lesquels sont défendues les opinions des nordistes.

que l'on pouvait s'en assurer, à 90,599; le nombre des maîtres, à 1,314; celui des écoles, à 740 »; six mois plus tard, le 1er juillet 1866, M. Alford, inspecteur des écoles, rapportait qu'il y avait 90,778 élèves, 1,405 maîtres, et 975 écoles. Son rapport indiquait en outre, que les nègres prenaient plus d'intérêt à leurs écoles tandis que diminuait l'opposition des blancs à ces mêmes établissements.

Sous l'habile direction du général Howard et des différents aides-commissaires et surintendants d'État, les écoles passèrent de l'état expérimental à un système bien organisé d'instruction publique. Les élèves commencèrent à être répartis en classes régulières, et l'on établit des écoles préparatoires pour les maîtres ; l'enseignement industriel parmi les enfants était particulièrement satisfaisant. Il leur donnait des connaissances pratiques qui pouvaient leur être utiles plus tard en les mettant à même de se suffire à eux-mêmes.

En 1869, peu avant le moment où le gouvernement cessa de subventionner les écoles des affranchis, le général Howard fit un rapport qui était un court résumé de l'œuvre accomplie par le bureau. Il disait :

« Le besoin le plus urgent des affranchis était l'éducation, et, dès le début, j'ai consacré plus d'attention à ce point qu'à aucune autre branche de mon travail... J'ai trouvé beaucoup d'écoles établies dans les circonscriptions qui étaient depuis quelque temps à l'intérieur des lignes de nos armées. Une grande partie de ces écoles avaient été instituées et soutenues par des sociétés de bienfaisance du Nord. Dès le 17 septembre 1861, l'« American Missionnary « Association » débuta par une école pour les « contrabands » (nom donné aux nègres qui s'échappaient pour rejoindre les armées du Nord) à Hampton, près de Fort Monroë. Le 8 janvier 1862, le Rev. Solomon Peck, de Boston, docteur en Divinité, établit une école à Beaufort (Caroline du

Sud). Une autre fut ouverte à Hilton Head, au cours du même mois, par Bernard K. Kee, fils. Un mouvement plus général fut inauguré grâce aux efforts de E. L. Pierce, Esq., de Boston, et du Rev. M. French ; et le 3 mars 1862, environ 60 maîtres ou missionnaires furent envoyés par des sociétés organisées à Boston et à New-York. D'autres suivirent, parmi lesquels les uns agissaient sous leur propre responsabilité, certains étaient soutenus par de nouvelles sociétés de secours formées à Philadelphie, à Cincinnati et dans d'autres villes. Dès le début de l'année 1864, un système d'instruction excellent fut établi en Louisiane par le général Banks, alors commandant en chef de l'État. Je n'ai pas essayé de nous substituer aux sociétés de bienfaisance déjà engagées dans l'œuvre d'éducation. Je leur ai donné, au contraire, toutes les facilités possibles pour continuer et étendre leur œuvre. J'ai pu leur procurer une aide matérielle, quoique le Congrès ne donnât pas de subsides, en employant les fonds obtenus par la location des propriétés abandonnées, en aménageant comme écoles les immeubles qui n'étaient plus nécessaires pour les besoins militaires, en donnant le transport gratuit sur les voies de communication aux maîtres, aux livres et au matériel scolaire, et en accordant les frais de subsistance à tous ceux qui participaient à l'œuvre d'éducation. Dans le but de faire régner l'harmonie parmi les nombreuses sociétés indépendantes engagées dans cette œuvre, et de les aider toutes d'une façon impartiale, je nommais dans chaque État un surintendant des écoles, dont le devoir était de recueillir des renseignements, d'encourager l'établissement de nouvelles écoles, de trouver des maisons pour les maîtres et de surveiller le travail en général. La loi du 16 juillet 1866 sanctionna tout ce qui avait été fait auparavant, et étendit mes pouvoirs... Dans chaque État, au moins une école normale a été organisée pour la préparation des maîtres; et plusieurs collèges reconnus par l'État, pour les

gens libérés, sont ouverts et réussissent à merveille. En outre, une institution d'un ordre plus élevé a été fondé dans cette circonscription, et enregistrée par le Congrès : une université qui a pour but de donner aux émancipés les moyens d'acquérir une culture classique, scientifique et professionnelle. Dans toutes les écoles et dans toutes les classes, le niveau des études a rapidement progressé.

« On croit qu'au moins deux cent cinquante mille adultes et enfants de couleur ont reçu quelque instruction pendant l'année écoulée. On ne saurait trop louer la noble armée des maîtres qui ont poursuivi avec succès cette œuvre d'éducation. Puisque les émancipés ont été investis de tous les droits et privilèges des hommes libres et exercent déjà une puissante influence politique, il est reconnu par toutes les personnes intelligentes et de bon sens, qu'il faut les instruire, si l'on ne veut pas qu'ils deviennent des instruments aux mains des démagogues, et de puissants agents du mal, au lieu d'être des agents du bien. Cette nécessité a déjà conduit quelques-uns des États reconstruits à établir un système d'écoles communales. Jusqu'à ce que cela soit fait dans tous les États, jusqu'à ce que ces écoles publiques fonctionnent régulièrement, le salut du pays et particulièrement du Sud exigera la continuation, par une puissance quelconque, de l'œuvre d'éducation remplie actuellement par notre bureau. Ce n'est pas tout ; on devrait trouver les moyens d'en étendre largement les opérations, de manière à subvenir aux besoins de toute la population. Les rapports indiquent qu'il n'y a pas plus d'un dixième des enfants des affranchis qui fréquentent les écoles. Leurs parents ne sont pas à même de payer les frais de leur éducation; ils font déjà quelque chose, et, en proportion de leurs moyens, probablement plus que ne ferait aucune autre classe. On estime que pendant l'année écoulée, ils n'ont pas souscrit moins de deux cent mille dollars pour la construction

d'écoles et le paiement des salaires des maîtres. Ils se sont montrés disposés à contribuer aux frais de l'école ; et à mesure qu'ils prospéreront et acquerront de l'aisance, ils prendront une plus grande part du fardeau, que ce soit par contributions volontaires, ou au moyen d'un impôt pour l'entretien des écoles. »

Quelques sections du Freedmen's Bureau furent supprimées en 1869. En 1870, les affaires de ce Bureau furent remises au Département de la Guerre. De 1870 à 1872, ce fut le moment le plus difficile de la période de reconstruction, et la confusion régna partout dans le Sud. Enfin, en 1872, le Bureau de l'Instruction et celui des récompenses furent définitivement supprimés et le Gouvernement fédéral cessa d'aider les nègres. On croyait que les Etats du Sud, individuellement, étaient à même de porter le fardeau. Bien qu'en réalité le fonctionnement du Bureau ne fût pas toujours satisfaisant, il n'en est pas moins vrai que l'on est en droit de se demander si le Gouvernement national eut raison en cessant d'assumer seul toute la responsabilité des écoles nègres. C'était une trop lourde charge à imposer au Sud déjà appauvri, d'autant plus que l'esclavage, et l'ignorance des nègres qui en était le résultat n'étaient pas imputables au Sud seul. Cette institution avait enrichi le commerce de toute la nation ; la nation tout entière, le Nord aussi bien que le Sud, devait en payer les conséquences fâcheuses.

Il n'existe pas d'histoire officielle du Freedmen's Bureau, par suite, sans doute, de l'état de confusion des archives au moment où les affaires de ce Bureau furent remises au Département de la Guerre pour le règlement final. Le Dr J. L. M. Curry, un des administrateurs de la fondation Slater, fit une demande le 1er mai 1894, au « Record and Pension Office » du gouvernement pour obtenir les statistiques relatives à ce Bureau. On lui envoya le tableau suivant :

Années.	Ecoles	Maîtres	Elèves.	Dépenses du bureau.	Contributions des affranchis.	Contributions des Sociétés de bienfaisance
				dollars.	dollars.	dollars
1865-66	1264	1793	111.193	225.722 94	18.500 00	83.200 00
1867	1673	2023	109.245	415.330 00	17.200 00	65.087 00
1868	1739	2104	102.562	909.210 00	42.130 00	154.736 50
1869	1942	2472	108.435	591 267 56	85.726 00	27.200 00
1870	1900	2376	108.135	480.737 82	17.187 00	4 240 00

On dressa cette statistique au moyen des rapports particuliers envoyés chaque année au Freedmen's Bureau par les Surintendants de l'Instruction publique dans les États du Sud. Il faut noter que le chiffre des dépenses donné dans ce tableau comprend, en dehors des dépenses scolaires, les frais occasionnés au Bureau par la construction et l'entretien des asiles pour les affranchis.

Ce tableau est en contradiction, sur des points importants, avec les rapports fournis chaque année par le commissaire du Freedmen's Bureau. Étant donné le laps de temps écoulé, le désordre des chiffres et la confusion des documents, il est impossible aujourd'hui de concilier ou d'expliquer les divergences qui existent entre les rapports des surintendants et ceux du commissaire. En s'appuyant sur ces derniers, voici quel tableau on peut établir (1) :

Années.	Ecoles	Maîtres	Elèves.	Dépenses du bureau.	Contributions des affranchis.	Contributions des Sociétés de bientaisance
				dollars.	dollars.	dollars.
1866	975	1405	90.778	123.659 39	18.500 00	82 200 00
1867	1839	2087	111 442	531.345 48	17.500 00	65.087 01
1868	1831	2295	104.327	965.896 67	360.000 00	700 000 00
1869	2118	2455	114.522	924.182 16	190.000 00	365.000 00
1870	2677	3300	149.581	976.853 29	200.000 00 (estimés)	360.000 00

(1) Cf. *Report of Commissioner of Education*, p. 1379, 1894-95.

Il est probable que nous devons ajouter foi aux chiffres donnés par le commissaire, puisqu'il pouvait contrôler les assertions des surintendants et possédait des éléments qui font défaut aujourd'hui. Il présente pour l'année 1869 un total de $365,000, donné pour l'éducation par des sociétés de bienfaisance ; le nouveau rapport établi en 1894 ne présente que $27,000, chiffre évidemment absurde. On peut supposer que les surintendants des États ne faisaient pas entrer en ligne de compte toutes les sommes offertes pour l'éducation par les sociétés de bienfaisance ; peut-être ne rendaient-ils compte au Freedmen's Bureau que des sommes qui leur étaient parvenues par l'intermédiaire de ce Bureau même, tandis que le commissaire, chargé d'un rapport général, devait probablement faire un total de toutes les dépenses, quelle que fût l'origine de l'argent (1).

Comme on l'a déjà dit plus haut, l'œuvre de l'éducation des nègres ne se trouvait pas exclusivement dans les mains du Freedmen's Bureau. Beaucoup de sociétés religieuses et bienfaisantes coopérèrent avec le gouvernement pour subvenir aux besoins des anciens esclaves. Le Freedmen's Bureau, dans ses rapports de 1868 et de 1869, nomme les associations suivantes comme engagées dans cette œuvre :

African Civilization Society, New York;

African Methodist Episcopal Church Missionary Society, Washington, D. C. ;

American Advent Mission Society, Michigan ;

American Baptist Free Mission Society, New York ;

American Baptist Home Mission Society, New York ;

American Missionary Association, New York ;

Board of Domestic Missions, Reformed Presbyterian Church, Pittsburg, Pennsylvania;

(1) *The Negro Common School*, p. 32, *Atlanta University Publication.*

Board of Missions for Freedmen, Reformed Presbyterian Church, Ohio;

Baltimore Association, Baltimore, Maryland;

Delaware Association for the Moral Improvement of Colored People, Wilmington, Delaware;

First Normal School Association, Richmond, Virginia;

Freedmen's Aid Society, Methodist Episcopal Church, Cincinnati, Ohio;

Freedmen's Committee, Ohio Yearly Meeting of Friends, Ohio;

Free Will Baptist Home Mission Society, New Hampshire;

Friends' Association of Philadelphia, Pennsylvania;

Friends' Freedmen's Association of Philadelphia, Pennsylvania;

American Freedmen's Association of Philadelphia, Pennsylvania;

American Freedmen's Union Commission, New York;

Friends' Freedmen's Association of New York, New York City;

General Assembly's Committee on Freedmen, Pittsburg, Pennsylvania;

Michigan Freedmen's Aid Commission, Michigan;

National Freedmen's Relief Association, Washington, D. C.;

National Theological Institute and Home Missionary Society, Washington, D. C.;

National Theological Institute and University, Washington, D. C.;

New England Branch American Freedmen's Union Commission, Boston, Massachusetts;

New England' Friends' Freedmen's Aid Society, New Bedford, Massachusetts;

New York Branch American Freedmen's Union Commission, New York;

New York Yearly Meeting of Friends, New York;

Northwestern Freedmen's Aid Commission, Michigan;

Pennsylvania Branch American Freedmen's Union Commission, Philadelphia, Pennsylvania ;

Presbyterian Committee of Home Missions, New York;

Protestant Episcopal Home Mission to Colored People, New York;

Richmond Educational Association, Virginia;

Scriptural Tract Society, Boston, Massachusetts;

Soldiers' Memorial Society, Boston, Massachusetts;

United Presbyterian Board of Missions, Allegheny City; Pennsylvania;

Western Freedmen's Aid Commission, Cincinnati, Ohio;

Yearly Meeting of Friends, Indiana.

American Missionary Association. — L'Amecan Missionary Association était la plus puissante des nombreuses sociétés qui rivalisaient pour améliorer le sort de la race nègre. Avant la guerre civile, cette société avait fait quelques efforts pour éclairer les esclaves des États du Sud et les nègres réfugiés au Canada. L'extrait suivant, tiré des archives de l'American Missionary Association, donnera une idée du travail accompli par elle parmi les affranchis (1).

« Le Home Department (section des missions intérieures) comprenait deux champs bien distincts, l'Ouest et le Sud, et le nombre des missionnaires employés aux États-Unis par l'Association s'éleva à 112 en 1860, dont 15 étaient employés dans des États esclavagistes et dans le Kansas.

« Les Missions des États esclavagistes donnèrent naissance aux événements les plus frappants que l'on ait enregistrés pendant l'existence de l'Association. Cette œuvre a le mérite d'avoir fait les premiers efforts mar-

(1) *The Negro Common School*, p. 33. (*Atlanta University Publication.*)

quants pour établir des églises et des écoles antiesclavagistes à un moment où l'esclavage existait encore. Ces efforts, naturellement, étaient limités aux blancs, car dans le royaume de l'esclavage, des églises et des écoles antiesclavagistes pour les nègres étaient des impossibilités. Mais en octobre 1859, survint la marche de John Brown en Virginie, portant une terreur universelle dans le Sud et amenant l'expulsion de tous nos missionnaires des États esclavagistes. La crise, qui menaçait depuis longtemps, éclata enfin, et les armées fédérales, pénétrant dans le Sud en 1861, ouvrirent la voie à l'enseignement des gens de couleur. L'Association se sentit spécialement appelée et providentiellement préparée pour cette œuvre. Aussi les premiers efforts systématiques pour aller au secours des nègres furent-ils faits par elle. De grandes quantités d'esclaves fugitifs, connus sous le nom de nègres de contrebande, étaient réunis à Fort Monroë et à Hampton (Virginie) où ils se trouvaient sans feu ni lieu et dans la misère. L'Association envoya le Rev. L. C. Lockwood avec la mission de faire une enquête. Il arriva à Hampton le 3 septembre 1861, et le lendemain, des préparatifs étaient faits pour tenir des réunions dans plusieurs endroits, entre autres dans la maison de l'ex-Président Tyler; c'était là un nouveau rôle pour cette maison et une ère nouvelle pour les gens de couleur.

« Mais le grand événement de la Mission du Rev. Lockwood eut lieu le 17 septembre 1861, quand il établit le premier externat pour gens de couleur. La maîtresse de cette école fut Mrs. Mary S. Peake, une femme intelligente de couleur. Ce petit établissement fut le commencement du Hampton Institute et le précurseur des cent autres qui ont suivi. La maison d'école se trouvait sur la côte où, deux cent quarante et un ans auparavant, le premier navire négrier aborda au Continent américain. Ce premier navire négrier, cette première école nègre feront contraste désormais

comme les premiers symboles de deux êres si opposées, celle de la barbarie et celle de la civilisation.

« La Proclamation de l'Émancipation, datée du 1er janvier 1863, assura la liberté permanente des nègres qui étaient parvenus à pénétrer dans les lignes fédérales. Le sentiment de la justice due à l'esclave longuement opprimé suscita, dans le Nord, un enthousiasme qui ne fut dépassé que par celui qui poussa les soldats à s'enrôler. Des centaines de dames, instruites et élégantes, dont beaucoup étaient maîtresses dans les écoles du Nord, proposèrent volontairement leurs services. Des vêtements, des provisions furent offertes en grandes quantités et les sociétés de secours aux affranchis se multiplièrent (1).

« L'American Missionary Association étendit rapidement son œuvre. A Norfolk, l'école fondée l'année précédente comptait à ce moment 1,200 élèves. Dans les trois écoles du dimanche, il y en avait 1,500 dont 500 adultes. Beaucoup de plantations situées autour de Norfolk étaient abandonnées par leurs propriétaires blancs, mais encore occupées par les esclaves ; l'Association y ouvrit des écoles et prêcha l'Évangile. La propriété de l'ex-gouverneur Wise fut ainsi occupée et sa maison servit de maison d'école et de logement pour les instituteurs. On envoya aussi

(1) W. E. B. Du Bois parle ainsi de la « Croisade de l'institutrice de la Nouvelle Angleterre » : « Les annales de cette neuvième croisade sont encore à écrire ; ce sera l'histoire d'une mission qui semblait à notre époque plus aventureuse que l'entreprise de saint Louis le semblait à la sienne. Derrière la fumée des ruines et des pillages flottaient les robes de calicot de femmes remplies de courage, et après les grondements des canons sonnait le rhythme de l'alphabet. C'étaient des femmes riches ou pauvres, sérieuses ou curieuses. Privées tantôt d'un père, tantôt d'un frère, tantôt plus isolées encore, elles sont venues par vocation chercher à établir des écoles de la Nouvelle Angleterre parmi les blancs et les noirs du Sud. Elles faisaient bien leur travail. Dans la première année, elles donnaient l'enseignement à plus de 100,000 âmes. » W. E. B. Du Bois : *The Freedmen's Bureau*, *Atlantic Monthly*, vol. 87, p. 358 (mars 1901).

des maîtres à Newbern et à Roanoke Island (Caroline du Nord), à Beaufort, Hilton Head, St. Helena et Ladies Island (Caroline du Sud), et à St. Louis (Missouri).

« Le succès de nos armes sur le Mississipi, couronné par la reddition de Vicksburg, le 4 juillet, ouvrit un vaste champ où l'on pouvait se rendre utile. L'Association s'y engagea promptement, et avec fruit. Ses forces étaient répandues sur le territoire occupé par nos armées, dans le District de Colombie, en Virginie, en Caroline du Nord, en Floride, en Louisiane, dans le Kentucky, dans le Tennessee, dans le Mississipi, l'Arkansas, le Missouri et le Kansas.

« L'année 1865 fut marquée par des événements d'un intérêt plus qu'ordinaire pour les affranchis et pour l'Association. Il faut noter en premier lieu la fin de la guerre, l'établissement par le Congrès du Freedmen's Bureau, et la tenue d'un Concile National d'Églises « Congregational » à Boston; ce concile recommanda aux églises de lever $ 250,000 au profit des affranchis et désigna notre Association comme l'organisation providentielle, capable de mener cette œuvre à bonne fin. L'Association accepta la responsabilité, et se prépara à étendre son action. Elle nomma des secrétaires de district à Chicago, Cincinnati et Boston, et des agents percepteurs dans d'autres parties des États du Nord. Elle s'assura aussi le concours de plusieurs ministres de l'Évangile qui agirent comme ses représentants, en sollicitant des fonds en Grande Bretagne, et elle réussit à se procurer un peu plus des $ 250,000 indiqués par le Concile. Ses recettes venant de diverses sources montèrent de $ 47,821 en 1861, à $ 253,045 en 1866, et à $ 420,769 en 1870.

« Nos missionnaires et nos maîtres furent, dans une certaine mesure, l'objet d'une haine acharnée et de menaces brutales, mais Dieu les protégea, dans sa merci, et en fit les soutiens moraux de leur troupeau et de leurs écoles.

D'ailleurs le courage ne leur manquait pas pour entreprendre cette œuvre et pour la poursuivre; le nombre des maîtres qui, en 1865, se montait à 320, s'éleva en 1867 à 528, en 1868 à 532, et en 1870 à 533. »

L'œuvre d'éducation de l'American Missionary Association ne se borna pas à l'enseignement élémentaire. On reconnaissait clairement qu'il fallait préparer des nègres instruits pour remplacer les blancs dans leur action sur les gens de couleur, et dans ce but un grand nombre de collèges, d'écoles normales et industrielles furent établis, pour fournir un enseignement spécial aux membres du clergé et à des instituteurs. Comme types de ces écoles, il faut mentionner la « Fisk University » et le « Hampton Institute ». La première, établie en 1866, avait pour but de donner au nègre l'enseignement que la jeunesse blanche recevait dans les collèges et les universités. Le nom de « Fisk University » restera toujours attaché à celui des « Jubilee Singers » (les chanteurs du Jubilé), une troupe d'étudiants nègres aux voix mélodieuses qui, poussés par leur dévouement à leur école et à l'éducation de leur race, entreprirent un voyage circulaire à travers l'Amérique et l'Europe, pour faire connaître au monde les chansons des plantations, si pleines de mélodie et de sentiment pathétique. Après sept années d'épreuves et de triomphes, ils revinrent à leur université avec $150,000 recueillis pour la cause de l'éducation des nègres.

Le Hampton Institute fut ouvert en avril 1868, pour donner un enseignement pratique à des nègres et, plus tard, à des Indiens. Son but, tel qu'il est exposé par son premier directeur, le général Armstrong, était et est encore « de donner de l'instruction à des jeunes gens qui iront enseigner et conduire le peuple, pour qu'ils soient tout d'abord un exemple, en devenant propriétaires des terrains et en se créant des foyers ; de ne pas leur donner un dollar qu'ils puissent gagner eux-mêmes; d'enseigner le respect

pour le travail; de remplacer la routine stupide par des ouvriers habiles; et, dans ce but, d'édifier un système industriel, non seulement pour qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes et devenir des ouvriers intelligents, mais aussi pour qu'ils développent en eux l'énergie du caractère ».

Après l'American Missionary Association, il faut citer d'autres associations qui se dévouèrent à cette œuvre de l'éducation des nègres. Il y avait la « Freedmen's Aid and Southern Society », de l'église Méthodiste Episcopale, organisée en 1866; la « Baptist Free Mission Society »; la « Baptist Home Mission Society ». Cette dernière se consacrait plus particulièrement à former des nègres pour enseigner et pour prêcher la religion. En outre, nous trouvons, avec une importance diverse, les missions des Presbytériens, des Episcopaliens, des Quakers et des Catholiques. On doit signaler aussi le dévouement des affranchis eux-mêmes, qui, malgré leur extrême misère, ont tenu à contribuer de leur obole à ce relèvement de leur race. On parlera plus tard de l'œuvre accomplie par les African Methodists, mais il faut rendre hommage ici aux soldats des 62e et 65e régiments de l'Infanterie de Couleur des États-Unis. A la fin de la guerre civile, au moment de leur libération, ces régiments abandonnèrent volontairement tout l'argent de leurs primes pour établir dans le Missouri une école nègre, qui est connue maintenant sous le nom de « Lincoln Institute », à Jefferson City, Missouri.

En 1867, George Peabody laissa en fidéi-commis une somme de $ 2,000,000 « pour organiser et encourager l'éducation intellectuelle, morale et industrielle de la jeunesse dans les régions les plus pauvres des États du Sud-Est de notre pays ». Les nègres eurent leur part de ce don; et, au lieu d'établir de nouvelles écoles, l'on poursuivit le plan très sage d'aider des établissements déjà existants et particulièrement les écoles communales, afin de les améliorer.

Ecoles communales pendant la période de Reconstruction. — Quand le Freedmen's Bureau fut supprimé, l'entretien des écoles établies par cette organisation nationale retomba sur les différents États. Quoiqu'il soit vrai que les Gouvernements de Reconstruction de cette période aient « beaucoup péché par action et par omission », on ne peut pas dire qu'ils aient failli à leurs devoirs envers les écoles pour les deux races. Peut-être les fautes mêmes commises à ce moment par les législateurs de couleur montraient-elles la nécessité qu'il y avait de donner une instruction primaire aux électeurs nouvellement créés. Il avait été démontré que les fonctionnaires publics qui ne savaient ni lire ni écrire étaient une menace pour le Gouvernement des États et pour la nation.

La constitution du Mississipi de 1868 avait pourvu à l'établissement d'un système d'écoles communales, en affectant à ce projet des impôts et des revenus divers, pour tous les enfants de cinq à vingt et un ans. Dans la même année, la constitution de l'Alabama déclara que « le devoir du Conseil d'Administration scolaire serait d'établir dans tout l'État, dans chaque municipalité, ou dans toute autre circonscription scolaire qu'il pourrait avoir créée, une ou plusieurs écoles que tous les enfants de l'État, âgés de cinq à vingt et un ans, pourraient fréquenter gratuitement ». La constitution de la Louisiane ordonna également l'établissement d'au moins une école communale gratuite dans chaque paroisse, et il fut stipulé en outre que ces écoles ne feraient pas de « distinction de race ni de couleur ni de condition antérieure ». La constitution de la Géorgie décida la création d'un système d'écoles, qui accordait des privilèges égaux aussi bien aux enfants de couleur qu'aux blancs. Dans les autres constitutions des États du Sud, il y avait des dispositifs analogues pour assurer l'instruction des enfants nègres aussi bien que celle des enfants blancs. L'œuvre d'éducation accomplie

dans les États situés sur la ligne de démarcation est bien résumée par le Professeur Du Bois. « Dans ces États, le Delaware, le Maryland, la Virginie de l'Ouest, le Kentucky, le Tennessee et le Missouri, le développement des écoles nègres fut quelque peu différent. Le Missouri et la Virginie de l'Ouest établirent des écoles gratuites en même temps que les autres États du Sud, et ils avaient pensé aux nègres. Le Tennessee essaya d'inaugurer un système d'écoles pour les deux races en 1867, mais rencontra beaucoup d'obstacles, parmi lesquels il faut signaler une vive opposition de la part de gens hostiles à l'instruction des enfants de couleur. Le Delaware, le Kentucky et le Maryland établirent un système d'écoles pour les enfants blancs, mais refusèrent de faire aucun projet pour les écoles de couleur; et, finalement, ils ne leur accordèrent que les impôts payés par les nègres. Ce n'est qu'en 1880 que les enfants de couleur furent, dans ces États, placés sur le même pied que les blancs en ce qui concerne les écoles. La raison décisive en est donnée pour le Maryland par le surintendant Henderson dans son rapport de 1875-76. « Le relève-« ment de cette race est une affaire d'importance capitale, « puisqu'un bulletin de vote dans les mains d'un nègre « est tout aussi puissant que dans les mains d'un blanc. « Aux 49,000 électeurs blancs incapables de lire leur bul-« letin de vote, il faut ajouter au moins 50,000 nègres, ce « qui fait un total de plus de 90,000 électeurs illettrés, « chiffre supérieur au tiers de la liste électorale. »

Opposition des blancs contre l'instruction des nègres. — Comme on pouvait s'y attendre, les écoles nègres n'étaient pas très en faveur auprès des blancs du Sud. Dans un trop grand nombre de cas, l'opposition fut telle qu'il fallut fermer ces écoles. Les deux principales raisons de cette hostilité militante contre les écoles nègres étaient d'une part les préjugés naturels de la population relativement à la race de couleur, et d'autre

part l'augmentation des impôts qu'il fallait supporter pour établir et entretenir ces écoles. Les gens du Sud ne voulaient pas accepter de places dans les écoles nègres parce qu'ils craignaient par là de se dégrader. Le *Herald* de Vicksburg, du 12 mai 1876, exprime ce sentiment quand il dit : « Le pronunciamento récent du professeur Cathright, le principal représentant des intérêts pédagogiques de l'État, renferme quelque bon grain et plus ou moins d'ivraie. Ses conseils aux maitres de l'État qui travaillent actuellement sous sa direction étaient bons jusqu'à un certain point ; mais quand il essaie de persuader aux jeunes filles de notre État de se faire institutrices pour les écoles nègres, il serait étrange que sa proposition fût reçue avec beaucoup d'enthousiasme. Il faut qu'une dame capable d'enseigner soit dans une misère bien profonde pour avoir recours à une école nègre afin d'en tirer les moyens d'une existence précaire ; et nous espérons que le temps ne viendra jamais où une véritable fille du Sud serait mise dans cette nécessité. »

Les instituteurs du Nord dans les écoles nègres du Sud. – Puisque les gens du Sud ne voulaient pas enseigner dans les écoles des nègres, et que peu de gens de couleur étaient à même de le faire, les places étaient remplies par des maîtres du Nord. La majorité de ces maîtres étaient des diplômés de collèges ou d'écoles normales et, pour la plupart, ils avaient une haute valeur morale et intellectuelle. Inspirés par une véritable ardeur de missionnaires, ils quittaient des foyers élégants et cultivés pour venir instruire des enfants noirs. L'opposition à l'enseignement des nègres était si grande cependant, et l'ignominie attachée à ce travail d'éducation était telle, que ces maîtres et maîtresses étaient complètement mis au ban de la bonne société blanche du Sud, quoiqu'ils sortissent d'excellentes familles. Ils ne pouvaient pas trouver pension à la table de familles res-

pectables blanches, et quand ils étaient forcés d'accepter l'hospitalité des parents de leurs élèves, ils étaient exposés à des insultes et accusés d'immoralité. Un pasteur de Géorgie, rédacteur du journal *The Plantation*, déclare dans une réponse à une commission d'enquête : « Je ne sais rien de ces femelles du Nord qui sont venues enseigner dans les écoles de couleur; je n'ai jamais parlé à l'une d'elles. Elles étaient rigoureusement exclues de la bonne société. »

Le Ku Klux Klan. — La société secrète si connue, le Ku Klux Klan (1), ne négligea aucun moyen ni

(1) Cf. *Report of the Joint Congressional Committee on the Ku Klux Conspiracy*, vol. 7, pp. 838 et seq.

E. B. Andrews, *The Last Quarter of a Century in the United States*, vol. I, pp. 38-39 : « Les législatures noires abusèrent de leur pouvoir et devinrent les instruments de politiciens nordistes « carpet-baggers » en volant les propriétaires blancs. Seuls des doctrinaires ou des sots auraient pu croire que les blancs se soumettraient longtemps. Aussitôt que les baïonnettes fédérales se seraient éloignées, il était certain que par des moyens justes ou injustes on enlèverait le sceptre aux mains nègres. C'est exactement ce qui arriva. Sans le moindre changement de forme dans la Constitution, dans les lois, les États du Sud passèrent un à un au pouvoir de leurs habitants blancs. Là où les aspirations des blancs ne purent se réaliser par la persuasion ou la douceur, on eut recours à l'intimidation et à la force. Le premier moyen qu'on employa d'abord pour écarter des scrutins les électeurs nègres fut le « Ku Klux Klan », société secrète organisée dans l'État de Tennessee en 1866. Elle eut son origine dans la vieille patrouille de nuit du temps de l'esclavage. Alors tous les propriétaires blancs du Sud s'enrôlaient dans cette patrouille, qui était chargée de fouetter sévèrement tout nègre trouvé dehors sans une permission écrite de son maître. Ses premiers actes après la guerre venaient d'une bonne intention et ses sévérités n'augmentèrent que peu à peu. Elle déploya le plus d'activité dans les Etats du Tennesse, de l'Arkansas et du Mississipi où ses terribles mystères et ses redoutables rites répandirent une extrême panique parmi les nègres superstitieux. Des hommes entraient dans les huttes des nègres et faisaient diverses momeries, d'abord avec une apparence de magie, et sans aucune arme. On portait un sac de chair en forme de cœur, et on passait en réclamant à grands cris de la chair de nègre frite. Un autre membre de la patrouille avait un estomac en caoutchouc pour étonner les nègres en avalant plusieurs seaux d'eau. Un autre déclarait qu'il avait été tué à Manassas, et que depuis quelqu'un avait fait

aucun effort pour détruire successivement les écoles nègres. On intimidait les maîtres, on attaquait les nègres et l'on incendiait les bâtiments scolaires. Dans le Mississipi, l'opposition à ces écoles fut particulièrement violente, et l'œuvre du Ku Klux Klan y eut plus de résultats que dans aucun autre État. Dans le comté de Lowndes (Mississipi), un grand nombre de maîtres furent fouettés et les écoles fermées par le Klan. Dans le comté de Winston, les maisons d'école furent brûlées. Le Gouverneur R. C. Powers signala à la Commission du Congrès que, depuis huit mois, aucune école nègre ni aucune école communale blanche n'avait été tolérée, et que toutes les maisons du comté qui avaient servi d'écoles avaient été incendiées, à l'exception d'une seule.

Le cas de Cornelius McBride, du comté de Chickasaw (Mississipi) peut être considéré comme typique. Ce maître d'école, un jeune Irlandais de Cincinnati, vint dans le comté de Chickasaw pour enseigner dans une école communale de couleur; il avait organisé pour les enfants blancs une école du dimanche. Il tenait aussi une école du soir pour

passer une grande route sur sa tombe et qu'il était obligé de gratter comme un diable pour passer à travers le gravier. Les loges étaient des « tanières », et les membres étaient des « goules ». Les « géants », les « lutins », les « titans », les « furies », les « dragons » et les « hydres » étaient les divers grades d'officiers.

« D'habitude, la simple existence d'une « tanière » quelque part suffisait à rendre dociles tous les nègres du voisinage. S'il fallait agir davantage, une demi-douzaine de « goules », en faisant leurs rondes nocturnes avec leurs masques hideux et leurs longues robes blanches, effrayaient tous les nègres, sauf les plus téméraires. Tous ceux qui voulaient résister étaient fouettés, estropiés ou tués et, à l'occasion, on traitait de même leurs amis les « carpet-baggers » et les « scalawags ». La violence même de la société, violence que finalement elle tourna aussi contre les vieux Sudistes, la décria même auprès de ses promoteurs, qui furent plutôt contents quand les officiers de police du gouvernement fédéral, lancés par le Président Grant, firent disparaître dans une chasse à mort, repaire après repaire, ces violateurs des lois. »

les jeunes gens de couleur qui ne pouvaient pas assister à l'école du jour. Il était de mœurs paisibles, sans affectation, ne se mêlait pas de politique et pouvait passer pour inoffensif. Vers la dernière semaine de mars 1871, après avoir enseigné sept mois dans cette école, il fut réveillé la nuit par une troupe d'énergumènes affiliés au Ku Klux Klan, et battu cruellement. Il dit dans son témoignage : « Deux de ces bandits me tenaient par terre ; l'un prit une poignée de baguettes de gommier noir, de ces baguettes qui cinglent la chair et la font boursoufler sous les coups ; il se mit à me fouetter. Ils disaient qu'ils allaient me donner cent coups chacun. L'un d'eux m'en donna cent et l'autre soixante-quinze. Je leur demandai ce que j'avais fait pour mériter d'être ainsi traité. Ils répliquèrent : « Que Dieu « vous damne ! ne savez-vous pas que ce pays est un pays « de blancs ? » Je répondis que les blancs étaient satisfaits de ma conduite et l'avaient montré, en me confiant la charge de leur école du dimanche. Ils répondirent : « Oui, que le « diable vous emporte, c'est cela le pire de la chose : avoir « un maître d'école nègre qui enseigne à l'école des blancs, « le dimanche ! » Ils continuèrent à le frapper, lui promettant que, quand ils auraient fini, ils le pendraient à une corde qu'il pouvait voir attachée à la branche d'un arbre voisin. Saisissant un moment favorable, il s'élança d'un bond contre un de ses assaillants, et, le jetant par terre, il s'échappa, poursuivi par une pluie de balles qui sifflèrent au-dessus de sa tête.

Dans le comté de Noxubee (Mississipi), le surintendant de l'instruction publique du comté reçut une notification du Klan d'avoir à démissionner, et un grand nombre de maisons d'écoles furent brûlées. Dans le comté de Pontotuc, beaucoup de maîtres d'écoles nègres furent avertis d'avoir à licencier leurs élèves, avertissement auquel on ne pouvait se dispenser d'obéir. Dans d'autres parties du Sud, des efforts analogues furent tentés pour faire cesser

l'enseignement donné aux nègres. Le Rev. E. G. Fuller, éditeur du *Methodist Advocat* d'Atlanta (Géorgie), rapporta que « l'incendie des maisons d'écoles était un moyen fréquemment employé, il y a quelques années, pour retarder ou empêcher le progrès de l'instruction parmi les gens de couleur. Aucun moyen ne permet d'établir le chiffre exact des maisons d'écoles incendiées; mais il n'y a pas de doute que l'Église Méthodiste Épiscopale n'ait grandement souffert dans ses biens de ce genre de vandalisme ».

L'Opposition est générale. — Dans le témoignage donné devant la Commission du Congrès par William Jennings, répartiteur des contributions intérieures dans le quatrième district de la Géorgie, il est dit, relativement aux incendies d'églises et de maisons d'écoles, qu'en 1867-1868, ces « incidents » étaient très communs. « ... Il était difficile de trouver un endroit où l'on pût établir des écoles, à cause des voisins. » ... « Il y a un grand nombre de localités où, actuellement encore, une école de couleur ne serait pas tolérée (1871). »

On craignait évidemment que le gouvernement des « Carpet-baggers » n'obligeât les blancs à recevoir l'enseignement en commun avec les nègres, surtout dans le Mississipi, où la Constitution ne contenait aucun disposition relativement à des écoles séparées. On voyait là une menace de coéducation des deux races; et un journal du temps, le *Jackson Clarion*, exprima en ces termes les sentiments de la population blanche : « Aucun ami véritable et intelligent du nègre, et à plus forte raison de la race blanche, ne peut considérer cette mesure autrement qu'avec horreur et dégoût. Ses auteurs (les rédacteurs de la Constitution) ont semé les germes de la discorde entre les deux races. Les blancs et les noirs ne peuvent pas se trouver ensemble sur un pied d'égalité, et ne le feront pas, comme le voudrait cette odieuse mesure. »

Nous avons donné assez de preuves de l'extrême diffi-

culté qu'il y eut à faire comprendre à la population blanche du Sud que le nègre avait le droit de bénéficier de l'instruction. Plus le noir était désireux lui-même de profiter des avantages de l'enseignement, plus ses anciens maîtres montraient d'acharnement dans leur opposition.

Malgré les efforts de l'armée du Nord, du Freedmen's Bureau, des sociétés de missionnaires, des sociétés de bienfaisance, des gouvernements de Reconstruction, le progrès fut minime, parce que les préjugés étaient immenses.

CHAPITRE IV

LE NÈGRE ET SON MILIEU ACTUEL

Un plan d'éducation, pour produire le meilleur résultat, doit envisager deux facteurs d'une importance primordiale: le tempérament de l'individu qu'il s'agit d'instruire, et le milieu auquel on se propose de l'adapter. Tout système qui donne trop d'importance au développement de l'individu, sans avoir égard à la place qu'il doit occuper dans la société, ou qui, d'un autre côté, ne tient aucun compte du droit de l'enfant à un épanouissement propre de ses facultés et en fait un esclave de son milieu, est destiné à faillir.

Il faut établir un rapport convenable entre l'instruction de l'individu et son adaptation à son milieu, pour résoudre le problème de l'éducation des nègres. Beaucoup de désaccords se sont manifestés au sujet de la solution de ce problème ; mais quel que soit le point de vue que l'on adopte relativement au but de l'éducation, aucun système ne réussira sans avoir soigneusement égard aux besoins immédiats des nègres, à leurs tendances héréditaires et à leurs aptitudes pour l'étude, et sans examiner si les moyens qui conviennent à la race blanche doivent être modifiés pour s'adapter aux particularités de la jeunesse de couleur.

I

CARACTÈRE DU NÈGRE

On admet généralement que le nègre américain, quelles

qu'en soient les causes, appartient à une race arriérée, et que l'esclavage a peu fait pour son avancement. Aussi l'accuse-t-on d'un grand nombre de défauts, auxquels l'éducation doit chercher à remédier. Il existe une grande diversité d'opinions, même parmi ceux qui se flattent de connaître le mieux la question, au sujet des défaillances morales et intellectuelles du nègre. D'autres s'attachent à montrer en lui une profonde dégradation physique. Les préjugés personnels, et la tendance à généraliser trop précipitamment, empêchent souvent d'estimer les caractéristiques des races à leur juste valeur.

On reconnaît généralement que l'éducation doit s'efforcer de remédier au mauvais état sanitaire de la race nègre, et insister particulièrement sur le développement de certaines qualités morales et intellectuelles qui semblent manquer au nègre plus généralement qu'à la race blanche, tout en tirant avantage de quelques aptitudes héréditaires qui en font l'égal sinon le supérieur du blanc pour certaines formes de travaux manuels. L'acte d'affranchissement a trouvé les gens de couleur illettrés, crédules, simples et faciles à émouvoir, semblables à des enfants par leur faible jugement, leur bon cœur, et leur manque d'indépendance. Ils étaient sans moralité plutôt qu'immoraux, parce que le sentiment de la responsabilité leur faisait nécessairement défaut.

État physique. — Toute étude de l'individu implique d'abord la considération de son état physique, dont dépend la possibilité de son développement moral et intellectuel (1). Nous avons déjà signalé les vues pessimistes exprimées à ce sujet par bien des personnes qui espèrent voir la solution du problème nègre dans la disparition

(1) Cf. *Social and Physical condition of Negroes in Cities, Atlanta University Publications*, nº 2, 1897, et aussi Frederick Hoffman, *Race Traits and Tendencies of the American Negro*, ch. II.

prochaine de la race. Il est vrai que les rapports des derniers recensements et ceux des commissions sanitaires des villes, jugés impartialement, ne justifient pas cette hypothèse. Néanmoins, les amis de l'homme noir ne peuvent regarder sans inquiétude la mortalité du nègre. Il n'est pas nécessaire d'insister sur ce fait biologique que le noir est dans une période de transition, de réadaptation, qui se traduit pour tout organisme par des troubles physiques. Il s'agit plutôt de constater la nature de cet état sanitaire; il faut voir s'il est le résultat des vices inhérents à la race, ou si au contraire il est dû aux conditions sociales actuelles. Est-il vrai que le nègre par sa nature offre une force de résistance physique moindre que le blanc?

L'étude de la mortalité des noirs montre que l'excès des décès est dû en grande partie aux maladies tuberculeuses et scrofuleuses, et à l'effrayante mortalité infantile. Il reste à savoir si ces maladies sont un symptôme de la dégénérescence de la race. M. Hoffman (auteur de *Race Traits and Tendencies of the American Negro*) prétend, il est vrai, que les poumons du nègre pèsent moins que ceux du blanc, tandis que son tour de poitrine est plus grand; ainsi, l'on serait en face d'une condition organique que la volonté humaine ne changera guère. Cependant il est à remarquer que la tuberculose était rare parmi les nègres avant la guerre, lorsqu'ils travaillaient la plupart du temps dans les plantations; le changement d'occupations, l'affluence de ces ouvriers agricoles dans les grandes villes aux quartiers mal aérés, ont pour résultat inévitable des maladies pulmonaires. Quant aux maladies scrofuleuses et analogues, elles dérivent de l'ignorance et de l'immoralité qui sont l'héritage de plusieurs générations précédentes. La cause la plus redoutable de la mortalité des nègres est dans le manque de soins donnés aux enfants. La plupart des mères sont forcées de travailler hors de la maison, qu'elles quittent souvent le matin à six heures pour ne

rentrer que vers sept heures du soir. Toute la petite famille est laissée ainsi sans direction, puisque l'éducation n'est pas obligatoire, et qu'il n'y a ni écoles maternelles ni crèches. Trop souvent, les parents sont très ignorants, ne savent pas les règles d'hygiène les plus élémentaires et ne connaissent pas les symptômes et la gravité des maladies qui emportent leurs enfants. L'officier de police sanitaire de Savannah (Géorgie), dans les rapports des dernières années, dit que 50 0/0 des enfants nègres qui meurent, n'ont pas eu de médecin, les parents étant trop ignorants pour connaître le danger qui menaçait leurs enfants. Ceux qui échappent, gardent souvent un corps affaibli, maladif, qui ne laisse rien augurer de bon pour la santé de la race.

On peut se demander, en face de l'alarmante mortalité des nègres, si le mal est en progression, ou si l'éducation produit quelques améliorations. Pour se former une opinion, on n'a qu'à se reporter aux chiffres. On peut établir qu'il y a une visible amélioration d'après les tables suivantes, dressées par M. F. Hoffman, statisticien de la « Prudential Insurance Company of America ».

Mortalité des nègres dans les villes du Sud calculée sur 1,000 habitants (1) :

Villes.	Périodes.	Mortalité.
Mobile, Alabama.	1876-1880	39 74
	1891-1893	30 91
Charleston, Caroline du Nord.	1876-1885	43 83
	1886-1894	44 06
Savannah, Géorgie.	1876-1880	51 66
	1891-1894	32 26
Nouvelle-Orléans, Louisiane .	1880-1884	52 35
	1890-1894	39 42

(1) Frederick Hoffman, *Race Traits and Tendencies of the American Negro*, pp. 53-54.

Le rapport donné par le *Bulletin du Département du Travail*, N° 10, mai 1897, vient appuyer notre assertion.

Mortalité annuelle de la race noire pour les trois périodes quinquennales :

Villes.	1880-1885	1885-1890	1890-1895
Atlanta, Géorgie.	37 96	33 41	32 76
Baltimore, Maryland. . . .	36 15	30 52	32 47
Charleston, Caroline du Sud.	44 08	46 74	41 43
Memphis, Tennessee . . .	43 01	29 35	21 11
Richmond, Virginie. . . .	40 34	38 82	34 91

Et pour réfuter les arguments pessimistes de M. Hoffman, qui, malgré les statistiques encourageantes, persiste à prédire la prochaine disparition de la race, M. Kelly Miller présente la table comparative des décès des noirs et des décès dans les villes allemandes de Kœnigsberg, Munich, Breslau, Cologne et Strasbourg (M. Hoffman étant Allemand).

Villes	Mortalité des nègres (1).
Washington D. C.	32 60
Baltimore, Maryland . . .	32 81
Richmond, Virginie . . .	28 48
Louisville, Kentucky . . .	30 73
Nouvelle-Orléans, Louisiane.	30 42

Villes allemandes.	Mortalité.
Kœnigsberg	31 50
Munich.	33 40
Cologne	27 00
Breslau.	31 60
Strasbourg	29 60

(1) Kelly Miller : *A Review of Hoffman's Race Traits and Tendencies of the American Negro*, p. 13. — *Occasional Papers of the American Negro Academy*, n° 1.

De même quand il s'agit de la tuberculose, qui cause la plus grande inquiétude, on peut constater une amélioration constante par les rapports des commissions sanitaires dans les différentes villes.

Mortalité des nègres due à la tuberculose (1) :

Villes	Période.	Mortalité.
Atlanta. . . .	1882-1885	50 20
	1886-1890	45 88
	1891-1895	43 48
Baltimore . . .	1886	58 65
	1887	55 42
	1892	49 41
Charleston. . .	1881-1884	72 20
	1885-1889	68 08
	1890-1894	57 66
Memphis . . .	1882-1885	65 35
	1886-1890	50 30
	1891-1895	38 78
Richmond. . .	1881-1885	54 93
	1886-1890	41 63
	1892-1895	34 74

Sans doute, la mortalité est plus considérable chez les noirs que chez les blancs ; mais il faut se défier de cette comparaison, qui n'est pas faite entre gens de la même classe sociale ; les chiffres prouvent surtout que les nègres sont plus malheureux, et non pas qu'ils sont par leur nature même plus exposés à la mort.

Quoi qu'il en soit, les progrès réalisés au point de vue sanitaire viennent, pour une certaine partie, des lois générales d'hygiène qui sont imposées par les municipalités, mais surtout, cet heureux résultat est dû à l'éveil de l'in-

(1) Kelly Miller : *A Review of Hoffman's Race Traits and Tendencies of the American Negro*, p. 17.

telligence du nègre : les règles de la prophylaxie ne sont souvent qu'une affaire de bon sens.

L'éducation, pour enrayer les maladies et améliorer l'état physique du nègre, devra considérer toujours les causes originelles du mal, et réagir contre l'habitude qu'a la race de s'entasser dans les quartiers malsains des grandes villes; il faudrait renseigner les noirs sur les conditions économiques et sociales qui les guettent dans les grands centres, et développer en eux l'amour de la vie de campagne et des métiers agricoles; contre les négligences, et la criminelle ignorance des lois de l'hygiène, l'instruction la plus élémentaire sera un gain. C'est là tout ce qu'il importe aujourd'hui d'envisager dans un plan d'éducation : la race nègre n'a pas besoin, comme certaines races anémiées, d'une culture physique spéciale; s'il est vrai que le jeune noir ne doit pas être retenu des journées entières sur les livres, il n'y a pas davantage une nécessité immédiate à encourager en lui le goût des sports et jeux violents. C'est l'esprit, plus que le corps, qu'il faut cultiver chez lui. On peut se dispenser d'établir pour le nègre un programme d'éducation physique.

Caractères intellectuels et moraux. — Pour savoir quels principes doivent nous guider dans l'éducation intellectuelle et morale du nègre, il faut nous rendre compte avec exactitude de ses dispositions à ce double point de vue.

a) *Imprévoyance.* — Les défauts les plus communs dont on accuse le nègre sont l'imprévoyance et l'indolence, et surtout un certain éloignement pour le travail assidu. Il n'est guère possible que ces accusations soient mal fondées, car ces faiblesses, non seulement sont des traits reconnus de l'enfance de toutes les races, mais encore sont, pour le nègre, le résultat logique de l'esclavage: cette condition en effet, ne pouvait que décourager l'esprit d'économie. Il était imposssible à l'esclave d'améliorer sa

situation. Tous les mobiles qui poussent un homme à l'épargne et à la prévoyance lui faisaient absolument défaut. Aucun effort ne pouvait le rapprocher du jour où il aurait un « chez lui » et où il serait propriétaire et indépendant. Son travail ne servait qu'à augmenter la prospérité de son maître, prospérité dont il ne tirait lui-même que peu ou point de profit.

La Proclamation de l'Émancipation libéra les nègres, mais elle les jeta à la dérive sans un sou, après deux siècles et demi de travail. Il est vrai que la charité du Nord pourvut à leurs besoins ; mais l'aumône donnée à des gens capables de travailler les réduit au paupérisme, au lieu de leur assurer l'indépendance. D'un autre côté, les nègres en étaient malheureusement venus à penser qu'esclavage et travail étaient des termes synonymes, l'un aussi dégradant que l'autre. Des agitateurs sans scrupules et sans jugement leur avaient fait croire que les plantations seraient partagées, et que le moins que le gouvernement pût faire pour eux, était de leur accorder à chacun quarante arpents de terre et une mule. Quand le nègre se réveilla de ce rêve de propriétaire foncier, et se trouva face à face avec la dure réalité, son découragement fut terrible.

Un mouvement dans la bonne direction fut inauguré à la fin de la guerre civile, quand les anciens esclaves furent encouragés à placer leurs économies dans la Freedmen's Bank. Malheureusement cet argent fut perdu, par suite de la mauvaise administration (pour ne pas employer une expression plus forte) des directeurs de la banque.

L'*American Missionary* du mois de juin disait : « La perte éprouvée individuellement par les dépositaires n'est pas, à beaucoup près, la pire conséquence de cette banqueroute. Bien plus grave est la perte, pour eux, de l'espérance et de l'encouragement à économiser, ainsi que ce fait qu'ils retombent dans leur ancienne manière de vivre, déréglée et imprévoyante. »

Néanmoins le nègre indolent, insouciant et nonchalant, du temps de l'esclavage, s'est montré susceptible de progrès. C'est à peine s'il est aujourd'hui plus imprévoyant que la classe de blancs appartenant à la même catégorie d'illettrés et de déshérités sociaux. L'économie n'est l'apanage d'aucune race; c'est le produit d'une civilisation avancée, le développement des facultés les plus élevées de l'homme : le raisonnement et l'empire sur soi-même.

Par les statistiques, nous savons combien le nègre apprend de jour en jour à se suffire à lui-même et à acquérir des biens personnels. Il est vrai qu'il lui reste quelques traces d'extravagance et de manque d'économie; mais les progrès accomplis dans cette courte période de quarante et un ans sont si importants, qu'il y a là de quoi encourager tous les hommes qui s'intéressent à cette question, à l'exception de ceux que leurs idées préconçues aveuglent, et de ceux qui s'attendaient à voir de grands résultats immédiats, oubliant que la race blanche n'est arrivée à sa condition actuelle qu'au prix de plusieurs siècles d'efforts.

En 1899, le président Councill, de l'Agricultural and Mechanical College, Normal (Alabama), a fait le résumé suivant de données prises dans les comptes rendus du onzième recensement et dans d'autres rapports administratifs.

« Les blancs et les nègres ont les uns et les autres 8 indigents pour 1,000 âmes de population, pendant que l'on compte 64 blancs riches pour 1 nègre riche, et 100 blancs pour 1 nègre dans des positions fort lucratives.

« Dans tout le pays, il y a 25 nègres pour 75 blancs qui sont propriétaires de leur « chez eux » ; la proportion devrait être de 1 nègre pour 6 blancs.

« 87 0/0 des maisons d'habitation des nègres sont libres d'hypothèques ; il n'y a, dans ce cas, que 71 0/0 des maisons des blancs.

« Des fermes appartenant à des nègres, 89 0/0 sont libres d'hypothèques ; de celles appartenant à des blancs, il n'y en a que 71 0/0.

« 41 0/0 des nègres sont occupés à des travaux rémunérateurs, tandis qu'il n'y a que 36 0/0 des blancs ainsi occupés.

« La valeur des propriétés des églises nègres est de $ 37,000,000 ; celle des 130,000 fermes nègres de $ 400,000,000 ; celle des 150,000 maisons nègres, en dehors des fermes, de $ 325,000,000, et celle de la propriété mobilière des nègres, de $ 160,000,000.

« Depuis la guerre, le nègre a contribué pour $ 10,000,000 à sa propre instruction. »

On peut ainsi voir que le nègre, quoiqu'il n'acquière pas de richesses bien rapidement, fait cependant des progrès constants dans cette voie. Ce n'est pas un ouvrier sur lequel on puisse toujours compter, et il tombe dans le travers de la majorité des Américains, de vivre au delà de ses moyens ; mais d'un autre côté, ce n'est pas un gréviste et c'est un fort travailleur. On compte que les 4/5 du travail du Sud sont faits par les nègres ; et, si l'on compare les conditions d'avant la guerre avec celles d'aujourd'hui, on trouve qu'il travaille mieux sans y être forcé, qu'il ne le faisait aux jours de l'esclavage, sous le fouet du surveillant. Le nègre ne pourra que profiter plus encore des habitudes que lui donnera l'école : celles d'un travail régulier et assidu et d'une discipline rationnelle.

b) *Immoralité.* — L'immoralité est probablement le défaut le plus grave que l'on impute aux nègres, et d'autant plus grave que les résultats en sont plus désastreux et plus étendus. L'esclavage avait également avili l'homme et la femme nègres, en leur rendant le vrai mariage impossible et en les encourageant à retomber à l'état de promiscuité de l'animal. Un système qui ne reconnaissait ni la vie ni les liens de famille, qui échangeait les hommes

et en faisait reproduire l'espèce comme on le fait des animaux, ne pouvait pas développer de bonnes mœurs. Les noirs, d'ailleurs, ne pouvaient pas prendre exemple sur leurs maîtres et seigneurs blancs pour s'encourager dans une vie pure. Aujourd'hui, en effet, sur les figures d'environ deux millions cinq cents mille mulâtres, on voit écrit, en caractères indélébiles, le tort fait par la race dominante à la femme nègre sans défense. C'est presque un miracle qu'il reste encore à celle-ci quelque trace de vertu. Aussi devait-on s'attendre à ce que l'on insistât, dans les rapports relatifs à la condition morale des nègres, sur la tendance de la race à l'immoralité; ce qui montre que, quels que soient les autres buts que l'on se propose d'atteindre dans leur éducation, il est de première importance que l'on enseigne aux jeunes nègres des habitudes morales.

Malgré le pessimisme de ceux qui ont oublié le passé des nègres, on doit constater que la race a progressé aussi nettement que tout moraliste raisonnable aurait pu le prévoir. Le progrès moral a été lent, naturellement, faute de ce frein que l'opinion publique constitue pour les volontés faibles des individus de race blanche, portés à suivre leurs instincts naturels. Le mariage légal n'était pas permis aux noirs avant l'émancipation; comme on devait s'y attendre, les nègres n'en sont pas encore arrivés à se faire une idée suffisante de sa noblesse et de son importance. L'opinion publique des blancs ne leur est d'aucun secours en ceci, car il n'y a pas de relations sociales entre les deux races ; quant aux relations d'affaires, les questions de moralité n'y ont rien à voir. On peut citer à ce sujet M. Walter H. Page, ex-rédacteur en chef du *Forum*, et qui plus est, Américain du Sud : « L'élévation de la femme, dit-il, s'est poursuivie, au grand mérite de la race nègre, malgré le désavantage qu'elle avait à lutter contre les hommes dissolus des deux races. A mesure que la chasteté a grandi

dans l'estime des nègres, ils ont senti plus vivement leur humiliation de jadis au point de vue moral, et ce sentiment, il me semble, doit être plus aigu que l'humiliation de la simple servitude. N'est-il pas naturel que le nègre, souffrant de sa dégradation héréditaire, se demande « Pourquoi traiter si sévèrement le nègre pour un crime « social contre la femme blanche, alors que des crimes « analogues étaient jugés comme moins graves par la loi « même, alors qu'ils étaient considérés, et le sont peut-être « encore, comme des fautes vénielles, quand ils sont com- « mis par les hommes blancs contre les femmes nègres? »

Avec le développement d'un sens moral plus vif, viendront une appréciation plus juste de la sainteté du foyer domestique et une meilleure idée des devoirs qui incombent aux différents membres de la famille. La race n'a pas encore eu le temps d'apprendre la signification la plus haute des mots « mari », et « femme », « père, mère et enfant », « frère et sœur » et n'est pas encore en possession de la conscience des obligations qui s'y rattachent.

En octobre 1895, à la requête des administrateurs de la fondation John Slater, deux femmes, Mme E. C. Hobson et Mme C. E. Hopkins, entreprirent une tournée dans le Sud, afin de se rendre compte de la condition de la femme noire. Elles visitèrent vingt-quatre écoles nègres, ainsi que les demeures de nègres aisés, et les cabanes à une pièce unique des noirs des plantations Les résultats des observations attentives qu'elles firent dans toutes les classes de la société nègre font ressortir le besoin de donner aux jeunes filles une éducation soignée. Ces jeunes filles pourraient ainsi aider puissamment à la régénération morale de leur race. Voici un extrait du rapport de Mmes Hobson et Hopkins (1) : « Nous avons cons-

(1) *A Report concerning the Colored Women of the South, The Trustees of the John Slater Fund, Occasional Papers*, n° IX, 1898.

laté que les jeunes filles sorties de ces écoles sont intelligentes, modestes et dignes, et n'hésitent pas à reconnaître les défauts et les défaillances de leur race ; elles en ont une conscience très nette. Tout en étant reconnaissantes de ce qui a été fait pour elles, elles ne demandent rien tant que d'accomplir des efforts personnels, et elles sont pleines de confiance et d'espoir dans l'avenir. Parmi celles qui ne fréquentaient pas les écoles, nous avons trouvé un désir intense d'instruction et de vie décente ; et les parents semblent tout disposés à faire les plus grands sacrifices afin d'obtenir de meilleurs avantages pour leurs enfants.

« Mais les femmes nègres du Sud sont exposées à des tentations dont leurs sœurs blanches du Nord n'ont aucune idée, et qui leur viennent comme héritage des jours d'esclavage de leur race. Elles sont encore les victimes des hommes blancs, grâce à la survivance d'un système tacitement accepté qui les prive de la sympathie et de l'aide des femmes blanches du Sud ; et, pour résister à ces tentations, la femme nègre n'est armée que d'une moralité relative, que l'esclavage lui a léguée, et qui est encore rabaissée par le fait qu'il faut vivre en commun dans de misérables huttes où il n'y a jamais qu'une seule pièce.

« Enlevez de bonne heure la jeune fille à ce milieu dégradant ; renvoyez-la ensuite à sa famille avec de nouvelles idées de décence personnelle acquises dans une « training school », et elle devient immédiatement un puissant agent moral dans sa famille et dans son voisinage. »

Voici encore un rapport typique présenté à Mmes Hobson et Hopkins par Mme Satterfield qui dirigeait avec son mari le Scotia Seminary (Caroline du Nord).

« Nous sommes ici depuis de nombreuses années et j'ai soigneusement suivi la vie de mes élèves (filles) après leur départ ; et je peux dire en toute sécurité que je compterais sur les doigts d'une seule main celles d'entre elles

qui ont mal tourné. En règle générale, elles se marient dans l'espace de cinq ans après la fin de leurs études; et leur principale ambition est d'avoir un intérieur chrétien et confortable. Comme elles épousent généralement des jeunes gens qui ont eu une éducation analogue à la leur, les deux époux travaillent à atteindre le même but. En fait, le caractère et l'intelligence des nègres, comme ceux du blanc, sont le produit du milieu et de l'hérédité, et ces facteurs amènent des résultats correspondants chez les uns et chez les autres. »

On pourrait être tenté de chercher dans la religion un secours pour développer l'instinct moral du nègre, sous prétexte que le nègre est naturellement dévot. Mais il faut remarquer qu'en fait il sépare souvent la religion et la moralité, et ne voit rien de choquant à réunir des pratiques pieuses et une conduite immorale. Les prédicateurs nègres de l'époque qui suivit immédiatement l'émancipation étaient, naturellement, illettrés; ils étaient incapables de lire les textes qu'ils commentaient avec tant de ferveur; profondément superstitieux, extrêmement enclins à s'émouvoir, ils s'emportaient jusqu'à la frénésie à mesure que leur sermon progressait, entraînant avec eux leurs auditeurs impressionnables, bientôt possédés d'un délire extatique et tumultueux. Ces premiers pasteurs du peuple nègre étaient souvent d'une immoralité grossière; leur vie privée était encore plus blâmable que celle des autres membres de leurs congrégations, ce qui était dû, apparemment, à l'influence débilitante de leurs frénésies soi-disant religieuses, et aussi aux occasions plus nombreuses qu'ils rencontraient. On trouve encore des prédicateurs de la vieille école dans les districts ruraux ; et comme l'église nègre est le centre social ainsi que religieux de la race, ces prédicateurs non seulement retardent le progrès du peuple, mais encore exercent une influence funeste et dégradante sur la population de couleur. Un

des besoins les plus pressants de la race nègre est d'avoir un plus grand nombre de pasteurs instruits, intelligents et doués d'un esprit large, qui, par l'exemple et le précepte, amènent la race à sentir la proche parenté de la moralité et de la religion. Il y a donc une double réforme à souhaiter par le moyen de l'éducation : d'abord la formation d'un clergé nouveau, et aussi le développement, dans la masse des nègres, d'un sentiment religieux plus raisonnable.

c) *Improbité.* — Au nombre des diverses infirmités morales que l'on attribue au nègre, on entend souvent parler du manque d'honnêteté. Cela demande un mot d'explication. On ne veut pas dire, en effet, que le nègre est adonné plus que le blanc à des pratiques irrégulières en affaires, mais plutôt qu'il a une tendance à commettre de menus larcins. Les domestiques nègres dérobent fréquemment toutes sortes de petites choses qui leur tombent sous la main; les ouvriers de ferme s'approprient les produits qu'ils trouvent à leur convenance, et cela avec un sang-froid qui montre qu'ils ont peu conscience du mal qu'ils font. Cette tendance à commettre des indélicatesses est due, sans aucun doute, à la vie de quasi-communauté des plantations, où les distinctions de propriété n'étaient pas bien définies, et où la différence entre le mien et le tien pouvait à peine être appréciée. Avant l'acte d'émancipation, les nègres étaient purement et simplement des articles de propriété personnelle, et, comme tels, ils ne pouvaient devenir légalement propriétaires de quoi que ce fût. Tout ce qu'ils convoitaient, ils ne pouvaient se le procurer que par des moyens détournés. D'un autre côté, ils arguaient, avec une certaine sophistique, qu'il leur était impossible de voler, attendu que les objets qu'ils détournaient, bien que se trouvant en leurs mains, restaient néanmoins en la possession de leurs maîtres. Pour montrer combien ce raisonnement avait de force sur le nègre, Mr. Booker T. Washington raconte l'histoire d'un vieil

esclave qui, ayant volé des poulets à son maître, dit en se voyant découvert : « Maintenant, Massa, il est vrai que vous avez un peu moins de poulets; mais, Massa, voyez-vous, vous avez beaucoup plus de nègre. » Sous un tel régime, le sens de la propriété ne pouvait pas se développer, du moins au point de vue moral. Dans l'esprit du nègre, le mal consistait, non pas à voler, mais à se laisser prendre. On pourrait dire, sans doute, que la majorité des nègres d'aujourd'hui n'ont jamais été esclaves. Mais la liberté est trop récente pour qu'ils se soient dépouillés des tares amenées par 250 ans de servitude.

Il est impossible de constater la différence entre la criminalité des esclaves et celle du nègre d'aujourd'hui, vu que les statistiques sur cette question faisaient défaut avant la guerre. Le maître punissait l'esclave voleur sans avoir recours aux tribunaux. Il est évident que l'intelligence et l'acquisition des biens donneront au jeune nègre le respect de la propriété. Pour insister sur ce point, les directeurs des écoles professionnelles et des collèges de noirs attirent l'attention sur la vie industrieuse et honorable de leurs diplômés. Dans les rapports annuels, publiés pour être distribués partout, on voit presque toujours indiqués, sur la liste des diplômés, leur état social et leur emploi. Une telle mention est faite pour contredire cette assertion fréquente que l'instruction rend le nègre vicieux.

d) *Étude de quelques groupes nègres.* — Pendant les cinq ou six dernières années, le Département du Travail des États-Unis a publié une série intéressante de bulletins donnant les résultats d'enquêtes soigneusement faites parmi des « groupes restreints et bien définis de nègres dans diverses parties du pays ». Ces enquêtes ont eu pour but de mieux mettre en lumière quelques communautés typiques nègres, afin que l'on pût travailler à leur perfectionnement d'une manière plus intelligente. Comme on

devait s'y attendre, les enquêteurs sont arrivés à des conclusions qui diffèrent extrêmement. Les uns sont optimistes, les autres nettement pessimistes. Ces rapports sont très suggestifs pour les éducateurs, car ils démontrent comment le nègre devra être modifié; ils renferment aussi des idées relatives aux moyens les plus propres à améliorer sa condition. Le bulletin n° 14 est une étude des nègres de Farmville, et a pour but de donner un exemple de la condition des gens de couleur en Virginie. Cette petite ville affairée est le centre commercial de six comtés et est considérée comme prospère. Les nègres forment les trois cinquièmes de la population. L'enquêteur, le professeur W. E. B. Du Bois, en comparant la grande masse de la population nègre (environ 170 familles), à la fois avec la plus haute classe et aussi avec les nègres de la classe inférieure, dit que « ces 170 familles forment un groupe distinct entre ces deux extrêmes, avec des tendances prononcées plutôt vers la classe supérieure que vers la basse classe. Cette classe se compose de domestiques, d'ouvriers de fabrique, d'hommes de peine et d'autres travailleurs de la même catégorie. C'est une population d'un caractère heureux et sympathique, disposée à s'instruire, et fidèle. Toutefois, ces nègres ne sont ni bien énergiques ni bien doués de ressources ; et, par suite d'une longue répression, ils manquent d'initiative. Ce n'est que récemment qu'ils ont pris l'habitude de la responsabilité personnelle, et leurs règles de moralité ne sont pas encore arrivées à ce type fixe et à cette sanction surhumaine qui sont nécessaires dans un peuple nouveau. Ça et là leurs filles ont succombé à la tentation, et leurs fils ont contracté des habitudes de paresse et de vice. Cependant, leurs efforts pour maintenir et élever leurs règles de morale sont constants et sincères. Il n'y a pas de femme nègre qui puisse, aujourd'hui, à Farmville, vivre en concubinage avec un blanc sans perdre toute considération sociale, — immense révolution dans

282182B

l'espace de vingt ans! Aucune jeune fille nègre ne peut avoir un enfant illégitime sans être mise à l'index par la meilleure classe de la population et être mal vue de la classe ordinaire. Il faut noter enfin que la vie de tout le groupe des nègres de Farmville est pénétrée d'une confiance particulière en l'avenir. Il n'y a personne parmi eux qui doute le moins du monde qu'un jour ne vienne où les noirs auront tous les droits pour lesquels ils luttent aujourd'hui et où ils compteront parmi les grands peuples de la terre. Cette foi simple est peut-être, de tous les effets produits par l'émancipation, celui qui a la plus grande valeur économique et sociale ». L'auteur appuie sur ce fait que « c'est la classe industrieuse et économe des citoyens nègres qui représente le mieux, en somme, les tendances générales du groupe ».

Cette opinion consolante sur le nègre et son avenir n'est pas partagée par l'enquêteur de Sandy Springs, dans le Maryland (Bulletin n° 38) qui a trouvé des indications d'un mouvement rétrograde parmi les nègres de ce groupe. « Que cet abaissement du type de la moralité générale, dit-il, abaissement que l'on croit être un fait bien établi, soit dû à l'impuissance que les nègres originaires de Sandy Springs (c'est-à-dire ceux qui y vivaient avant 1860) eurent à résister à l'influence de l'invasion d'étrangers d'un type moral probablement inférieur, ou au fait que les blancs se montrent moins actifs à les diriger, ou bien encore que ce soit un symptôme de rétrogradation vers un type ancestral, ce sont là des questions qui doivent rester sans réponse satisfaisante jusqu'au temps, au moins, où des recherches suffisantes auront été faites pour donner à une conclusion une base plus large que celle qui existe à ce jour.»

Le rapport relatif à la condition des nègres des plantations de Calumet et de Cinclare (Louisiane) est encore plus décourageant. Les noirs constituent la totalité, pour ainsi

dire, de la population de ces localités et peuvent être considérés comme des groupes isolés, non soumis à un milieu blanc. Les moyens d'enseignement n'y sont pas des meilleurs; seulement vingt pour cent des enfants vont à l'école, et encore pendant un temps très court Les extraits suivants de ce rapport montrent les traits caractéristiques du groupe.

« Règle générale, les nègres n'économisent jamais, quoiqu'il y ait quelques rares exceptions. Ils ignorent ce que c'est que l'épargne et sont disposés à acheter tout ce qu'on voudra bien leur vendre à crédit. Ils ne pensent jamais au lendemain et dépensent leur argent sans jugement. Ils n'ont aucune ambition et préfèrent l'oisiveté et la misère au travail et à l'abondance. Aucune aspiration à monter dans l'échelle sociale ne peut les animer et avoir sur eux le bon effet que, dans l'opinion de l'auteur de l'article sur Farmville, cette ambition exerce sur les nègres de cette localité... Il y a de nombreux enfants que tout le monde connaît pour être illégitimes, et cependant on parle de ce fait et on le considère comme la chose la plus naturelle du monde... On n'y regarde pas le mariage légal comme absolument nécessaire. Même lorsqu'on y est légalement marié, on oublie bientôt ses vœux, et à la première impulsion, on se sépare et l'on va vivre avec un être plus à son gré. D'après cela on peut voir dans quel état lamentable se trouvent les nègres des plantations ..

« Ils semblent avoir peu de capacités morales et intellectuelles... Jusqu'à quel point les conditions représentées ici pour Calumet et Cinclare sont-elles un indice de la condition de tous les nègres de la Louisiane? on l'ignore. Ces deux localités avaient été choisies comme représentant le reste de l'Etat, les conditions y étant normales autant que l'on pouvait en juger. »

La conclusion qu'il faut tirer de ces rapports est que le nègre, livré à lui-même comme il l'est dans les planta-

tions de Calumet et de Cinclare, ne peut faire de progrès, tandis que mêlé à une société blanche comme il l'est à Farmville, il est capable d'un relèvement rapide. Il est donc nécessaire de combattre ses défauts par l'éducation, en s'attachant à faire germer les bonnes qualités que l'on trouve en lui.

e) *Qualités.* — Ces qualités, on n'a pas l'habitude de les remarquer: c'est la disproportion que l'on a trouvée entre ses défauts et ceux des blancs qui a attiré des réflexions désavantageuses sur le nègre; mais pour ses qualités, on estime qu'elles n'ont rien de saillant; on les néglige et à force de les négliger on arrive à n'en plus reconnaître l'existence. En réalité, le nègre est un être humain ; il n'a pas, par le fait de la nature, plus de défauts que le blanc, et il a autant de qualités originelles. Il en est une cependant que l'on a daigné remarquer parce qu'elle a étonné : cette surprise doit être regardée comme un aveu inconscient d'égoïsme de la part du blanc: on s'est étonné de sa fidélité. C'est là, en effet, une qualité très développée chez le nègre. Si l'on en doutait, on n'aurait qu'à s'en rapporter à la période de la guerre; pendant ces longues années, tandis que leurs maîtres luttaient afin de river pour toujours les chaînes des esclaves, la plupart des nègres restaient aux plantations avec les femmes et les enfants de ces maîtres; ces êtres faibles étaient confiés à leur charge, et l'on ne connaît pas de cas où cette confiance ait été mal placée. Si les nègres avaient manqué à ce qu'ils considéraient comme leur devoir envers les familles blanches sans défense, la guerre aurait été beaucoup plus tôt terminée. Si les noirs — ils étaient quatre ou cinq millions — s'étaient révoltés, si même ils avaient quitté leurs travaux, les Sudistes eussent été obligés d'abandonner les armées et de revenir immédiatement dans leurs plantations.

Par ses qualités et par ses défauts, qui n'ont rien de

bien spécial, le nègre ne semble pas, théoriquement, inapte à recevoir la même éducation que le blanc. Mais alors, dira-t-on, les moyens employés avec les races aryenne et sémitique devraient, à priori, réussir pour développer la race nègre, et il suffit de les appliquer ? Oui, sans doute, si l'éducation n'avait à s'inspirer que de principes assez universels pour atteindre seulement ce qui constitue le fonds commun dans tous les hommes. Mais il n'en va pas ainsi. Et jamais un programme d'éducation ne pourrait être assez vague et assez général pour pouvoir s'appliquer à la fois à deux peuples, à deux classes différentes, En cette question, plus encore qu'en beaucoup d'autres, on doit éviter de raisonner sur des abstractions; il faut étudier, d'une façon précise, les circonstances particulières de temps, de mœurs, de conditions sociales, en un mot, les exigences du milieu, pour subordonner l'œuvre à un but fixe.

II

ÉTUDE DU MILIEU

La question la plus difficile de l'éducation des noirs n'est pas d'amener un individu pris à part au niveau de la civilisation aryenne, mais d'adapter toute la race au milieu environnant. Il est relativement aisé de dresser un programme en vue de l'avancement rapide d'un peuple arriéré; il suffit de le soumettre à une culture forcée, au lieu de laisser à l'évolution progressive le temps de faire son œuvre. Pour le nègre, ce n'est pas possible. Ses progrès ne peuvent qu'être retardés à chaque instant par des circonstances extérieures; la situation occupée par lui dans la société, et les dispositions du peuple américain à son égard, lui ferment certaines voies et élèvent des barrières telles que tout plan d'éducation doit nécessairement se plier aux conditions sociales existantes. S'il y avait eu

ressemblance physique extérieure entre l'esclave affranc et son ancien maître de race blanche, le problème eût é résolu déjà. Durant de longues années, les États-Unis sont incorporé les indigents, les dégénérés et les crim nels sortis des bas fonds des capitales de l'Europe. Dan l'âpre lutte pour la vie, les plus faibles ont sombré ou sont venus échouer aux derniers degrés de l'échelle sociale. Les plus aptes et les mieux favorisés par les circonstances, ont fait leur chemin avec une rapidité telle qu'au bout de deux générations ils se sont façonnés à la civilisation de leur patrie d'adoption, au point de n'être plus regardés comme étrangers. Il n'en est pas ainsi des nègres. Leurs caractères physiques sont les stigmates auxquels se reconnait cette race pauvre et méprisée. Ceux de ses membres qui s'élèvent par leur intelligence au-dessus de la masse ne reçoivent que peu ou point d'encouragements dans leurs efforts. Tant que persiste ne fût-ce qu'une trace de sang nègre, la race noire, quel que soit son degré de culture, d'éducation de fortune, ou de valeur morale, se voit contrainte de se ranger au bas de l'échelle sociale, au-dessous de n'importe quelle race blanche, quelque illettrée et dégradée qu'elle soit. Autour du peuple nègre se dresse un mur aussi infranchissable que les séparations par caste chez les Hindous. En même temps que les nègres se voient relégués par la société dans une sphère à part, ils sont obligés d'entretenir avec les blancs des relations commerciales et civiles. Il leur faut vivre deux vies, satisfaire à deux conditions nécessaires : conserver leur identité de race et remplir leurs devoirs en tant que citoyens américains. M. le professeur Du Bois a bien formulé cette dualité de tout nègre : « L'on sent toujours le dédoublement de son individu, à la fois nègre et américain ; deux âmes, deux pensées, deux aspirations inconciliables, deux conceptions d'idéal se combattent au-dedans d'un corps de nègre, qui serait déchiré par ces tiraillements, n'était sa

force obstinée de résistance. Faire l'historique du nègre américain, c'est faire l'historique de cette lutte, de ce besoin d'atteindre à une individualité consciente et virile, et à la réconciliation de ce double moi en un moi meilleur et plus vrai (1). » L'éducation elle aussi doit avoir en quelque sorte une dualité de direction. Puisque aujourd'hui il y a un milieu nègre obligatoire, il faut que l'enfant soit formé pour vivre dans ce milieu; d'un autre côté, on désirerait l'amener à communiquer avec le milieu blanc, sans trop de difficulté, mais ce milieu blanc est à l'antipode du milieu nègre ! Et les deux milieux se développent chacun mécaniquement dans une progression différente qui accentue encore les divergences.

Le nègre cultivé ne demanderait qu'à se séparer des membres ignorants de sa race, mais constamment, par la force des choses, il est ramené à leur niveau. Il n'en est pas moins obligé de se plier aux exigences des membres de la race blanche qui l'environnent; et pourtant l'espoir ne lui est pas permis de se faire reconnaître comme leur égal.

Cette nécessité d'un développement parallèle, ces tentatives pour satisfaire à deux conditions sociales ont comme résultat un gaspillage de forces, une dépense considérable d'énergie et, en retour, on obtient un gain à peine appréciable. Que de difficultés à ces relations étroites entre un peuple arriéré et une race supérieure !

Il faut que l'éducation des nègres, non seulement comble l'abîme creusé par les siècles entre les deux races étrangères, mais, de plus, qu'elle suive le mouvement en avant de la civilisation blanche. Un enfant blanc peut en vingt ans environ atteindre le niveau de la civilisation blanche; l'enfant nègre doit, pendant le même laps de temps, réparer le retard que lui donne une hérédité d'ancêtres sauvages, et aussi, s'élever au degré qu'atteindra l'enfant blanc.

(1) W. E. B. Du Bois, *The Souls of Black Folk*, pp. 3-4.

On contraint les nègres à une lutte inégale dans laquelle tout les prédestine à la défaite, à moins d'un effort surhumain. Pour qu'une race survive à de tels traitements, il faut, sans aucun doute, qu'elle possède une vitalité et une faculté d'adaptation prodigieuses. La civilisation aryenne a été le coup mortel pour l'Indien d'Amérique et pour l'indigène des Iles Sandwich, précisément parce qu'ils n'ont pu satisfaire aux exigences modernes.

Que ce soit à tort ou à raison, les nègres sont écrasés sous le fardeau de leur avilissement antérieur : l'indigence, l'ignorance et l'immoralité de ceux qui furent esclaves, tout cela est un boulet aux pieds de leurs descendants et les paralyse dans leurs aspirations vers un niveau plus élevé. L'avenir pour eux est sombre, nous ne cesserons de le répéter : Si le nègre ne progresse pas, on le bafoue ; s'il progresse, on le hait davantage. Les noirs ne peuvent espérer échapper par leurs efforts persévérants, au mépris immérité de leurs voisins de race blanche, ni prétendre au respect dû à la supériorité morale et intellectuelle (1). On nie leurs capacités, et on ne leur donne pas l'occasion de les montrer ! La majorité des enfants nègres ne peut aller régulièrement à l'école, faute de maîtres et de bâtiments, et l'on est surpris qu'ils restent ignorants ! Pour les qualités morales, il en va de même : on a peu fait pour améliorer leur milieu, et l'on s'étonne qu'ils ne soient pas sans défauts ! Néanmoins, les Américains pardonneraient plus volontiers encore à la masse nègre de rester inférieure, qu'ils ne tolèrent les aspirations de ceux d'entre les noirs

(1) Henry P. Goddard, *The Color Line*, *Independent*, 5 décembre 1901. « Dans les premiers mois de 1899, un professeur qui avait assisté aux batailles devant Santiago, faisait une conférence sur ce sujet, à Richmond, dans l'État de Virginie. Quand il loua l'héroïsme des troupes noires des États-Unis dans ces batailles, héroïsme qui a été reconnu officiellement et qui est, pour ainsi dire, de notoriété publique, de tels sifflets accueillirent les paroles du conférencier qu'il fut obligé de passer à un autre sujet. »

qui veulent sortir de leur état dégradé. Les blancs contemplent avec indulgence et avec un sourire quelque peu méprisant les nègres garçons de restaurant, portiers ou cireurs de bottes : ceux-là occupent dans la société le rang qui leur convient. Au contraire, un nègre professeur, médecin, avocat ou ecclésiastique est regardé avec méfiance ou avec une haine non dissimulée : il s'arroge, dit-on, des positions que ne peuvent convenablement remplir les membres de sa race. Plus les nègres se développent, plus ils s'exposent à ces injures. D'un autre côté, les progrès rapides du peuple noir sur le terrain de l'industrie, où il lutte victorieusement contre les classes pauvres de blancs, ne font qu'envenimer les rancunes existantes. A mesure que l'apprentissage fait des nègres des ouvriers habiles et intelligents, ceux-ci deviennent des rivaux dangereux pour les classes ouvrières des Américains du Nord et du Sud, dont la jalousie se change bientôt en une haine mortelle.

Déterminer à quel point l'esprit du peuple nègre se ressent du dédain et du ridicule dont l'afflige la classe dominante est un problème intéressant pour le psychologue, et c'est pour l'éducateur une question de la plus haute importance. L'on est tout naturellement amené à se demander s'il est possible de faire naître le respect de soi-même chez une race constamment avilie. Il serait surprenant que les nègres n'en vinssent pas à emprunter la manière de voir de leurs voisins. Reconnaissant l'abaissement, l'ignorance et le crime où ils vivent plongés, l'on comprend qu'ils aient désespéré de se faire une vie plus noble. Un peuple ne peut guère progresser quand il a perdu le respect de soi et l'espoir en un avenir meilleur. Une autre conséquence de cette hostilité, c'est que les noirs se soustraient de plus en plus à l'influence des blancs. Par suite, ils ont une tendance à retourner aux mœurs sauvages de leurs ancêtres, et ils se tiennent à

l'écart de la race plus puissante ; ils se remémorent avec amertume les injustices subies autrefois, méditent sur les soucis de l'heure présente, et deviennent rancuniers et insolents.

Cette séparation se manifeste de deux façons : quand les deux races sont obligées de se rapprocher pour des relations commerciales, on voit deux sociétés distinctes, composées chacune de groupes et de classes différentes, vivre en face l'une de l'autre : il en est ainsi dans les grandes villes et par exemple à Washington; et beaucoup de sociologues voient dans ce fait une indication de la meilleure solution possible. D'autre part, les nègres ont aussi une tendance à s'agglomérer dans des régions éloignées des blancs, où ils se sont absolument isolés, par exemple dans quelques parties de ce que l'on appelle la Région Noire (Black Belt) : cette scission complète amène une détérioration rapide, et il n'en pourrait être autrement : ne voyons-nous pas, de même, des groupes blancs isolés dans les montagnes de la Virginie occidentale et le Kentucky, aujourd'hui absolument dégénérés, quand cependant leurs ancêtres étaient des Écossais et des Allemands d'une grande force physique et intellectuelle? Un peuple s'atrophie quand il ne soutient pas sa civilisation au moyen de relations étroites avec d'autres peuples.

Il n'est personne d'ailleurs qui désire sérieusement voir se constituer un État noir au sein de l'Etat américain : la conséquence prochaine en serait la création d'une petite Afrique au milieu d'un monde civilisé, et ce serait un foyer de criminalité trop dangereux pour les voisins. Par conséquent, la nécessité veut que les deux peuples vivent côte à côte ; il faut souhaiter que l'accord puisse exister entre eux ; malheureusement, comme nous l'avons déjà montré, les préjugés de race sont un obstacle formidable. Décrire avec vérité et détails les différentes formes de ces préjugés serait à la fois cruel pour l'amour-propre

américain, et d'une longueur fastidieuse. Il est cependant indispensable de résumer quelques faits, et d'étudier les principales dispositions d'esprit des blancs.

L'opinion presque unanime des Américains, nous ne pouvons trop le répéter, est que les noirs sont des êtres inférieurs et qu'ils ne seront jamais que des serfs; telle est la croyance que l'esclavage a affermie. Semblables aux Gabéonites de l'Ecriture, ils ont été prédestinés par la volonté divine à couper le bois et à puiser l'eau. Les propriétaires d'esclaves se mirent en règle avec leur conscience en se couvrant des paroles de Noë: « Que Chanaan soit maudit! qu'il soit à l'égard de ses frères l'esclave des esclaves! »

Ainsi la conviction s'accrut et règne encore aujourd'hui qu'un décret de Dieu a assigné pour toujours aux nègres un rang inférieur. C'est pourquoi tout système se proposant d'élever graduellement les nègres au niveau de la race aryenne est souvent regardé non seulement comme ridicule, mais encore comme un défi lancé au Tout-Puissant. Les Américains ont coutume d'admettre que la raison d'être des nègres est de contribuer aux progrès du peuple-maître. Ainsi, pour l'accomplissement de la tâche la plus élevée dont ils soient capables, il leur faut continuer à être vis-à-vis des blancs des serfs tout comme jadis. Une autorité éminente, M. Th. Parker, écrit : « Les races inférieures ont été et seront toujours tenues dans une condition abjecte par rapport aux autres hommes. Dans vingt générations, les nègres en seront au même point qu'aujourd'hui, en admettant toutefois qu'ils n'aient pas disparu. »

La même pensée est exprimée dans un discours politique de M. H. M. Grady, directeur de « L'Atlanta Constitution. » « Que nul ne touche à l'œuvre du Tout-Puissant. Aucune race ne s'est élevée, ne s'élèvera au-dessus du rang qui lui est assigné. »

Ces vues, si généralement acceptées aux Etats-Unis,

supposent évidemment que ceux qui les adoptent renient tacitement les théories modernes sur l'évolution et le progrès de la civilisation. On admet cependant qu'il est possible de soumettre les nègres à une certaine discipline intellectuelle, et qu'ils sont capables, jusqu'à un certain point, de retirer de l'instruction des avantages. Mais on a bien soin d'ajouter que ce développement sera infime, parce que les capacités du nègre sont fixes à tout jamais : il n'y a pas pour lui d'évolution possible, mais seulement un dressage de certaines aptitudes inférieures. Tandis que le développement intellectuel est illimité chez l'homme d'origine aryenne, qui s'est élevé de l'état sauvage à la civilisation, le nègre est prédestiné à rester stationnaire. Comme l'a dit avec force une autre autorité : « Aucune puissance de ce monde ne peut en faire notre égal. La volonté de Dieu le peut seule, et il a montré par les caractères physiques dont il a doté le nègre que tel n'est pas son désir. La race aryenne est la plus parfaite, et par conséquent la plus semblable à Dieu lui-même. »

Antagonisme des races. — Cette affirmation de l'infériorité du nègre au point de vue intellectuel est une des raisons par lesquelles le blanc essaye d'excuser sa répulsion envers la race noire. Nous avons vu déjà qu'il exagérait gratuitement l'immoralité du nègre et sa criminalité. Nous tenons à insister encore sur ce fait que, pour rendre admissible le préjugé de races, l'Américain a une tendance marquée à attribuer à tous les nègres ce qui est vrai d'une partie inférieure de la race, et pour cela on s'appuie sur des statistiques, sans les bien comprendre.

Il est vrai que dans les villes du Sud, le pourcentage des nègres criminels est plus élevé que le pourcentage des blancs criminels, mais l'absence d'élément nègre dans d'autres villes n'amène pas une diminution du pourcentage des crimes. Si les nègres, dans les villes du Sud, fournissent le plus grand nombre de criminels, c'est qu'ils appartien-

nent à la classe misérable d'où sortent les criminels. Pour établir un rapport exact, il faudrait comparer nègres et blancs de la même classe, et l'on ne verrait pas alors de différence.

D'ailleurs les chiffres des condamnations ne sont pas une preuve irréfutable : on peut objecter que, précisément à cause du préjugé de races, les jurys blancs sont tentés d'être sévères pour des fautes même légères, quand l'accusé est un homme de couleur qui ne dispose d'aucune relation influente, d'aucune recommandation amicale. De sorte qu'utiliser ces chiffres sans réflexion pour dire que le préjugé de races s'appuie sur des preuves est faire un cercle vicieux. (1)

(1) Il est un fait dont je ne veux pas me servir comme argument, parce qu'il est évidemment une erreur d'un moment : on a infligé à des nègres des peines plus élevées que celles qu'ils méritaient, parce qu'on employait les condamnés à exécuter un travail productif pour l'État. Voici ce que dit à ce propos, M. J. A. Hobson, *The Negro Problem in the United States. The Nineteenth Century*, October 1903. « C'est une accusation souvent portée contre la race nègre qu'elle fournit plus que sa part proportionnelle de crimes en Amérique, comme le prouve le nombre des condamnations et des prisonniers. Mais ces statistiques sont faussées par l'habitude qui s'est répandue dans certains États du Sud d'arrêter les nègres pour des motifs insignifiants, auxquels on ne ferait même pas attention s'il s'agissait de blancs, et de les condamner à des périodes de prison hors de toute proportion avec le délit, afin de les louer en équipes à des patrons blancs qui les font travailler dans les mines, ou dans les fermes, ou dans l'industrie. Un prisonnier rapporte au moins 750 fr. par an à l'État dans ces conditions, et plusieurs États depuis longtemps se font un revenu considérable par le travail des prisonniers, qu'ils emploient dans des établissements industriels publics, ou qu'ils louent pour une somme fixe à des particuliers. Un exemple d'un semblable abus a attiré l'attention du public récemment dans l'État d'Alabama, bien que de telles choses se pratiquent aussi dans le Mississipi, la Géorgie et d'autres États de la « Région noire ». Là où il se produit quelque désordre dans la population nègre, on opère un grand nombre d'arrestations, et les accusés sont traînés devant un juge du pays pour avoir troublé la paix publique. On les condamne à une amende telle que le nègre est absolument incapable de la payer, afin qu'un blanc, de connivence avec le tribunal, puisse se présenter et payer l'amende, à con-

Lynchage. — Cet antagonisme croissant des deux races se montre journellement dans des conflits qui créent une publicité fâcheuse au peuple américain, et lui font la réputation de tolérer la licence et de se laisser conduire par la populace. Nous voulons parler de la terrible institution du lynchage. Personne n'essaiera de nier l'horreur des crimes commis, mais aucun esprit de bonne foi ne pourrait davantage excuser la forme de la punition. En 1893, l'évêque Atticus Haygood écrivait ceci : « De nos jours, il semble que le lynchage d'un nègre ne soit pas un événement de nature à motiver des explications ; il est devenu banal au point de ne plus provoquer d'étonne-

dition que le nègre entre à son service et travaille pour lui en compensation. Le prisonnier est alors remis par contrat au blanc, un planteur des environs qui, en réalité, a le droit de vie et de mort sur lui, et peut régler d'une façon presque illimitée la durée de son service, en abusant de la coutume du « truck » qui est très commune dans les plantations du Sud. On comprendra facilement que le nègre, le plus souvent ignorant, est tout à fait incapable de se protéger contre cet abus des lois pénales.

Une autre chose qui ressemble de très près à cette habitude, c'est l'emploi d'équipes de nègres d'après la « Contract Labour Law », comme elle a été établie par les pouvoirs législatifs de la Géorgie et de l'Alabama, à l'avantage des planteurs blancs. Il y a des engagements par écrit qui, en réalité, livrent absolument l'ouvrier nègre à son patron pendant la durée de l'engagement, donnant droit au patron d'avoir recours à la force physique pour arracher au noir du travail. Si le nègre se montre réfractaire, il peut être poursuivi en dommages-intérêts pour avoir rompu son engagement, et ainsi on lui met sur les bras une dette qu'il devra payer en travail, lequel travail s'ajoutera à la durée du service stipulée par l'engagement. Cette loi sur le travail, renforcée, elle aussi, par le système du « truck » retient un grand nombre d'ouvriers dans une véritable fondrière inextricable de dettes, et engendre une nombreuse classe de serfs, partout où elle agit. Il s'est produit de temps en temps de terribles révélations sur les cruautés infligées aux hommes et aux femmes nègres à cause de ce système d'équipes de prisonniers et à cause de cette habitude de payer une dette par du travail, ce qu'on appelle au Mexique « peonage ». A elles deux, ces coutumes constituent une recrudescence très réelle et très considérable de l'esclavage. ».

ment. Nous lisons ces faits divers comme s'il s'agissait de l'incendie d'un village ou d'une cabane. A moins que l'exécution n'ait été commise dans les environs, nous ne nous rappelons plus les noms jusqu'à ce que le journal du lendemain nous apporte le récit d'une nouvelle violation de la loi commise par une population outrée et révoltée.

« Ce qu'il y a de plus alarmant, c'est que le meurtre par lynchage ne nous surprend plus. Le gouvernement de la populace étend de jour en jour sa sphère d'action. Dans un pays dépourvu d'organisation et de juridiction, il faut que les individus se chargent de châtier les infractions aux lois naturelles; aucune autre alternative ne leur est offerte. Mais ce n'est pas là de la civilisation; ce n'est que de la sauvagerie. Dans une nation organisée, le lynchage est un crime contre la société. Il ne s'agit pas de savoir quel châtiment mérite le coupable, mais jusqu'où la société peut aller sans se dégrader. »

Ce qui était vrai en 1893 l'est davantage encore aujourd'hui. Le niveau moral des populations au sein desquelles ces crimes ont été commis n'a cessé de baisser, en même temps que grandissait la haine entre les deux races L'on avait cru que le lynchage serait un exemple puissant pour les noirs et que ces représailles immédiates et terribles effraieraient ceux des nègres enclins au crime. L'expérience a démontré l'inanité de ces arguments, car la criminalité n'a pas diminué dans les communes où ont été commis des lynchages. De plus, le lynchage, les horribles tortures qui l'accompagnent font des exécuteurs des brutes, pervertissent la société et ruinent les institutions distinctives des races civilisées (1).

(1) A. Sledd. *The Negro, Another Point of View, Atlantic Monthly*, juillet 1902. « Un meurtre avait été commis dans l'un de nos États du Sud. Dans un train de nuit retournant à la capitale de cet État, il y avait un officier de police et plusieurs de ses subordonnés. On

Les basses classes nègres, au lieu d'être intimidées par les châtiments exemplaires dont on a parlé, deviennent de plus en plus exaspérées et féroces. Les noirs intelligents et instruits, de leur côté, se persuadent que le coupable de leur race succombe à une mort horrible, non pas tant à cause du monstrueux crime qu'il a commis, mais encore et surtout parce qu'il est nègre. Ce sentiment est exprimé par un éducateur noir de haute capacité. Il demande : « Comment se fait-il que jamais un blanc n'a été et ne sera lynché pour un crime analogue commis sur la personne d'une négresse ? » Cette question trahit chez les nègres un mouvement de mauvais augure pour la paix du pays, et fait entrevoir la possibilité de redoutables représailles. M. Booker T. Washington disait, en 1899, dans un discours au sujet de cette grave question : « J'ai pu faire une statistique du lynchage. Dans l'espace de six années, on a lynché dans les États du Sud un nombre de personnes égal environ à celui des soldats mort à Cuba dans la guerre hispano-américaine. Ce nombre s'élève presque à 900 individus. En 1892, 241 personnes ont été lynchées. L'année dernière, 171 hommes ont péri de la sorte. Les

avait dit qu'ils conduisaient un nègre, soupçonné d'être l'auteur du meurtre; et à quatre stations sur une distance de soixante-dix kilomètres, il y avait une foule venue là pour exécuter sommairement le nègre simplement soupçonné. Heureusement il n'était pas dans le train. S'il y avait été, il aurait certainement été tué, et ce qui aurait pu lui arriver de plus heureux, ç'eût été d'être pendu rapidement à l'arbre le plus proche.

« ... Un autre exemple : Sam Hose fut brûlé un dimanche. L'une de nos Compagnies de chemins de fer les plus actives organisa deux trains spéciaux. Et une foule considérable d'hommes et de jeunes gens s'entassèrent dans ces deux trains, remplissant la locomotive même et le dessus des voitures, pour aller assister à la torture horrible et indescriptible d'un de leurs semblables. Et l'on aime à emporter des souvenirs de telles scènes, des morceaux d'os ou de chair et des oreilles ensanglantées. » (M. A. Sledd, auteur de cet article, était professeur à Emory Collège, près d'Atlanta (Géorgie); sa liberté de langage lui fit perdre sa place.)

citoyens américains sont convaincus que l'on n'a recours au lynchage que dans le cas de crimes commis sur des femmes et que seuls les nègres le subissent. Parmi les lynchés de l'année dernière, il y avait 23 blancs et 2 Indiens; sur le nombre un cinquième seulement avait été châtié pour des crimes de cette nature. 61 cas de lynchages avaient pour cause des assassinats, 13 des soupçons d'assassinat, 6 des vols (1). Dans l'espace d'une semaine, au printemps dernier, 13 nègres ont été soupçonnés d'avoir commis des meurtres et mis le feu à des maisons; ils ont été lynchés. On les a tués sans leur permettre de s'adresser aux tribunaux, afin d'instruire l'affaire. Dans les six dernières années, six négresses ont été lynchées, et à présent il n'est pas rare de voir les nègres comme les blancs avoir recours au lynchage. Je suis cependant forcé de constater que, dans les derniers mois, nous n'avons relevé qu'un petit nombre de lynchages. Dans le Sud, l'opinion publique s'élève contre ce genre de crime, et j'ai le ferme espoir de le voir rayé à tout jamais d'ici quelques années, grâce au concours de l'élite des nègres et des blancs. » Ces espérances de M. Washington ne se sont malheureusement pas réalisées. Il est de notoriété publique aux États-Unis que les lynchages, au lieu de diminuer, ont plutôt augmenté pendant ces dernières années. On ne saurait trop répéter que les crimes ainsi punis ne sont pas toujours très graves; pour un léger larcin, pour des cas d'insolence, un nègre s'expose journellement à la cruelle torture du lynchage.

(1) La *Chicago Tribune* a recueilli les faits de lynchage signalés dans les journaux du Sud pendant les dernières années; elle arrive aux totaux suivants : Personnes lynchées de janvier 1891 à novembre 1902 inclusivement: 1,862.

Dans ce nombre, les nègres étaient 1,350 (72, 5 0/0); personnes blanches, 485; Indiens, 23; Chinois, 4; lynchés pour meurtre, 770; lynchés pour crimes contre des femmes, 448 (24 0/0); lynchés pour d'autres causes, 644.

La raison en est que les blancs ne peuvent se défaire des anciennes notions de maître et d'esclave et prétendent toujours que les nègres leur doivent la soumission la plus servile. Ils se figurent avoir conservé sur eux un pouvoir absolu de vie et de mort, et ils ont gardé l'habitude de considérer le nègre comme une chose vile, n'ayant de valeur qu'au point de vue marchand.

Expressions diverses du préjugé de race. — Un éducateur a fort bien établi la condition sociale des nègres : « En tant que domestiques, ils sont accueillis partout; en tant qu'égaux, nulle part. Un cocher nègre ou une nourrice négresse circule dans la voiture des maîtres, mais un nègre qui n'est pas un domestique n'y saurait être admis. Les nègres garçons d'hôtel et de restaurant sont légion, mais dans ces établissements ne pénètre pas un voyageur ni un consommateur nègre. Des coiffeurs noirs font la barbe et frottent de shampoing la tête des blancs les plus délicats, mais le nègre le mieux mis ne peut se faire raser dans la même boutique. Les noirs sont bons pour être garçons de service dans les wagons-lits ou les wagons de luxe, mais ne sont pas admis comme voyageurs. Ils sont cuisiniers et maîtres d'hôtel dans les maisons les plus cossues, mais jamais l'on ne voit leurs pareils à la table des maîtres. Un prédicateur nègre, sorti de la Faculté des lettres et de celle de théologie, fût-il l'homme le plus instruit et le plus capable, ne serait pas invité à dîner aux côtés de son confrère de race blanche, quand même l'heure du repas les trouverait en délibération sur une question touchant l'église. »

La coutume, maintes fois appuyée par la loi, réclame que l'on assigne aux nègres des places à part dans les théâtres, les églises, les trains et les tramways, partout où se rencontrent les deux races. Cette séparation est le plus souvent injuste, non pas tant parce qu'elle implique moins de confort pour les nègres, mais surtout parce qu'elle leur

rappelle à tout instant leur condition servile de jadis et leur déclassement actuel (1). Il y aurait ample matière à discussion au sujet de cette séparation forcée ; il importe seulement ici de mentionner l'état de choses existant.

Les administrations de l'État sont obligées d'avoir égard au préjugé de race ; peu de nègres peuvent arriver à être fonctionnaires, et encore les places qu'ils obtiennent sont-elles toujours inférieures ; on ne veut pas voir un blanc soumis hiérarchiquement à un nègre. L'incident d'Indianola est un exemple typique. Dans ce village, la majorité des habitants est nègre; il y avait comme receveuse des postes une femme noire, bien estimée. Elle fut maintenue à son poste par le président Roosevelt; les blancs de ce village contraignirent par menaces cette femme à donner sa démission. Le président ne voulut pas accepter cette démission, en disant que cette femme et nulle autre, serait receveuse dans cet endroit; les blancs refusèrent de céder; le bureau de poste est fermé.

En raison de ces sentiments de race, les blancs sont d'accord pour affirmer qu'à eux seuls doit appartenir le droit de souveraineté, le droit de gouverner en matière politique. Quelques uns colorent leur opinion en disant que le pouvoir doit être confié aux plus aptes à s'en bien servir, à la classe personnifiant la moralité et l'intelligence de la nation ; ils ajoutent avec raison qu'à l'heure actuelle la race aryenne représente cette élite, mais qu'ils sont prêts à accorder les mêmes privilèges aux nègres, quand ceux-ci, par leur culture et leur valeur morale, se seront rendus aussi dignes que les blancs d'assumer les responsabilités politiques. D'autres, moins libéraux en principe,

(1) Dans une grande maison de construction récente, à Atlanta (Géorgie), il a trois ascenseurs ; deux sont pour les blancs, le troisième est réservé, dit un écriteau en gros caractères : POUR LES GROS PAQUETS ET LES NÈGRES. Notons que le personnel des ascenseurs, dans la plupart des maisons, est nègre.

se contentent de refuser catégoriquement aux nègres l'égalité politique.

Les lois semblent accorder aux blancs et aux nègres des droits égaux au point de vue politique. Mais l'application de ces lois comporte une part d'arbitraire qui permet aux blancs d'exclure les noirs de leurs droits. Ainsi, dans quelques États du Sud, on a fait passer une loi enlevant aux illettrés le droit de vote. Cette loi semble raisonnable dans sa teneur, mais elle n'est pas toujours appliquée avec impartialité. (1)

(1) J. A. Hobson, *The Negro Problem in the United States. Nineteenth Century*, octobre 1903. « La question du droit de vote a pris un nouvel aspect, par suite des agissements des gouvernements de nombreux Etats pendant ces dernières années. Beaucoup de blancs honorables ont senti qu'il était dégradant d'avoir recours à la force ou à une fraude éhontée pour maintenir la suprématie de la race, et ils ont commencé à chercher des moyens légaux pour arriver au même but. Ces moyens, ils disent ouvertement les avoir trouvés dans des Amendements à la Constitution, par lesquels le titre d'électeur n'est conféré que sous diverses conditions. Dans plusieurs cas, le paiement d'un impôt de capitation est nécessaire. Mais les mesures les plus efficaces sont celles qui exigent une certaine instruction, l'électeur devant pouvoir lire n'importe quelle partie de la Constitution, ou la comprendre lorsqu'elle lui est lue, et en donner une interprétation raisonnable. L'exemple, ainsi donné dans l'État de Mississipi, a été suivi en Louisiane, dans les Carolines, et en réalité dans tous les États où les noirs représentent une grande partie de la population totale. Dans plusieurs États, à la garantie de l'instruction, a été ajoutée « la clause du grand père », qui dispense des deux conditions précédentes les descendants des hommes qui votaient avant la guerre. Bien que ces conditions ne parlent pas expressément d'une distinction de couleur, elles servent toutes à admettre les blancs et à exclure les noirs, ou l'on se sert d'elles dans ce but. La « clause du grand père », naturellement, ne peut pas avoir d'autre signification, et, d'autre part, personne ne prétend sérieusement que la garantie de l'instruction soit appliquée impartialement aux deux races. Le résultat réel de ces moyens d'exclusion légaux peut se mesurer dans la Caroline du Sud par ce fait que, sur 120,000 hommes adultes noirs, seulement 6,000 environ sont inscrits comme électeurs. Il y a quelque huit millions de nègres dans les États du Sud et dans les États méridionaux du Centre ; dans deux États, la Caroline du Sud et le Mississipi, ils sont en majorité dans cer-

On raconte qu'un nègre, professeur dans un collège, s'est vu refuser la qualité de lettré par un fonctionnaire, sous prétexte qu'il n'expliquait pas d'une façon satisfaisante un passage proposé de la Constitution.

Tels sont les sentiments du peuple américain à l'égard du nègre. Il est facile de se faire dès lors une idée du milieu dans lequel le noir doit vivre, et par conséquent on voit combien il est difficile d'établir pour lui un programme d'éducation.

De nombreuses théories d'éducation ont été émises tant par les ennemis que par les partisans du nègre; elles diffèrent suivant le rôle que l'on désire voir jouer aux noirs dans la société; mais en somme on peut les ramener à trois groupes distincts :

Les uns estiment que le nègre restera et doit rester toujours un être inférieur; par conséquent, il faut ne lui accorder qu'une éducation sommaire, avec la seule idée de diminuer par là les inconvénients qu'une race trop arriérée peut créer à une société civilisée qui la comprend dans son sein.

D'autres jugent qu'il faut relever tout à fait les nègres, et proposent de leur donner les moyens de se développer, en les rendant susceptibles d'acquérir de la richesse; ils disent que l'éducation industrielle sera pour les noirs un moyen de salut.

D'autres enfin estiment que la solution du problème sera due à la création d'une élite nègre, douée d'une éducation

tains districts; cependant l'infraction au Quinzième Amendement — ou le façon de le tourner — est si puissante que nulle part les nègres ne sont élus dans aucune des Assemblées législatives; nulle part ils ne possèdent aucun pouvoir politique réel. Dans quelques rares villes, occupées surtout par les Nordistes, par exemple, Jacksonville en Floride, on compte quelques nègres dans le Conseil municipal, mais je n'ai pu trouver aucun autre cas où les nègres eussent quelque puissance électorale réelle. »

supérieure, dont les qualités intellectuelles et morales agiront à la fois et sur ses frères noirs, pour les développer peu à peu, et sur les blancs, pour mériter d'eux une estime personnelle, signe précurseur de la disparition future des préjugés.

CHAPITRE V

L'INSTRUCTION DES NÈGRES DANS LES ÉCOLES COMMUNALES

L'étude du développement des écoles communales dans les États du Sud mérite l'attention la plus sérieuse. Contrairement aux États du Nord, qui ne comptaient pas de propriétaires d'esclaves, ceux du Sud, avant la guerre de Sécession, n'avaient pas un système d'instruction publique auquel fût affectée une part du budget. Cette lacune n'était pas due à la misère des États du Sud ; le nombre des indigents y était plus restreint et la moyenne de la fortune plus élevée que dans toute autre région des États-Unis. Les établissements d'enseignement supérieur, destinés à la jeunesse aisée, ne manquaient pas; en effet, le recensement de 1860 prouve que le Sud pouvait fort bien soutenir la comparaison avec le Nord, au point de vue du nombre des facultés et des collèges. Néanmoins, aucune mesure effective n'avait été prise en vue de l'enseignement du peuple; de plus, l'opinion publique ne se prononçait pas en faveur de l'instruction gratuite de la masse. On n'avait pas reconnu que le salut d'un État dépend de l'enseignement donné à l'enfance, et les riches ne pouvaient comprendre qu'on eût le droit de les imposer, afin de subvenir aux frais nécessités par l'instruction des indigents. Il arriva donc que, à côté d'une faible minorité de sudistes lettrés et raffinés, une majorité désespérante de blancs était laissée dans une complète ignorance.

Le Dr Curry écrit :

« Le recensement de 1860 a relevé dans la Caroline du Sud un nombre de 15,792 indigènes (esclaves non compris) ne sachant ni lire ni écrire ; dans la Géorgie 43,550; dans l'Alabama 37,302; dans le Mississipi 15,136 ; dans la Caroline du Nord 74,877 ; dans la Virginie 83,300 ; dans le Tennessee 69,262; dans le Kentucky 65,740; dans le Missouri 51,173. Un esprit attentif et renseigné trouvera ces chiffres fort au-dessous de la vérité. Le Gouverneur de la Virginie, M. Campbell, déclarait, dans son rapport de 1839, que le quart environ des individus sollicitant des dispenses de bans pour leur mariage étaient incapables de signer leur nom (1). »

En 1883, le Dr Curry dit que le nombre d'enfants d'âge à fréquenter l'école, mais qui ne sont pas inscrits, s'élève à 1,719,723 blancs et 1,126,815 noirs. Presque 50 0/0 d'enfants blancs, une proportion plus forte encore des noirs grandissent sans jouir d'aucune instruction.

Les causes de ce déplorable état de choses sont nombreuses. L'institution de l'esclavage avait formé une société quasi-féodale, indifférente sinon hostile au développement intellectuel des classes pauvres. En plus, la création d'écoles gratuites présentait de nombreuses difficultés. Dans la campagne, la division du territoire en plantations, dans les districts, la dispersion de la population et le mauvais état des routes, rendaient impossible l'établissement d'écoles rurales destinées à instruire les enfants des régions agricoles. D'un autre côté, la misère des blancs indigents leur interdisait tout effort pécuniaire en vue de l'instruction de leurs enfants.

Depuis la guerre de Sécession, bien que l'instruction publique gratuite ait été créée dans tous les États du Sud,

(1) J. L. M. Curry, *National Aid to Education*, dans la *Circular of Information of the Bureau of Education*, n° 3, 1884, p. 90.

les mesures prises en vue de l'instruction générale y ont été et y sont encore fort insuffisantes pour les besoins des différents États. La cause en est en partie dans l'ancienne croyance, perpétuée de nos jours, que l'instruction des enfants regarde leurs parents et non l'État. La raison majeure, cependant, consiste dans la banqueroute complète des États du Sud après la guerre de Sécession. Depuis, il a été impossible d'imposer des gens ruinés pour subvenir aux frais de construction et d'entretien d'écoles destinées aux enfants blancs et aux nègres ignorants, si nombreux, auxquels leurs nouvelles fonctions de citoyens rendaient l'instruction indispensable (1). En 1880 encore, on estimait à 30 2 0/0 le nombre des électeurs blancs illettrés et à 69 80 0/0 celui des noirs.

L'on voit donc que des mesures suffisantes n'avaient pas été prises dans les États du Sud pour assurer aux enfants blancs l'instruction générale; à plus forte raison, le manque d'écoles primaires pour les noirs se faisait-il sentir. Il est vrai que des sociétés de bienfaisance ont ouvert dans le Sud quelques écoles de loin en loin, mais ces établissements ont été fréquentés par un nombre relativement restreint d'enfants; le Gouvernement fédéral a toujours refusé de prêter son appui à l'instruction des nègres qu'il avait affranchis, de sorte que le fardeau a été trop lourd pour les États du Sud. Ceux-ci, comprenant le danger perpétuel que constitue le suffrage d'électeurs illettrés dans un gouvernement représentatif, ont fait des efforts héroïques pour mettre l'instruction élémentaire à la portée de tous les enfants, blancs ou noirs. Les résultats obtenus sont montrés par les statistiques comparées tirées des recensements depuis l'année 1860.

(1) Cf. Charles W. Dabney, Président of the University of Tennessee, *The Public School Problem in the South*, dans le « *Report of the commissioner of Education* », 1900-1901, pp. 1009-1026.

En 1860, le nombre des illettrés nègres du Sud était presque de 100 0/0 ; en 1870, les enfants illettrés de plus de 10 ans étaient 85 2 0/0 ; en 1880, ce chiffre n'atteignait plus que 75 0/0 ; en 1890, 60 2 0/0 (1) ; enfin le douzième recensement, en 1900, n'accusait plus qu'une proportion de 47 3 0/0 d'illettrés parmi la population masculine de plus de 21 ans (2).

Le rapport du « Commissioner of Education » pour l'année scolaire 1899-1900 constata les faits suivants : l'inscription dans les écoles de blancs des 16 anciens États esclavagistes et du District de Colombie avait été de 4,167,489, ou 68 28 0/0 du nombre total des enfants ayant l'âge d'aller à l'école ; l'inscription dans les écoles communales de noirs avait été de 1,539,507 ou 51 46 0/0 du nombre total des enfants qui devaient aller à l'école. Il n'est presque pas nécessaire de rappeler ici qu'il n'existe point dans le Sud, sauf dans la Virginie occidentale, de loi établissant l'instruction obligatoire, comme en France et en Allemagne. Si cette loi existait, elle serait lettre morte, vu l'insuffisance des établissements scolaires pour les deux races. Puisque la loi n'oblige pas les parents à envoyer leurs enfants à l'école, le nombre sans cesse grandissant de ceux qui la fréquentent est une indication rassurante de l'intérêt que prennent les nègres à la science. Les chiffres fournis par les tableaux suivants prouvent de façon irréfutable leur avidité à s'instruire.

Enfants nègres inscrits dans les écoles publiques des États du Sud (3) :

(1) Cf. *Circular of Information of the Bureau of Education*, n° 3, 1884, pp. 82-87. — Henry Gannett, *A Statistical Sketch of the Negroes n the United States*, dans le *Report of the Commissioner of Education*, 1894-1895, p. 1413. — *Report of the Commissioner of Education*, 1897-1898, p. 2487.

(2) Cf. *Twelfth Census of the United States, Census Bulletin*, n° 106, pp. 14, 15, 16, 29.

(3) *The Negro Common School*, p. 43, *Atlanta University Publications*, n° 6.

Dates	Inscriptions	Dates	Inscriptions
1866 . . .	90.778	1887. . .	1.118.556
1867 . . .	111.442	1888. . .	1.140.405
1868 . . .	104.327	1889. . .	1.213.092
1869 . . .	114.522	1890. . .	1.289.944
1870 . . .	149.581	1891. . .	1.324.937
1870-76. . .		1892. . .	1.352.816
1877 . . .	571.506	1893. . .	1.367.828
1878 . . .	675.150	1894. . .	1.424.995
1879 . . .	685.942	1895. . .	1.441.282
1880 . . .	784.709	1896. . .	1.428.713
1881 . . .	802.372	1897. . .	1.460.084
1882-83. . .	802.982	1898. . .	1.506.742
1884 . . .	1.002.313	1899. . .	1.511.518
1885 . . .	1.030.463	1900. . .	1.539.507
1886 . . .	1.048.659		

Enfants blancs inscrits dans les écoles publiques des États du Sud (1) :

Dates	Inscriptions	Dates	Inscriptions
1876-77. . .	1.827.139	1888-88 . . .	3.197.830
1877-78. . .	2.034.946	1889-90 . . .	3.402.420
1878-79. . .	2.013.684	1890-91 . . .	3.570.624
1879-80. . .	2.215.674	1891-92 . . .	3.607.549
1880-81. . .	2.234.877	1892-93 . . .	3.697.899
1881-82. . .	2.249.263	1893-94 . . .	3.848.541
1882-83. . .	2.370.110	1894-95 . . .	3.846.267
1883-84. . .	2.546.448	1895-96 . . .	3.943.801
1884-85. . .	2.676.911	1896-97 . . .	3.937.992
1885-86. . .	2.773.145	1897-98 . . .	4.145.837
1886-87. . .	2.975.773	1898-99 . . .	4.144.613
1887-88. . .	3.110.606	1899-1900. . .	4.167.489

Les nègres étant en nombre relativement peu considé-

(1) Cf. *Report of the Commissioner of Education*, 1899-1900, p. 2503.

rable dans les États du Nord, les enfants noirs sont généralement admis dans les écoles de blancs; au contraire, dans le Sud, l'enseignement des blancs et celui des noirs sont toujours séparés.

Les lois des différents États pourraient faire croire que des droits et des privilèges égaux sont accordés aux deux races. Les statistiques prouvent, au contraire, qu'il existe une distinction favorable à la race blanche. En 1883, dans la circulaire 4 du Département de l'Instruction, l'on trouve le résumé des règlements scolaires : les extraits suivants exposent les droits des nègres à l'enseignement primaire :

« Les décisions relatives au droit d'établir des écoles séparées pour les enfants de couleur semblent justifier les propositions suivantes : premièrement, aucun individu, parce qu'il est de couleur, ne peut être privé des privilèges d'éducation accordés aux blancs; deuxièmement, l'établissement d'écoles séparées pour la jeunesse de couleur est une question à laquelle ne s'appliquent pas les prévisions du Quatorzième Amendement à la Constitution des États-Unis ; troisièmement, les États peuvent commander ou autoriser l'établissement de ces écoles séparées; quatrièmement, les Conseils d'administration scolaires ne peuvent pas établir de telles écoles quand la Législature de l'Etat n'en a pas encouragé l'existence.

« Les enfants de couleur ne pourront être exclus des écoles fréquentées par des enfants blancs que là où fonctionnent effectivement des écoles séparées pour les enfants nègres; et si des écoles séparées n'existent pas, tous les enfants de la circonscription scolaire, qu'ils soient blancs ou de couleur, ont également le droit de fréquenter toute école organisée sous les lois de l'État. »

Depuis la guerre, on affirme que le nègre ne paie qu'une faible part des frais de sa propre instruction, tandis que la presque totalité du fardeau retombe sur les épaules du contribuable blanc. Une étude des sources des fonds con-

sacrés à l'instruction publique jettera quelque lumière sur la thèse que l'on cherche ainsi à soutenir. Voici, à ce propos, ce que nous trouvons dans le rapport écrit par M. Kelly Miller, pour le Département de l'Instruction publique, en 1900-1901 : « Les chiffres publiés par l'État de Géorgie sont peut-être plus faciles à analyser que ceux de tout autre État. Cette question a été étudiée dans une récente « Atlanta Conference » et la conclusion a été que le nègre paie pour sa propre instruction une proportion beaucoup plus élevée qu'on ne le croit généralement.

« On a calculé que les nègres de Géorgie ont payé, pendant l'année 1899, 131,737 fr. 15 en impôts directs et 445,040 francs en impôts de capitation, ce qui fait un total de 576,777 francs payés directement par cette race pour l'instruction. Les impôts indirects de la Géorgie sont de telle nature que le nègre, sans le moindre doute, en paie bien sa part. La portion des fonds consacrés à l'instruction publique que les nègres ont payée en impôts indirects a été de 884.491 fr. 20, ce qui fait un total imposant de 1,461,243 fr. 35. Les dépenses pour les écoles nègres, y compris la part proportionnelle des frais de surveillance du Comité de l'Instruction publique, ont été de 1,440,640 francs. Ces chiffres sembleraient tout au moins prouver que les blancs de Géorgie ne paient pas un centime pour l'instruction des nègres.

« D'après des calculs semblables, mais avec quelque confusion, par suite du manque de chiffres précis, la conférence prouve qu'il en est de même dans tout le Sud. On montre que le nègre a payé en trente ans 522,697,955 francs pour l'instruction publique. Cette somme naturellement comprend la part proportionnelle du nègre dans les recettes générales, telles que les revenus des terres du gouvernement et les impôts indirects. La somme totale dépensée pour l'instruction des noirs pendant cette période a été de 509,303,005 francs.

« Bien que ces chiffres soient donnés comme approximatifs, il est absolument hors de doute que l'on a raison d'en conclure que l'éducation des nègres n'impose aucun fardeau spécial aux contribuables blancs du Sud. Si l'opinion contraire est très répandue et acceptée généralement, cela prouve simplement qu'il suffit de répéter souvent une affirmation au sujet des nègres, sans l'appuyer sur rien, pour la faire accepter et la répandre.

« En général, les écoles pour blancs ont plus de jours de classe que les écoles pour noirs; le nombre des maîtres blancs est plus élevé en proportion de la population scolaire, et ces maîtres reçoivent en moyenne des traitements plus forts. Cette différence varie beaucoup, depuis les disproportions les plus frappantes dans certains États, jusqu'à une similitude presque complète dans d'autres. Dans la Caroline du Sud, il y a 3,000 maîtres blancs pour 123,898 élèves, et 2,003 maîtres nègres pour 146,477 élèves noirs. Les écoles sont ouvertes pendant 6 mois 81/100 pour les blancs, et 3 mois 65/100 seulement pour les noirs. Bien que les noirs constituent les trois cinquièmes de la population, la somme allouée pour leur instruction ne représente guère qu'un quart des fonds consacrés à l'instruction publique. En Floride, les blancs ont 2,084 maîtres pour 68,077 élèves, tandis que l'on accorde aux nègres seulement 645 maîtres pour 41,797 élèves. Les traitements des maîtres sont dans la proportion de 182 francs à 138 fr. 35 par mois, et le nombre de jours de classe dans la proportion de 95 à 89. D'autre part, dans la Caroline du Nord, en tenant compte des différences obligatoires dans l'instruction que demandent les deux races, le nombre des jours de classe et les traitements des maîtres semblent être réglés d'une façon assez équitable. Dans l'État du Texas, dont les lois scolaires exigent que les deux races aient les mêmes avantages, il n'y a lieu de se plaindre de rien au sujet du chiffre pro-

portionnel des maîtres employés, de leurs traitements ou du nombre des jours de classe. Si les blancs sont quelque peu favorisés, on peut expliquer cette différence par d'autres motifs que la différence de race. Les maîtres blancs reçoivent une moyenne de 245 fr. 25 par mois, tandis que les maîtres noirs gagnent une moyenne de 234 fr. 30. Cette différence est sans doute due aux diplômes plus élevés que possèdent les maîtres blancs. Les écoles pour blancs sont ouvertes en moyenne 5 mois 39/100, et celles pour élèves de couleur 4 mois 85/100. Cette légère différence peut être causée par la distribution et la densité relatives des deux éléments de la population.

« Dans l'ensemble, on voit que, alors que le nègre forme un tiers de la population des anciens États esclavagistes, cependant la somme dépensée pour son instruction est seulement un cinquième du budget total de l'instruction publique, c'est-à-dire que l'instruction d'un enfant de couleur coûte exactement la moitié de l'instruction d'un enfant blanc. »

Il importe de se souvenir que l'administration des écoles communales dépend de chaque État et non du Gouvernement fédéral ; il en résulte un manque d'uniformité dans l'enseignement tel que l'ont organisé les différents États.

Organisation des écoles dans chaque État. — Afin de se rendre un compte plus exact du fonctionnement des écoles communales gratuites, il sera nécessaire de faire un exposé rapide des conditions de ce fonctionnement dans chacun des anciens États esclavagistes.

Alabama. — Les fonctionnaires que comprend actuellement l'administration scolaire sont : un « State Superintendent », élu, des « County Superintendents », élus ou nommés, et des « Township Superintendents » élus ou nommés. La loi exige des établissements séparés pour

ner », désigné par le Tribunal de chaque comté ; un « Director of Schools », élu par chaque circonscription scolaire.

La loi rend obligatoire la séparation des écoles pour blancs et noirs et recommande d'uniformiser l'enseignement donné dans les différentes écoles (1).

Les revenus scolaires de 1900 se décomposaient comme suit :

Excédent de recettes (2)	$ 570.595 20
Fonds des écoles communales de l'État .	446.557 55
Contributions des circonscriptions. . .	805.412 54
Impôt de la capitation.	163,564 55
Autres sources	19.111 91
Total.	$ 2.005.241 75

En 1900, le corps enseignant comprenait :

	Blancs	Nègres
Instituteurs.	3.311	845
Institutrices	2.207	596
Total. . . .	5.518	1.441

La moyenne des traitements des instituteurs et institutrices varie, suivant leur grade, de $ 24 à $ 37.

Les jeunes gens de cinq à vingt ans se répartissaient en 1900 comme il suit :

(1) Voici le texte de la loi relative aux écoles séparées pour les nègres : « L'intelligence et la vertu étant la sauvegarde de la liberté et la défense d'un gouvernement bon et libre, l'État devra toujours entretenir des écoles convenables, suffisantes et ouvertes à tous, dans lesquelles toutes les personnes de l'État, depuis l'âge de six ans jusqu'à l'âge de vingt et un ans, pourront recevoir l'instruction gratuite. (*Lois scolaires*, 1897, p. 9.)

« Ce même Comité devra veiller à ce qu'il soit créé des écoles séparées pour les enfants blancs et de couleur. » (*Lois scolaires*, 1897, p. 9.)

(2) Les fonds scolaires, à un moment donné de l'année, sont répartis équitablement dans chaque district ; mais les différents revenus ne sont pas toujours réunis au moment où la répartition est faite ; l'excédent des recettes est alors reporté sur l'exercice de l'année suivante.

Blancs	380.815
Nègres	148.534
Indiens.	26
Total.	529.375

« Nous n'avons pas sur les frais d'entretien des écoles des deux races d'autres données que le dénombrement des instituteurs. D'après ce dénombrement, les écoles nègres ne peuvent coûter beaucoup plus de $ 400.000; peut-être les frais n'atteignent-ils pas même ce chiffre. Pour subvenir à cette dépense, l'on a 1° l'impôt de la capitation, prélevé sur 87,000 nègres; 2° la quote-part des revenus des terres concédées à l'État par le gouvernement fédéral pour les besoins des écoles; 3° les contributions directes des nègres. Il est évident que ceux-ci versent au moins les 3/4 des fonds destinés à l'entretien de leurs écoles (1). »

La durée de l'année scolaire a été en moyenne de 75 journées en 1890 et de 70 en 1899. L'Arkansas occupait en 1890 le neuvième rang pour le degré d'instruction des nègres.

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés.	81 2 0/0	75 0/0	53 6 0/0	44 8 0/0

Delaware. — De 1875 à 1887, les écoles furent contrôlées par un « State Superintendent », nommé tous les ans par le gouvernement de l'État. Des mesures furent également prises en vue de la création d'un Conseil supérieur de l'Instruction. En 1887, la charge de « Superintendent » fut abolie, et l'on institua dans chaque comté des « County Superintendents » désignés pour un an. Jusqu'en 1875, il n'y avait d'écoles communales dans le Delaware que pour les blancs. Les nègres, antérieurement, envoyaient leurs

(1) *The Negro Common School*, p. 60, *Atlanta University Publications*, n° 6.

enfants à des écoles libres. La « Delaware Association for the Moral Improvement and Education of the Colored People » contribua largement, durant cette période, à l'enseignement de la race noire.

En 1875, l'Assemblée générale fixa, par une loi, les impôts à prélever sur les noirs pour subvenir à l'entretien de leurs propres écoles. Les sommes recueillies à cet effet furent remises à l'Association déjà mentionnée; elles couvrirent à peine le tiers des frais ; le reste fut fourni par les souscriptions et les contributions volontaires des nègres. Jusqu'en 1881, les noirs furent seuls à supporter les frais d'entretien de leurs écoles. En 1881, l'Assemblée Générale réserva une somme de $ 2,000 pour être distribuée tous les ans aux écoles nègres de l'État. Cette somme fut portée à $ 5,000 en 1883, à $ 6,000 en 1887, et fut fixée en 1891 à $9,000 (1). La plus grande partie des revenus des écoles provient des fonds scolaires de l'État. Ceux-ci sont constitués principalement par la part de la subvention du gouvernement fédéral attribuée à l'État de Delaware, à laquelle il faut ajouter certains droits perçus par l'État. Les nègres, à la fois contribuables et électeurs, ont droit à une part de ces capitaux. Ils ne l'ont pas touchée, et au lieu d'être redevables aux blancs de leur instruction, comme ceux-ci le prétendent, les nègres du Delaware, par l'effet d'une répartition défectueuse des impôts, ont largement contribué à l'entretien des écoles des blancs.

Les statistiques montrent que 33 84 0/0 des enfants noirs du Delaware fréquentent assidûment les classes pendant l'année scolaire, qui est en moyenne de 141 journées par an.

Dans l'année 1898-1899, il y avait dans l'État de Dela-

(1) Cf. Lyman P. Powell, *History of Education in Delaware*, pp. 168-171.

ware, et en dehors de Wilmington, deux écoles nègres organisées en classes, et 87 dépourvues de cette organisation. Les instituteurs étaient au nombre de 91. Les traitements dans les circonscriptions rurales étaient les suivants :

Pour les blancs (en moyenne).	$ 32 37
Pour les nègres (en moyenne).	$ 28 38

Les écoles nègres étaient ouvertes, en moyenne, 141 jours par année, et les écoles de blancs 157 jours.

Le Delaware occupait, en 1890, le quatrième rang dans le degré d'instruction des nègres, parmi les 16 anciens États esclavagistes.

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés.	71 3 0/0	57 5 0/0	49 5 0/0	62 7 0/0

Floride. — Un « Superintendent » pour l'État et un « Superintendent », par Comté, élus par le peuple, contrôlent l'administration scolaire de la Floride.

L'instruction séparée des deux races est obligatoire à la fois dans les écoles communales et dans les écoles libres (1).

37 0/0 des enfants noirs fréquentent assidûment l'école pendant la durée de l'année scolaire, qui est de 87 journées. Les revenus scolaires proviennent de l'impôt de capitation, des contributions levées séparément par les circonscriptions, des intérêts du trésor de l'État, de l'impôt foncier de l'État, et de sources de moindre importance.

Le coût par tête de l'instruction de la jeunesse des écoles est le suivant :

	Pour les blancs.	Pour les nègres.
1893.	$ 4 34	$ 1 42
1895.	4 50	1 39
1898.	5 92	2 27

(1) « On n'instruira pas les enfants noirs et blancs dans les mêmes écoles, mais on veillera à ce que les uns et les autres aient les mêmes avantages. » (*Lois scolaires*, 1897, p. 12.)

D'après le rapport de M. Wm. N. Sheats, « State Superintendent of Public Instruction », les écoles nègres ne sont pas à charge aux contribuables de race blanche. Voici le texte de son rapport biennal du 39 juin 1900, p. 27 :

« Un coup d'œil jeté sur les statistiques précédentes montre que la division de l'État désignée sous le nom de Floride Centrale est fort en retard sur les autres régions en ce qui concerne les progrès de l'instruction. On allègue ordinairement que cet état de choses est dû à l'instruction des nègres. Le découragement général et l'inertie du pays sont attribués à cette cause. Les chiffres suivants prouvent que l'instruction des nègres de la Floride Centrale ne coûte pas un centime aux blancs de cette contrée. Nous ne voulons pas discuter le principe américain, à savoir que le salut de l'État demande que les frais d'instruction des citoyens soient couverts par l'impôt foncier, sans considérer à quelles taxes sont astreints ces citoyens. Nous nous proposons de montrer que si l'instruction des blancs est en retard dans la Floride Centrale, cet état de choses n'est nullement dû à la présence des nègres, et que les nègres, au contraire, ont contribué d'une manière efficace à l'entretien des écoles de blancs.

« Puisque nous avons pris la Floride Centrale, « The black belt » (ou région noire) pour établir ces chiffres, il est bon de remarquer que sur les neuf comtés que comprend cette région, quatre ne comptent ensemble que 8 écoles nègres. (Liberty, 5; Franklin, 2; Lafayette, 1; Taylor, 0.)

Subvention de l'État destinée aux écoles nègres	$ 13.554
Part revenant aux écoles nègres sur les impôts des chemins de fer et des télégraphes. . . .	3.630
Part revenant aux nègres sur les $ 1,000,000, montant de l'impôt scolaire, et impôt sur les propriétés des particuliers non domiciliés dans la Floride	3.000
A reporter. . .	$ 20.184

Report. . .	$ 20.184
Impôt de la capitation payé par environ 10,500 contribuables nègres. Cet impôt est estimé à	3.000
Impôt foncier prélevé sur les nègres. Cet impôt atteint au moins	800
Somme totale versée pour les écoles nègres, somme à laquelle les blancs n'ont pas contribué d'un centime	$ 23.984
Coût effectif des écoles nègres, y compris les frais d'administration	$ 19.457

« Si ces chiffres sont exacts, non seulement les écoles nègres ne sont pas à charge aux citoyens de race blanche, mais au contraire $ 4,527 recueillis de différents côtés pour les écoles nègres ont été affectés aux écoles de blancs. Le fait que l'impôt de capitation est rarement prélevé sur les noirs par les fonctionnaires des comtés contribue également à diminuer les ressources des écoles nègres. Aux sommes dont le tableau a été dressé, il faudrait ajouter $ 7,000 perdus par cette négligence. Supposons les fonds scolaires des nègres accrus de ces $ 7,000, il est évident que l'organisation des écoles de nègres pourrait être améliorée de façon notable, sans que l'on puisse alléguer que les nègres sont un obstacle quelconque aux progrès de l'instruction dans la Floride Centrale (1). »

En ce qui concerne le degré d'instruction de la race nègre, la Floride occupait, en 1890, le sixième rang parmi les anciens États esclavagistes.

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés.	84 1 0/0	70 0/0	50 6 0/0	39 4 0/0

Géorgie. — La loi crée un « State School Commissioner », nommé par le Gouverneur, des « County Commissioners »,

(1) Cf. *Biennial Report of the Superintendent of Public Instruction of the State of Florida*, 1900.

élus par le Conseil de l'instruction du Comté, et trois « School Trustees » (administrateurs scolaires) nommés par ce même Conseil.

La loi scolaire exige que des dispsitions soient prises en vue de l'instruction des enfants blancs et noirs dans des écoles distinctes. Le Conseil d'instruction devra veiller à ce que la durée de l'année scolaire soit la même, et à ce que la capacité et les connaissances des professeurs soient équivalentes pour l'une et l'autre race (1).

Les fonds scolaires sont alimentés:

1° par l'impôt de la capitation;

2° par l'impôt direct;

3° par la moitié de l'annuité payée par les Chemins de fer de l'Ouest et de l'Atlantique (Western and Atlantic Railroad);

4° par la taxe sur les liqueurs;

5° par le produit net du travail des forçats (ceux-ci travaillent dans des entreprises particulières en échange d'une somme remise à l'administration pénitentiaire), enfin par les sommes provenant de l'inspection des engrais, des taxes levées sur les expositions et d'autres sources d'importance moindre. En 1889, les capitaux scolaires se montaient à $ 1,440,642 (2).

29 0/0 des enfants noirs fréquentent l'école pendant 117 jours de l'année.

Le Congrès universitaire d'Atlanta nous fournit la statistique suivante:

(1) *Lois scolaires*, 1897, p. 15: « Ce même Comité de l'instruction devra prendre des dispositions afin que les enfants de race blanche et de couleur fréquentent des écoles distinctes. Autant que possible, ils offriront les mêmes avantages aux deux races, en ce qui concerne les connaissances et capacités des maîtres et la longueur des périodes d'instruction; mais les enfants de race blanche et de couleur ne devront recevoir l'enseignement ensemble dans aucune école de cet État. »

(2) Cf. 30e *Annual Report of the Department of Education of Georgia* (1901).

		Blancs.	Nègres.
Jeunesse des écoles.		341.521	319.349
Écoles		5.045	2.910
Instituteurs	1re classe.	2.990	417
	2e classe.	1.594	886
	3e classe.	993	1.661
	Total. . .	5.567	2.964

Les statistiques établissent que les nègres de la Géorgie supportent sinon tous les frais d'entretien de leurs écoles, du moins la plus grande partie de ces dépenses.

Pour le degré d'instruction de sa population noire, la Géorgie occupait, en 1890, le quinzième rang parmi les États esclavagistes.

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés.	92 1 0/0	81 6 0/0	67 3 0/0	56 4 0/0

Kentucky. — Les fonctionnaires sont: un « State Superintendent » et des « County Superintendents ». A chaque circonscription nègre correspond un « School Trustee » (administrateur scolaire) nègre.

La loi scolaire interdit à tout enfant blanc de fréquenter une école communale nègre, et à tout enfant noir de se rendre à une école communale réservée aux blancs (1). La coéducation des deux races est autorisée dans les écoles libres. Néanmoins, il est à noter que le collège de Berea est le seul établissement qui admette des élèves blancs et noirs sur le pied d'égalité.

(1) *Lois scolaires*, 1897, ch. 154. « Il sera organisé dans tout l'État de Kentucky un système uniforme d'écoles communales... Dans toutes les classes de ce chapitre, il sera contraire à la loi qu'un enfant blanc fréquente une école communale établie pour enfants de couleur, ou qu'un enfant de couleur fréquente une école communale établie pour enfants blancs. »

L'État de Kentucky est fort peu avantagé. Il n'a pas, en effet, obtenu du Congrès, comme beaucoup d'autres États, des concessions de territoires. La seule subvention nationale qu'il ait reçue est fournie par les intérêts d'une somme de $ 600,000. Cette somme constitue la portion qui revient au Kentucky sur l'impôt direct qu'un acte du Congrès fédéral répartit entre les différents Etats (1).

Du rapport de Mr. K. V. McChesney, « State Superintendent of Public Instruction », l'on pourrait déduire que l'instruction nègre est entièrement à la charge de la population blanche.

Dans son rapport biennal du 30 juin 1901, page 9, il dit: « Si l'année scolaire est de si courte durée, c'est que l'Etat entreprend d'instruire plus de 100,000 enfants noirs, soit la septième partie environ du nombre d'enfants qui doivent fréquenter les écoles. En outre, les impôts qu'il prélève sur les parents de ces enfants se montent à une somme infime (2). »

Par contre, le Congrès de l'Université d'Atlanta prouve, chiffres en main, que les nègres contribuent dans une grande mesure à l'entretien de leurs écoles. D'après le rapport de ce Congrès, les contribuables de race blanche du Kentucky supporteraient moins du tiers des frais occasionnés par les écoles nègres.

Le Congrès fournit encore les chiffres suivants :

45 0/0 des enfants nègres du Kentucky fréquentent assidûment l'école pendant toute la durée de l'année scolaire qui est en moyenne de 115 4 journées.

Coût par tête des enfants qui fréquentent l'école :

(1) Cf. *Biennial Report of the Superintendent of Public Instruction of Kentucky*, 1899-1901, p. 9.
(2) *Ibid.*

	Blancs.	Nègres.
1880.	$ 2 21	$ 0 36
1885.	2 85	2 19
1890.	3 71	3 13
1895.	5 03	3 39
1897.	4 59	3 34

Le traitement accordé aux instituteurs en 1899 dépend de leur race.

Louisville.	Blancs.	Nègres.
Directeur du « High School ». . . .	$ 2.500	$ 1.650
Instituteurs au « High School ».	1.000 à 1.800	900
Instituteurs aux cours pédagogiques. .	1.100	1.000

En 1887, les instituteurs nègres des comtés touchaient en moyenne $ 28 41 par mois et les blancs $ 31 15. Pour le degré d'instruction de sa population noire, le Kentucky occupait en 1899 le onzième rang parmi les anciens États esclavagistes.

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés.	83 8 0/0	70 4 0/0	55 9 0/0	49 5 0/0

Louisiane. — Les fonctionnaires placés à la tête de l'administration scolaire comprennent un « State Superintendent of Education » et un « State Board », qui nomment les « Parish School Boards » (Conseils de Paroisses). Les « Parish School Boards » nomment les « District Trustees ». La coéducation des deux races est interdite par la loi. Le système scolaire organisé par le général Banks en 1868 et développé par le Gouvernement de Reconstruction ne faisait aucune distinction à cause de la couleur. Il y avait des écoles mixtes. En 1877, les écoles de la Louisiane furent réorganisées, et depuis ce moment les enfants blancs et les enfants noirs ont été instruits dans des écoles séparées.

Les sources des revenus affectés à l'entretien des écoles publiques de la Louisiane sont (1) :

Somme affectée chaque année par l'Assemblée générale;

Impôt de capitation ;

Impôts locaux ;

Intérêt de la 16e section;

Amendes imposées par les tribunaux du district pour infractions à la loi;

Sommes venant de cautions versées dans des cas criminels ;

Diverses autres sources.

La Louisiane a la réputation peu enviable d'être, de tous les États, le plus injuste envers ses enfants de couleur. Jusqu'à ces dernières années, la durée moyenne de l'année scolaire n'était que de 4 1/2 mois ; d'après les rapports, elle serait aujourd'hui de 6 mois. Les bienfaits de l'éducation sont limités à l'instruction primaire. Il n'y a pas de « High Schools » pour les nègres dans l'État.

En février 1899, les nègres de la Louisiane présentèrent un mémoire à la Commission chargée de reviser la constitution (2). Dans ce document, ils appelèrent l'attention sur plusieurs faits : tandis que le nombre des enfants blancs admis dans les écoles s'était élevé pendant les dernières années, il n'y avait pas d'augmentation semblable pour les enfants nègres; de plus, il y avait une diminution progressive dans la durée de l'année scolaire depuis 1885, et aussi une diminution dans le traitement des instituteurs, diminution qui s'élevait à 9 0/0 pour les hommes et 19 0/0 pour les femmes.

Ils soumirent à l'examen de la commission les chiffres suivants :

(1) Cf. *Biennial Report of the State Superintendent of Public Education of Louisiana*, 1898-1899, p. 6.

(2) *The Negro Common School*, pp. 79-81, *Atlanta University Publications*, n° 6.

Nombre d'instituteurs employés dans les écoles blanches et dans les écoles nègres :

1891, Instituteurs blancs, 711; Institutrices blanches, 1.405
1891, Instituteurs nègres, 533; Institutrices nègres, 354
1895, Instituteurs blancs, 846; Institutrices blanches, 2.574
1895, Instituteurs nègres, 543; Institutrices nègres, 961

Nombre d'écoles pour les blancs et pour les nègres :

1891,	pour les blancs.	1.657
1891,	pour les nègres.	844
1895,	pour les blancs.	1.999
1895,	pour les nègres.	895

Traitements moyens pour les instituteurs blancs et pour les nègres :

1884,	Instituteurs blancs. . . .	$ 33 95
1884,	Institutrices blanches. . .	29 45
1884,	Instituteurs nègres. . .	29 40
1884,	Institutrices nègres. . .	28 25
1895,	Instituteurs blancs. . .	39 69
1895,	Institutrices blanches. . .	32 73
1895,	Instituteurs nègres. . .	26 79
1895,	Institutrices nègres. . .	23 62

Durée moyenne de l'année scolaire pour les écoles blanches et pour les écoles nègres :

1885,	pour les blancs. . . .	5 00	mois
1885,	pour les nègres. . . .	4 91	»
1895,	pour les blancs. . . .	5 67	»
1895,	pour les nègres. . . .	4 52	»

Les signataires attiraient l'attention de la commission sur ce fait qu'il n'y avait en moyenne qu'une seule école pour 221 enfants nègres, et qu'un maître pour 205 élèves.

Ils affirmaient avec raison — vu le décret de 1895 qui avait privé de vote les nègres illettrés — que dans un pays libre, le gouvernement ne doit pas subordonner le droit

de vote à l'instruction, et en même temps refuser à des citoyens le moyen de s'instruire.

En dépit de cette prière des nègres, il n'y a eu que peu d'amélioration.

On estime que les écoles nègres coûtent environ $ 200,000, tandis que les contributions des nègres sont celles-ci :

Taxe directe estimée à.	$ 50.000
Impôt de la capitation.	35.000
Prorata des impôts locaux.	200.000
Prorata du fonds scolaire.	25.000
Total.	$ 310.000

On peut opposer aux réclamations sus-mentionnées des nègres les rapports du « State Superintendent » pour l'année scolaire 1898-1899 :

« Les enfants nègres ne restent pas à l'école aussi longtemps que les blancs ; ils apprennent avec difficulté, et la plupart du temps, aussitôt qu'ils ont quitté l'école, ils ne retiennent pas même les éléments de la lecture et de l'écriture, qu'on leur a enseignés. Il y a naturellement des exceptions à cette constatation générale ; mais, malgré les meilleurs efforts, c'est, pour parler avec réserve, une tâche difficile de leur enlever le stigmate imprimé sur eux par la nature : ils sont une race servile (1). »

Pour satisfaire la curiosité que nous avions de connaître l'état d'esprit des blancs à ce sujet, nous avons envoyé des lettres d'enquête aux « Parish Superintendents » (Inspecteurs des Paroisses), leur demandant leur avis sur l'intelligence relative des élèves des deux races, et sur la préparation et le traitement des maîtres nègres. L'idée dominante des réponses était que l'enfant nègre est bien inférieur au blanc en intelligence, et, par suite, incapable

(1) *Biennial Report of the State Superintendent of Public Education of Louisiana*, 1898-1899, p. 6.

de profiter d'une instruction qui dépasse les éléments. Quant aux maîtres, ils sont ignorants pour la plupart, et souvent immoraux, ne méritant pas même leur traitement infime de $ 10 à $ 20 par mois, pendant une période de 4 à 6 mois par année.

A ces « Superintendents » l'idée n'est pas venue apparemment que l'on ne peut pas exiger un haut degré d'instruction et même de moralité, de la part d'employés qui gagnent $ 50 à $ 100 par an, et que le remède à ce déplorable état de choses serait d'attirer par des traitements raisonnables les diplômés nègres des Universités ou des Écoles Normales.

La Louisiane occupait en 1890 le dix-septième rang en ce qui concerne le degré d'instruction des nègres :

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés.	85 9 0/0	79 1 0/0	72 1 0/0	61 3 0/0

Maryland. — Le Département de l'Instruction du Maryland comprend un Conseil d'Administration scolaire de l'État, dont le Gouverneur est Président d'office, des Commissions scolaires dans les comtés, nommées par le Gouverneur, et, dans les circonscriptions, des Administrateurs nommés par les Commissions des Comtés. En 1900, l'Assemblée générale du Maryland créa la charge de « Superintendent of Public Instruction » et donna au Gouverneur la prérogative d'en nommer le titulaire.

La loi scolaire oblige les Commissions des Comtés à établir au moins une école communale dans chaque circonscription électorale, pour la jeunesse nègre de six à vingt ans. Ces écoles seront gratuites et la durée de l'année scolaire y sera la même que dans les autres écoles communales du même comté. Cette loi n'est pas applicable quand le nombre d'élèves n'atteint pas dix (1).

(1) *Lois scolaires*, 1898, section 96. « Les membres du Comité

En outre, les écoles nègres seront assujetties aux mêmes règlements et auront les mêmes programmes d'études que les écoles de blancs (1).

Le montant global des impôts scolaires versés par les nègres, auquel on devra ajouter les donations, servira à l'entretien des écoles nègres.

Les conseils d'administration des comtés étaient autorisés à augmenter cette somme, mais ils n'usaient que rarement de ce droit. En outre, ils réservaient aux enfants blancs les fonds publics, bien que ceux-ci fussent calculés d'après le nombre total des habitants, blancs et nègres.

Le tableau suivant montre l'emploi des fonds scolaires en 1871 (2) :

Habitants de race blanche (de tout âge). . .	605.497
Habitants de race noire — . . .	175.391
Frais pour les écoles des blancs . .	$ 722.500 29
Frais pour les écoles des nègres. . .	4.611 40

En 1899 :

Habitants blancs de 5 à 20 ans.	318.052
Habitants nègres de 5 à 20 ans.	84.946
Somme distribuée aux écoles de blancs.	$ 2.945.464 29
— — nègres.	330.718 10

devront établir une ou plusieurs écoles communales dans chaque district électoral, pour tous les enfants et jeunes gens de couleur depuis l'âge de cinq ans jusqu'à l'âge de vingt ans, lesquelles écoles seront gratuites et seront ouvertes aussi longtemps que les autres écoles communales du comté, à condition que la population scolaire ne soit pas inférieure à dix élèves en moyenne pendant deux trimestres consécutifs. »

(1) *Lois scolaires*, 1898, section 7. « Chaque école pour enfants de couleur sera sous la direction d'un Conseil d'administration spécial dont les membres seront nommés par le Comité des écoles du comté. Elle sera soumise aux mêmes lois pour ce qui est de son organisation, et elle donnera l'instruction dans les mêmes branches que les écoles pour enfants blancs. »

(2) *The Negro Common School*, pp. 47-48, *Atlanta University Publications*, n° 6.

Les nègres supportent le tiers au moins des frais occasionnés par leurs écoles communales. La statistique suivante montre le coût par tête pour l'une et l'autre race.

	Blancs.	Nègres.
1870.	$ 6 56	$ 0 55
1875.	7 32	1 97
1880.	6 39	2 31
1885.	6 70	2 58
1890.	7 13	3 26
1895.	7 91	3 59
1898.	8 76	4 07

En ce qui concerne le degré d'instruction de la race nègre, le Maryland occupait en 1890 le cinquième rang parmi les anciens États esclavagistes.

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés.	69 5 0/0	59 6 0/0	50 1 0/0	40 5 0/0

Mississipi. — Les fonctionnaires chargés de l'administration des écoles du Mississipi sont un « State Superintendant », un « State Board » (Conseil général d'administration), des « County Superintendents » désignés par ce Conseil et des « District Trustees. »

Les écoles sont alimentées par l'impôt de capitation, les impôts de l'État, ceux des Comtés et les fonds scolaires.

La loi scolaire de 1890, p. 16, art. 40, dit :

« Le Conseil d'Administration des écoles a pleins pouvoirs pour délimiter ou modifier les circonscriptions scolaires de chaque comté ; il devra établir des circonscriptions séparées pour les deux races. Dans chacune de ces circonscriptions, une école devra être ouverte au moins pendant la période légale, soit 4 mois de l'année. »

En 1900, les enfants blancs d'âge à fréquenter les écoles (de 6 à 20 ans), étaient au nombre de 253,133, et les noirs de 378,923.

	Blancs.	Nègres.
Instituteurs.	4,419	3,033
Moyenne des traitements .	$ 30 49	$ 19 59
	chiffre maximum	minimum
Coût par tête, blancs . .	$ 22 25	$ 1 76
— noirs . . .	4 40	0 82

Nous extrayons le passage suivant du rapport du Congrès Universitaire d'Atlanta :

« Il est incontestable que les nègres entretiennent leurs écoles grâce à leurs contributions directes et à la part qui leur est réservée sur les divers revenus scolaires ; en plus de cela, ils contribuent dans une grande mesure à l'instruction des enfants blancs (1). »

Le « State Superintendent » écrivait en 1899 :

« Tous les habitants de race blanche du Mississipi reconnaîtront que notre instruction publique a été organisée avant tout en faveur des enfants blancs ; ce n'est qu'incidemment que les enfants noirs en profitent. »

La moyenne de l'année scolaire pour les nègres est un peu inférieure à 101 journées. 38 0/0 des enfants noirs fréquentent l'école.

Le Mississipi occupait, en 1890, le treizième rang pour le degré d'instruction des nègres.

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins).
Illettrés	87 0/0	75 2 0/0	60 9 0/0	53 2 0/0

Missouri. — L'administration comprend un « State Superintendent », des « County Superintendents », et des « District School Trustees » dans chaque circonscription. Tous ces fonctionnaires sont élus par le peuple.

La loi scolaire, art. 8002-8004, dit :

« Il sera institué des écoles gratuites réservées aux enfants d'origine africaine ; dès lors, les enfants blancs ne

(1) *The Negro Common School*, pp. 77-78.

pourront fréquenter les écoles des nègres, ni les enfants noirs celles des blancs, sous peine d'infraction à la loi.

« Toutes les fois qu'une circonscription scolaire (School District) comptera plus de 14 enfants noirs d'âge à fréquenter l'école — le dernier recensement en fera foi — le Conseil d'Instruction de ladite circonscription aura à la fois le droit et le devoir de faire construire et entretenir une école gratuite réservée à ces enfants nègres. La durée de l'année scolaire, ainsi que les avantages et les privilèges relatifs à l'instruction, seront les mêmes que dans les établissements correspondants de blancs dans ces circonscriptions.

« Quand le nombre des enfants noirs d'âge à fréquenter l'école sera, dans n'importe quelle circonscription, inférieur à 15 (s'en référer au dernier recensement), ces enfants auront le droit de recevoir l'instruction dans toute circonscription du comté où un établissement est ouvert aux enfants nègres. Le Conseil d'Instruction de ladite circonscription (School Board of the District), dans laquelle sont domiciliés ces enfants nègres, devra prendre sur la caisse des instituteurs une somme suffisante pour pourvoir aux frais occasionnés par ladite école... »

Les écoles du Missouri sont entretenues grâce aux impositions, amendes, etc , grâce aussi au capital scolaire permanent, qui se monte à douze millions et demi de dollars.

Les enfants noirs sont traités, selon toute apparence, avec la plus scrupuleuse impartialité. Les écoles nègres des grandes villes, en particulier de Saint-Louis, Kansas City et Jefferson City, sont excellentes. Elles peuvent aisément soutenir la comparaison avec les écoles de blancs. Le Directeur du « High School » nègre de Kansas City, en réponse à une lettre d'enquête, écrit ce qui suit :

« En ce qui concerne l'établissement que je dirige, je puis affirmer qu'il ne le cède en rien aux autres écoles de la ville. La durée de l'année scolaire, la préparation des

professeurs (qui sont des nègres) et le chiffre de leurs traitements sont les mêmes. L'aménagement est mieux compris que dans la plupart des établissements équivalents pour blancs du Missouri. Dans aucun des collèges de la ville, les émolûments des maîtres ne dépendent de leur couleur. Tous mes professeurs ont passé par une Université. Dans les écoles de Kansas City, les programmes préparent fort bien les élèves à la « High School ». Les écoles d'arrondissement reçoivent des élèves depuis l'âge de six ans. A Kansas City et à Saint-Louis, les « School Boards » (Conseils d'Administration des Ecoles) ont des tendances libérales et sont disposés à agir loyalement à l'égard des maîtres et des élèves nègres. »

A en juger d'après les réponses faites aux demandes de renseignements envoyées aux circonscriptions rurales, les écoles nègres, le plus souvent, sont moins bien aménagées, et les maîtres nègres moins bien rétribués. La durée de l'année scolaire, cependant, est la même pour les deux races, soit en moyenne de 141 journées. La proportion des enfants noirs fréquentant l'école n'est que de 28 0/0. Le Missouri occupait en 1890 le deuxième rang en ce qui concerne le degré d'instruction des nègres.

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés	72 7 0/0	53 9 0/0	41 7 0/0	31 9 0/0

Caroline du Nord. — Les écoles de la Caroline du Nord sont placées sous le contrôle d'un « State Superintendent », de « County Superintendents », nommés par les fonctionnaires du comté, d'un Conseil général d'Instruction, et de « County School Boards ».

Conformément à la Constitution de la Caroline du Nord, il est établi un système d'instruction publique et gratuite pour la jeunesse de six à vingt et un ans. Les enfants des deux races reçoivent l'instruction dans des écoles

séparées sans que l'une de ces races soit favorisée au détriment de l'autre (1).

Les écoles sont entretenues grâce à un impôt de capitation générale, à l'impôt foncier, aux droits locaux, aux amendes, aux confiscations, aux droits prélevés sur les boissons alcoolisées, et à des sources de moindre importance.

Recensement de la jeunesse des écoles (de 6 à 21 ans) (2) :

	Blancs	Nègres	Total
1899	408.787	198.600	607.387
1900	439.431	220.198	659.629

Inscrits dans les écoles :

1899	263.217	127.399	390.616
1900	270.447	130.005	400.452

Année scolaire moyenne en journées :

1899.	70 journées	64 journées.
1900.	73 —	65 journées.

Traitement moyen des instituteurs et des institutrices :

1900, instituteurs blancs	$ 26 18
— institutrices blanches	23 41
— instituteurs nègres.	21 14
— institutrices nègres.	19 82

Montant des biens appartenant aux écoles communales :

1900, blancs.	$ 839.269 00
— nègres.	258.295 00
Total. . . .	$ 1.097.564 00

(1) *Lois scolaires*, 1897, section 2,550. « Les « Commissioners of Schools » établiront et fixeront dans les districts des écoles pour la race blanche et des écoles pour la race nègre. »

(2) Cf. *Educational Report of North Carolina*, 1899-1900, pp. 154-163.

Coût par tête de l'instruction des enfants des écoles (de 5 à 18 ans) :

	Blanc	Nègre
1875.	$ 0 74	$ 0 53
1880.	0 79	0 66
1885.	1 16	1 12
1890.	1 18	0 99
1895.	1 28	1 02
1898.	1 17	1 03

La Caroline du Nord occupait, en 1890, le douzième rang pour le degré d'instruction des nègres :

	1870	1880	1890	(1900. hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés.	84 8 0/0	77 4 0/0	60 1 0/0	53 1 0/0

Caroline du Sud. — Les fonctionnaires comprennent un « State Superintendent », élu ; des « County Superintendents », élus ; « des County Boards of Education » (Conseils d'Instruction des Comtés), dont les membres sont nommés, et des « District Trustees. »

La coéducation des enfants noirs et des blancs est interdite (1).

Les écoles sont entretenues grâce à l'impôt de capitation, à l'impôt foncier, à la taxe particulière du comté, aux amendes, aux droits sur les liqueurs, et à diverses autres sources.

Traitement annuel moyen des instituteurs (2).

	1899	1900	1901
Blancs. . . .	$ 155 78	$ 177 36	$ 188 91
Nègres . . .	76 03	80 68	80 30

(1) *Constitution*, 1895. « L'Assemblée générale établira un système d'écoles publiques gratuites pour tous les enfants de six à vingt et un ans. »

Ibid. « Il y aura des écoles distinctes pour les enfants de race blanche et de couleur, et aucun enfant de l'une ou l'autre race ne pourra fréquenter une école faite pour les enfants de l'autre race. »

(2) Cf. « 33 d. *Annual Report of the State Superintendent of Education of South Carolina* », 1901, pp. 9-15.

Dans le comté de Chesterfield, le traitement annuel moyen des instituteurs nègres était, en 1901, de $ 47 24.

Durée de l'année scolaire, en semaines :

Durée moyenne pour les différents comtés.	1899	1900	1901
Écoles pour les blancs . .	19 24	20 54	21 17
— . nègres . .	14 52	15 22	14 12

Nombre d'enfants, 5-20 ans, 1900.		Inscrits	Assiduité
Blancs .	218.323	58 0/0	43 0/0
Nègres .	342.450	46 0/0	33 0/0
Total. .	560.773	50 0/0	37 0/0

Le « State Superintendent » fait observer ce qui suit : « Si nous prenons en considération le nombre des élèves des collèges et des établissements privés, et celui des jeunes gens des deux sexes de plus de 16 ans, nous reconnaîtrons avec effroi qu'une forte proportion de jeunes gens ne fréquentent pas l'école. Sans doute, la plupart suivent des classes pendant un laps de temps très court, parfois pendant une ou deux années. Mais cet état de choses ne saurait être toléré indéfiniment. Il est grand temps de songer à la nécessité d'une loi établissant l'instruction obligatoire. L'État ne peut permettre que ses enfants grandissent dans l'ignorance. Si les parents ne comprennent pas leurs devoirs, c'est à l'État d'agir avec intelligence et conscience, en prenant sous sa protection ces malheureux enfants, et en sauvegardant ainsi la collectivité sociale (1). »

Le compte rendu annuel du « Superintendent of Public Instruction (2) » nous apprend que les frais d'entretien des écoles nègres, fréquentées par 155,602 élèves, se montaient à $ 202,171, autrement dit un peu moins de $ 1,30

(1) 33 d. *Annual Report of the State Superintendent of Education of the State of South Carolina*, 1901, p. 14.

(2) Cf. *Atlanta Constitution*, décembre 26, 1900.

par élève pour l'année scolaire. Les dépenses des écoles blanches s'élevaient à $ 700,540, et ces écoles étaient fréquentées par 126,395 élèves, d'où il résultait que chaque élève coûtait $ 5,54.

Des demandes d'informations ont été envoyées à différents maîtres en matière d'éducation. La réponse que nous rapportons ici peut être considérée comme typique.

« En réponse à votre lettre du mois d'avril, je puis vous dire que l'école de X... (école nègre) dépend de l'organisation générale de l'instruction dans cette ville. Le corps enseignant comprend quatorze professeurs, qui ont chacun près de cent élèves. L'édifice est en fort mauvais état ; en effet, il a été construit il y a environ trente ans par les soins du Freedmen's Bureau, et n'a jamais reçu de réparation sérieuse. Les fournitures scolaires sont insuffisantes, pour ne pas dire nulles; la bibliothèque ne compte que 150 volumes. L'établissement ne possède pas de pupitres construits selon les règles modernes ; ceux que nous avons sont fort anciens, rudimentaires et non vernissés. »

(En réponse à des questions d'ordre général, le signataire ajoute :)

« L'année scolaire est ordinairement la même pour les blancs et les noirs. L'on peut dire que la plupart du temps, une école nègre se réduit à un local contenant des bancs; ces locaux sont d'ailleurs misérables. Le traitement des maîtres blancs est plus élevé que celui des noirs; il arrive qu'il est trois fois supérieur. Certains instituteurs nègres de cet État ne reçoivent que $ 10 par mois. L'année scolaire, dans ces conditions, n'est que de trois mois. »

La Caroline du Sud occupait, en 1890, le quatorzième rang pour le degré d'instruction des nègres.

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés	81 71 0/0	78 5 0/0	64 1 0/0	54 7 0/0

Tennessee. — L'administration des écoles communales du Tennessee est confiée à des « State and County Superintendents », et à des « School Trustees », désignés ou élus.

L'instruction publique est gratuite, et accordée à tout mineur de six à vingt ans ayant sa résidence dans la circonscription scolaire, et exceptionnellement à des jeunes gens d'une autre circonscription. En ce qui concerne ces derniers, des conditions particulières leur sont faites par les chefs d'établissements de ladite circonscription. En aucun cas, les blancs et les noirs ne reçoivent l'enseignement dans les mêmes écoles. Comme dans les autres États, la loi veut que les établissements nègres correspondent aux institutions pour les blancs au point de vue de l'administration et du niveau des études (1).

Les revenus des écoles se composent de l'impôt de capitation, de l'impôt foncier d'un mill et demi par dollar, du fonds scolaire permanent, de taxes locales et d'autres sources diverses.

Le rapport de 1900 donne les chiffres suivants :

	Blancs	Nègres
Jeunesse des écoles, 5-20 ans . .	589.451	190.925
Maîtres	7.203	1.834
Écoles.	6.287	1.667

Les noirs supportent la moitié environ des charges inhérentes à leur instruction. La proportion des nègres qui fréquentent assidûment l'école est de 40 0/0.

Nous avons pris des informations dans les circonscriptions rurales. Les locaux et l'aménagement des écoles nè-

(1) *Lois scolaires*, 1895, section 1. « Il sera établi et entretenu dans cet État un système uniforme d'écoles publiques. »

Ibid., p.23. « Aucune clause de cette loi ne pourra être interprétée de telle façon qu'on puisse autoriser ou tolérer des écoles mixtes pour la population blanche et de couleur; il y aura des écoles distinctes, comme le veut la loi. »

gres ne peuvent être comparés à ceux des écoles de blancs. Le traitement des instituteurs noirs est de beaucoup inférieur à celui des blancs. Les écoles nègres des grands centres peuvent, au contraire, fort bien soutenir la comparaison avec les écoles de blancs. Celles de Memphis et de Nashville, en particulier, sont excellentes; les professeurs nègres qui y enseignent sont fort capables et bien rétribués.

Dans le Tennessee, l'année scolaire moyenne est de 89 journées.

Cet État occupait, en 1890, le dixième rang pour le degré d'instruction des nègres.

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés.	84 4 0/0	71 7 0/0	54 2 0/0	47 6 0/0

Texas. — Les fonctionnaires placés à la tête de l'administration scolaire comprennent un « State Superintendent », élu, des « County Superintendents », élus, un Conseil général d'instruction, et des « Trustees », élus dans chaque circonscription.

D'après la loi scolaire, des écoles distinctes sont créées pour les blancs et les noirs et elles doivent être égales à tous les points de vue (1).

Les écoles sont entretenues grâce à des taxes variant d'une commune à une autre, grâce surtout aux revenus de la caisse scolaire du Texas (2). Ces revenus se montaient en

(1) *Lois scolaires*, 1899, section 16. « Il y aura des écoles distinctes pour les enfants de race blanche et de couleur; et dans aucun cas aucune école fréquentée à la fois par des enfants blancs et de couleur ne sera subventionnée sur les fonds consacrés aux écoles publiques. »

Idem, section 13. « Tous les fonds disponibles qui doivent être consacrés aux écoles publiques de cet État seront employés également aux écoles publiques, dans chaque comté, pour l'instruction des enfants blancs et de couleur, et les deux races seront traitées impartialement. »

(2) *The Negro Common School*, pp. 83-84; *Atlanta University Publications*, n° 6.

1900 à $ 3,703,794,82. Les contribuables blancs supportent à peine un cinquième des frais d'entretien des écoles nègres.

Le traitement moyen des instituteurs du Texas était en 1900 de:

Blancs	$ 270 70
Nègres	218 72

En 1900, les établissements étaient au nombre de:

Blancs	6,607
Nègres	1,415

Année scolaire moyenne:

Pour les blancs	5 50 mois
Pour les nègres	5 03 mois

Le nombre d'élèves blancs et d'élèves noirs, dont l'âge variait entre 5 et 20 ans, était en 1900:

Blancs	955,906, soit 78 6 0/0
Nègres	259,491, soit 21 4 0/0

30 8 0/0 environ des enfants nègres vont régulièrement en classe.

D'une enquête faite dans les circonscriptions rurales, il résulte que les écoles nègres sont de beaucoup inférieures aux écoles de blancs sous le rapport de l'aménagement, des locaux et du traitement accordé aux instituteurs. Dans les villes, au contraire, des dispositions nombreuses ont été prises en vue de l'instruction des nègres. A Galveston et à Austin, les écoles sont remarquables et peuvent avantageusement soutenir la comparaison avec celles des blancs.

Le Texas occupait, en 1890, le septième rang parmi les États esclavagistes pour le degré d'instruction des nègres.

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés.	88 7 0/0	75 4 0/0	52 5	45 1 0/0

Virginie. — L'administration des écoles communales de

Virginie est confiée à un « State Superintendent », élu par les deux Chambres législatives de l'État, à des « County Superintendents », à un « State Board of Éducation », à des « County School Boards », à des « School Trustees », et à des « Sub-District Trustees. »

L'instruction publique et gratuite est accordée à tous les mineurs de cinq à vingt et un ans résidant dans la circonscription scolaire. Une condition absolue est que les blancs et les noirs ne fréquentent pas les mêmes écoles et que les établissements de nègres et de blancs se valent au point de vue de l'administration et du niveau général des études (1).

Les écoles sont entretenues grâce à l'impôt de capitation, aux amendes, à une subvention de l'État, variant entre un et cinq mills par dollar et prise sur l'impôt foncier, aux revenus des biens nationaux accordés à l'État par le Congrès, aux propriétés confisquées, aux taxes spéciales à chaque commune, et à d'autres sources de moindre importance. Si nous ajoutons la part des fonds de l'État à laquelle les nègres ont droit en tant que citoyens, il est à supposer que leur instruction n'est pas une lourde charge pour les contribuables blancs, si tant est que c'en soit une.

Le passage suivant, qui compare les écoles des deux races, est extrait d'une réponse à une demande de renseignements.

« La durée de l'année scolaire dans les écoles urbaines est de 9 mois. La préparation au certificat primaire et au certificat secondaire exige 8 années ; les études à la « High School » durent 2 ans. L'école de la ville comprend différentes classes; il en est de même dans toutes les villes de la Virginie. Les écoles rurales ne sont ouvertes que cinq

(1) *Lois scolaires*, 1892, section 77. « L'instruction ne sera pas donnée aux blancs et aux gens de couleur dans les mêmes écoles, mais dans des écoles distinctes, d'après les mêmes règlements généraux en ce qui concerne l'organisation, l'utilité et les résultats. »

mois par an. Elles ne comprennent pas de classes séparées. Un seul maître y est attaché et dirige généralement de 75 à 100 enfants.

« L'année scolaire, dans cet État, est de même durée pour les écoles nègres que pour les écoles des blancs, mais ces dernières ont sur les autres une supériorité incontestable au point de vue de leur aménagement, du degré de culture des maîtres, des traitements, etc. Dans les écoles des villes, les instituteurs de race blanche reçoivent deux fois autant que leurs confrères de race noire. Un directeur d'école de race blanche touche de $ 75 à $ 150 par mois; le même fonctionnaire, s'il est nègre, ne touche que $ 35 à $ 75 ou en moyenne 40. Les maîtres blancs sont payés entre $ 40 et $ 100, les noirs entre $ 20 et $ 40. Dans les circonscriptions rurales, les instituteurs nègres touchent de $ 15 à $ 25. Il est bien rare que cette somme soit dépassée. Aucune comparaison n'est possible sous le rapport des locaux et du matériel scolaire. Cependant, un petit nombre d'établissements possèdent un aménagement suffisant. Dans les circonscriptions rurales, les connaissances les plus élémentaires font complètement défaut aux instituteurs. »

En 1899, les élèves blancs inscrits dans les écoles communales de Virginie étaient au nombre de 241,690; les élèves nègres étaient 117,129. La somme dépensée pour le traitement des instituteurs blancs était de $ 1,146,007 45, pour les instituteurs nègres de $ 307,616 19.

25 0/0 des enfants noirs de la Virginie suivent régulièrement les classes.

La Virginie occupait, en 1890, le huitième rang parmi les États esclavagistes pour le degré d'instruction des nègres.

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés	88 9 0/0	73 2 0/0	52 7 0/0	52 5 0/0

Virginie Occidentale. — Les fonctionnaires chargés des affaires scolaires se composent d'un « State Superintendent » et de « County Superintendents ». Il y a aussi des « District Boards of Education », et il peut y avoir des « Sub-District Trustees. » La loi scolaire dit ce qui suit :

« Les personnes blanches et de couleur ne recevront pas l'instruction dans les mêmes écoles; mais pour procurer aux enfants de couleur le bénéfice de l'enseignement gratuit dans les écoles, ce sera le devoir des administrateurs de toute sous-circonscription d'y établir une ou plusieurs écoles primaires pour personnes de couleur de six à vingt et un ans, toutes les fois que le nombre de ces personnes y résidant et de l'âge mentionné sera supérieur à quinze, suivant le recensement fait pour les écoles. Les administrateurs de deux sous-circonscriptions ou davantage, que ce soit dans la même circonscription ou comté ou dans des circonscriptions ou comtés limitrophes, pourront, par arrangement entre eux, se joindre pour établir une école primaire pour les enfants de couleur résidant dans ces sous-circonscriptions, et les écoles ainsi établies seront soumises aux mêmes règlements que les écoles pour enfants blancs. »

En 1897, la Virginie Occidentale promulgua une loi qui obligeait tous les enfants de six à quatorze ans à fréquenter l'école durant au moins 16 semaines par an.

Les revenus scolaires comprennent l'impôt de capitation, les impositions levées sur les associations, un fonds appartenant à l'Etat, des taxes spéciales aux différentes localités, et la rente des propriétés vendues pour non-paiement des impôts.

En 1900, la jeunesse d'âge à fréquenter des écoles comptait 14,823 enfants nègres, soit 4 0/0 du nombre total d'enfants blancs et noirs. Sur ce nombre, la moitié des enfants noirs fréquentaient l'école 111 jours par année.

La Virginie Occidentale occupait en 1890 le troisième

rang en ce qui concerne le degré d'instruction des nègres :

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés.	77 4 0/0	55 0/0	44 4 0/0	37 7 0/0

District de Colombie. — Jusqu'en 1900, l'on a maintenu un « Superintendent » pour les écoles de blancs et un « Superintendent » pour les écoles de nègres. Ces fonctionnaires étaient nommés par les « Commissioners » du District. A présent, il n'y a plus qu'un « Superintendent », mais il a deux assistants dont l'un est chargé des écoles nègres.

Le Gouvernement fédéral supporte la moitié des frais d'entretien des écoles publiques.

Coût par tête de l'enseignement donné aux enfants des écoles :

	Blancs.	Nègres.
1875	$ 4 90	$ 4 85
1880	10 34	6 77
1885	9 91	7 02
1890	9 78	6 95
1895	11 24	7 75
1898	14 82	10 64

Le coût total des écoles était en 1899 :

Pour les écoles de blancs	$ 728.652 40
Pour les écoles de nègres	273.186 36

En 1900 :

Contingent blanc (de 5 à 20 ans).	51.212
Contingent nègre (de 5 à 20 ans).	26.046

Tableau comparé de l'ignorance des nègres :

	1870	1880	1890	(1900, hommes de 21 ans au moins.)
Illettrés.	70 5 0/0	48 4 0/0	35 0/0	26 1 0/0

Contingent total des écoles nègres dans les États-Unis.

Années.	Contingent.	Inscrits.	Pourcentage d'inscriptions.	Assiduité.	Pourcentage des assidus.
1877.....	1.513.065	571.506			
1878.....	1.578.930	675.150			
1879... ...	1.668.410	685.942			
1880.....	1.803.275	784.709			
1881.....	1.929.187	802.372			
1882-83 ...	1.944.572	802.982			
1883-84...					
1884-85....	2.043.696	1.030.463	50 42		
1885-86....	2.020.219	1.048.659	55 80		
1886-87....	2.222.611	1.118.556	50 32		
1887-88....	2.264.344	1.140.405	50 36		
1888-89....		1.213.092			62 30
1889-90....		1.289.944			62 40
1890-91....	2.543.936	1.324.937	52 08		62 14
1891-92....	2.590.851	1.352.816	52 21		
1892-93....	2.630.331	1.367.828	52 00		
1893-94....	2.702.410	1.424.995	52 72		69 07
1894-95....	2.723.720	1.441.282	52 92	856.312	59 41
1895-96....	2.794.290	1.429.713	51 16	886.994	62 04
1896-97....	2.816.340	1.460.084	51 84	904.505	61 95
1897-98....	2.844.570	1.506.742	52 97	916.883	60 85
1898-99....	2.912.910	1.511.618	51 89	969.011	64 10

Le Dr Du Bois fait ces remarques :

« Somme toute, le tiers des enfants nègres d'âge à fréquenter l'école suivent les classes pendant la durée de l'année scolaire, qui souvent n'atteint pas cinq mois. Il faudrait donc aux enfants nègres cinq fois plus d'instruction qu'ils n'en reçoivent actuellement. Cet état de choses ne saurait changer si deux conditions nécessaires ne sont remplies : de meilleures écoles et l'instruction obligatoire. »

Les données précédentes mettent en lumière les grandes

lacunes de l'organisation des écoles nègres dans le Sud. Ces lacunes, dues pour la plupart à des circonstances inévitables, expliquent l'ignorance effrayante et l'intelligence fruste du peuple nègre. Il est évidemment impossible de contribuer efficacement au progrès intellectuel des enfants noirs, tant que la durée de leurs études se réduit à trois ou au plus cinq mois par an; tant qu'ils n'ont à leur disposition qu'une école délabrée, dépourvue du matériel scolaire élémentaire, et qu'ils sont confiés à un maître surmené, mal payé, et mal préparé à ses fonctions.

Ces conditions déplorables n'existent pas, à vrai dire, dans les grandes villes, mais rappelons-nous que la majorité des nègres est répartie dans les districts ruraux et les villages de peu d'importance, et que les mesures destinées à faciliter aux enfants l'accès de l'école y sont insuffisantes ou nulles. Un rapport présenté il y a quelques années par un « State Superintendent of Public Instruction » établissait que les écoles rurales étaient si mal construites qu'elles n'étaient utilisables qu'au printemps et en été.

Dans un article au sujet des écoles communales de nègres dans les « Gulf States » (États baignés par le golfe du Mexique), M. Booker T. Washington dit :

« Dans mes voyages à travers les districts ruraux du Sud, il m'est arrivé plus d'une fois de voir en hiver des feux allumés devant les écoles. Maîtres et élèves venaient s'y réchauffer en sortant de la maison glacée. Il est facile, dans de telles conditions, d'imaginer la pauvreté du matériel scolaire. »

Il est absolument reconnu que le nègre est un facteur primordial du progrès de l'agriculture dans les États du Sud. Si des écoles convenables ne sont pas mises à la disposition des enfants noirs, les nègres imiteront leurs voisins de race blanche en émigrant de la campagne, où ils sont nécessaires, vers les villes déjà encombrées. Il est

temps que l'on comprenne ce principe élémentaire, à savoir que l'école communale gratuite n'est pas un établissement de bienfaisance créé par la libéralité des riches, mais qu'elle est un devoir social ; tout enfant de la nation y a droit; elle est aussi la meilleure sauvegarde de la société. Une erreur très répandue veut que toute culture, si rudimentaire soit-elle, rende le nègre mécontent et le prédispose au crime. Cet argument n'est pas nouveau ; il a toujours été mis en avant par les adversaires de l'instruction en général. Mais les faits, tels que nous les montrent des statistiques incontestables, prouvent que l'instruction, loin d'être nuisible aux nègres, a réduit leur criminalité, et en a fait des artisans plus capables. Il est en effet évident qu'il faut chercher la solution du problème industriel des États du Sud dans les écoles communales nègres. La plupart des crimes sont commis par des noirs illettrés ; on peut aisément déduire de là qu'il serait préférable d'augmenter les dépenses pour les écoles publiques, plutôt que de payer les frais d'entretien beaucoup plus considérables que nécessitent les tribunaux et les prisons. Cependant, parmi les criminels, la proportion des nègres est encore si forte que tous ceux qui s'opposent à leur instruction décrient les écoles publiques, et ne songent pas à prendre des mesures en vue du relèvement intellectuel de la jeunesse noire. En différentes régions, l'on tend à diminuer les avantages scolaires, déjà insuffisants, sous prétexte de faire profiter les nègres d'un apprentissage dans les métiers manuels. Au fond, l'homme blanc veut inconsciemment ramener le nègre à l'état d'esclave, tout en lui laissant une liberté illusoire. Il y a quelques années, les écoles primaires supérieures de nègres (grammar schools) de la Nouvelle Orléans furent supprimées ; on ne laissa subsister que cinq classes, représentant cinq années d'études. Ainsi, en fait, les portes de l'école se fermaient devant l'enfant de plus de onze ans. L'on donna pour excuse officielle que

les classes supérieures ne comptaient pas suffisamment d'élèves, et que les professeurs étaient requis pour satisfaire aux besoins des écoles élémentaires encombrées. L'on invita ceux des jeunes gens qui étaient désireux de poursuivre leurs études à entrer dans des écoles privées préparant aux Universités nègres de la ville, soutenues par des sociétés particulières. En revanche, on promettait d'enseigner aux nègres le dessin à main levée, le dessin industriel, et des métiers manuels, dans les classes élémentaires. Un an après la fermeture des « grammar schools », les nègres tinrent une grande réunion et exposèrent dans un mémoire les griefs suivants : « Les compensations qu'on nous a promises lors de la suppression des classes primaires supérieures (grammar schools) ne nous ont pas été accordées. Les cours de dessin industriel et de travaux manuels n'ont pas été institués ; on s'était attendu, lors du transport des professeurs aux classes élémentaires, à voir ces classes augmenter considérablement leur contingent d'élèves ; ces prévisions n'ont pas été justifiées. Au contraire, dans les établissements dont les classes supérieures ont été supprimées, on constate une diminution totale de plus de 400 élèves. En fin de compte, un petit nombre seulement d'élèves, appartenant aux classes depuis supprimées, ont pu entrer dans les écoles préparatoires des Universités nègres. »

Les noirs demandaient avec raison que l'on rétablît la 6e et la 7e années dans celles des écoles où le nombre des élèves justifiait un maître supplémentaire, ainsi que dans les écoles situées au centre de la ville. Cette mesure contre les enfants des citoyens nègres fait naître en effet dans la race un sentiment d'injustice peu favorable à l'union.

Dans le *Times* de Richmond (Virginie) parut, en octobre 1900, un article de M. le professeur R. H. Dabney, de l'Université de Virginie. Cet article exprimait l'opinion de ceux qui veulent enlever aux nègres les avantages de l'instruc-

tion. Si l'on ferme les écoles, c'est, dit-il, parce qu'elles rendent les noirs aptes à faire concurrence aux blancs, en même temps qu'elles leur confèrent le droit de voter.

Nous citons la conclusion du professeur Dabney, car elle résume les opinions des adversaires de l'instruction des nègres :

« 1° Le préjugé de race est répandu sur tout le globe; il est vieux comme le monde; il se manifeste surtout entre les Anglo-Saxons et les Africains, à cause des grandes différences physiques; ce préjugé s'opposera certainement à la fusion ultérieure des races par le mariage.

« 2° Le préjugé de race — l'histoire en fournit des preuves nombreuses — se change fatalement en une haine mortelle si les races entrent en rivalité sur les terrains économique, social ou politique. Il en est de même si l'une des deux races, grâce à sa criminalité ou à son incapacité, devient pour l'autre une pierre d'achoppement.

« Telles sont les prémisses. Quelles déductions faut-il en tirer? Évidemment les suivantes : Toute mesure légale devra être prise pour supprimer n'importe quelle cause de concurrence sur les terrains économique, social et politique. Les nègres devront être privés en masse du droit de vote par ces mesures : tout électeur nègre doit payer l'impôt et justifier d'une certaine instruction. Les blancs devront cesser d'entretenir les écoles gratuites nègres, et cela pour deux raisons: premièrement parce que ces écoles préparent les nègres à obtenir le droit de suffrage, et dernièrement parce qu'elles rendent les noirs tantôt fainéants et dépravés, tantôt, au contraire, capables de rivaliser avec les blancs dans des carrières que ceux-ci veulent se réserver. »

Une excellente réfutation des arguments du professeur Dabney fut présentée dans le même journal par le professeur C. E. Vawter, Directeur du « Miller Manuel Labor School », à Crozet, en Virginie. Cet établisse-

ment est destiné aux blancs indigents. L'auteur affirme que les crimes commis par les nègres sont dus en grande partie au manque total de culture ou à une instruction mal dirigée; il soutient que le remède ne saurait consister à supprimer les écoles, mais à les rendre telles qu'elles doivent être... Aucun État ne peut continuer pendant longtemps à donner l'éducation et l'instruction à une classe seulement de citoyens, et à se désintéresser d'une foule d'hommes qu'il laisse sans éducation, sans culture, sans aucun contrôle. Ils iront encombrer les prisons et les pénitentiers, et, en fin de compte, coûteront beaucoup plus que leurs écoles.

Au lieu d'abréger les études des nègres, il importe de les prolonger. Il est facile de comprendre que s'il faut aux enfants blancs de longues années d'études pour devenir des citoyens intelligents et respectueux de la loi, l'on devra consacrer plus de temps encore à l'éducation des nègres. De plus, l'enfant de race blanche est soumis de tous côtés à des influences civilisatrices qui continuent l'œuvre de l'école; elles font généralement défaut aux nègres à l'heure actuelle. Il est vrai de dire qu'il existe bon nombre de familles nègres éclairées qui complètent heureusement l'éducation scolaire; néanmoins les parents sont encore pour la plupart illettrés, superstitieux, et incapables d'apporter leur concours au maître dans sa tâche moralisatrice et éducatrice. Le milieu ambiant est, de plus, funeste à la jeunesse nègre; elle subit la promiscuité des individus les plus dépravés et les plus ignorants de la race blanche. S'il lui est loisible de se familiariser avec la civilisation aryenne, ce ne peut-être que par les livres, et non par son expérience personnelle. Mille moyens de formation intellectuelle lui sont interdits. Les bibliothèques, les conférences publiques, les concerts, les salles de lecture, ces puissants adjuvants de la civilisation intellectuelle et morale des blancs, ne sont pas ouverts aux noirs. Si parfois il

leur est permis d'y pénétrer, on les soumet à des conditions humiliantes; dans les théâtres et les églises, on leur assigne les places les plus mauvaises, d'où ils ne peuvent rien voir ni rien entendre. Dans ces conditions, l'école devrait faire pour les nègres plus que pour les blancs. Elle devrait leur donner une instruction équivalente, combler les lacunes de l'éducation de la famille, et compenser les préjudices causés par leur entourage pernicieux.

Coéducation. — D'aucuns ont allégué avec beaucoup de bon sens en apparence que la coéducation des deux races donnerait des résultats meilleurs. Les partisans de cette théorie soutiennent que les frais d'entretien des écoles diminueraient de façon appréciable, que le niveau intellectuel des nègres serait rehaussé par l'influence heureuse des enfants blancs plus favorisés qu'eux, et que ceux-ci de leur côté gagneraient en tolérance et en sympathie, et perdraient ce préjugé insensé qui les porte à mépriser également les membres cultivés ou dégradés de la race inférieure. De plus, dans certains districts ruraux, la création de deux écoles est impossible ; il en résulte que les deux races y sont souvent privées des bienfaits de l'instruction. Quelles que soient les opinions émises à ce sujet, il est absolument certain que la coéducation ne serait pas tolérée par les blancs. Leurs sentiments à cet égard sont nettement exprimés par un pédagogue éminent de race blanche, et appartenant à un État du Sud. A la suite d'une enquête, il donne son opinion en ces termes : « Mon œuvre d'éducation est bien connue. J'ai consacré ma vie à des ouvrages d'éducation. Je suis convaincu des maux que feraient naître les écoles mixtes. Si même elles ne sont pas de pures utopies, j'aimerais mieux qu'il fût fait table rase de toute notre organisation actuelle que de voir établir ces écoles. » A ne considérer que le plus grand bien du peuple nègre, il est douteux qu'il consiste dans la création d'écoles mixtes. Il n'est pas jusqu'à M. Frost,

Directeur du Berea College (Kentucky), le seul établissement prospère de ce genre dans le Sud, qui ne dise dans sa réponse à une lettre d'enquête : « Nous ne voulons pas affirmer que le mieux serait de généraliser dans le Sud la coéducation des nègres et des blancs. Aux premiers, à cause de leur condition antérieure, il faut des méthodes particulières. Les écoles nègres contribuent heureusement au relèvement de la race, parce qu'elles préparent au professorat et ouvrent une carrière aux futurs instituteurs nègres. D'un autre côté, nous ne croyons pas que des conditions acceptables soient faites à la race noire en Amérique tant que vivra l'anathème lancé contre elle. L'innovation tentée par le Berea College, son historique et la tâche qu'il a été seul à entreprendre, nous semblent donc présenter de l'intérêt et un prix réel pour la nation. »

L'opposition que font la plupart des blancs à l'envahissement des écoles par les enfants noirs n'est pas sans être fondée. En effet, la majorité des élèves nègres appartiennent à des familles auxquelles la culture fait défaut. L'on s'est vivement élevé contre le Berea College parce que c'est un internat où les deux races sont admises sur le pied d'égalité ; il est même probable qu'on ne le laisserait pas subsister, n'était le bien considérable fait par cet établissement aux montagnards blancs.

Un collège analogue a été créé à Orange Park (1), dans la Floride, mais il règne dans ce pays une telle aversion pour la coéducation des deux races que les quelques élèves blancs de l'établissement ont été exclus par un décret (2).

(1) La « Normal and Manual Training School, Orange Park », est soutenue par l'*American Missionary Association.*

(2) *Lois scolaires*, 1897, p. 12 ; *ibid*, ch. 43-45, section 1 ; *ibid.*, section 2. « Il est interdit à tout individu et à toute association, sous peine de sanction pénale, de diriger dans cet État une école quelconque, publique, privée ou paroissiale, dont les maîtres donneraient dans une même classe ou simultanément l'enseignement aux blancs et aux noirs. » Et aussi : « Toute personne convaincue

Ce décret fit un tort considérable au petit nombre d'enfants blancs des alentours. Ils furent, en effet, privés de toute instruction, car il n'existait pas dans le district d'école communale de blancs, et leurs parents étaient trop pauvres pour les envoyer dans un établissement privé.

L'on s'accorde cependant à reconnaître, tant parmi les noirs que parmi les blancs, que les écoles distinctes favorisent mieux le développement des deux races. Dans le passé aussi bien que dans le présent, la condition servile des nègres, et le milieu dans lequel ils sont appelés à vivre, les différencient des blancs si profondément qu'il est impossible que les besoins des deux races soient les mêmes. Il est également à craindre que dans les écoles mixtes les nègres ne soient en butte à des humiliations qui décourageraient les plus faibles et aigriraient les plus forts, tout en détruisant la liberté de penser et la spontanéité dans l'action. Il est certain qu'il ne faut pas souhaiter la création d'écoles mixtes, tant que l'intelligence et la culture moyennes des nègres n'auront pas atteint un niveau beaucoup plus élevé, et que les préjugés des blancs n'auront pas diminué.

Nous avons déjà dit que la coéducation des deux races est générale dans les États du Nord ; il ne faudrait pas en conclure que le préjugé des blancs à l'égard des noirs subit une grande différence dans les régions Nord et Sud. En réalité, les nègres sont en nombre inappréciable dans les États du Nord, et il serait impossible de réunir dans un district quelconque assez d'enfants pour constituer une école séparée. L'on tolère sans peine dans une classe un

d'avoir enfreint le règlement n° 1 de cette loi scolaire, en favorisant l'école ou en y enseignant, payera une amende de $ 150 à $ 500, ou subira pour chaque infraction un emprisonnement d'au moins six mois dans la prison du comté. »

ou deux élèves nègres; s'ils étaient cinq, on les regardait d'un œil défavorable; si la proportion atteignait 50 0/0, les parents des élèves blancs, dans la plupart des communes, retireraient leurs enfants de l'école.

Instituteurs. — Dans le Nord, l'instruction des enfants noirs est donc confiée à des instituteurs blancs; dans les seize anciens États esclavagistes, une question se pose: la valeur respective des maîtres blancs et noirs pour les écoles nègres.

Dans la période qui suivit l'affranchissement, comme les nègres, illettrés, ne pouvaient enseigner, les instituteurs étaient tous de race blanche; les temps ont changé, et aujourd'hui l'on compte dans les États du Sud plus de trente mille instituteurs noirs. Malgré ce nombre considérable de professeurs nègres diplômés, il ne manque pas de voix pour présenter la défense des instituteurs blancs. Leurs partisans allèguent que les professeurs de race blanche ont fait des études plus approfondies, sont plus cultivés, parce qu'ils vivent dans un milieu plus affiné, ont des vues plus larges, et sont plus aptes à remarquer et à effacer les tares héréditaires de la race nègre. Bien qu'il soit impossible de nier la justesse de ces arguments, les « Superintendents » et les « Trustees » ont une tendance marquée à placer des maîtres noirs à la tête des écoles nègres. Ils sont d'ailleurs mus par des motifs fort différents, dont l'économie n'est pas le moins important. Un maître blanc capable exige un traitement qui lui assure la vie. Or l'enseignement a été longtemps la seule carrière ouverte aux nègres cultivés; ils ont donc été forcés d'accepter le traitement qu'on leur offrait. Cet état ne pourra durer longtemps, car des fonctions plus lucratives se présentent aux nègres. Dès lors, les écoles courent le risque d'être abandonnées à des hommes ne remplissant aucune des conditions exigibles de moralité et d'instruction, à moins que les « Superintendents » ne se rendent

compte que l'on n'a de professeurs capables qu'à la condition de les bien rétribuer. Quinze à vingt dollars par mois pour une année scolaire de trois à cinq mois, une classe encombrée et mal aménagée, ne sont pas faits pour tenter des diplômés des Universités et des Écoles Supérieures, quels que soient leurs goûts et leurs penchants intimes.

Toute raison économique mise à part, il est évident que l'instituteur nègre est plus apte à enseigner les noirs; d'abord, il est en sympathie avec la race, et connaît mieux que ne pourrait le faire un blanc, tous les besoins de ses frères; lui seul peut comprendre et guider, à travers des difficultés qu'il a éprouvées, les aspirations de la jeunesse nègre ambitieuse; lui seul peut stimuler les indolents sans les décourager; lui seul peut inspirer assez de confiance à des êtres encore à demi sauvages pour les faire sortir de leur torpeur, ou de leur crainte vis-à-vis de la race blanche.

J'ai visité des écoles nègres où les maîtres étaient des noirs, et d'autres où les maîtres étaient exclusivement des blancs. Dans les premières, j'ai remarqué combien les élèves savaient, tout en restant très respectueux, manifester, par leur attitude extérieure, l'intérêt qu'ils prennent aux études et la conscience de leur dignité personnelle; dans la plupart des secondes, les élèves conservaient une physionomie compassée, timide ou indifférente, qui eût fait songer à des jeunes esclaves sous le fouet du surveillant dans les plantations, si l'on n'avait su par ailleurs, de la façon la moins discutable, toute la bienveillance et tout le dévouement de leurs maîtres blancs.

Au vœu que nous formions plus haut de voir développer le système d'écoles communales dans les cercles ruraux, nous ajoutons celui de voir augmenter le nombre de bons instituteurs nègres, ce qui arrivera quand on leur offrira des appointements moins dérisoires et quand l'assurance d'une position respectable engagera les jeunes nègres intelligents à suivre les cours des écoles supérieures.

CHAPITRE VI

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU NÈGRE

I

Nécessité de l'Éducation professionnelle du Nègre. — Pendant les années qui suivirent immédiatement la guerre civile, on se préoccupa peu de l'éducation industrielle des nègres, et l'on porta toute l'attention sur leur développement intellectuel et moral. Cette manière d'agir était sans nul doute la plus sage à cette époque, vu que la race noire était presque complètement illettrée, et que les individus, nouvellement émancipés et affranchis, offraient encore, au moral, tous les caractères de l'esclave. L'éducation manuelle n'était pas le besoin urgent de l'heure. Le nègre, en effet, savait travailler de ses mains, et des habitudes de diligence et d'application lui avaient été imposées pendant deux cent cinquante années de servitude. La ferme n'était pas le seul endroit où les nègres se trouvassent dans leur élément ; ils monopolisaient en outre la plupart des industries où un certain degré d'adresse est requis. De plus, il n'est pas probable que les nègres eussent vu d'un œil favorable des écoles industrielles. Ils considéraient, en effet, l'éducation comme un moyen de s'affranchir du travail manuel, loin d'y voir une préparation à ce dernier qui était encore à leurs yeux comme le symbole de l'esclavage. Pour les noirs, bien intentionnés, il est vrai, mais mal informés de la vérité, le

savoir apparaissait comme une puissance magique, qui devait les mettre, eux et leurs enfants, sur un pied d'égalité au point de vue social et politique avec les blancs instruits. La science, semblait-il, devait leur ouvrir toutes les carrières jusqu'alors fermées pour eux. Les noirs ne furent que trop encouragés à nourrir ces faux espoirs par certains hommes du Nord, utopistes en matière d'éducation, qui cherchèrent à établir des collèges sur le modèle des institutions pour blancs; on devait donner là une éducation classique à une race qui ignorait encore l'alphabet. C'est ainsi que la jeune génération nègre fut, de fait, encouragée, dans une certaine mesure, à négliger la formation industrielle, seule capable de pourvoir aux besoins matériels de la race, et à rechercher une éducation trop exclusivement littéraire pour un peuple encore peu développé et affligé par la misère. Durant ces dernières années, cependant, une réaction s'est produite, et des écoles industrielles ont été établies dans tous les États du Sud. Ces institutions gagnent, pour diverses raisons, de plus en plus la faveur des blancs aussi bien que celle des nègres, et menacent même de supplanter les quelques écoles d'enseignement supérieur.

Il est tout naturel que l'on pense encore d'une façon presque universelle, dans le Nord comme dans le Sud, qu'une formation industrielle, augmentée de la plus précaire des instructions littéraires, est bien tout ce qu'un nègre est capable de recevoir. Les anciens propriétaires d'esclaves ne peuvent se défaire de la vieille croyance en l'infériorité irrémédiable de la race noire, tandis que, dans le Nord, les enthousiastes du temps de la Reconstruction, oubliant que le développement d'un peuple arriéré est nécessairement lent, se sont trop facilement découragés. Ils sont maintenant tout prêts à déclarer que les noirs sont intellectuellement incapables de devenir jamais autre chose que des coupeurs de bois ou des porteurs d'eau, et

cela parce que, depuis moins de quarante ans qu'ils sont libres, ils n'ont pu s'élever encore au niveau que voulaient leur faire atteindre les partisans de la haute civilisation. Ces pessimistes voient dans les écoles d'éducation manuelle le seul espoir des nègres, et voudraient décourager, sous prétexte qu'elles sont inutiles, toutes les tentatives faites pour élever le noir au-dessus de son niveau de jadis. Il y a même des partisans de la fermeture des écoles supérieures déjà existantes, et de la suppression des grades littéraires auxquels les nègres ont droit, sous prétexte que ces institutions ne répondront jamais aux capacités et aux besoins des noirs; les mêmes gens voudraient substituer à ces écoles des classes de travail manuel, destinées à préparer des ouvriers habiles, et comme tels, des membres utiles de la société.

On ne doit pas conclure de là, cependant, que tous ceux qui favorisent l'éducation industrielle des nègres aient des vues aussi pessimistes au sujet de leur capacité à acquérir une culture plus élevée. Tout en admettant sans conteste que les noirs puissent, dans l'avenir comme race, et maintenant en tant qu'individus, poursuivre, avantageusement pour eux-mêmes et pour la société, des études analogues à celles que l'on impose actuellement aux blancs, ils sont pourtant d'avis que, dans les circonstances présentes, du moins, les nègres doivent recevoir une éducation propre à leur permettre de gagner leur pain. Quelles que puissent être les destinées futures de la race noire, la lutte réelle semble être actuellement sur le terrain industriel, puisque ce n'est que par le travail manuel que les nègres peuvent espérer d'améliorer leur condition matérielle. Pour une longue période à venir, les noirs devraient donc être transformés en intelligents ouvriers, parmi lesquels surgiraient ça et là quelques hommes supérieurs, bien qualifiés pour diriger la grande armée des travailleurs. L'éducation des noirs devrait donc dans cette hypo-

thèse être une préparation au travail dont ils vivent ; elle devrait les mettre en harmonie avec leur milieu, loin de les inciter à s'insurger contre lui.

On a déjà déclaré avec énergie que les besoins urgents du nègre sont : une meilleure habitation, une meilleure nourriture, des vêtements plus confortables. Le progrès intellectuel et moral de la race n'est possible que si l'on satisfait d'abord ses besoins matériels. On admet sans discussion que l'énergie du noir doit être dirigée eu vue de l'acquisition de la propriété, et particulièrement, de la pleine et entière possession de maisons, où la famille puisse vivre avec plus de décence et de confort que dans l'ancienne hutte à une seule chambre. Si la race noire veut échapper à l'écrasante misère d'aujourd'hui, ses membres doivent devenir assez habiles dans les diverses industries pour être des facteurs nécessaires au progrès de la nation ; et, de fait, aucun peuple ne peut espérer échapper au travail de la bête de somme, s'il n'est pas préparé à se servir parfaitement des machines qui épargnent à l'homme ses sueurs, car la puissance productrice des travailleurs inexpérimentés est, à notre époque d'inventions, insuffisante pour fournir à un peuple les objets même les plus nécessaires à l'existence. Ce n'est pas là seulement pour le nègre une question de progrès matériel et social : sa vie même, en présence de la lutte générale pour l'existence, dépend de l'accroissement de son habileté industrielle. S'il perd possession de ce petit nombre de gagne-pain qui lui demeurent encore, la race est condamnée à disparaître, puisque extrême pauvreté veut dire diminution de vitalité, moindre force de réaction contre la maladie, augmentation de la mortalité infantile, plus grande tendance au vice, due au milieu défavorable, toutes choses qui amènent nécessairement la rapide extinction de la race.

L'artisan nègre avant la guerre. — Sous le

vieux régime des États du Sud, le nègre avait peu à lutter contre les blancs, et était pratiquement seul dans le champ économique. Malheureusement, il ne possédait pas la discipline intellectuelle qui, jointe à la dextérité manuelle, aurait pu faire de lui un habile artisan. Cependant les esclaves les plus intelligents et les plus capables étaient choisis pour recevoir une éducation dont on les jugeait susceptibles, et sous la direction d'habiles ouvriers de race blanche ou de nègres expérimentés, ils apprenaient différents états. Dans presque toutes les plantations et dans tous les villages, il y avait des esclaves forgerons, bourreliers, charpentiers; tous les métiers en somme qui réclament l'habileté manuelle, étaient exercés par des ouvriers nègres ; dans les ports, il y avait des arrimeurs esclaves, aussi bien que d'habiles marins de race noire. L'artisan nègre jouissait d'un grand nombre de privilèges, qui n'étaient pas accordés aux ouvriers des champs moins favorisés, et cette liberté plus complète développait chez lui un sentiment d'indépendance et de respect de lui-même, qui manquait nécessairement aux autres esclaves. On lui permettait souvent de « louer son temps » à son patron, contre une somme convenue, et de garder pour lui tout ce qu'il pourrait gagner en plus de ladite somme. Il possédait d'ordinaire une cabane séparée des habitations communes, et il pouvait ainsi exercer une surveillance plus active sur sa famille. Cette situation lui permettait de développer en lui des qualités morales inconnues aux ouvriers des champs (1). On découragea,

(1) John S. Durham, *The Labour Unions and the Negro. Atlantic Monthly*, vol. 81, p. 224.

Cf. B. T. Washington, *The Future of the American Negro*, pp. 54-56. « Chacune des grandes plantations, habitées par des esclaves, était en un certain sens une école industrielle. Sur ces plantations vivaient un grand nombre de jeunes nègres et de jeunes négresses soumis continuellement à un apprentissage non seulement comme fermiers, mais comme charpentiers, forgerons, charrons, plâtriers,

cependant cette pratique, parce que l'on craignait que de tels esclaves ne devinssent trop indépendants, et, dans un certain nombre des États du Sud, on vota des lois interdisant cette coutume (1).

The Negro Artisan (2) nous permet de constater le grand nombre d'habiles artisans nègres qui existaient dans tous les États du Sud avant la guerre civile. L'auteur de ce travail cite, comme faisant autorité, le témoignage d'un ex-Gouverneur du Mississipi, Mr. Lowery, qui dit: « Avant la guerre civile, il y avait un grand nombre d'ouvriers nègres dans les États du Sud. Beaucoup d'entre eux étaient d'habiles forgerons, charrons, fabricants de chariots, maçons, charpentiers, plâtriers, peintres et cordonniers. Ils devenaient maîtres ouvriers dans leurs métiers respectifs, après s'être exercés pendant un temps assez long, sous le contrôle et la direction d'ouvriers expérimentés de race blanche. Avant l'abolition de l'esclavage, le contrat qui donnait au nègre le brevet d'artisan était passé entre son maître et l'ouvrier en chef. »

En ce qui concerne l'état légal de l'artisan nègre avant

maçons, mécaniciens, constructeurs de ponts, cuisinières, couturières, ménagères, etc... Cet apprentissage était rudimentaire et donné dans un but égoïste. Il ne répondait pas au but le plus élevé de l'éducation, à cause de l'absence de culture intellectuelle, qui eût complété la formation matérielle.

« Cependant, ces relations d'affaires avec les blancs du Sud et l'éducation industrielle reçue par les nègres sur les plantations les mirent à la fin de la guerre en possession de tous les métiers et de toutes les industries dans les États du Sud. Pendant environ vingt ans après la guerre, on méconnut, sauf dans un ou deux cas, la valeur de la formation industrielle donnée par les anciens maîtres d'esclaves. Au bout de vingt ans, ceux qui étaient des ouvriers exercés commencèrent à disparaître, la mort faisant des vides dans leurs rangs, et, petit à petit, l'on s'aperçut qu'il n'y avait personne qui fût capable de les remplacer. »

(1) J. R. Brackett, *The Negro in Maryland* pp. 104-107.

(2) *The Negro Artisan, A Social Study* (*Atlanta University Publications*), n° 7, 1902.

la guerre, l'étude que l'on vient de mentionner donne les renseignements suivants : « D'ordinaire, les lois n'interdisaient pas aux esclaves d'apprendre des métiers. D'autre part, les lois dirigées contre l'enseignement des esclaves empêchaient réellement les ouvriers d'acquérir dans leur branche une très grande habileté ; sauf dans des cas très rares, leur travail se faisait mécaniquement à l'aide de moyens matériels et primitifs. Dans la Caroline du Nord, on permettait aux esclaves d'apprendre le calcul, mais la lecture et l'écriture leur demeuraient interdites. En Géorgie, en l'an 1833, un décret parut, interdisant de donner à un nègre un travail exigeant la connaissance de l'écriture. Graduellement, ces lois augmentèrent de sévérité. Au Mississipi, en 1830, on exclut les esclaves des ateliers d'imprimerie, et la Géorgie déclara, en 1845, que les esclaves et les nègres libres ne pourraient pas faire de contrats pour bâtir ou réparer les maisons, en tant qu'artisans ou maçons. Ces mesures coercitives, cependant, ne furent pas universellement observées, surtout en ce qui concerne les métiers relatifs à l'architecture, et les ouvriers esclaves continuèrent à prospérer. »

L'artisan nègre après la guerre. — Pendant une longue période après la guerre civile, l'éducation industrielle reçue par les ouvriers nègres ne fut pas estimée à sa juste valeur et elle fut négligée ; d'un côté, les anciens maîtres n'avaient pas d'intérêt à faire travailler les noirs, et ils avaient encore moins d'autorité sur eux. D'autre part, les nègres jugeaient à propos d'améliorer la condition de leurs enfants en les destinant à toutes les carrières, sauf à celles que leur milieu et leurs capacités leur eussent permis d'embrasser. Avec le temps, tous les charpentiers, maçons et forgerons de race noire disparurent, et bien peu de leurs enfants se montrèrent capables de les remplacer dans les seules branches dans lesquelles ils auraient pu lutter avec la race aryenne. Une par une, les

places occupées jadis par les anciens esclaves furent saisies par d'habiles ouvriers de race blanche, venus du Nord, ou par des étrangers d'Europe et d'Orient. La buanderie chinoise, et le blanchissage à la vapeur, ont remplacé le baquet du nègre; des artisans et charpentiers habiles et bien exercés occupent la place laissée vide par l'esclave à l'établi. Toutes les industries, de fait, échappent rapidement aux nègres dans le Sud, tandis que les « Trade Unions » leur ont fermé les portes dans le Nord.

Le nombre des débouchés commerciaux offerts aux noirs diminue chaque année, parce que ces derniers ne font aucun progrès, faute d'éducation spéciale. Comme nous venons de le dire, les syndicats opèrent contre les nègres pour les chasser du Nord. Mais dans le Sud aussi, cette lutte est engagée; et partout où le noir est un peu inférieur au point de vue de travail, partout même où sa valeur n'est qu'égale à celle du blanc, sa place est prise par un ouvrier de race blanche; le malheureux n'a plus d'ouvrage à espérer pour l'avenir, dans les endroits où existent des associations de travail. Il est donc important pour les noirs de reconquérir leur ancien rang dans le monde industriel, en apprenant à travailler intelligemment et à devenir indépendants, au lieu de descendre aux plus basses occupations, qui ne demandent aucune adresse ; car c'est folie de supposer qu'ils puissent lutter avec les blancs dans les professions libérales, dans lesquelles ces derniers ont à leur avantage des siècles de pratique et de formation, pour ne rien dire de la richesse et de la considération, qui permettent seules d'aspirer à ces carrières. Cela ne veut pas dire que la formation industrielle soit nécessairement opposée à la haute culture. Il est généralement admis que l'éducation, pour l'enfant nègre comme pour le blanc, doit être plus qu'un simple gagne-pain. Elle doit développer l'esprit et lui donner toute la culture qu'il est susceptible de recevoir. L'éducation ne doit pourtant pas créer des be-

soins que le travail du noir ne puisse satisfaire. Il y a plusieurs années, un des principaux journeaux du Sud proposait certaines questions à des éducateurs bien connus des deux races, à des pasteurs noirs et de race blanche, et à d'autres personnages en vue : ces questions concernaient les avantages relatifs de l'éducation supérieure, et de la formation industrielle. La réponse de l'Évêque W. B. Derrick (de New-York) résume admirablement les vues mêmes de ceux qui défendent la formation industrielle. Il croit que le jeune noir de la génération actuelle doit être instruit dans l'industrie et les arts mécaniques, et qu'il faut négliger davantage le côté scientifique ou artistique. Il écrit ce qui suit :

« Il vaudra mieux, je crois, pour ces garçons et ces jeunes filles, recevoir une formation complète dans les matières enseignées à l'école primaire, avec une instruction spéciale dans les arts mécaniques et l'agriculture, que de viser à l'éducation supérieure ou classique.

« C'est pour cette raison que je suis opposé à l'éducation supérieure de la présente génération de la race noire : les nègres n'ont pas encore amassé la richesse nécessaire pour permettre à leurs enfants, munis d'une formation supérieure, d'acquérir des situations dans ces professions libérales pour lesquelles il faut nécessairement posséder une certaine fortune, de façon à pouvoir vivre, jusqu'à ce que l'on obtienne de l'avancement. En d'autres termes, les parents des jeunes noirs ne sont pas assez riches, pour pourvoir à l'éducation de leurs enfants et les soutenir, ensuite, jusqu'à ce qu'ils aient dépassé la première période peu lucrative de leur vie nouvelle. Le temps n'est pas encore venu pour le nègre de se faire l'ornement de la société, avec avantage pour sa race. Non : Je pense qu'il avancera plus sûrement et plus rapidement, en élevant graduellement sa progéniture jusqu'à la formation supérieure. Enseignez à cette génération à travailler, à fabri-

quer, ou à conduire des entreprises commerciales. Quand les noirs auront amassé la richesse, ils pourront alors librement destiner leurs enfants à toutes les positions, auxquelles les blancs ont dès maintenant accès, et leur donner une formation dans toutes les branches de la science et de la culture de l'esprit (1). »

Certains prétendent que l'école ne doit s'occuper que du développement intellectuel du jeune noir, et que la préparation d'un métier ne doit pas faire partie du programme scolaire. Ces gens voudraient envoyer le jeune homme chez le forgeron, chez le charpentier, ou chez le bourrelier, sous les ordres duquel il pourrait apprendre l'industrie choisie par lui, en qualité d'apprenti. Cela serait une mesure d'économie, qui permettrait de supprimer le matériel coûteux et les lourdes dépenses courantes nécessités par les écoles industrielles. Ce procédé mettrait en outre le jeune ouvrier à même de se familiariser plus étroitement avec toutes les particularités de son métier.

Quelque plausibles que ces arguments puissent paraître, ils ne s'appliquent pas aux méthodes de travail actuellement en vigueur en Amérique. Partout où le système de l'apprentissage existe encore, le nègre ne peut en profiter. Les syndicats ne permettent qu'à un nombre limité de jeunes blancs de devenir apprentis, et les jeunes nègres ne peuvent même pas solliciter cette faveur. Si les associations de travail opèrent contre l'ouvrier de race noire, il est évident qu'elles excluent rigoureusement des usines, des fabriques et des ateliers tous les jeunes nègres qui désireraient s'instruire dans les différentes industries. Peu importe l'ardeur au travail et l'intelligence d'un jeune noir; il ne peut entrer dans un établissement avec l'espoir d'apprendre un métier, et de parvenir, de degré en degré, jusqu'au sommet de l'échelle industrielle. Il est vrai qu'il

(1) Cf. *Report of the Commissioner of Education*, 1895-1896, p. 2094.

peut être accepté comme garçon de courses ou comme manœuvre, mais il ne doit pas aspirer plus haut.

Si l'on admet cette vérité, que l'éducation industrielle est maintenant pour le nègre un besoin impérieux, et que, d'autre part, il ne peut l'acquérir comme son père dans la plantation, ou comme l'enfant d'un blanc appartenant à une association, dans les ateliers, il est évident qu'il ne lui reste plus qu'un moyen de se former, et ce moyen est l'école technique. Personne ne peut lui contester le droit d'aspirer à une telle formation s'il montre, comme il le fait, des capacités suffisantes pour profiter de cette instruction. Il est admis en outre, unanimement, que le système d'éducation de ces écoles ne doit pas seulement viser à donner au nègre une habileté pratique dans tous les détails des différents métiers, mais qu'il doit aussi insister sur les méthodes commerciales, demeurées jusqu'à présent si étrangères à la formation du nègre et à son tempérament.

II

L'Enseignement agricole. — Beaucoup soutiennent que l'enseignement agricole, sous ses différentes formes, doit avoir la préférence sur toutes les autres branches de l'éducation industrielle, attendu que la possession de la terre, c'est-à-dire d'une ferme et des terrains de culture qui en dépendent, sera, à ce qu'on croit, le facteur le plus puissant du relèvement de la race, et de plus, pour cette autre raison, que les intérêts des nègres ont été, pendant des siècles, intimement liés au sol, et que la race semble d'ailleurs posséder une aptitude spéciale pour cette forme de travail manuel. Or, il est bien évident que le côté pratique de l'éducation de l'enfant ne doit pas être indépendant du genre de travail qu'il aura à accomplir plus tard ; en conséquence, les nègres ayant été, et étant

encore aujourd'hui les principaux facteurs des travaux agricoles dans le Sud, tout projet d'éducation qui négligerait de les préparer à cette tâche serait certainement fautif(1). Le recensement de 1890 a montré qu'environ 700,000 nègres mâles étaient classés comme ouvriers agricoles; plus de 500,000 nègres étaient fermiers, intendants ou planteurs ; environ 230 000 noirs possédaient les maisons qu'ils habitaient et les fermes qu'ils cultivaient. Le même recensement portait 377,639 négresses employées comme ouvrières sur les fermes, tandis que 50,000 négresses appartenaient à la classe des fermiers, des planteurs et des intendants(2). Les résultats du 12e recensement, si l'on juge par eux de la situation actuelle, dénotent une augmentation du nombre des fermiers nègres indépendants. Les chiffres sont éloquents et indiquent la prospérité croissante de la race nègre (3).

(1) D'après M. B. T. Washington (*Progress of the American Negro*), en 1900, les nègres exploitaient 33 0/0 des fermes dans la Floride, 39 9 0/0 dans la Géorgie, 42 1 0/0 dans l'Alabama, 50 2 0/0 dans la Louisiane, 27 1 0/0 dans le Mississipi. Le nègre a donc une importance fondamentale dans l'agriculture du Sud.

(2) Cf. *Rapports du 11e Recensement*, 1890, Agriculture.

Cf. Henry Gannett, *Occupations of the Negroes*, dans le *Report of the Commissioner of Education*, 1894-1895, pp. 1384-1396.

(3) *Rapport du Recensement des États-Unis*, 1900. — Sur les 5,739,657 fermes des États-Unis, au 1er juin 1900, 4,970,129, ou 86 6 0/0, étaient exploitées par des fermiers de race blanche, et 769,528 ou 13 4 0/0 par des nègres et des indigènes. L'étendue moyenne des fermes exploitées par les nègres est de 51 2 acres.

Douzième Recensement. Agriculture, 1re partie, page CV. — Pour toutes les divisions géographiques, les chiffres montrent que le nègre tend à devenir de plus en plus propriétaire des fermes. Le pourcentage des fermes occupées par des possesseurs partiels est visiblement supérieur à celui des exploitations entièrement possédées par leurs tenants, comme la table CIV le montre. Les nègres achètent de petites fermes, qu'ils sont assez riches pour payer, et louent en plus d'autres terres. Cette méthode leur donne assurance de garder ce qu'ils ont précédemment acquis, plus qu'aucune autre méthode qu'ils pourraient adopter : elle est de bon

Booker T. Washington, principal de l'Institut normal et industriel de Tuskegee, ce nègre éminent, l'auteur des

augure, pour l'acquisition future par les nègres des terres dont ils sont actuellement les fermiers.

Les progrès comparatifs des deux races dans les États Atlantiques du Sud, depuis l'Émancipation, sont mis en pleine lumière par ce parallèle. En 1860, dans les *South Atlantic States*, il y avait 301,940 fermes, toutes pratiquement exploitées par leurs propriétaires ou par des fermiers blancs. En 1900, il y avait 673,354 fermes, exploitées par des fermiers de race blanche, parmi lesquelles 450,541 étaient dirigées soit par des agriculteurs possédant entièrement ou en partie les terres de l'exploitation, soit par des gérants de race blanche, soit par des fermiers ou des métayers.

En une période de quarante ans, le nombre des fermes exploitées par des fermiers de race blanche a augmenté de 371,414, et, sur ce nombre, 148,601, ou 40 0/0, étaient des fermes administrées par des propriétaires ou des intendants, et 222,813, ou 60 0/0, des fermes cultivées par des fermiers. Pendant la période qui vit cette augmentation du nombre des fermiers de race blanche dans les États Atlantiques du Sud, 287,933 nègres avaient obtenu la direction indépendante de terres d'exploitation. Parmi eux, 202,578, ou 70 4 0/0, étaient fermiers, et 85,355, ou 29 6 0/0, étaient propriétaires ou gérants. En examinant ces chiffres comparatifs, on doit prendre en considération les faits suivants : A la fin de la guerre civile, les nègres ne faisaient que commencer à servir contre paiement. Ils ne possédaient pas de terres et n'avaient aucune expérience comme propriétaires ou tenants de fermes, et aucun d'entre eux ne pouvait devenir propriétaire par héritage, ni acquérir par la même voie l'argent nécessaire à acheter la terre. Parmi les 371,414 agriculteurs de race blanche, qui, depuis 1860, s'étaient ajoutés au nombre déjà existant, beaucoup étaient fils de propriétaires de terrain et acquéraient ledit terrain, ou l'argent nécessaire à son achat, par voie d'héritage. Lorsqu'on prend en considération cette différence de la condition industrielle de la race, le fait que le nombre relatif des propriétaires-fermiers nègres dans les États Atlantiques du Sud, en 1900, se trouvait être quatre fois plus grand que le nombre relatif des fermiers-propriétaires de race blanche, dans les mêmes États, dénote un progrès des plus remarquables (p. CVII).

Page CX : « Les nègres exploitaient 746,717 fermes, parmi lesquelles 716,514, soit 96 0/0, étaient munies de bâtiments. Ces fermes avaient une superficie totale de 38,233,933 acres, parmi lesquelles, 23,362,798, ou 61 1 0/0, étaient des terres améliorées, et 14,871,135, ou 38 9 0/0, des terres non améliorées ! La valeur totale de ces fermes était de $ 449,943,734 ; $ 324,244,397 représentaient la valeur de la

livres si connus *The Future of the American Negro* et *Up from Slavery*, écrit : « L'agriculture est ou a été l'industrie fondamentale de toutes les races et de toutes les nations prospères. Le nègre s'en est convaincu durant la période de servitude. C'est pourquoi il est maintenant, dans une vaste mesure, en possession de cette industrie dans le Sud. Prenons l'ensemble des États du Sud : on peut dire que 80 0/0 des nègres y vivent de l'agriculture, sous quelque forme que ce soit. Ces formes d'agriculture, il est vrai, sont quelquefois très primitives et très rudimentaires. Les nègres peuvent en général acheter des terres dans le Sud, partout où le blanc peut le faire, et à des prix très modestes. Or, puisque la grande masse de nos frères noirs sortent de familles d'agriculteurs, et se trouvent dans leur élément, quand ils demeurent à la campagne et sont engagés dans les affaires agricoles, le meilleur parti à prendre, le parti logique consiste évidemment à diriger la plus grande somme de nos forces vers ce but, qui fera des noirs une des races agricoles les plus habiles du monde entier. Le nègre qui peut par lui-même devenir assez remarquable comme fermier, comme gros payeur d'impôts et soutien avisé de ses semblables, pour se trouver, par la sélection naturelle, placé dans une position qui lui vaille la confiance et le respect (que cette situation soit politique ou non) le nègre, dis-je, est cent fois mieux en sûreté dans cette situation, que celui qui n'y

terre et le prix des améliorations à elle apportés, bâtiments exclus; $ 71,903,315 figuraient la valeur des bâtiments; $ 18,859,757, désignaient la valeur des instruments de toute espèce, et $ 84,936,265, celle du bétail vivant. »

Page CX : « Il semble que la valeur des propriétés appartenant aux nègres, à la date du 1er juin 1900, était approximativement de $ 200,000,000, soit un peu moins de $ 300, en moyenne, pour chaque fermier nègre. La valeur comparée des fermes appartenant aux gens de race blanche, aux États-Unis, à la date du 1er juin 1900, était de $ 15,664,698,045.

serait mis que par une force extérieure à ses mérites intrinsèques.

« Aidons le nègre, par tous les moyens possibles, à acquérir dans les choses du fermage, dans les travaux de laiterie, dans l'élevage du bétail, dans l'horticulture, etc... une éducation capable de le placer au premier rang dans ces industries, et le problème de l'avenir de la race sera en grande partie résolu, ou, du moins, débarrassé de ses questions les plus inquiétantes. Cette ligne de conduite tendrait en outre à maintenir les nègres à la campagne ou dans les petites villes, où ils réussissent le mieux, et à refréner leur penchant à s'agglomérer dans les grandes villes, où ils ne réussissent pas aussi bien. La race, de même que l'individu, qui produit quelque chose d'une valeur supérieure, et ayant un intérêt humain général, gagne par là même une place certaine et indubitable dans la lutte pour la vie (1). »

(1) Cependant il faut remarquer que le nègre a souvent de terribles obstacles à vaincre. John M. Erwin, *The Negro, a Business Proposition, The Outlook,* vol. 69, p. 815, novembre 3/1901, écrit : « Dans beaucoup de plantations du Sud, le nègre est un serf industriel... Il est ou fermier ou « cropper ». Le fermier doit tout fournir, excepté la terre, et donner au propriétaire une partie de la récolte. Le « cropper » fournit son travail seulement; le propriétaire fournit tout le reste et donne au « cropper » une partie de la récolte... Ni le fermier ni le « cropper » n'ont d'argent pour acheter des approvisionnements. Même si l'on a confiance en eux ailleurs, ils sont généralement tenus d'acheter leurs denrées à leur propriétaire. La concurrence étant ainsi supprimée, le propriétaire a le pouvoir d'imposer les prix des approvisionnements. Si à n'importe quel moment ce propriétaire pense que les récoltes ne sont pas soignées convenablement, il prend des ouvriers du dehors pour conduire la culture à son goût et fait payer les frais au fermier. Le propriétaire tient les livres et dispose du coton au moment des règlements. Si l'état des récoltes et les livres montrent que probablement le nègre arrivera au bout de l'année avec quelque chose à son crédit, on essaie de lui vendre un orgue, ou un cabriolet, ou quelque autre chose extravagante pour absorber ses bénéfices. En outre du désir de gagner sur les marchandises, il y a une

Un autre argument sérieux, en faveur de l'éducation agricole des nègres, est tiré de ce fait, que le noir, sur les petites exploitations, ne vient pas en contact avec les Associations de Travail, contact funeste pour lui. Les fabriques peuvent lui être fermées, mais le marché agricole, et la ferme d'élevage, lui demeurent toujours accessibles. La couleur de sa peau peut lui interdire bon nombre de débouchés, mais s'il est capable de produire de bon blé et d'excellentes pommes de terre, si son beurre est le meilleur du marché, il verra l'acheteur s'inquiéter peu de savoir si le producteur est un blanc ou un noir. Sur la petite ferme, de plus, il est un travailleur indépendant ; il est, à un moindre degré, victime du contact avec la race blanche, et des préjugés de cette dernière. A vrai dire, le milieu le plus favorable à la grande masse des nègres, au moment présent, est sans nul doute la campagne. La majorité des gens de race noire ne sont pas encore assez forts pour faire concurrence aux blancs dans les villes, et la plupart d'entre les nègres sont moins capables que l'élément blanc de résister à l'influence démoralisatrice des cités. Le fait que la race noire se trouve, somme toute, à la campagne, dans le milieu physiquement le plus favorable, est prouvé par l'alarmante mortalité infantile des nègres dans les grandes villes, si on la compare à la mortalité dans les districts de population peu dense ; les négresses, en effet, trouvant assez facilement dans les villes de l'ouvrage hors de chez elles, sont obligées de laisser les enfants seuls à la maison. Le progrès rapide

croyance générale que l'on est plus facilement maître du nègre si on le tient pauvre, et que, quand il a de l'argent, il devient indépendant. Aussi, que les récoltes soient bonnes ou mauvaises, que le coton se vende à cinq sous ou à dix sous, le nègre arrive au bout de l'an, ou sans avoir rien gagné, ou légèrement endetté. Parfois, entre le coucher et le lever du soleil, il s'enfuit en laissant des dettes, et alors tout le monde crie contre le misérable nègre. »

des affections pulmonaires chez les nègres des villes du Sud est une autre preuve du fait avancé plus haut. Inutile d'ajouter que les enfants, sur les fermes, ne sont pas exposés aux multiples dangers et aux nombreuses tentations dont ils pourraient être victimes dans les quartiers nègres des villes.

Enseignement industriel. — Il ne faut pas conclure de là, cependant, que tous les nègres doivent recevoir une éducation agricole. S'il n'est pas douteux que la race soit, dans son ensemble, prédisposée par ses aptitudes au travail des fermes, et que, de plus, l'opinion publique voie d'un œil favorable les nègres confinés dans ce genre d'occupation, il faut reconnaître cependant que les nègres, comme les individus des autres races, font preuve d'une assez grande diversité de dispositions. Tous n'ont pas été coulés dans le même moule, et tel jeune noir, capable de faire tout au plus un fermier médiocre, peut devenir un habile ouvrier. D'où la nécessité de donner au noir une éducation en harmonie avec les aptitudes qu'il annonce. De plus, l'étude des arts mécaniques offre, sous beaucoup de rapports, une facilité plus grande pour le développement intellectuel, et la race, dans son ensemble, verra sa situation s'améliorer et sa force augmenter dans la société, si une partie des individus qui la composent est versée dans diverses industries. Un grand nombre de métiers offrent un débouché à tous les degrés d'habileté, depuis le travail manuel sous la forme la plus simple, jusqu'à la production des ouvrages vraiment artistiques, ce qui assure au nègre, muni d'une éducation industrielle, les facilités nécessaires pour donner à ses capacités intellectuelles aussi bien que physiques tout le développement dont elles sont susceptibles. C'est là en outre un excellent moyen d'acquérir l'indépendance de la pensée et l'originalité. Tandis que, dans les conditions idéales, la petite ferme est le meilleur milieu possible pour la famille nègre, ce-

pendant un grand nombre de gens, appartenant à une classe supérieure, s'en vont en foule chercher à la ville des avantages dont ils sont presque entièrement, sinon tout à fait, privés dans les districts ruraux. Tant que les écoles de campagne ne seront que médiocrement organisées, et ne fonctionneront que de trois à six mois de l'année, les parents ambitieux préféreront pour eux-mêmes n'importe quel genre de travail mécanique dans les villes, afin de pouvoir envoyer leurs enfants plus régulièrement à l'école.

Les partisans de l'éducation agricole et industrielle du nègre prétendent que toutes les luttes qui existent entre les deux races dans le Sud disparaîtront d'elles-mêmes, lorsque le noir pourra, en vertu de sa formation technique, produire des articles utiles au consommateur de race blanche, ou faire quelque chose dont ce dernier ait besoin. Les deux éléments, devenant nécessaires l'un à l'autre, apprendront par là à se respecter mutuellement. Le nègre cultivé peut être ignoré des blancs qui l'entourent, mais s'il devient un facteur économique important dans la communauté, il ne sera pas seulement toléré, il sera le bienvenu.

Les adversaires de l'éducation industrielle des nègres ont prétendu que cette formation était plus coûteuse que l'instruction des écoles et collèges ordinaires. Ils ont dit, de plus, que, d'après le témoignage même des statistiques, bien peu de diplômés des écoles industrielles pratiquent par la suite le métier qu'ils y ont appris. Cela peut être vrai, dans une certaine mesure, mais on doit se souvenir que lesdites écoles sont de création récente, et que le besoin actuel de diplômés sortis de ces institutions, et voulant accepter des places de maîtres dans les écoles industrielles plus petites, se fait sentir d'une manière universelle et urgente. C'est une cause perpétuelle de regret pour les directeurs de Hampton, Tuskegee, et d'autres éta-

blissements semblables, de ne pouvoir fournir un nombre suffisant de diplômés, pour remplir des places d'instructeurs dans toutes les écoles primaires et les institutions privées.

Ceux qui s'occupent de l'instruction des nègres font remarquer avec insistance et énergie que l'éducation industrielle poursuit deux buts principaux, que le jeune noir doit aspirer à atteindre : tout d'abord, cette éducation est strictement utilitaire, et chaque école industrielle est supposée donner aux nègres toute la formation nécessaire à un genre quelconque de travail manuel, à un gagne-pain. Non moins important est le but intellectuel et moral, sans rapport aucun avec le bien être immédiat et matériel du jeune apprenti. On a tellement insisté sur la place que doit occuper le travail manuel dans l'éducation, que presque tous les établissements supérieurs d'instruction ont une section professionnelle, ayant pour but non pas tant, certes, l'acquisition d'un métier par l'étudiant, que le développement parallèle et équilibré de l'esprit et des muscles; on cherche par là à augmenter chez l'élève la dépense d'activité créatrice, et surtout à lui faire concevoir la dignité réelle du travail.

Mr. Booker Washington insiste particulièrement sur la valeur de l'éducation industrielle pour les ministres du culte, puisque ces derniers doivent donner à tous l'exemple d'une vie bien conduite. Il croit fermement que le travail matériel journalier du ministre du culte aura sur ses administrés spirituels une bien meilleure influence que ses exhortations et ses sermons hebdomadaires. Le fermier prédicateur, qui cultive son propre terrain, répare lui-même sa demeure coquettement bâtie, est à la campagne le ministre idéal, capable d'enseigner à ses paroissiens la valeur du travail honnête et intelligent. Chaque jeune homme, chaque jeune fille, ayant reçu une éducation industrielle, joue en quelque sorte le rôle d'un

missionnaire, qui s'en irait parmi les neuf millions de noirs, pour leur donner, par son exemple et ses conseils, l'idée et l'amour du gain honnête, de l'économie, et de l'indépendance. On peut citer comme typique le cas d'un diplômé de Tuskegee, originaire d'une région de plantations dans le « Black Belt », contrée où la proportion de l'élément noir en face de l'élément blanc est de six contre un. Les nègres de ce district étaient endettés et payaient annuellement des intérêts variant de 15 à 40 0/0 pour des avances faites sur les récoltes, et ils habitaient, sur les terres qu'ils louaient, dans des huttes de bois à une seule chambre. La seule école qui existât en cet endroit ne fonctionnait que trois mois par an, dans une hutte de bois, toute en ruine, et où manquait le confortable, ainsi que les objets nécessaires à l'enseignement. Inutile de dire que l'état religieux de la population était tout aussi inférieur que son état intellectuel. Le diplômé de Tuskegee en question retourna, ses études finies, dans ce groupe social si peu prospère. Il réorganisa l'école pour les enfants, et persuada à ses concitoyens nègres de former un club avec réunions hebdomadaires. Dans ces meetings, il leur enseigna comment il faut s'y prendre pour économiser, pour tirer le meilleur parti des fermes, et il leur conseilla de faire tous les sacrifices en leur pouvoir pour se libérer des dettes. Peu de temps après, un certain nombre de nègres de cet endroit étaient déjà en état d'acheter des terres et de se bâtir des demeures confortables. Grâce à l'aide et à la direction de cet instituteur remarquable, on construisit une belle maison d'école, où l'enseignement, de trois mois qu'il durait jadis, fut porté à huit mois par an. Mr. Booker T. Washington fut frappé du travail accompli par cet étudiant de Tuskegee, et il raconte ce qui suit: « Je voudrais que mes lecteurs eussent la bonne fortune que j'ai eue moi-même, d'aller dans cette communauté. Je voudrais qu'ils pussent contempler les figures des gens qui

la composent, et les voir rayonner d'espoir et de joie. Je voudrais qu'ils vissent les cottages à deux ou trois chambres, qui ont remplacé les anciennes huttes à une seule pièce, les fermes bien cultivées, et la vie religieuse, qui est maintenant plus qu'un nom. L'instituteur possède un beau cottage, et une ferme bien tenue, qui servent de modèles. En un mot, une complète transformation s'est accomplie dans la vie industrielle, morale et religieuse de toute la population, grâce à ce conducteur, à ce guide, vraie leçon vivante, qui a enseigné à ses concitoyens à se servir de l'argent et de l'activité, dispersés jusqu'alors à tous les vents, en hypothèques et en gros intérêts, en whisky, et en bagatelles, et leur a montré à concentrer leurs forces pour les faire servir à leur propre relèvement. Une communauté prospère est un exemple et une leçon pour les communautés environnantes, et des améliorations apparaissent bientôt en d'autres endroits (1). »

Formation professionnelle de la négresse. — Mais en même temps qu'on met bien en lumière la valeur de l'éducation technique pour le jeune nègre, on insiste spécialement sur l'importance de la formation industrielle pour la jeune négresse. Il est indiscutable que la régénération de la race et son progrès dans la civilisation dépendent au moins autant de la femme que de l'homme, vu le rapport plus intime dans lequel elle se trouve avec le foyer et les enfants. Le général Armstrong a fort bien dit : « La condition de la femme est la mesure de la civilisation : sur la jeune négresse pèse le plus lourdement tout le triste passé ; en elle repose toute l'espérance de sa race pour l'avenir. »

Il est raisonnable de supposer que la grande majorité des jeunes négresses deviendront épouses et mères. En conséquence, il faut qu'elles soient préparées aux devoirs

(1) B. T. Washington, *The Future of the American Negro*, p. 119.

domestiques. La jeune fille de race blanche est, ou du moins devrait être, instruite chez elle dans tous ces devoirs de la femme de ménage, qui sont nécessaires au bien-être matériel de la famille, et dont l'absence entraîne nécessairement l'inutilité de la culture intellectuelle. La jeune négresse, par suite de l'influence démoralisatrice que l'esclavage a exercée sur la famille, est privée de cette éducation domestique ; la servitude rendait impossible l'existence d'un vrai foyer, c'est pourquoi les qualités qui naissent justement de la vie de famille manquent encore à un triste degré chez le nègre, et, comme le relèvement de la race noire doit être effectué par l'intermédiaire du foyer, il n'y a d'espoir que dans la formation ménagère de la jeune négresse. Même aujourd'hui, la majorité des foyers nègres ne méritent pas ce noble nom, parce que les femmes et les mères n'ont pas les plus simples notions d'économie, de propreté, d'hygiène, et ignorent complètement tous les talents domestiques. Avec des gains qui suffiraient amplement aux besoins d'une famille de paysans européens, une famille de noirs demeure sous un abri misérable et sombre, et se trouve exposée aux pires souffrances de la misère, pour cette seule raison que les femmes ne sont pas habituées au travail, ignorent l'art de fabriquer les plus simples vêtements, et ne savent nullement préparer des plats sains, bien que peu coûteux.

En considération de la déplorable ignorance des « homemakers » de la race noire, l'éducation industrielle est devenue une des matières d'enseignement les plus importantes dans les institutions privées pour nègres, et les écoles communales aussi enseignent dans bien des cas la cuisine et la couture. On insiste également beaucoup sur l'étude de l'hygiène domestique, parce que la grande mortalité des enfants spécialement est souvent due à l'ignorance de la mère, concernant les lois les plus simples de l'hygiène. On enseigne en outre à faire de la lingerie et à réparer les

vêtements, à acheter au marché, à jardiner, à préparer la nourriture convenable pour les adultes bien portants, pour les enfants et pour les malades. Toutes les connaissances nécessaires à celles qui, pour être bonnes épouses et bonnes mères, doivent être d'abord bonnes ménagères, sont l'objet d'un enseignement spécial.

Un rapport sur une récente expérience faite à Norfolk (Virginie) concernant l'éducation industrielle montre combien de tels moyens peuvent efficacement contribuer au relèvement de la race. Ce rapport fut adressé à la Conférence « Capon Springs » sous la forme d'une dissertation intitulée : « L'éducation industrielle considérée comme facteur du développement de la négresse (1). » L'enseignement auquel le rapport est consacré fut donné dans la maison d'école après les classes du jour, de telle sorte que non seulement les enfants, mais aussi les femmes de tout âge pussent y assister. Des meetings pour les mères furent organisés à Norfolk, et aussi dans divers autres centres du pays : on espérait par là qu'une amélioration sensible pourrait se faire sentir sans retard dans les foyers des nègres. Dans les réunions destinées aux mères, on parlait et on discutait au sujet des soins à donner aux enfants, de la nourriture qui leur convient, des devoirs domestiques ; on insistait, comme sur des sujets de la plus grande importance, sur les soins à donner aux malades, les premiers secours à appliquer dans les cas imprévus et subits. On organisa des classes pour tous les gens d'un même quartier, dans différentes maisons ; on y donna des leçons pratiques de propreté, de cuisine, et de couture. Ces derniers cours avaient lieu la plupart du temps le soir, et ils furent considérés par les négresses, habituées aux durs travaux, comme des sortes de réunions récréatives.

(1) Mr. S. E. Breed, dans les *Proceedings of the Second Capon Springs Conference for Education in the South*, pp. 81-92, 1899.

Le travail industriel à l'école de Norfolk City est décrit de la façon suivante : « A l'école de Norfolk, les classes de cuisine et de couture pour les enfants et les femmes ont lieu tous les jours Il arrive souvent que la mère, la tante et les enfants sont enrôlés à la fois dans les diverses classes. Les cours de cuisine sont une grande attraction pour les fillettes. I à, on leur enseigne l'art de conduire un ménage : petit à petit, elles commencent à faire le marché, et on leur permet d'effectuer les achats elles-mêmes, de dresser le menu d'un repas, de faire les comptes et, quand elles peuvent épargner un sou sur les fournitures, elles sont toutes fières : bien que plus d'une petite femme de ménage en herbe ait parfois dépensé le surplus de son argent à acheter du sucre candi, cependant les petites acheteuses économes ont généralement une conception très haute et très vive de la valeur d'un sou. Un des traits distinctifs de cette œuvre est l'existence d'une classe destinée à la formation des maîtresses : cette année, cinq jeunes femmes ont reçu leurs certificats de maîtresses de cuisine, après deux années d'étude. »

En janvier 1900, des classes industrielles furent établies à Newport News (Virginie) dans la principale école communale pour les nègres. Cette œuvre fut copiée sur celle de Norfolk ; son but est le même, à savoir l'amélioration des intérieurs nègres, et la préparation des femmes à remplir mieux leurs obligations sociales et domestiques. Cette œuvre a été placée principalement sous la direction de maîtres et diplômés de Hampton. Le rapport déclare que : « Toutes les mesures qui ont donné de bons résultats à Norfolk ont été mises promptement en vigueur à Newport News, à savoir, classes de couture et de « Sloyd », pour les enfants, considérées favorablement par les directeurs d'écoles ; classes d'adultes, ayant lieu après les heures d'étude réglementaires; cercles de « King's Daughters » et de « King's Sons », réunions pour les mères, classes de

cuisine et cercles d'apprentissage de la couture, dans des maisons particulières. Par leur histoire et leurs résultats, les classes « Huntingdon » ressemblent à celles de Norfolk, avec cependant quelques divergences dues à la différence des conditions et des degrés de perfection dans le travail. Dans une des plus mauvaises régions de Newport News, une maîtresse d'école privée donne des leçons de couture, tout en venant elle-même s'instruire et se perfectionner au quartier général de l'École Huntingdon. Un diplômé de Hampton, demeurant entre Newport News et Hampton, dirige une classe du soir pour une dizaine de petits ajusteurs, qui commencent à placer des fonds dans une banque, et que l'École Huntingdon a pris sous sa protection. Les réunions pour les mères, comme celles de Norfolk, sont favorisées de conférences hebdomadaires du Dr. Weidner, directeur de l'hôpital de Dixie, et de l'École de gardes-malades de Hampton. Quelques-unes des femmes sont très intelligentes, et sont capables de proposer de petites thèses sur divers sujets d'économie domestique, lesquels sont discutés pendant qu'elles cousent au profit de leur familles ou de quelques pauvres du voisinage. Quarante personnes, représentant tous les quartiers de Newport News, sont enrôlées dans ces réunions.

L'éducation industrielle n'a pas seulement une grande importance pour la femme, sur laquelle retombe tout le poids de l'administration d'un ménage. Elle n'est pas moins indispensable à la jeune négresse qui doit gagner sa vie comme femme à gages. Presque toutes les jeunes filles de race noire, et la majorité, peut-être, des femmes mariées, doivent pourvoir à leur propre entretien et à celui de leur famille. Les statistiques montrent que, dans presque toutes les grandes villes, et dans beaucoup de centres ruraux, la population noire se compose en grande majorité de femmes. Cela oblige les jeunes filles à entrer en service ; c'est pourquoi il importe de les préparer à ce genre d'oc-

cupation. Le problème se trouve en outre compliqué par ce fait que l'élément mâle d'une famille est en concurrence extrêmement ardente avec les blancs, et est souvent sans travail, par suite des préjugés de race. Les nègres se trouvent ainsi, sans aucune faute de leur part, obligés de vivre aux dépens des négresses, qui n'ont point de concurrence à redouter sur le terrain du service domestique. La nécessité de la formation industrielle des jeunes négresses est montrée avec une grande évidence par ce rapport du Département du Travail :

« En examinant les chiffres des rapports sur Atlanta (Géorgie) nous remarquons, que, sur un total de 324 familles, 73, ou 22 53 0/0, étaient entretenues par le chef mâle de la famille; 31, ou 9 57 0/0, par une femme, chef de famille; et 84, ou 25 93 0/0, entièrement ou en partie par un chef mâle et une femme chef de famille (1). On doit se souvenir, en employant les termes « chef mâle » et « femme chef de famille » que dans la presque totalité des cas, ils désignent respectivement le père et la mère de famille. On voit donc par là, que sur 324 familles d'Atlanta (Géorgie), 31 ou 9 57 0/0, étaient entièrement entretenues par la mère; 205, ou 63,27 0/0, étaient entièrement ou partiellement entretenues par la mère; 47, ou 14 51 0/0, devaient toute leur subsistance au travail des femmes, tandis que 25 93 0/0, la devaient entièrement au travail des hommes. Les chiffres des rapports sur 10 groupements de population à Nashville (Tennessee), sur le seul groupement de Cambridge (Massachusetts) et sur 32 groupements situés dans d'autres cités, peuvent être interprétés d'une manière analogue. Le nombre total des familles comprises dans les recherches sur tous les groupes de toutes les villes était de 1,137. De ce nombre, 304, ou 26 74 0/0,

(1) Les autres familles sont soutenues par des parents qui ne sont pas les chefs de famille ou par des enfants mineurs.

étaient nourries entièrement par le chef mâle de la famille; 89, ou 7 83 0/0, par la femme chef de famille, tandis que 255, ou 22 43 0/0, étaient soutenues par les chefs de famille, hommes et femmes; 650, ou 57,17 0/0 de ces familles, étaient nourries entièrement ou en partie par des femmes; 140, ou 12 31 0/0, entièrement par des femmes, tandis que 360, ou 31 65 0/0, vivaient grâce au travail exclusif des hommes (1).

On parle beaucoup de la tendance de la négresse à l'immoralité, et des conséquences qui en résultent pour la race.

(1) *Condition of the Negro in various Cities*, *Bulletin of Labour* p. 267, n° 10, May, 1897.

NOMBRE DE FAMILLES ET MOYENS D'EXISTENCE					
PAR QUI EST SOUTENUE LA FAMILLE	Atlanta (Géorgie) 16 groupes.	Nashville (Tennessee) 10 groupes.	Cambridge (Massachusetts) 1 groupe	Autres villes 32 groupes.	Nombre total de familles.
Chef de famille père.	73	60	40	131	304
Chef de famille père, et enfants (garçons).	10	14	4	15	43
Chef de famille père, et enfants (filles)	4	3	1	8	16
Chef de famille père, et enfants (garçons et filles).	7	4		8	19
Chef de famille mère	31	13	4	41	89
Chef de famille mère, et enfants (garçons).	11	7	3	11	32
Chef de famille mère, et enfants (filles).	10	4	1	16	31
Chef de famille mère, et enfants (garçons et filles)	12	5	1	5	23
Chefs de famille père et mère .	84	51	22	98	255
Chefs de famille père et mère, et enfants (garçons)	12	19	1	19	51
Chefs de famille père et mère, et enfants (filles)	5	7		19	31
Chefs de famille père et mère, et enfants (filles et garçons) .	4	2	1	18	25
Chef de famille père, et autres.	18	21	9	24	72
Chef de famille mère, et autres.	22	8	2	23	55
Chefs de famille père et mère, et autres	14	15	8	21	58
Autres (hommes).	1	7	1	4	13
Autres (femmes).	6	6		8	20
Total.	324	246	98	469	1.137

Peut-être les femmes de race noire ne sont-elles pas, loin de là, les seules responsables, et il est très probable, — il est même prouvé par les statistiques des écoles industrielles, — que les jeunes filles qui ont reçu la formation nécessaire pour gagner honnêtement leur vie sortent rarement du bon chemin. Sans doute, comme nous l'avons dit plus haut, la femme nègre trouve plus facilement que l'homme des emplois ; il faut noter cependant que ces emplois sont presque toujours vulgaires et mal payés pour celle qui n'a pas de connaissances spéciales ; et par conséquent, si la femme noire peut trouver à vivre d'une vie misérable, cette existence n'est pas en rapport avec le désir naturel d'un certain bien-être. La jeune négresse ignorante et inexercée ne saurait aspirer qu'à cette existence précaire, et la pauvreté et le découragement, mais ces seules causes, croyons-nous, peuvent tendre à lui faire adopter un moyen peu honorable de subvenir à ses besoins. S'il en est ainsi, il est désirable que l'on se préoccupe de relever le niveau moral de la négresse, et, par elle, celui de la race tout entière. Il est essentiel qu'elle soit pourvue d'un ou de plusieurs gagne-pain, capables de lui assurer quelque chose de mieux qu'une misérable existence au jour le jour.

Ce que nous avons dit plus haut sur la valeur de l'éducation industrielle pour le prédicateur ou le maître nègre s'applique également bien à la jeune négresse qui aspire à une place dans une école. Si son éducation scolaire est complétée par une formation techique en économie domestique, elle deviendra un facteur important de bien-être dans la communauté.

III

Objections à l'enseignement professionnel du nègre. — On insiste beaucoup sur l'incapacité des

nègres à remplir des places importantes dans le monde industriel. On prétend qu'ils ne se font pas faute de laisser en souffrance le travail au moment critique, lorsqu'un cirque arrive dans la ville ou qu'une manifestation religieuse vient offrir aux ouvriers des attractions plus vives. D'autre part, bien qu'on admette généralement que leur tempérament, ami des plaisirs collectifs, les entraîne souvent loin du travail il est cependant certain qu'ils sont plus fidèles à leurs patrons que les blancs, et qu'ils se mettent rarement en grève. Voici l'expression qu'a donnée à cette opinion la *Washington Post* : « Nous sommes d'avis, dit ce journal, que, des illettrés des deux races, les noirs sont préférables. Ils sont conservateurs et bons citoyens Ils ne prennent que difficilement part aux schismes sociaux et aux divagations des sectaires : ils n'ont point de penchant pour la société des anarchistes : on ne peut faire d'eux les instruments ni les agents des incendiaires. Ils constituent la solide, digne et estimable « yeomanry » du Sud. »

Si tous les arguments dirigés contre les capacités industrielles des nègres peuvent sembler plausibles à ceux qui ne les connaissent pas, les statistiques, de leur côté, nous font voir la question sous un aspect tout opposé. Le Onzième Recensement, en donnant le nombre des gens de chaque race engagés dans des industries bien rétribuées, a montré que, dans les 16 États esclavagistes et dans le district de Colombie, où la population nègre est fort nombreuse, et où les associations de travail pour les blancs ne sont pas encore très développées « il y avait 4,826,918 blancs et 2,815,636 nègres employés dans des industries lucratives. Tandis que les nègres formaient 30 0/0 de la population, ils entraient pour le chiffre de 37 0/0 dans le nombre total des ouvriers ». De plus, bien que la majeure partie de ces nègres exécutent les travaux grossiers, cependant, un nombre assez considérable d'entre eux sont désignés comme s'occupant d'ouvrages exigeant un certain

degré d'habileté et un sentiment de la responsabilité, ce qui prouve que le noir n'a pas d'incapacité naturelle à profiter d'une éducation industrielle. Le fait même que le nègre peut devenir un estimable facteur industriel dans le Sud fournit d'ailleurs l'argument le plus fort aux adversaires de sa formation technique. Ce sera là, on peut s'y attendre, et de fait, c'est déjà maintenant, la cause des plus fortes oppositions dirigées contre la formation technique du nègre. Les blancs, en effet, pressentent en lui un formidable rival sur le terrain industriel. On craint que le travailleur nègre bien exercé ne devienne une menace économique pour l'ouvrier de race blanche. Présentement, le noir peut sans aucun doute réduire à presque rien, s'il est nécessaire, les dépenses exigées par son entretien. Le professeur Paul Barringer, de l'Université de Virginie, remarque que « l'ouvrier, qui connaît mieux que personne l'âpreté d'une lutte de salaire avec un concurrent, haïra toujours le nègre en contact avec lui ». Il ajoute : « Il y a aujourd'hui des milliers de nègres dans le Sud qui vivent quotidiennement d'une ration coûtant six sous et demi (soit moins de deux dollars par mois) et qui, s'ils en sentent la nécessité, peuvent subsister encore avec la moitié de cette somme. Imaginez le destin du blanc, obligé de rivaliser avec un travailleur de cette espèce (1) ! » A cet argument, les partisans de l'éducation industrielle pour le noir répondent que l'ouvrier blanc doit profiter lui aussi de l'éducation du nègre. En effet, cette éducation augmentera les besoins des nègres, et pour faire face à ces nouveaux besoins, force leur sera d'exiger des gages plus élevés ; cette augmentation même de leur salaire sera la cause indirecte d'une hausse correspondante dans les salaires de l'ouvrier blanc : d'ailleurs les patrons, par suite des préju-

(1) Paul Barringer, *Negro Education in the South, Educational Review*, vol. 21, p. 236, March, 1901.

gés de race, sont portés à montrer de la préférence envers les ouvriers blancs quand les salaires sont égaux. En outre, plus le nègre travaillera intelligemment, plus il produira, et le résultat sera, en fin de compte, une augmentation de richesse pour la communauté. D'un autre côté, on ne peut douter qu'un sérieux antagonisme économique ne s'accentue en proportion des progrès du noir dans l'industrie, vu que le nègre pourra de plus en plus lutter avec les ouvriers de race blanche peu exercés ou incompétents. Il est en outre évident que, dès qu'un nombre considérable de blancs souffriront de la concurrence nègre, des émeutes éclateront, ainsi que des rixes entre les deux races (1). C'est dans le but d'éviter cette collision fatale que beaucoup d'habitants du Sud hésitent à donner au nègre l'éducation nécessaire, et semblent plus disposés à consacrer toute leur énergie au développement de l'éducation industrielle des blancs qui ne peuvent, par suite de leur pauvreté, subvenir eux-mêmes aux frais de leur formation. Une des questions les plus alarmantes du problème économique dans le Sud, c'est la généralisation du travail des enfants, et cette misère sociale est communément attribuée à la présence du nègre dans le champ industriel. On prétend en effet que le chef de famille de race blanche ne peut soutenir une lutte de salaire avec le nègre habile, et qu'il est obligé en conséquence de mettre ses enfants à la fabrique, pour que ces derniers l'aident à subvenir aux frais du ménage.

(1) J. M. Bicknell, *The Negro Problem*, *Arena*, vol. 29, pp. 614-615, juin 1903... « Mais quand les efforts du nègre pour gagner sa vie commenceront à porter un préjudice sérieux à la bourse ou au dîner du blanc, soyons bien assurés qu'une lutte sanglante éclatera inévitablement. Il existe entre les races un antagonisme inné qu'aucune conférence de morale ne pourra jamais déraciner. Dans différents endroits, des nègres ont été lynchés publiquement, tandis que la foule des blancs contemplait le spectacle et l'approuvait. Certes, de tels procédés ont été critiqués, mais ils n'auraient pas été tolérés, si les victimes avaient appartenu à la race blanche. »

Associations de Travail. — Mais la difficulté la plus sérieuse qui s'oppose à l'éducation industrielle du nègre provient de l'attitude hostile des Associations de Travail. C'est une vérité de bon sens que l'on ne doit pas faire des sacrifices de temps et d'argent pour former un jeune homme à un métier qu'il n'aura pas la permission d'exercer. A présent, il n'y a dans le Nord que bien peu de carrières, en dehors des emplois les plus bas, dans lesquelles les nègres puissent gagner leur vie. Partout les Associations de Travail gouvernent la situation, et leur influence s'étend aux États du Sud. Il n'est donc pas surprenant que la grande masse des nègres ne montrent pas beaucoup d'enthousiasme pour l'éducation manuelle, et se contentent du genre de travail le plus infime et le plus bas, tandis que les plus ambitieux s'efforcent d'obtenir une éducation libérale dans les écoles, afin de se donner par ce moyen des satisfactions personnelles, à défaut d'une profession lucrative (1).

(1) Booker T. Washington, dans *Future of the American Negro*, pp. 174-176, raconte le fait suivant : « Il n'y a pas longtemps, une femme de race noire, vivant dans un de nos États du Nord, avait entendu dire à mainte reprise dans son village que le nègre était de nature paresseux, inintelligent et peu disposé au travail. Quand son fils unique eut la force nécessaire, elle lui fit apprendre parfaitement, à grands frais et à force de sacrifices, l'état de mécanicien. Une place lui fut trouvée dans un établissement des environs. Son dîner au bras, dans un panier, excité par les prières de sa mère toute heureuse maintenant, le jeune homme se rendit à son usine pour son premier jour de travail. Qu'arriva-t-il ? Chacun des vingt ouvriers de race blanche jeta à terre ses outils délibérément, jurant de ne jamais donner à un noir l'occasion de gagner honnêtement sa vie. Le jeune nègre essaya d'entrer dans un autre établissement ; ce fut le même résultat. Il en fut toujours de même. Aujourd'hui, ce noir, autrefois plein de promesses et d'honorable ambition, est un misérable ivrogne sans espérance ni énergie. Je demande : « Qui a flétri la vie de ce jeune homme ? Qui est responsable « de cette existence perdue ? » Je ne sais quel est le pire, de l'ancien maître qui forçait son esclave à travailler sans salaire, ou de l'homme, qui, par la force et les grèves, oblige son voisin à renoncer à travailler pour gagner sa vie. »

Cette rivalité entre les blancs et les nègres sur la question du travail n'est nullement d'origine récente. Les rapports historiques montrent que, dès les premiers temps de la colonisation, les ouvriers de race blanche protestaient amèrement contre l'introduction du travail des noirs. En 1837, le comité législatif du Maryland recevait des pétitions, ayant pour but d'obtenir l'interdiction pour les nègres libres de devenir artisans. Les gouvernements des États, tant du Nord que du Sud, étaient fréquemment pressés d'empêcher les nègres d'exercer des métiers. A Wilmington, dans la Caroline du Nord, en 1857, une bande d'ouvriers blancs détruisit la charpente d'une maison que des noirs étaient en train de construire, et menaça de démolir tous les édifices que les nègres élèveraient à l'avenir. Des désordres semblables eurent lieu dans d'autres États, et particulièrement dans ceux qui appartenaient à la zone de démarcation, et où la concurrence était la plus active.

Un comité, chargé d'étudier l'état industriel des noirs, pour la Conférence Nègre de Hampton, en 1899, rapportait qu'à Washington, dans le District de Colombie, où les nègres se trouvent évidemment dans leur maximum de prospérité, on ne comptait que 500 ouvriers nègres, barbiers non compris. Il y avait environ 100 maçons, 75 charpentiers, 80 peintres, 75 plâtriers, 100 mécaniciens, et une centaine d'autres ouvriers, occupés à divers travaux d'adresse. Il y faut ajouter un assez grand nombre de briquetiers. En règle générale, les nègres ne sont pas reçus dans les Associations de Travail pour blancs, bien qu'il y ait certaines organisations, par exemple les Sociétés d'Imprimeurs et de Relieurs, qui comptent un petit nombre de nègres parmi leurs membres. Cependant lesdits membres sont employés dans l'Imprimerie du Gouvernement, et se trouvent dans l'impossibilité d'obtenir de l'ouvrage dans aucun journal ou dans aucune impri-

merie où travaillent des membres de l'Association, quand ils quittent le service du Gouvernement. Le rapport dit en outre que le travail des blancs est soumis à Washington à une organisation si sévère, que les travaux importants dirigés par des entrepreneurs sont exécutés sous le contrôle des Associations. Il en résulte que les ouvriers nègres se trouvent de plus en plus réduits aux travaux inférieurs (1). Une étude des questions ouvrières à Philadelphie met en lumière des faits intéressants sur l'exclusion des nègres dans les diverses industries (2). En décem-

(1) John S. Durham, *The Labour Unions and the Negro*, *Atlantic Monthly*, vol. 81, p. 226, février 1898.

(2) John S. Durham, *The Labour Unions and the Negro*, *Atlantic Monthly*, vol. 81, pp. 228-229 : « Deux frères, imprimeurs de leur état, vinrent à Philadelphie il y a quelques années pour y exercer leur métier. Rien dans leur physionomie ne dénotait leur origine africaine. L'un trouva de l'ouvrage dans un grand établissement, où des blancs étaient employés, et l'autre obtint une place de compositeur dans un journal publié par des nègres. Au bout de deux ou trois ans de fidèles services, le premier de ces deux frères était devenu contremaître de l'atelier où il travaillait. Alors, un de ses subordonnés apprit le secret de son origine, et se hâta de communiquer cette nouvelle sensationnelle à ses camarades de travail. Ces derniers nommèrent aussitôt une députation chargée de sommer le patron de renvoyer l'imprimeur de race noire, sans quoi, il aurait à se procurer un autre personnel. Le contremaître reconnut son origine, mais protesta qu'on n'avait pas le droit de lui faire aucun reproche à cause de sa race. Le patron dit alors : « Je suis de votre « avis et votre travail est parfaitement satisfaisant. De plus, je suis « indigné de cette sommation, que m'ont adressée ces gens, après « avoir travaillé jusqu'à ce jour en parfaite harmonie avec vous. Vous « êtes plus utile à mes affaires qu'aucun des autres ; vous connaissez « les contrats que j'ai fait avec mes clients, et vous savez la grandeur « de la perte que j'éprouverais, si mon personnel me quittait ainsi, « tout à coup. Si vous pouvez me trouver une équipe de noirs, aussi « capables que vous, je laisserai les autres aller et je vous maintiendrai « dans votre situation actuelle. » Le contremaître répondit : « Je ne « puis vous procurer le personnel que vous demandez. Mais je puis « vous suggérer un stratagème, grâce auquel je ne serai pas sans « ouvrage. J'ai un frère, qui a les cheveux blonds et est un imprimeur « de premier ordre. Renvoyez-moi et prenez-le à ma place. Je pourrai

bre 1859, il y avait 1,637 hommes et femmes, considérés comme ouvriers capables. Un statisticien Quaker remarque : « Moins des deux tiers de ceux qui connaissent un métier exercent ledit métier. Quelques-uns suivent d'autres carrières qu'ils ont choisies, mais le plus grand nombre sont obligés de renoncer à leurs métiers à cause du préjugé toujours aussi vivace qui existe contre leur couleur. »

Toutes les Associations d'employés des chemins de fer, dans toute l'étendue des États-Unis, excluent les noirs. Ainsi, aucune place n'est possible pour le nègre dans cette branche, sauf la situation infime de « porter » (garçons ou hommes d'équipe), dans laquelle les gages sont faibles, quelque lucratifs que soient les « pourboires », et où il n'y a aucune chance d'avancement. Il est vrai que lors de l'organisation à Chicago de « l'American Railway Union », on discuta beaucoup au sujet d'une clause proposée dans les statuts, portant sur l'exclusion des nègres. Mr. Debs demanda qu'une telle loi ne fût pas acceptée, attendu que ce préjugé contre la race noire pourrait être considéré comme injuste par le grand public, et jeter de la défaveur sur l'organisation. Cet argument prévalut ; la clause fut supprimée, mais elle demeure cependant à l'état de loi non écrite. Le même principe d'exclusion règne dans le service des tramways. En mars 1896, deux nègres furent employés comme wattmans sur une ligne à trolley de Philadelphie. Les employés blancs protestèrent immédiatement et quittèrent l'ouvrage. Le directeur de la ligne fut obligé de renvoyer les nègres pour que la circulation sur

« alors prendre la sienne. » Le plan fut adopté. Les deux frères changèrent de situation et l'harmonie régna dans l'atelier d'imprimerie, jusqu'à ce que l'identité du frère aux cheveux blonds fût reconnue. Le premier des deux frères abandonna la lutte de désespoir. Il quitta un jour ses amis et sa famille et entra dans un monde plus vaste. Il devint un blanc parmi les gens qui ne le connaissaient pas et il mène maintenant une vie prospère. »

cette ligne ne fût pas interrompue. Dans trois villes du Nord seulement, les employés de race blanche ont permis aux noirs de travailler avec eux aux tramways, et partout le nombre de nègres ainsi employés a été trop insignifiant pour qu'on en parlât. Le Comité des affaires et du travail, à la Conférence nègre de Hampton, a donné dans son rapport le résumé suivant sur la situation des ouvriers nègres :

« Les Associations de Travail, dans les États situés sur la ligne de démarcation, ont généralement suivi une politique exclusiviste à l'égard de la race noire, et ont refusé de comprendre les artisans nègres dans leur projet d'organisation. De cette manière, ces derniers ont été forcés de chercher du travail dans leurs métiers respectifs, en dehors de l'Association, et de l'accepter aux salaires qu'ils ont pu trouver. On a persévéré dans cette politique sans interruption depuis la guerre civile.

« La raison généralement donnée par les Associations de gens de race blanche pour ne pas admettre les nègres dans leur sein, est exprimée par Mr. E. E. Clark, président des « Railway Conductors », et par un certain nombre d'autres. Mr. Clark dit : « Les nègres sont toujours disposés à travailler pour des gages que les blancs ne sauraient accepter et auxquels on ne pourrait d'ailleurs leur demander de consentir. » Quel argument extravagant ! On refuse d'admettre les noirs dans l'Association, on les force de chercher leur vie en dehors d'elle on leur refuse le bénéfice de la protection et de la discipline de ladite Association, et quand, pour vivre, ils sont forcés d'accepter de l'ouvrage aux conditions imposées par les patrons, les membres de l'Association s'écrient : « Non, nous ne recevons pas le nègre dans notre société, parce qu'il est toujours disposé à travailler pour un salaire que les blancs ne peuvent accepter. » Il y a eu des exemples de tentatives faites par les ouvriers noirs pour s'organiser séparément.

Mais généralement, quand ces organisations sont entrées en concurrence avec les Associations de blancs pour le même métier, les Associations de noirs ont été incapables de résister à l'opposition des patrons, à l'Association des ouvriers blancs, au préjugé de race, et elles se sont dissoutes. »

J'ai envoyé personnellement des lettres d'enquête aux directeurs des institutions industrielles et aux autres personnes intéressées à l'éducation des nègres, dans le but de connaître l'utilité de leur formation manuelle. Les réponses émanent d'autorités compétentes, et cependant elles se contredisent souvent : Il ne faut pas attribuer ces contradictions uniquement aux préventions des correspondants ; en réalité, l'avenir industriel du nègre diffère aujourd'hui suivant le pays ; ce qui est vrai à un endroit est faux dans la ville voisine. Nous croyons utile de donner ici un aperçu de ces réponses contradictoires, en reconnaissant que chacune d'elles exprime une vérité pour le pays qu'elle concerne. La question posée était celle-ci : « Les diplômés nègres des écoles professionnelles trouvent-ils emploi dans les carrières demandant une certaine habileté, ou bien les Associations de Travail les réduisent-elles à des situations inférieures ? »

Texas. — Du Texas, nous avons reçu les réponses suivantes :

Galveston — « Les nègres munis d'une formation industrielle trouvent de l'ouvrage évidemment, mais cela est plus difficile pour eux que pour un blanc d'habileté égale. A mon avis, il y a utilité à donner une éducation industrielle aux nègres dans des écoles spéciales ; cette éducation leur fournit comme aux autres races le moyen de percer. »

Beaumont. — « Les gens qui ont suivi jusqu'au bout des cours spéciaux trouvent facilement des emplois, avec des salaires raisonnables. Il est vrai qu'ils sont exclus des

Associations de Travail, mais l'abondance du travail et sa variété permettent à toutes les catégories d'ouvriers nègres de trouver à s'embaucher. »

Crockett. — « Les diplômés nègres des écoles professionnelles ne trouvent pas facilement d'emploi. Ils sont, pour la plupart, soumis à une exclusion méthodique de la part des Associations de Travail. D'autre part, la « American Federation of Labour » est bien déterminée à agir avec justice et franchise avec les nègres, et l'esprit syndical s'est grandement répandu parmi eux dernièrement. »

MISSOURI, *Jefferson City.* — « Dans le Sud, les nègres sont employés comme habiles artisans et s'organisent en Associations de Travail. »

Kansas City. — « Les écoles professionnelles pour les noirs sont pour la plupart situées dans cette partie du pays où le nègre passe pour être habile ouvrier. Conséquemment, les diplômés de ces écoles réussissent bien. On les demande à la fois pour les industries et comme maîtres dans les écoles professionnelles. Quant aux Associations de Travail, elles opposent un obstacle aux nègres dans le Nord et dans l'Ouest. L'instruction industrielle, si elle forme aux affaires et donne de l'éducation au sens général du mot, en même temps que la dextérité manuelle, empêchera les Associations de faire contre les nègres dans le Sud ce qu'elles font dans le Nord. »

Louisiane. — « En général, les diplômés nègres des écoles professionnelles sont réduits aux emplois inférieurs par les Syndicats. »

ARKANSAS, *Pine Bluff.* — « On a quelques exemples d'ouvriers habiles trouvant du travail avec rétribution suffisante. Mais l'effort général est toujours dirigé dans le but d'exclure les nègres des Associations. Quand cette opposition cède enfin, on permet aux nègres d'organiser des syndicats spéciaux. »

Ohio, *Xenia*. — « Les ouvriers de race noire trouvent assez facilement de l'ouvrage. »

Tennessee. — Un éducateur éminent du Tennessee écrit : « J'apprends que la lutte contre l'élément nègre sur le terrain du travail devient plus ardente, et que les ouvriers noirs capables ne trouvent guère de travail que chez les entrepreneurs nègres. Ceux-ci sont évidemment encore en petit nombre. Une amélioration se produira sans doute dans la situation, par suite des entreprises nègres, employant des ouvriers nègres, et produisant des articles pour la consommation des noirs. C'est un problème de savoir si deux civilisations de nature aussi différente peuvent réellement vivre côte à côte dans ce pays.

« Hier encore, je consultais un entrepreneur au sujet d'une couverture d'ardoise à mettre à un de nos bâtiments (Collège nègre). Je lui dis que je pouvais lui fournir deux bons ouvriers parmi nos étudiants, lesquels travailleraient sous la direction de son surveillant ou de ses hommes. L'entrepreneur en question me répondit aussitôt que ses hommes ne consentiraient jamais à travailler avec des gens n'appartenant pas à leur syndicat, et certainement pas avec des nègres. La question de l'emploi des jeunes nègres, dans d'autres positions que celles de domestiques, et en tant qu'instituteurs et prédicateurs pour leur propre race, est une des questions les plus urgentes pour le présent et pour un avenir immédiat. »

Kentucky. — Les rapports du Kentucky semblent être un peu plus favorables aux nègres.

Lexington. — « Les diplômés nègres des écoles professionnelles peuvent entrer dans les Associations de Travail, et un grand nombre d'entre eux occupent des situations qui nécessitent de l'adresse et leur valent des salaires lucratifs. »

Covington. — « Il n'y a pas, que je sache, d'ouvriers nègres capables sans ouvrage. »

Paducah. — « Les Syndicats opèrent contre les nègres, les réduisant à des positions inférieures. »

ALABAMA, *Normal.* — « C'est un fait que, en règle générale, les nègres, diplômés ou non, qui sont préparés à se lancer dans les hautes entreprises industrielles, sont l'objet de l'opposition des Syndicats. Cette opposition est visible partout où les Syndicats sont les maîtres, au Sud comme au Nord. »

GÉORGIE, *Sandersville.* — « Les élèves des écoles professionnelles trouvent tous les emplois qu'ils désirent. »

Rome. — « Les Syndicats ne sont pas assez puissants ici pour s'opposer efficacement aux nègres munis d'une formation industrielle. Ces derniers trouvent autant de travail qu'ils peuvent en désirer. »

Atlanta. — « Les statistiques montrent que les diplômés des écoles professionnelles ne se lancent pas en grand nombre dans les carrières industrielles, parce qu'ils trouvent ordinairement une occupation comme instituteurs ou prédicateurs. Les ouvriers capables, dans tous les métiers de construction, trouvent de l'ouvrage sans aucune difficulté dans notre État, sans rencontrer d'opposition de la part des Syndicats. On ne peut faire d'exception que pour les métiers de plombier et d'électricien. »

MISSISSIPI, *Grenada.* — « Les diplômés nègres des écoles professionnelles trouvent, dans quelques États du Sud, de l'ouvrage dans les métiers qui demandent de l'adresse, mais dans certains endroits ils sont réduits par les Syndicats à des positions inférieures. »

Jackson. — « Généralement les diplômés nègres des écoles professionnelles trouvent du travail dans les métiers demandant de l'adresse. Nous n'avons pas de Syndicats pour leur faire la guerre. »

LOUISIANE, *La Nouvelle-Orléans.* — « Un ouvrier nègre adroit peut trouver de l'ouvrage en abondance. Les Syndicats ne veulent pas de noirs. »

FLORIDE, *Jacksonville.* — « Les diplômés nègres des écoles professionnelles peuvent sans grande difficulté obtenir des emplois lucratifs, quand ils sont parfaitement formés à leur métier. Les Syndicats n'opèrent pas contre eux d'une manière importante dans le Sud. »

Martin. — « Les diplômés nègres des écoles professionnelles ont bien réussi dans quelques circonstances, mais la majorité d'entre eux n'ont pas trouvé d'emploi, ou n'ont pu se procurer le capital nécessaire pour se faire une situation dans la branche pour laquelle ils s'étaient formés. En disant qu'ils n'ont pas eu le capital nécessaire, je veux dire qu'ils ne possédaient pas assez d'argent pour monter une boutique et attendre les bénéfices. J'ai vu un certain nombre de diplômés chargés de l'enseignement littéraire dans les écoles, si je peux parler ici d'enseignement littéraire. Les écoles professionnelles devraient être développées et soutenues, et alors, les diplômés pourraient arriver à des résultats plus satisfaisants. J'ai enseigné dans les écoles nègres du Tennessee, du Mississipi, de la Louisiane et de la Floride, et je ne connais personnellement pas un seul diplômé des écoles nègres professionnelles qui puisse se faire embaucher pour des travaux publics en qualité d'ouvrier. J'ai entendu dire qu'il y en avait six ou dix. »

CAROLINE DU NORD, *Winton.* — « Les ouvriers habiles trouvent facilement à s'employer, malgré leur race et leur couleur, là où il n'existe pas de Syndicats. Mais là où les Syndicats sont en vigueur, leur opposition se manifeste contre les ouvriers nègres »

Windsor. — « Je n'ai entendu parler d'aucune opposition dirigée contre les diplômés nègres des écoles professionnelles, pour les empêcher d'obtenir des situations dans la Caroline du Nord. »

Greensboro. — « Les diplômés nègres des écoles professionnelles qui sont habiles ouvriers voient s'ouvrir devant eux de superbes perspectives dans le Sud. En réalité, le

Sud est un terrain beaucoup plus favorable que le Nord pour presque toutes les formes du travail des nègres. »

Elizabeth City. — « Il n'est pas encore sorti un grand nombre de diplômés nègres des écoles professionnelles. Les Syndicats n'ont pas encore entravé d'une manière directe la carrière de ceux qui en sont sortis. »

Kings Mountain. — « Il y a relativement peu de Syndicats dans le Sud. Je crois que tous les nègres vraiment capables obtiennent d'assez bonnes positions dans les divers métiers. »

Carolines du Sud, *Columbia.* — « Le nombre des diplômés sortis des écoles professionnelles n'est pas encore assez grand pour attirer beaucoup l'attention. Les neuf dixièmes environ du travail industriel, et presque tous les grands ouvrages, sont exécutés dans le Sud par les nègres. Les Syndicats essaient dans la plupart des localités d'exclure les nègres, mais ces Syndicats ont échoué dans leur entreprise. Quand un blanc et un noir sont employés comme ouvriers, et pour faire le même ouvrage, le blanc reçoit une rétribution supérieure à celle du noir. »

Saint-George. — « Généralement les diplômés nègres des écoles professionnelles trouvent des emplois dans les branches industrielles qui demandent de l'habileté. J'ajouterai qu'ici, dans le Sud, les écoles professionnelles sont plus en faveur auprès des blancs que les écoles chargées de donner l'instruction libérale : l'éducation industrielle est considérée ici, parmi les nègres, comme la clef du problème. »

Virginie, *Danville.* — « Les diplômés industriels trouvent de l'ouvrage dans le Sud, mais ils ne peuvent obtenir presque aucun emploi dans le Nord. Les Syndicats réduisent rapidement les nègres aux emplois inférieurs, et auront tôt fait de les exclure entièrement. »

Les réponses mentionnées sont, à dire vrai, inquiétantes, et semblent indiquer une période critique dans la situa-

tion industrielle du nègre : il ne s'agit plus, à ce qu'il semble, de mettre en doute sa capacité, comme individu, à acquérir une adresse professionnelle, et par suite la prospérité matérielle; mais il se pose plutôt une question égoïste, qui est de savoir si on lui permettra d'exercer un métier quand il sera devenu habile. Tant qu'il reste un simple manœuvre destiné à exécuter le gros ouvrage, on le tolère; mais comme ouvrier habile, pouvant concurrencer avec succès le travilleur blanc, il rencontre dans son rival un ennemi tenace, disposé à mettre en usage toute la puissance que lui fournit le système des Associations de Travail (1).

IV

ÉCOLES PROFESSIONNELLES

La question qui se pose naturellement est de savoir si les écoles professionnelles pour les nègres doivent prendre en considération l'hostilité manifeste des Syndicats et n'enseigner, par suite, aux jeunes nègres que les métiers dans lesquels ils ne rencontreraient probablement aucune opposition de la part des ouvriers de race blanche, ou bien si ces mêmes écoles, en donnant une instruction comprenant l'universalité des métiers, pourraient assurer à leurs élèves la possibilité de résister, par les qualités acquises à l'école, à l'action contraire des Syndicats. Il est évident que si certaines Associations ont exclu les nègres, ce n'est pas tant à cause du préjugé de race, que parce que les noirs, privés jusqu'à présent de formation industrielle, sont généralement considérés comme incapables. Quand il existera un nombre assez considérable d'ouvriers nègres habiles (télégraphistes, sculpteurs sur bois, etc.),

(1) Voir à l'Appendice A la liste des Syndicats et leur attitude au sujet du travail des nègres.

ils seront sans aucun doute admis dans les sociétés de race blanche, ou ils seront autorisés à former des sections de race noire dans les organisations de l'État ou sociétés nationales.

Afin de mieux comprendre cette phase du problème industriel dans le Sud, il faut connaître en quelque manière la nature de l'œuvre accomplie par les écoles d'enseignement manuel, et se demander si les méthodes maintenant en vigueur amèneront avec le temps une solution satisfaisante, et pourront transformer la masse des nègres illettrés et indisciplinés en membres intelligents et actifs du corps social. Les rapports de l'année scolaire 1899-1900 accusent un nombre de 98 écoles industrielles de différente importance, dispersées à travers les États-Unis (1). Naturellement, on ne saurait s'attendre à ce que ces écoles puissent répondre aux besoins de neuf millions d'habitants, à moins que l'œuvre de ces institutions ne soit complétée par un enseignement manuel donné dans les écoles communales.

On a entrepris de donner quelque enseignement professionnel dans plusieurs écoles communales pour les blancs, mais on a fait jusqu'ici très peu d'essais dans cette voie en faveur des nègres. Parmi les États du Sud où l'éducation séparée est de règle, quelques-uns seulement font mention de l'instruction industrielle donnée aux enfants noirs, et elle est presque toujours limitée à plusieurs grandes villes. Les États qui donnent cette instruction sont : l'Arkansas, le Missouri, la Géorgie, la Caroline du Sud, le Texas, la Virginie. Il se passera encore un certain temps sans doute avant que l'enseignement industriel ne forme une partie des cours des écoles communales ; il faut attribuer ce fait aux frais que nécessiterait l'introduction d'une telle œuvre, et au déplorable manque de fonds scolaires.

(1) Voir à l'Appendice B la liste des Écoles professionnelles.

Hampton Institute. — La première école professionnelle pour les nègres fut établie en 1868 par le général Armstrong, à Hampton (Virginie), sous le nom d'« Institut Normal et Agricole de Hampton », et sous les auspices de l'« American Missionary Association ». En 1878, les Indiens y furent admis, et cette entreprise pour donner une coéducation aux deux races a été sous tous les rapports couronnée de succès. La première école fondée pour l'instruction pratique des deux races arriérées ne se trouve qu'à quelques milles de distance de l'endroit où furent vendus les premiers esclaves nègres en Amérique. et sur l'emplacement même du village indien de Kecoughtan, détruit autrefois par les colons de race blanche.

L'institut de Hampton n'est pas une école du gouvernement ni de l'État. Il fut cependant autorisé, en 1870, par l'Assemblée générale de Virginie, et obtint la personnalité civile. Il est dirigé par une commission de dix-sept administrateurs, représentant sept sectes religieuses différentes et les diverses parties du pays. L'école est chrétienne, mais strictement indépendante de tout esprit de secte.

En outre, le Gouverneur de Virginie nomme une Commission d'inspecteurs, chargée de rendre compte à l'État de l'emploi des $ 10,000, qui constituent la quote-part d'intérêt annuel du « Land Scrip Fund ». Le Gouvernement fédéral, par un subside voté au Congrès, donne annuellement à l'Institut $ 167, pour l'entretien de chacun des 120 Indiens qui se trouvent dans l'école. Les autres ressources de celle-ci consistent en fonds de donation, en subsides des Slater et Peabody Board, en fonds placés à intérêt, et en diverses sources de revenus moins importants.

Le directeur de l'Institut, Mr. H. B. Frissell, dans son rapport annuel de 1901 adressé aux administrateurs, fournit les renseignements suivants : « L'Institut de Hampton est évalué à $ 600,000. Il est exempt de dettes et

ils seront sans aucun doute admis dans les sociétés de race blanche, ou ils seront autorisés à former des sections de race noire dans les organisations de l'État ou sociétés nationales.

Afin de mieux comprendre cette phase du problème industriel dans le Sud, il faut connaître en quelque manière la nature de l'œuvre accomplie par les écoles d'enseignement manuel, et se demander si les méthodes maintenant en vigueur amèneront avec le temps une solution satisfaisante, et pourront transformer la masse des nègres illettrés et indisciplinés en membres intelligents et actifs du corps social. Les rapports de l'année scolaire 1899-1900 accusent un nombre de 98 écoles industrielles de différente importance, dispersées à travers les États-Unis (1). Naturellement, on ne saurait s'attendre à ce que ces écoles puissent répondre aux besoins de neuf millions d'habitants, à moins que l'œuvre de ces institutions ne soit complétée par un enseignement manuel donné dans les écoles communales.

On a entrepris de donner quelque enseignement professionnel dans plusieurs écoles communales pour les blancs, mais on a fait jusqu'ici très peu d'essais dans cette voie en faveur des nègres. Parmi les États du Sud où l'éducation séparée est de règle, quelques-uns seulement font mention de l'instruction industrielle donnée aux enfants noirs, et elle est presque toujours limitée à plusieurs grandes villes. Les États qui donnent cette instruction sont : l'Arkansas, le Missouri, la Géorgie, la Caroline du Sud, le Texas, la Virginie. Il se passera encore un certain temps sans doute avant que l'enseignement industriel ne forme une partie des cours des écoles communales ; il faut attribuer ce fait aux frais que nécessiterait l'introduction d'une telle œuvre, et au déplorable manque de fonds scolaires.

(1) Voir à l'Appendice B la liste des Écoles professionnelles.

Ohio, *Xenia*. — « Les ouvriers de race noire trouvent assez facilement de l'ouvrage. »

Tennessee. — Un éducateur éminent du Tennessee écrit : « J'apprends que la lutte contre l'élément nègre sur le terrain du travail devient plus ardente, et que les ouvriers noirs capables ne trouvent guère de travail que chez les entrepreneurs nègres. Ceux-ci sont évidemment encore en petit nombre. Une amélioration se produira sans doute dans la situation, par suite des entreprises nègres, employant des ouvriers nègres, et produisant des articles pour la consommation des noirs. C'est un problème de savoir si deux civilisations de nature aussi différente peuvent réellement vivre côte à côte dans ce pays.

« Hier encore, je consultais un entrepreneur au sujet d'une couverture d'ardoise à mettre à un de nos bâtiments (Collège nègre). Je lui dis que je pouvais lui fournir deux bons ouvriers parmi nos étudiants, lesquels travailleraient sous la direction de son surveillant ou de ses hommes. L'entrepreneur en question me répondit aussitôt que ses hommes ne consentiraient jamais à travailler avec des gens n'appartenant pas à leur syndicat, et certainement pas avec des nègres. La question de l'emploi des jeunes nègres, dans d'autres positions que celles de domestiques, et en tant qu'instituteurs et prédicateurs pour leur propre race, est une des questions les plus urgentes pour le présent et pour un avenir immédiat. »

Kentucky. — Les rapports du Kentucky semblent être un peu plus favorables aux nègres.

Lexington. — « Les diplômés nègres des écoles professionnelles peuvent entrer dans les Associations de Travail, et un grand nombre d'entre eux occupent des situations qui nécessitent de l'adresse et leur valent des salaires lucratifs. »

Covington. — « Il n'y a pas, que je sache, d'ouvriers nègres capables sans ouvrage. »

Sud est un terrain beaucoup plus favorable que le Nord pour presque toutes les formes du travail des nègres. »

Elizabeth City. — « Il n'est pas encore sorti un grand nombre de diplômés nègres des écoles professionnelles. Les Syndicats n'ont pas encore entravé d'une manière directe la carrière de ceux qui en sont sortis. »

Kings Mountain. — « Il y a relativement peu de Syndicats dans le Sud. Je crois que tous les nègres vraiment capables obtiennent d'assez bonnes positions dans les divers métiers. »

Carolines du Sud, *Columbia.* — « Le nombre des diplômés sortis des écoles professionnelles n'est pas encore assez grand pour attirer beaucoup l'attention. Les neuf dixièmes environ du travail industriel, et presque tous les grands ouvrages, sont exécutés dans le Sud par les nègres. Les Syndicats essaient dans la plupart des localités d'exclure les nègres, mais ces Syndicats ont échoué dans leur entreprise. Quand un blanc et un noir sont employés comme ouvriers, et pour faire le même ouvrage, le blanc reçoit une rétribution supérieure à celle du noir. »

Saint-George. — « Généralement les diplômés nègres des écoles professionnelles trouvent des emplois dans les branches industrielles qui demandent de l'habileté. J'ajouterai qu'ici, dans le Sud, les écoles professionnelles sont plus en faveur auprès des blancs que les écoles chargées de donner l'instruction libérale : l'éducation industrielle est considérée ici, parmi les nègres, comme la clef du problème. »

Virginie, *Danville.* — « Les diplômés industriels trouvent de l'ouvrage dans le Sud, mais ils ne peuvent obtenir presque aucun emploi dans le Nord. Les Syndicats réduisent rapidement les nègres aux emplois inférieurs, et auront tôt fait de les exclure entièrement. »

Les réponses mentionnées sont, à dire vrai, inquiétantes, et semblent indiquer une période critique dans la situa-

tion industrielle du nègre : il ne s'agit plus, à ce qu'il semble, de mettre en doute sa capacité, comme individu, à acquérir une adresse professionnelle, et par suite la prospérité matérielle; mais il se pose plutôt une question égoïste, qui est de savoir si on lui permettra d'exercer un métier quand il sera devenu habile. Tant qu'il reste un simple manœuvre destiné à exécuter le gros ouvrage, on le tolère; mais comme ouvrier habile, pouvant concurrencer avec succès le travilleur blanc, il rencontre dans son rival un ennemi tenace, disposé à mettre en usage toute la puissance que lui fournit le système des Associations de Travail (1).

IV

ÉCOLES PROFESSIONNELLES

La question qui se pose naturellement est de savoir si les écoles professionnelles pour les nègres doivent prendre en considération l'hostilité manifeste des Syndicats et n'enseigner, par suite, aux jeunes nègres que les métiers dans lesquels ils ne rencontreraient probablement aucune opposition de la part des ouvriers de race blanche, ou bien si ces mêmes écoles, en donnant une instruction comprenant l'universalité des métiers, pourraient assurer à leurs élèves la possibilité de résister, par les qualités acquises à l'école, à l'action contraire des Syndicats. Il est évident que si certaines Associations ont exclu les nègres, ce n'est pas tant à cause du préjugé de race, que parce que les noirs, privés jusqu'à présent de formation industrielle, sont généralement considérés comme incapables. Quand il existera un nombre assez considérable d'ouvriers nègres habiles (télégraphistes, sculpteurs sur bois, etc.),

(1) Voir à l'Appendice A la liste des Syndicats et leur attitude au sujet du travail des nègres.

ils seront sans aucun doute admis dans les sociétés de race blanche, ou ils seront autorisés à former des sections de race noire dans les organisations de l'État ou sociétés nationales.

Afin de mieux comprendre cette phase du problème industriel dans le Sud, il faut connaître en quelque manière la nature de l'œuvre accomplie par les écoles d'enseignement manuel, et se demander si les méthodes maintenant en vigueur amèneront avec le temps une solution satisfaisante, et pourront transformer la masse des nègres illettrés et indisciplinés en membres intelligents et actifs du corps social. Les rapports de l'année scolaire 1899-1900 accusent un nombre de 98 écoles industrielles de différente importance, dispersées à travers les États-Unis (1). Naturellement, on ne saurait s'attendre à ce que ces écoles puissent répondre aux besoins de neuf millions d'habitants, à moins que l'œuvre de ces institutions ne soit complétée par un enseignement manuel donné dans les écoles communales.

On a entrepris de donner quelque enseignement professionnel dans plusieurs écoles communales pour les blancs, mais on a fait jusqu'ici très peu d'essais dans cette voie en faveur des nègres. Parmi les États du Sud où l'éducation séparée est de règle, quelques-uns seulement font mention de l'instruction industrielle donnée aux enfants noirs, et elle est presque toujours limitée à plusieurs grandes villes. Les États qui donnent cette instruction sont : l'Arkansas, le Missouri, la Géorgie, la Caroline du Sud, le Texas, la Virginie. Il se passera encore un certain temps sans doute avant que l'enseignement industriel ne forme une partie des cours des écoles communales ; il faut attribuer ce fait aux frais que nécessiterait l'introduction d'une telle œuvre, et au déplorable manque de fonds scolaires.

(1) Voir à l'Appendice B la liste des Écoles professionnelles.

Hampton Institute. — La première école professionnelle pour les nègres fut établie en 1868 par le général Armstrong, à Hampton (Virginie), sous le nom d'« Institut Normal et Agricole de Hampton », et sous les auspices de l'« American Missionary Association ». En 1878, les Indiens y furent admis, et cette entreprise pour donner une coéducation aux deux races a été sous tous les rapports couronnée de succès. La première école fondée pour l'instruction pratique des deux races arriérées ne se trouve qu'à quelques milles de distance de l'endroit où furent vendus les premiers esclaves nègres en Amérique. et sur l'emplacement même du village indien de Kecoughtan, détruit autrefois par les colons de race blanche.

L'institut de Hampton n'est pas une école du gouvernement ni de l'État. Il fut cependant autorisé, en 1870, par l'Assemblée générale de Virginie, et obtint la personnalité civile. Il est dirigé par une commission de dix-sept administrateurs, représentant sept sectes religieuses différentes et les diverses parties du pays. L'école est chrétienne, mais strictement indépendante de tout esprit de secte.

En outre, le Gouverneur de Virginie nomme une Commission d'inspecteurs, chargée de rendre compte à l'État de l'emploi des $ 10,000, qui constituent la quote-part d'intérêt annuel du « Land Scrip Fund ». Le Gouvernement fédéral, par un subside voté au Congrès, donne annuellement à l'Institut $ 167, pour l'entretien de chacun des 120 Indiens qui se trouvent dans l'école. Les autres ressources de celle-ci consistent en fonds de donation, en subsides des Slater et Peabody Board, en fonds placés à intérêt, et en diverses sources de revenus moins importants.

Le directeur de l'Institut, Mr. H. B. Frissell, dans son rapport annuel de 1901 adressé aux administrateurs, fournit les renseignements suivants : « L'Institut de Hampton est évalué à $ 600,000. Il est exempt de dettes et

d'impôts. Il renferme 55 bâtiments : spacieux dortoirs, une église commémorative, et des locaux pour l'enseignement libéral, professionnel, agricole et de l'économie domestique. On y trouve également des ateliers, où l'on enseigne seize métiers. Les deux fermes appartenant à l'Institut ont une superficie d'environ 800 acres.

« L'école professionnelle, « Armstrong-Slater Memorial School », fut inaugurée en novembre 1896, et le bâtiment affecté à l'enseignement de l'agriculture et de l'économie domestique fut ouvert en mai 1898. Ces deux bâtiments, avec leur matériel, offrent des facilités uniques pour la formation des artisans, des agriculteurs et des professeurs d'économie domestique.

« L'Institut de Hampton emploie 80 professeurs et surveillants ; il est fréquenté par une moyenne de 1,000 élèves, représentant presque tous les États de l'Union ; 400 d'entre eux sont élevés à l'école primaire de Whittier, de la section de l'école normale. »

Le directeur déclare en outre que sur les 1,100 diplômés qui sont sortis de l'Institut, 60 0/0 sont devenus instituteurs et ont donné l'enseignement à plus de 750,000 enfants de leur propre race.

Il y a cinq sections à l'Institut de Hampton :

1° Section académique (3 ans) ;

2° École normale avec école de stage (2 ans) ;

3° Section agricole.

4° Section des industries de production et de l'économie domestique ;

5° École professionnelle ;

Voici le programme des études dans la section académique (1) :

Première année. — Agriculture, étude de la vie des

(1) Les renseignements sur les études dans les différentes sections sont tirés des programmes de 1901.

plantes, des différents terrains, de la vie des insectes, hygiène, géographie, arithmétique, anglais, lecture et littérature, étude de la Bible, musique vocale, dessin, gymnastique ; formation au travail manuel, pour les garçons, menuiserie ; pour les filles, couture, « sloyd ».

Deuxième année. — Science de l'agriculture, hydrographie, drainage des terres, cultures subséquentes, assolements, semis, maladies des insectes et des plantes, engrais et amélioration des terres, physique, géographie, arithmétique, anglais, lecture et littérature, histoire des États-Unis, étude de la Bible, musique vocale, dessin, gymnastique; éducation manuelle, pour les garçons, tournage du bois; pour les filles, couture, cuisine.

Troisième année. — Agriculture, maladies des plantes, industries animales, physique, mathématiques, anglais, lecture et littérature, morale civique, histoire générale, musique vocale, dessin, gymnastique; éducation manuelle, pour les garçons, travail de la forge ; pour les filles, couture, coupe, confection, et aussi cours spéciaux de soins à donner aux malades, d'hygiène, et d'antisepsie domestique, premiers secours à donner aux blessés.

Ecole normale. — Les élèves réguliers sont obligés de posséder le diplôme académique de l'Institut de Hampton ou son équivalent. Le cours est d'une durée de deux ans.

Cours pédagogique : Introduction à l'éducation, psychologie, la psychologie de l'enfance, histoire de l'éducation, auteurs classiques qui ont écrit sur l'éducation, organisation et administration des écoles ; société nègre et indienne.

Cours sur les sujets scolaires (en insistant particulièrement sur les méthodes). Arithmétique, littérature, histoire, géographie, histoire naturelle, éducation manuelle, dessin, science domestique, gymnastique, musique.

Bibliotechnie.

Cours spéciaux conduisant aux diplômes spéciaux de

l'école normale. (Les élèves sont obligés de suivre en même temps les cours généraux). Cuisine, chimie, couture, confection des vêtements, dessin, gymnastique. Travail dans l'école de stage, à l'école publique de Whittier.

Section agricole. — Les mêmes conditions sont requises pour l'admission, que pour le cours d'école normale. Les cours sont de trois ans, et spécialement destinés à ceux qui ont l'intention de devenir professeurs publics d'agriculture ou intendants.

Science : Chimie, botanique, vie des insectes.

Agriculture: Histoire de l'agriculture, comptabilité agricole, nature du sol, drainage, cultures, horticulture, jardinage utilitaire, arboriculture, fleurs, jardinage d'ornement, élevage des animaux.

Laiterie. – Bâtiments de la laiterie, bactériologie du lait, fabrication du fromage, ustensiles de la laiterie.

Cours commerciaux. — Tenue des livres, correspondance commerciale, rédaction des lettres, droit commercial, effets de commerce.

Cours d'électricité. — Cours pratique et technique sur les applications de l'électricité, comprenant l'étude des fils pour lumière électrique, sonnette, etc.

Construction et installation des téléphones, moteurs et dynamos, construction des petits appareils électriques, télégraphie, galvanoplastie et électrotypie.

Cours professionnels : à « Armstrong and Slater Memorial Trade School. » Les candidats à l'admission doivent être âgés d'au moins 16 ans, et capables de passer l'examen d'entrée pour la section académique. Les étudiants sont obligés de consacrer neuf heures par jour à l'étude des métiers, et deux heures à la classe de l'école du soir. Les cours de cette école sont d'une durée de trois ans. Les cours suivants sont ouverts aux étudiants: charpenterie, peinture en bâtiments, charronnerie et forge, travail des machines, métiers de tailleur, de maçon, de plâtrier, de

cordonnier, de bourrelier, de mécanicien pour machines à vapeur, d'étameur, ébénisterie, imprimerie.

Section des ateliers modernes. — Là, certaines industries sont conduites comme des entreprises d'affaires, et sont ouvertes aux élèves qui ont passé un an à l'école professionnelle dans la section pratique. Elles offrent les facilités nécessaires pour apprendre l'organisation des industries de production, pour s'exercer à l'application pratique des principes étudiés à l'école professionnelle, et à l'occasion, pour gagner de l'argent dès avant la sortie de l'école.

Pendant les vacances de juillet et d'août, l'école professionnelle est ouverte aux garçons de 10 à 17 ans demeurant dans le voisinage. Les cours professés pendant cette période ont trait au travail manuel, à la charpenterie et aux métiers de forgeron, de charron et de cordonnier.

Le Directeur de Hampton dit que, pour l'année scolaire finissant en juin 1901, le nombre des étudiants qui ont reçu l'enseignement professionnel a été de: forgerons 25, charrons 15, charpentiers 38, tailleurs 20, peintres en bâtiments 10, étameur 1, ajusteurs de machines à vapeur 5, mécaniciens 13, maçons 6, bourreliers 5, cordonniers 9, tapissiers 11, imprimeur 1.

Durant la même année, 454 élèves ont reçu l'enseignement agricole.

Une des parties les plus importantes du programme d'éducation de Hampton est peut-être l'enseignement donné aux jeunes filles, pour la direction du ménage. On y insiste particulièrement sur les devoirs domestiques. Tout le travail de la buanderie et une grande partie de l'ouvrage de la maison est exécuté par les jeunes femmes. et, en plus des cours de cuisine, de couture, de « sloyd », de tapisserie, de confection des vêtements et de tissage, on donne aux jeunes filles un enseignement élémentaire ayant trait à la pose de papiers, à la peinture de bâtiments, aux réparations les plus communes (chaises, serrures, etc.), à la

peinture à la chaux, à la laiterie, à l'élevage de la volaille, à la culture des légumes, au jardinage, et à la fabrication des matelas.

Le directeur, Mr. H. B. Frissell, ajoute dans son rapport: « Chacun de nos élèves reçoit une instruction manuelle. Personne ne sort d'Hampton, avec le titre de diplômé, sans avoir travaillé le bois, le fer, les métaux en feuilles, et sans avoir suivi le cours d'agriculture. Aucune jeune fille ne quitte l'école avec le diplôme sans avoir été exercée au travail du bois, et être devenue capable par là de fabriquer et de réparer des meubles simples, ou sans avoir appris à faire la cuisine et à préparer les repas, à faire ses robes et ses objets de lingerie. On donne également à la jeune fille une connaissance appréciable de la vie des plantes et des animaux. »

L'école de Hampton n'a pas seulement envoyé dans les différents pays d'Amérique ses diplômés devenus maîtres à leur tour, elle n'a pas seulement exercé ses ouvriers, mais elle a aussi établi et développé un grand nombre d'écoles industrielles, semblables à elle, sous la direction de ses diplômés. Le plus important de ces établissements est celui de Tuskegee, qui égale l'institution mère par le nombre de ses élèves et l'activité de son travail. Parmi les autres ramifications de Hampton qui exercent une influence importante, il faut citer les écoles de Kittrell (Caroline du Nord), Gloucester et Lawrenceville (Virginie), l'école de Calhoun et la « Mt. Meigs Peoples' School » (Alabama), enfin l'école de Denmark (Caroline du Sud).

Tuskegee Institute. — L'Institut Normal et Industriel de Tuskegee (1), la plus grande et la mieux connue des écoles professionnelles pour nègres aux États-Unis, fut établie en 1881 par Mr. Booker T. Washington, qui fut d'a-

(1) Max Bennett Thrasher, *Tuskegee, Its Story and its Work*, Small, Maynard and Company, Boston, 1901.

bord diplômé, puis professeur de l'Institut de Hampton. Le gouvernement de l'Alabama, en 1880, fit une loi affectant $ 2,000 annuellement pour le payement des professeurs d'une école normale, qui devait être installée à Tuskegee. Quand Mr. Washington arriva sur les lieux, il s'aperçut qu'il n'y avait aucun fonds capable de subvenir à la construction de bâtiments, à l'achat de mobilier, de livres, de matériel scolaire, etc. Les noirs furent eux-mêmes obligés de subvenir à ces dépenses. Une vieille église affectée aux nègres fut utilisée comme bâtiment d'école, une masure située près de l'église servit de salle de classe additionnelle. Cette seconde salle était si misérablement bâtie que, lorsqu'il pleuvait, le toit laissait passer l'eau assez abondamment, si bien qu'un des élèves était obligé de tenir un parapluie ouvert au-dessus du professeur, pour que le cours pût continuer sans interruption. Sortie d'une si humble origine, l'école a grandi presque miraculeusement, pour atteindre enfin ses proportions actuelles. Aujourd'hui, Tuskegee possède 2,500 acres de terre. Il faut compter, en outre, 25,000 acres de terrain inculte et non défriché, donné à l'école en 1899 par le Gouvernement fédéral ; aux termes de la donation, l'école pouvait vendre ce terrain, le louer ou le faire valoir, selon que les directeurs le jugeraient convenable. La valeur des bâtiments, de la plantation, etc., est d'environ $ 400,000, et l'évaluation totale, comprenant les donations en terrain ou en argent, et le matériel nécessaire aux travaux, atteint à peu près $ 750,000. Il y a environ 50 bâtiments, qui tous, à l'exception de trois, ont été élevés par la main des élèves. On compte sur la ferme environ 800 têtes de bétail, y compris les chevaux, les mules, les vaches, les porcs et les moutons, et près de 50 voitures.

Le corps d'enseignement se compose de 112 professeurs, instructeurs, industriels et aides. Un caractère intéressant de l'Institut de Tuskegee est que le personnel de la maison

est entièrement composé de nègres. Pendant l'année 1901, 1,324 élèves ont été inscrits à l'école. On n'en admet aucun au-dessous de 14 ans, et ils doivent savoir lire et écrire à leur entrée dans l'établissement (1).

Dans le rapport sur l'année scolaire, terminée en mai 1900, Mr. Booker T. Washington disait :

« Durant la présente année scolaire, les élèves ont été exercés aux 28 industries suivantes, en dehors de l'enseignement religieux et académique :

« Agriculture, laiterie, horticulture, élevage du bétail, états de forgeron, de maçon, et de charpentier, carrosserie, cuisine, dessin architectural, industriel et à main levée, couture simple, métier de plâtrier, plombage, imprimerie, scierie mécanique, fonderie, économie domestique, bourrellerie, machines électriques, blanchissage mécanique, fabrication de matelas, mercerie, état de garde-malade, peinture en bâtiments, cordonnerie, confection des vêtements, métier d'étameur, charronnerie.

« Cette année, nous avons réalisé des progrès en ce qui concerne les occupations extérieures des jeunes filles. Depuis le commencement de cette année scolaire, nous exerçons un certain nombre de jeunes filles à l'élevage de la volaille, à l'apiculture, aux travaux de la laiterie, au jardinage, à la culture des fruits, etc. Il n'y a pas de raison,

(1) *Rapport de B. T. Washington sur Tuskegee.* (Juin 1903.) « Dans le courant de cette année, nous avons inscrit 1,550 élèves, et 1,441 furent assidus. Ces chiffres ne comprennent pas les 240 enfants de l'école de stage où les futurs instituteurs s'exercent à la pédagogie, ni les 128 élèves qui assistent à l'école du soir et aux cours de cuisine donnés l'après-midi dans la ville de Tuskegee, ni les 18 élèves qui suivent l'école du soir dans le village de Greenwood, ni les milliers d'adultes qui sont instruits continuellement par les conférences nègres annuelles de Tuskegee et les conférences locales répandues dans le Sud.

« Nos registres d'inscription montrent qu'il y a ici 49 élèves venus de 11 pays étrangers différents... ; les gouvernements de Porto-Rico et d'Haïti, par exemple, ont envoyé des boursiers. »

dans ce climat, de ne pas enseigner aux femmes ces petites industries, et on doit leur donner ainsi des connaissances qui les rendent capables de bien gouverner leur barque, et de vivre en même temps en plein air. Une grande basse-cour s'établit maintenant, et elle sera placée presque entièrement sous les ordres de nos jeunes filles. »

Dans le même rapport, Mr. Washington donne un compte-rendu sommaire des travaux pratiques de l'école :

« Le résultat le plus précieux de l'éducation industrielle est de donner aux élèves des habitudes de travail, d'épargne, d'économie, et une juste conception de la dignité du travail. Mais, de plus, vu la situation économique actuelle de la race noire, il est de la plus haute importance qu'un très grand nombre d'élèves des institutions semblables à la nôtre consacrent leur temps à des occupations industrielles. Estimons donc l'œuvre de Tuskegee d'après ce criterium. Le 10 janvier de la présente année scolaire, nous avons inauguré le « Slater-Armstrong Memorial Building. » Ce bâtiment a la forme d'une double croix grecque; ses dimensions sont de 283 × 315 pieds, et il a deux étages. Les plans de ce bâtiment furent exécutés par notre professeur de dessin mécanique, un nègre. Il fallut 800,000 briques pour construire cet édifice, et toutes ces briques sans exception furent fabriquées par nos élèves apprenant le métier de briquetier. Toutes furent placées par les élèves en train d'apprendre le métier de maçon. Les plâtres, la charpente, la maçonnerie, les peintures, les toitures en zinc, furent exécutés par nos élèves s'occupant de ces différents métiers. Le nombre total des élèves qui reçurent l'enseignement pratique sur ce seul bâtiment est de 196. L'édifice sera éclairé à l'électricité, et tous les appareils électriques sont posés par les élèves qui se consacrent à l'étude des machines électriques. La force motrice qui fait marcher les instruments de ce bâtiment provient d'une machine d'une puissance de 125 chevaux, et d'une

chaudière d'une puissance de 75 chevaux. Toutes ces machines ne sont pas seulement placées sous la surveillance d'élèves qui apprennent l'état de mécanicien, mais elles ont été installées par les élèves, sous la surveillance de leur instructeur.

« Prenons un autre exemple, celui de l'agriculture. Nos élèves cultivent chaque jour 700 acres de terre, pour étudier l'agriculture. Ceux qui s'occupent de la laiterie traient quotidiennement 75 vaches et pourvoient aux soins nécessaires à ces animaux. Ils prennent soin en outre des produits de la laiterie. Tout ceci sert d'exercices pratiques à ceux qui apprennent la laiterie. Le nombre total des élèves qui reçoivent l'enseignement dans les différentes sections de l'agriculture et de la laiterie a été l'année dernière de 142. Ceux qui travaillent dans les fermes ont pris soin de 619 porcs cette année, et je pourrais continuer ainsi, donnant non point des théories, ou des on-dits, mais des faits réels pris dans les différentes sections de l'école. »

Les frais de l'éducation de chaque élève pour un an sont estimés en moyenne à $ 75. C'est une règle de l'établissement, cependant, de n'exclure aucun élève incapable de payer le prix de son entretien. Les étudiants qui ne possèdent pas les fonds nécessaires à cet effet peuvent travailler pendant la journée, soit dans les usines, soit sur les fermes, et assister aux classes du soir. L'argent qu'ils gagnent par leur travail est affecté à payer les frais de leur entretien et de leurs études. L'école du soir est donc destinée originairement aux élèves qui n'ont pas le moyen de payer les frais de leur éducation. Ils doivent être âgés d'au moins 16 ans, et être capables de fournir le travail d'un adulte. Pour l'enseignement académique, Tuskegee donne un cours primaire (Common school course) de 3 ans, et un cours d'école primaire supérieure d'une durée de 4 ans. Le programme de l'enseigne-

ment est celui-ci : arithmétique, grammaire, géographie, lecture, orthographe, musique, dessin, histoire des États-Unis, algèbre, morale et instruction civique, physiologie, géométrie, tenue des livres, géologie, physique, chimie. Les études de la quatrième année sont différentes, selon que les élèves choisissent le cours de métiers ou le cours normal. Dans le premier cas, les études de la dernière année sont : la chimie plus développée, le dessin mécanique, la géométrie, la physique, et les métiers ; pour le cours normal, les études sont : la psychologie, la morale, la pédagogie, les classiques anglais et américains, et une revision des études d'anglais de l'année précédente (1).

L'Institut de Tuskegee a aussi établi une école du soir dans la ville de Tuskegee, et l'assistance quotidienne compte environ 90 élèves, employés pendant le jour. De plus, il y a une classe de cuisine l'après-midi, spécialement destinée aux servantes. Sous la direction et la présidence de Mr. C. W. Greene, directeur de la section agricole de Tuskegee, ont lieu une fois par mois des séances à l'intention des fermiers nègres de Macon County. Mme Washington a établi également des réunions pour les mères, et des Clubs de femmes, qui ont vulgarisé les enseignements de l'école. Elle-même a raconté comment elle fonda le premier de ces Clubs à Tuskegee :

« Lorsque les femmes viennent à la ville le samedi avec les hommes pour faire leur marché, elles sont fréquemment forcées de passer de longues heures à attendre leurs maris, occupés de leur côté à conclure leurs transactions ou à causer. Souvent ces femmes ont de petits enfants qu'elles doivent tenir dans leurs bras pendant tout ce temps. J'ai pensé que ce serait une belle chose et une bonne œuvre, de fournir à ces femmes un local où elles

(1) Voir à l'Appendice C les programmes des autres Ecoles professionnelles.

pussent venir se reposer, en profitant peut-être, en même temps, d'un enseignement.

« Je découvris dans la ville une vieille remise de pompe à incendie, qui pouvait servir à mon dessein. Ce n'était pas là un local très confortable, mais l'on pouvait s'en contenter au commencement. Maintenant nous avons des appartements plus favorables. J'ai envoyé un jeune garçon inviter toutes les femmes qui voudraient venir pour une après-midi dans mon local. Je n'avais rien dit à personne sur ce que j'avais l'intention de faire, parce que je ne savais de quelle manière on répondrait à mon invitation. Elles vinrent, cependant, dès le premier jour ; et le nombre des visiteuses augmenta bientôt. Souvent nous avons près de cent femmes maintenant à nos meetings, et ces femmes ont fait quelquefois dix milles ou plus pour venir ici.

« Nous avons aujourd'hui deux salles, avec des meubles très simples. Nous possédons un fourneau de cuisine et quelques plats à notre service; en un mot, notre matériel est suffisant pour que nous puissions donner des entretiens sur la cuisine, et obliger en même temps les femmes à mettre en pratique notre enseignement. Nous possédons aussi une pièce, munie de tout le matériel d'une chambre à coucher. Nous donnons aux femmes des leçons pour faire les lits, et nous leur enseignons à arranger comme il faut une chambre à coucher. Il y a trop de gens encore, dans les habitations des campagnes, qui ne se donnent pas la peine d'avoir des draps et un oreiller. Ils se glissent entre les couvertures misérables qu'ils possèdent, sans quitter leurs vêtements. J'ai fait mettre au milieu d'une chambre une baignoire de zinc, pour leur montrer comment on peut suspendre un rideau de calicot à un cerceau, ou dans un coin de la chambre, de telle sorte que les habitants de la maison puissent se baigner, n'y eût-il qu'une pièce. Quelquefois nous leur montrons à couper et à

confectionner des vêtements pour elles-mêmes et leurs enfants; nous leur donnons aussi des leçons de couture. Nous leur enseignons à découper des gravures dans les journaux, à leur faire de petits cadres, et grâce à ces menus objets, à donner un air coquet à leur intérieur. Ce n'est encore là qu'un petit nombre des choses que nous faisons aux meetings pour les mères... »

V

Fonds Slater. — Beaucoup d'écoles professionnelles sont aidées par des églises et des sociétés de bienfaisance, dont la plus importante est l'« American Missionary Association ».

Parmi les secours individuels, le principal vient de la fondation « Slater », dont nous avons déjà parlé. En 1882, Mr. John F. Slater donna un million de dollars pour « élever la population des États du Sud nouvellement émancipée et sa postérité, en leur donnant les grâces de l'éducation chrétienne ». La plus grande liberté était laissée aux administrateurs de ce legs, et en 1883, ils résolurent qu'ils accorderaient leur protection aux écoles qui étaient les plus capables de préparer les jeunes gens et les jeunes filles noirs à devenir utiles à leur race, et qu'ils recherche-raient soigneusement, pour les faire participer de préférence à ce don, les écoles qui enseignent les métiers et les autres occupations manuelles susceptibles de rendre les jeunes gens noirs capables de gagner leur vie et de devenir d'utiles citoyens.

Voici la liste des institutions aidées en 1886-87 par le don « Slater » :

Atlanta University, Atlanta, Georgie.

Beaufort Normal School, Beaufort, Caroline du Sud,

Benedict Institute, Columbia, Caroline du Sud.

Central Tennessee College, Nashville, Tennessee.

Claflin University, Orangeburg, Caroline du Sud.
Clark University, Atlanta, Géorgie.
Fisk University, Nashville, Tennessee.
Gilbert Seminary, Baldwin, Louisiane.
Hampton Institute, Hampton, Virginie.
Hartshorn Memorial Institute, Richmond, Virginie.
Howard University, Washington, District de Colombie.
Jackson Collège, Jackson, Mississipi.
Kentucky Normal University, Louisville, Kentucky.
Leonard Medical School, Raleigh, Caroline du Nord.
Leland University, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Moore St. Industrial School, Richmond, Virginie.
Mt. Albion State Normal School, Franklinton, Caroline du Nord.
Mt. Hermon Female Seminary, Clinton, Mississipi.
New-Orleans University, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Paul Quinn College, Waco, Texas.
Paine Institute, Augusta, Géorgie.
Philander Smith College, Little Rock, Arkansas.
Roger Williams University, Nashville, Tennessee.
Rust University, Holly Springs, Mississipi.
Scotia Seminary, Concord, Caroline du Nord.
Shaw University, Raleigh, Caroline du Nord.
Slater Industrial School, Knoxville, Tennessee.
Spelman Female Seminary, Atlanta, Géorgie.
Lemoyne Institute, Memphis, Tennessee.
Lewis Normal Institute, Macon, Géorgie.
Lincoln Normal University, Marion, Géorgie.
Livingston College, Salisbury, Caroline du Nord.
Meharry Medical College, Nashville, Tennessee.
State Normal School, Huntsville, Alabama.
State Normal School, Tuskegee, Alabama.
Straight University, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Talladega College, Talladega, Alabama.
Tillotson Institute, Austin, Texas.

Tougaloo University, Tougaloo, Mississipi.

Voici le rapport que fit en 1890 M. Haygood, Agent général du fonds Slater : « Un résultat important de l'œuvre de Slater (et il est difficile de dire son importance et son étendue) est celui-ci : l'enseignement industriel introduit et protégé par le « Slater Fund » a fait à la cause de l'éducation nègre plus d'amis parmi les hommes blancs du Sud que tous les discours et ouvrages réunis. »

En 1891, le Docteur Haygood écrit son dernier rapport dont voici une partie : « Dans le développement de son éducation, le nègre vient d'arriver à la ligne critique, dont moins que tout autre il se rend compte. Jusqu'ici, par suite de l'éducation, le développement de ses besoins a été trop rapide par rapport au développement des moyens qu'il avait de les satisfaire. Chez la plupart il en résulte du mécontentement, pour beaucoup des malheurs, chez d'autres une sorte de désespoir, pour un certain nombre de la perversité. Sur ces points, je n'ai pas l'ombre d'un doute, car j'ai étudié longuement et minutieusement ce sujet particulier. Un garçon de charrue qui gagne par an de 100 à 150 dollars, en plus du logement et de la nourriture, en a assez pour satisfaire à ses besoins ordinaires ; ce garçon, après être allé six ans à l'école, non seulement a le désir, mais a besoin de 300 à 500 dollars par année ; ses besoins ont augmenté, mais sa capacité de gagner de l'argent n'a pas crû dans les mêmes proportions.

« Cet état de choses provient d'une loi universelle naturelle à l'humanité et, en particulier, au nègre américain, qui est maintenant, et non par sa faute ou son choix, dans sa crise de développement. Il n'est donc pas surprenant que beaucoup de nègres, qui n'ont reçu qu'une instruction incomplète, tournent mal et essayent de se procurer de l'argent par de mauvais moyens. Dans ces questions, la faiblesse du noir montre qu'il est le frère de ses voisins blancs. Les prisons contiennent assez de blancs

à moitié instruits pour prouver que la vertu n'est pas acquise par l'étude des rudiments. Dans toutes les races, il est vrai qu'avec des connaissances nouvelles viennent aussi de nouvelles tentations; la force d'y résister arrive seulement en dernier lieu, quand elle vient. Dans tout ceci, un homme de bon sens ne trouve pas d'arguments contre l'éducation des nègres, mais une démonstration du besoin, pour eux et pour la race blanche, de plus d'instruction et d'une instruction meilleure.

« Rien dans ces rapports n'est un argument contre les écoles supérieures pour les nègres qui en sont capables; cela veut dire, à ce qu'il me semble, que la plupart des élèves noirs n'ont pas besoin de passer par le collège ordinaire. »

Le simple programme du travail industriel effectué dans les différentes écoles n'indique pas toujours son but ou la façon dont il est exécuté. Dans un certain nombre d'institutions, l'enseignement désigné sous le nom de manuel a plutôt un but d'éducation; il n'a pas pour objet de produire immédiatement ou dans un avenir prochain des bénéfices pécuniaires. Dans d'autres établissements, cet enseignement se rapproche de l'ancien système d'apprentissage, tandis que peu d'institutions plus riches donnent un complet enseignement technique des métiers divers, et préparent ainsi un ouvrier intelligent et habile, qui non seulement reçoit une parfaite instruction technique du métier qu'il a choisi, mais aussi un enseignement intellectuel développé.

En dépit des rapports encourageants des 98 écoles industrielles, le chiffre des jeunes nègres qui viennent dans de telles institutions est nécessairement petit; il est insignifiant comparativement au nombre d'enfants noirs qui ont besoin d'instruction. Il est très clair que pour étendre cette œuvre à la nation tout entière, l'enseignement industriel sous plusieurs formes devrait former une partie des cours des écoles communales.

VI

JUGEMENT SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

« L'Atlanta Conférence » de 1902, après avoir soigneusement étudié les conditions des écoles professionnelles, a formulé certaines conclusions concernant l'efficacité présente de ces écoles. Ces conclusions peuvent se diviser en deux groupes : les défauts et les qualités. Les critiques opposées aux écoles professionnelles se résument ainsi (1) :

« 1° Leur travail a trop coûté.

« Le revenu total des écoles professionnelles était de $ 1,514,793. Ce revenu est celui de toutes les écoles qui donnent l'enseignement industriel dans n'importe quelle branche. Sur cette somme, $ 628,379 ou 41 0/0 allaient à Hampton et à Tuskegee. En tout, peut-être 1 million de dollars environ s'appliquaient réellement à l'enseignement industriel, et le reste au travail académique et pédagogique. On peut évaluer à environ 5 à 10 millions de dollars le coût de l'enseignement industriel des nègres pendant ces vingt dernières années.

« Le revenu total, y compris les dons et donations pour les écoles aidées par le « Slater Fund », était en 1899-1900 :

Hampton. . .	$ 426.337	939 élèves
Spelman. . .	32.561	599 —
Tuskegee. . .	202.042	1.180 —
Claflin. . . .	37.000	708 —
Shaw. . . .	21.185	511 —
Montgomery. .	15.000	928 —
Tougaloo. . .	15.000	436 —

« Même en admettant qu'une formation manuelle élémen-

(1) *The Negro Artisan*, pp. 79-83, *Atlanta University Publications*, n° 7, 1902.

taire ne soit pas très coûteuse, et que l'apprentissage de la couture et de la cuisine ne demande pas beaucoup de frais, il est clair que l'enseignement des métiers et la direction des écoles de travail nécessitent des dépenses considérables. L'école de Tuskegee coûte autant d'entretien pendant un an que toutes les œuvres du Sud de la « Freedmen's Aid and Southern Education Society », avec leurs quarante-trois écoles, leurs 413 professeurs, et leurs 10,146 élèves. L'école de Hampton, elle aussi, reçut en 1900 des subsides égaux à ceux qui furent affectés au maintien de tout le système scolaire de l'État de Virginie. Ces faits ne sont pas un argument sérieux contre l'éducation industrielle, mais ils soulèvent la question de savoir si les frais qu'elle exige ne sont pas plus exorbitants qu'il n'est nécessaire. Les plus grosses sommes dépensées sont consacrées à acheter les outils, les machines, les matières premières dont les étudiants ont besoin, et à leur fournir du travail (pour payer leurs frais d'études). En ce qui touche la première source de dépenses, il est douteux que l'on puisse réaliser aucune économie. L'organisation des industries modernes devient de plus en plus compliquée et coûteuse, et si l'on veut donner à l'étudiant une bonne formation, conforme aux meilleures méthodes, il faut qu'il apprenne à manier et à employer les machines perfectionnées. Il doit y avoir aussi, dans tout enseignement de métiers, une consommation considérable de matières premières, dont on ne saurait tirer aucun parti, une fois qu'elles ont fait leur usage. On avait d'abord cru que l'école industrielle pourrait vendre ses produits, et de cette manière subvenir partiellement, sinon entièrement, à son propre entretien. On a dû reconnaître qu'on se trompait. C'est dans la troisième source de dépenses, à savoir la fourniture de l'ouvrage aux élèves, que serait peut-être la plus grande matière à économies. Le système de plusieurs écoles est de ne pas demander à l'élève un prix de pen-

sion, et de lui permettre de payer lui-même son éducation professionnelle, en lui accordant pour cela des gages comme salaire du travail fait par lui dans les ateliers. De fait, dans une école, on a prouvé qu'une somme moyenne de $ 100, gagnée de cette manière par l'élève, nécessitait plus de $ 300 de frais. Conséquemment (comme nous l'avons noté déjà), on insiste moins aujourd'hui que jadis sur les avantages de cette manière de donner l'éducation professionnelle dans les écoles. Il faut espérer que ce système disparaîtra complètement dans l'avenir. Il avait, sans aucun doute, une valeur appréciable pour la formation morale de l'élève, mais ce mérite était plus que contrebalancé par la perte de temps et d'énergie dont le jeune noir devait prendre son parti, en étant obligé à la fois d'apprendre un métier difficile et de gagner sa vie. Si l'élève, en effet, dans cette conception des choses, réussit à bien apprendre son métier, les bénéfices qu'il réalise ne sont qu'une charité déguisée ; s'il gagne véritablement sa vie, le temps et l'énergie lui feront défaut pour acquérir une connaissance sérieuse de son métier dans un temps raisonnable. Une école professionnelle doit ressembler aux autres écoles. Si l'élève, ou, à son défaut, les parents, doivent être obligés de payer les frais de son éducation, des bourses peuvent être accordées aux élèves les plus capables et les plus méritants, qui ne pourraient subvenir aux dépenses de leur formation. Les autres seraient obligés de gagner par leur travail, avant d'entrer à l'école, la somme nécessaire à leur éducation professionnelle ; mais, pendant le séjour dans l'établissement, tout le temps et toute l'énergie des élèves doivent être consacrés à l'apprentissage du métier et à l'étude des questions relatives audit métier. Toute tentative pour agir d'une manière plus généreuse envers les élèves est une expérience dangereuse, qui doit nécessiter de grands sacrifices de temps, d'énergie, ou d'argent.

« 2° Les programmes d'études n'ont pas été différenciés.

« La plupart des diplômés des écoles professionnelles entrent dans l'enseignement: cela revient à dire que des cours pédagogiques occupent nécessairement une place importante dans le « curriculum ». Dans beaucoup d'écoles, cependant, on essaye de former en même temps des instituteurs et des artisans. Cela semble une erreur. Les instituteurs doivent recevoir une formation spéciale à des maîtres, et suivre les cours normaux élémentaires de formation manuelle, tandis que des cours différents doivent être consacrés aux futurs ouvriers.

« Si le besoin de charpentiers se fait sentir, il est bon d'enseigner aux hommes le métier de charpentier. Si l'on réclame des instituteurs, il est bon de former les hommes à la situation d'instituteur. Mais c'est un procédé mauvais et criminel que de préparer des hommes à l'état de charpentier, et de les mettre ensuite dans l'enseignement, et c'est une grossière absurdité de donner aux hommes l'éducation spéciale à des instituteurs, et ensuite de leur refuser les moyens de vivre, à moins qu'ils ne se fassent charpentiers.

« 3° On insiste, plus que de raison, sur le côté pratique.

« Les écoles professionnelles doivent se garder d'insister à l'excès sur le côté pratique du travail. Toute formation véritable de la tête ou des mains est pratique en ce sens qu'elle peut trouver son application dans la vie. Mais le meilleur enseignement s'élève au-dessus du souci simplement pratique en ce qu'il cherche à s'appliquer, non pas seulement au genre de vie actuel, mais à une conception plus large et plus grande de la vie, qui aujourd'hui peut-être n'existe qu'en théorie, mais peut se réaliser demain, grâce au concours d'hommes honnêtes et munis d'une éducation éclairée. Dans une grande partie de cet enseignement que l'on appelle à tort industriel, il reste encore

aujourd'hui quelques vestiges qui nous remettent involontairement en mémoire Dotheboys Hall et M. Squeers.

« L'idéal de l'éducation, que l'on apprenne aux hommes à enseigner, ou à conduire la charrue, à tisser ou à écrire, ne doit pas être rabaissé au niveau d'un sordide utilitarisme. L'éducation doit toujours avoir en vue un idéal noble et grand, et n'oublier jamais qu'elle a affaire à des âmes humaines et non pas à des dollars.

« Notre système actuel comporte un certain degré d'indifférence pour le côté artistique de l'industrie. L'art industriel est une ligne d'études des plus importantes, et d'ailleurs, particulièrement appropriée au tempérament esthétique du nègre. Cependant la doctrine de l'art pour l'art n'a eu que peu de place dans la plupart des écoles industrielles.

« 4° Souvent on ne tient pas compte du changement des conditions industrielles.

« Les ouvriers journaliers, les petites boutiques, et les industries du foyer cèdent maintenant le terrain aux grandes entreprises et sont chassés du camp industriel, par le système des fabriques et des machines. Le fait autour duquel tout gravite dans le monde du travail est la naissance et le développement des Syndicats de Travail. Les cours d'études, dans un grand nombre d'écoles, ne tiennent pas suffisamment compte de ces modifications de la situation, et continuent à préparer les ouvriers à des conditions économiques qui maintenant tombent en désuétude. Les ouvriers qui sortent des Institutions sont particulièrement ignorants, en ce qui concerne l'étendue et la signification du grand mouvement industriel.

Avantages des écoles professionnelles.

« Nous étudions maintenant les avantages des écoles industrielles, et nous les ramenons à cinq principaux :

« I. — Développement intellectuel des nègres.

« Le premier résultat de ces écoles, comme de toute fon-

dation scolaire a été intellectuel plutôt qu'économique. Les nègres ont appris à penser. Les écoles ont dirigé l'attention des noirs vers le problème concret de la lutte pour la vie, et ont imprimé en eux avec plus de force cette vérité, que le travail est honorable. Cet état d'esprit n'a pas amené pour eux une grande augmentation dans le nombre des carrières et ne leur a pas donné beaucoup plus d'adresse technique; cependant, on ne peut douter qu'un avenir prochain ne prouve les immenses améliorations dues aux écoles professionnelles.

« II. — Les écoles professionnelles ont commencé la coordination du travail intellectuel et du travail manuel dans l'œuvre de l'éducation.

« Nous n'avons pas encore atteint de résultats très satisfaisants avec ce nouveau plan d'exécution, mais les écoles professionnelles pour les nègres ont répondu à un besoin sérieux en faisant comprendre la nécessité d'une formation simultanée de l'esprit et du corps; elles ont, d'une certaine manière, fait partager ces idées à la nation tout entière.

« III. — Les écoles professionnelles ont atteint, par leur action, les districts ruraux.

« Les écoles des missions et les écoles du Freedmen's Bureau étaient à l'origine des établissements destinés aux villes et aux bourgs et exerçaient plutôt leur action sur un petit nombre de privilégiés. Les écoles professionnelles se sont proposées comme but spécial d'agir sur les districts négligés des campagnes, et d'atteindre la classe des travailleurs agricoles.

« IV. — Les écoles professionnelles ont amélioré la situation économique des intérieurs nègres.

« Le premier bienfait de la formation industrielle fut d'enseigner aux jeunes filles la couture et la cuisine, et les résultats de cette formation sont déjà visibles dans les meilleures maisons nègres des villes.

« V. — Les écoles professionnelles ont amené l'union des races et des partis sur un point.

« Cette union est un progrès. L'attitude des États du Sud envers le nègre n'est pas celle que les gens les mieux pensants du Nord, ou d'entre les noirs, pouvaient désirer. L'attitude du nègre envers les États du Sud, et des États du Nord envers le nègre, n'est pas celle que la majorité des habitants du Sud voudraient voir se réaliser. C'est néanmoins, parmi ces différences d'opinions et cette âpreté des controverses, un présage très important de concorde, que sur un point, Nord et Sud, race blanche et race noire puissent se rencontrer et s'unir : ce terrain commun n'est autre que l'école élémentaire, l'enseignement manuel et commercial pour les jeunes noirs. Cela ne veut pas dire que le problème de la race noire puisse être résolu sur cette base, mais cela signifie sans aucun doute, que la solution peut être dès maintenant entreprise sous de si favorables auspices. Les nègres pourront demander et demanderont l'enseignement universitaire et libéral. Tous les hommes d'esprit juste peuvent exiger et exigeront l'égalité des droits pour tous les Américains, quelle que soit leur couleur, et les habitants du Sud peuvent exiger et exigeront des sauvegardes contre l'ignorance et le crime. Tous seront heureusement d'accord pour reconnaître l'importance de la formation industrielle. Et ce n'est pas là un petit progrès réalisé depuis janvier 1863. »

Cette longue étude de « L'Atlanta Conférence » a excellemment résumé les pensées des éducateurs les plus impartiaux sur l'éducation professionnelle des nègres. Elle est un peu en désaccord avec l'engouement général et l'enthousiasme que l'on affiche volontiers pour cette partie de l'enseignement. Les résultats n'ont pas été, en effet, en rapport avec les efforts tentés : on a dépensé plus de $5,000,000, et il est sorti des écoles professionnelles un mil-

lier seulement d'ouvriers; deux mille élèves environ se sont lancés dans d'autres carrières que celles auxquelles on aurait voulu les voir se destiner. Ils devenaient instituteurs, quand la majorité des blancs du Sud et même du Nord aurait désiré les voir ouvriers. L'opinion commune aux États-Unis est que le nègre avait été avant la guerre un esclave plus ou moins habile pour servir ses maîtres, et qu'il faut aujourd'hui faire de lui un artisan expérimenté, pour qu'il travaille le mieux possible aux intérêts des blancs. C'est dans ce but inconsciemment égoïste que l'on a organisé pour le nègre des écoles professionnelles. Nous sommes encore dans la période d'essais; si les résultats obtenus ne sont pas fort satisfaisants, on peut cependant espérer mieux de l'avenir. Mais il ne faut pas se dissimuler que le gros inconvénient n'est pas dans une mauvaise organisation desécoles professionnelles elles-mêmes: il est dans le préjugé de race, dans cette crise économique que traverse l'ouvrier blanc et qui le porte à regarder le nègre comme un rival. Étrange contradiction ! On voudrait, pour des raisons philanthropiques, sociales ou égoïstes, donner au nègre une éducation professionnelle, mais dans la pratique, on redoute que le nègre instruit ne devienne un adversaire de l'homme blanc. La véritable solution du problème ne serait que dans l'égalité réellement acceptée des deux races.

CHAPITRE VII

LE NÈGRE ET L'ÉDUCATION LIBÉRALE

A une époque où, aux États-Unis, l'enseignement professionnel est seul à la mode, il est presque nécessaire de faire précéder de quelques excuses toute étude concernant l'éducation libérale du nègre. Il faut admettre qu'au moment présent, cette phase du développement de l'homme de couleur n'est, en aucune façon, regardée d'un œil favorable. Et si l'on va, par hasard, jusqu'à discuter l'éducation libérale, c'est uniquement afin d'apporter de nouveaux arguments à l'appui de l'enseignement manuel. Il importe toutefois de considérer ce que les établissements secondaires et les universités nègres ont accompli et accomplissent actuellement, et de voir si les critiques dirigées contre ces institutions sont bien fondées, ou si elles sont dues pour la majeure partie au jugement faussé des adeptes enthousiastes de l'enseignement professionnel.

Lorsque l'esclave fut émancipé, les gens du Nord, amis zélés du nègre, s'empressèrent de pourvoir à son éducation libérale, et quand ils s'aperçurent qu'il n'était pas absolument privé d'intelligence, leur enthousiasme ne connut plus de bornes. Ils s'attendaient tout à fait à voir la possession d'un diplôme universitaire désarmer les préjugés, et résoudre le problème de la race nègre. Aussi multiplièrent-ils le nombre des prétendues universités, et attendirent-ils impatiemment les résultats espérés. Mais cet enthousiasme, alimenté par l'ardeur et la passion de la

guerre, ne fut que de courte durée. L'essai ne fut certes pas assez long pour que l'on se rendît suffisamment compte de ce que peut donner, au point de vue intellectuel, une race qui, jusqu'à la fin de la guerre de Sécession, était restée absolument illettrée. L'inévitable réconciliation du Nord et du Sud, et le désappointement causé par le retard apporté à la solution du problème des races, ont refroidi l'ardeur des premiers amis du nègre ; d'ailleurs, les arguments journellement fournis pour discréditer l'éducation libérale de l'homme de couleur semblent indiquer un retour aux idées de l'époque qui précéda la guerre.

Le nègre est-il capable de recevoir une éducation libérale ? — Les champs d'expérience que sont les établissements secondaires et les universités auraient dû permettre, par leurs résultats convaincants, de constater que certains individus, du moins, pris dans la race nègre, étaient aptes aux études supérieures. Cependant beaucoup d'hommes de race blanche — et leur nombre ne semble pas diminuer — persistent à refuser, à tous les noirs sans exception, le droit à l'enseignement supérieur, se basant sur l'inaptitude cérébrale de la race à tout travail intellectuel (1).

Dans la brochure intitulée : *Abrégé des faits relatifs au « Plant System » des lignes de chemins de fer et de navigation*, écrite par le juge Tillman, de Quitman (Géorgie), et destinée à être distribuée largement par les employés de chemins de fer, on trouve ce passage caractéristique : « Le nègre porte en lui, de naissance, une marque d'infériorité aussi inaltérable qu'éternelle. Celui qui, au matin de la création, mit les sables mouvants comme barrière aux

(1) Quelque étrange que ce fait puisse paraître, l'un des adversaires les plus énergiques de l'éducation libérale du nègre, et qui se base sur son incapacité mentale, est un homme de couleur, W. T. Thomas, dans *The American Negro*, ch. IX, *Mental Training*.

vagues impétueuses des abîmes profonds, et leur dit : « Voici votre limite », mit aussi et à jamais son sceau sur le nègre, dans sa peau noire, ses cheveux crépus, ses lèvres épaisses, son nez camus, son crâne à double épaisseur, son anatomie différente de celle de l'homme blanc. Son intelligence bornée est annoncée dans cette prophétie faite il y a des milliers d'années, non moins vraie aujourd'hui qu'alors : « Tu seras le serviteur des serviteurs. » En émettant cette opinion, M. le juge Tillman n'est que le porte-parole de tous ceux qui admettent que l'infériorité intellectuelle du nègre est nécessaire et permanente, et qui voudraient s'opposer à tout effort, vain à leurs yeux, tenté pour relever une race placée si bas dans l'échelle de l'humanité, qu'elle est vouée à une servitude et à un avilissement perpétuels.

Les esprits religieux trouvent dans les Saintes Écritures, ce qui pour eux est une autorité suffisante, de quoi appuyer cette croyance ; d'autres ont recours à la science pour prouver l'infériorité sans espoir du nègre, déduisant leurs arguments des particularités physiques que présente cette race, et qui la différencient du groupe aryen. Il est facile de prouver que le nègre ne montre pas cette incapacité intellectuelle pendant son enfance. Les enfants noirs, comme ceux des autres races méridionales, mûrissent de bonne heure, et soutiennent, sans désavantage, la comparaison avec les jeunes gens de race blanche. Néanmoins beaucoup d'éducateurs assurent que, arrivé à l'âge adulte, le nègre ne tient pas les promesses de ses premières années, qu'il devient borné, qu'un brouillard épais semble tomber sur son esprit et que ses forces cérébrales diminuent. S'il en est ainsi, point n'est besoin d'études supérieures, puisqu'elles seraient impuissantes à secouer la torpeur qui s'empare du nègre, durant la période de l'adolescence (1).

(1) Cf. N. S. Shaler, *The Negro Problem*, *Atlantic Monthly*, vol. 54, pp. 700-701. (Novembre, 1884.)

Cependant cette torpeur et cet arrêt dans le développement des facultés intellectuelles ne sont peut-être pas dûs aux transformations physiques. On peut les attribuer, en grande partie, à l'influence du milieu. Le jeune homme de race blanche est stimulé par des espérances de succès, tandis que le nègre sait qu'il est privé de toute possibilité de réussite. Profondément ancrée dans le cœur d'innombrables habitants du Sud et d'un assez grand nombre d'habitants du Nord, la conviction demeure que le nègre est un « tertium quid », quelque chose qui ressemble à l'humanité, mais qui ne lui appartient pas; qui est un peu au-dessus de la bête, il est vrai, mais placé en un point indéterminé au-dessous de toutes les autres races d'hommes; quelque chose qui est incapable à la fois de relèvement social, d'éveil intellectuel et de progrès moral. Bien plus, toute tentative faite dans le but de permettre au nègre d'atteindre un degré de culture plus élevé est réputée dangereuse, puisque c'est un effort perdu, et qui met le nègre en désaccord avec son milieu. Le brillant John C. Calhoun, sénateur de la Caroline du Sud, disait en 1834 : « Si je pouvais trouver un nègre sachant la syntaxe grecque, je croirais alors que le nègre est un être humain, qui doit être traité comme un homme(1) ». Et il déclarait ceci à une époque où les punitions les plus sévères étaient réservées à quiconque enseignerait l'alphabet à un enfant de couleur. Telle est dans une certaine mesure l'attitude de l'opinion américaine d'aujourd'hui. « *Hic, haec, hoc*, consommera la perte du nègre », s'écrie un pasteur du Sud, le Rev. Steele. « L'étude des classiques grecs rend l'homme de couleur immoral », répliqua un millionnaire du Nord quand on lui demanda de venir en aide à une université

(1) Cf. Alexander Crummell, *The Attitude of the American Mind toward the Negro Intellect*, pp. 10-11. *Publications of the American Negro Academy, Occasional Papers*, n° 3. Washington, 1898.

nègre dans l'embarras. Une pitié méprisante a toujours caractérisé l'attitude de l'Américain ordinaire envers le développement intellectuel du nègre.

Une autre raison puissante pour refuser au nègre les capacités intellectuelles, et pour exalter ses aptitudes manuelles, est que l'esprit de l'esclavage a survécu à l'institution même. Le nègre fut introduit en Amérique à seule fin de servir l'homme de race blanche, et pendant plus de deux cent cinquante ans, il conserva ces rapports d'esclave avec la race souveraine. Le propriétaire d'esclaves justifiait ses actes et donnait satisfaction à sa conscience en apportant des arguments démontrant l'incapacité intellectuelle du nègre. Il n'est pas à supposer que la destruction soudaine et violente de l'esclavage ait pu changer brusquement les opinions de la classe dominante au sujet de la place qu'il convient de donner au nègre dans la société. On lui reconnait bien maintenant le droit de choisir son patron et de réclamer un salaire pour son travail, mais on s'attend toujours à ce qu'il soit chargé des besognes matérielles réclamées par les besoins de l'homme blanc, et à cette fin ses mains et non sa tête ont besoin d'apprentissage. Il n'est pas du tout surprenant que beaucoup partagent encore cette opinion, les convictions des hommes prenant leur source dans l'intérêt personnel. Il est agréable autant que profitable à l'homme de race blanche de considérer le nègre comme une espèce secondaire de la création, n'ayant d'autre mission que de contribuer au bien-être de la race supérieure. C'est pourquoi l'enseignement professionnel, qui fait du nègre un facteur utile dans le monde pour l'homme blanc, reçoit l'approbation générale, tandis que l'on tourne en ridicule tout plan d'éducation qui considère le nègre comme un homme en soi, capable du plus haut développement, et ayant une autre mission que celle d'occuper auprès du blanc des situations serviles. Il faut donc maintenir l'homme de couleur à sa place, en lui inter-

disant les privilèges regardés comme les droits exclusifs de la race supérieure ; il faut lui refuser les avantages de l'instruction, de peur qu'il ne réclame ses droits politiques et sociaux. Le passage suivant d'un discours prononcé récemment au Sénat par un représentant du Sud fera comprendre ce sentiment, et montrera que l'esprit de l'esclavage n'est pas mort : « Nous avons retiré le gouvernement des mains des noirs ; nous avons bouché les urnes du scrutin ; nous avons tiré sur eux ; nous n'en éprouvons aucune honte. » Un autre sénateur, dans cette même assemblée, disait : « Je me refuse à autoriser tout homme ayant la peau noire à voter dans mon État, quelque bonne que soit sa moralité quelque excellente que soit son éducation, quelque considérables que soient ses biens. » Étant donné cette façon d'envisager la question nègre, il n'est pas surprenant de voir que la majorité des habitants, dans le Sud, et beaucoup dans le Nord, soient des adversaires de l'éducation libérale pour l'homme de couleur, et veuillent ne lui donner qu'une instruction rudimentaire. Mr. A. F. Beard, secrétaire de l' « American Missionary Association », dans un article de valeur intitulé : « The Right Way and the Way of Righteousness », dit : « Maintenant que cette opinion — il faut que le nègre connaisse sa place et s'y tienne — s'est développée rapidement, les idées éducatives les plus répandues dans le Sud s'opposent à ce que l'on parle de l'éducation libérale d'un nègre. Cette hostilité s'est frayée un passage vers le Nord. Nous trouvons parfois cette hostilité dans une façon de voir bien particulière au Sud : quand il s'agit d'un nègre, le Sud appelle « éducation libérale » tout enseignement s'élevant au-dessus des premiers éléments.

« Dans une récente assemblée des administrateurs du « Peabody Fund » à New-York, le représentant de l'État de Géorgie dit dans son rapport : « Les gens du Nord ont « gaspillé des millions de dollars pour la prétendue éduca- « tion libérale du nègre, argent qui aurait dû être offert

« à des écoles professionnelles. » C'est là l'expression d'un vœu général tendant à substituer à l'instruction un apprentissage qui accroîtrait, pour l'homme supérieur, la valeur des services de l'homme inférieur. »

L'éducation libérale accroît-elle la moralité du nègre? — L'un des arguments les plus puissants dont on se soit servi jusqu'ici contre l'éducation libérale est qu'elle ne paraît pas avoir diminué la criminalité parmi les gens de couleur, et que les mauvais instincts de la race semblent vraiment augmenter, en dépit des efforts faits pour son relèvement intellectuel et moral. Cette opinion a été habilement soutenue par un assez grand nombre d'écrivains, que l'on peut regarder comme faisant autorité sur la question nègre. Parmi eux se trouvent Frédérick Hoffman, auteur de : *Race Traits and Tendencies of the American Negro*; Wm. H. Thomas (*The American Negro*), nègre lui-même et auteur de la plus cinglante critique qui ait jamais été écrite contre les gens de couleur; le Prof. John R. Straton (*Will education solve the race problem?*); Philip Bruce (*The Plantation Negro as a Freedman*); Les arguments apportés par ces écrivains et par d'autres, pour justifier leur opinion, sont étayés sur un déploiement de statistiques qui les rend dignes d'une considération attentive. Ces autorités éminentes font bien, sans aucun doute, d'attirer l'attention sur la criminalité alarmante de la race, comparée à son état moral durant l'esclavage (1). Certains crimes fréquents aujourd'hui étaient pratiquement inconnus avant la guerre, et la moralité de la plupart des nègres dans de nombreuses localités semble avoir baissé depuis l'émancipation. On estime que la criminalité chez la race nègre a augmenté de 25 0/0

(1) Cf. Paul Barringer (University of Virginia) *Statistiques de la criminalité nègre*, «*Commissioner of Education Report*», 1900-1901, p. 530.

entre 1870 et 1880, bien que le nombre des illettrés ait diminué de plus de 10 0/0. La comparaison des rapports des recensements de 1880 et 1890 montre que, tandis que le nombre des illettrés diminuait de plus de 18 0/0, la criminalité augmentait de 33 3 0/0. On affirme aussi que les délits de l'esclave illettré ne sont que des fautes légères, tandis que les crimes graves sont à la charge de l'homme de couleur affranchi. Pour donner plus de poids à cet argument, les adversaires de l'éducation libérale montrent quelles sont les conditions relatives du nègre dans les États du Sud et dans les États du Nord. Le nègre du Nord est libre depuis bien plus longtemps que son frère du Sud, et au point de vue de l'instruction jouit d'avantages bien supérieurs.

Néanmoins, les tendances criminelles du nègre sont plus accentuées dans le Nord que dans le Sud (1). Selon un

(1) *Criminalité parmi les Nègres de Chicago. Public Opinion*, vol. 29, p. 367, le 20 septembre 1900.

1872.	Proportion de l'Élément nègre dans la population totale	1-81
	Proportion des arrestations dans la Société nègre, comparée à celle des arrestations dans le reste de la population	1-33
1880.	Proportion de l'Élément nègre dans la population totale	1-77
	Proportion des arrestations, etc	1- 7
1890.	Proportion de l'Élément nègre dans la population totale	1-77
	Proportion des arrestations	1-11
1892.	Proportion de l'Élément nègre dans la population totale	1-72
	Proportion des arrestations	1- 8
1894.	Proportion de l'Élément nègre dans la population totale	1-63
	Proportion des arrestations	1-11
1896.	Proportion de l'Élément nègre dans la population totale	1-71
	Proportion des arrestations	1-10

Cause de l'augmentation de la criminalité.

« Les nègres ont eu à supporter la gêne économique, et les cir-

auteur, il y avait, dans les États du Nord-Atlantique, en 1891, 7,547 criminels nègres pour une population noire d'un million; dans les États du Sud-Est, il n'y en avait que 2,716 pour un million, alors que le nombre des illettrés parmi les nègres du Nord n'était que de 21 51 0/0, et que celui des illettrés du Sud atteignait le chiffre élevé de 60 0/0. Ne considérant que les États du Sud, le même écrivain trouve que le nègre est plus criminel dans les États où il reçoit la meilleure instruction. Dans le Mississipi, la Caroline du Sud et la Louisiane, le chiffre moyen des illettrés nègres est de 65 0/0, alors que le nombre des criminels nègres, pour une population noire d'un million que contiennent ces trois États, est de 1,600. Dans les États du Texas, du Tennessee, du Maryland et de la Virginie occidentale, le chiffre moyen des illettrés nègres n'est que de 50 31 0/0. Le nombre des criminels nègres dans les États ci-dessus mentionnés est de 4,120 par million. En comparant le groupe des trois États du Sud : Caroline du Sud, Mississipi, Louisiane, où la condition sociale du nègre est la pire, aux États du Nord-Est, où le milieu paraît lui être le plus favorable, on trouve que dans le premier groupe le nombre des illettrés est de 65 70 0/0, et celui des criminels de 1,600 pour un million ; dans le groupe des États du Nord, le nombre des illettrés n'est que de 21 71 0/0, mais celui des criminels atteint 7,547 pour un million (1). La

constances difficiles qui résultent du changement des conditions sociales. Dans le Sud, la condition économique des nègres est, sous beaucoup de rapports, meilleure que dans le Nord. Dans les endroits où leur condition économique est la meilleure, la criminalité parmi eux est la moindre. Le contraire est vrai également. Là où la condition économique des Nègres est la plus misérable, la criminalité est aussi la plus élevée. La condition économique de la race noire est plus pauvre à Chicago que dans les villes du Sud, sur lesquelles nos enquêtes ont porté. »

(Charleston, S. C., Richmond, V. A.; Washington, D. C.).

(1) Cf. J. R. Straton, *Will Education solve the Race Problem?* *North American Review*, vol, 170, pp. 788-790.

même autorité croit que, à tout prendre, le nègre instruit est plus enclin au crime que le nègre illettré, puisque, suivant ses recherches, 42 0/0 de la totalité de la population de couleur savent lire et écrire, et que 46 0/0 des criminels nègres savent lire et écrire. En outre, on insiste sur ce fait que les moyens toujours plus nombreux de perfectionnement intellectuel n'ont pas élevé le niveau moral de la race. Au contraire, l'immoralité sexuelle s'est accrue aussi rapidement que l'ignorance diminuait, et l'horrible châtiment qui s'en suit, le lynchage, menace parfois de faire naître une guerre de races et d'ébranler la civilisation américaine. Certains signes montrent aussi que la dégénérescence physique est allée de front avec la dégradation morale du nègre, après la guerre; le chiffre des naissances décroît, alors que le chiffre des décès ne paraît pas diminuer (1). On prétend aussi que l'esclave était supérieur à la génération nouvelle par l'activité et l'art d'acquérir des richesses. L'inspecteur des écoles de la Géorgie, dans son rapport annuel de 1898 (p. 10), dit : « La plupart des biens que possèdent les nègres furent acquis avant 1890. Très peu de choses ont été ajoutées depuis aux registres des impôts. La classe jeune, ou la classe instruite, ne semble pas avoir augmenté beaucoup les biens possédés par la race (2). » Tous ces faits servent à prouver que l'éducation libérale du nègre a non seulement manqué son but, à savoir le relèvement de la race au double point de vue intellectuel et moral, mais qu'elle a été, au contraire, un puissant agent de dégénérescence, en imposant aux hommes de couleur une culture qu'ils n'étaient pas préparés à recevoir, à ce point de leur développement.

Il ne faut pas supposer, toutefois, que des écrivains et

(1) Cf. F. Hoffmann, *Race Traits and Tendencies of the American Negro*, ch. II, *Ibid.*, ch. V.

(2) W. E. B. Du Bois, *Savings of Black Georgia*, apporte des faits démontrant le contraire.

des éducateurs nègres de valeur aient laissé passer, sans les récuser, ces arguments sur les rapports qui existent entre l'éducation libérale et l'accroissement de la criminalité chez la race nègre. Le professeur Kelly Miller, Mr. Booker T. Washington et le Dr W. E. B. du Bois, ont montré, dans des articles parus dans les meilleures revues, et dans des ouvrages sur l'éducation, combien étaient fallacieux les arguments présentés par les adversaires de l'éducation libérale. Ces défenseurs des nègres proclament que la période de temps écoulée depuis l'Émancipation n'est pas suffisante pour juger de la valeur de la prétendue éducation libérale; qu'il faut que de nombreuses générations se soient succédé avant que l'on puisse raisonnablement espérer que la culture acquise par quelques-uns agisse sur la vie intime de la race. On doit noter que la race blanche, malgré les avantages d'une culture supérieure, ne laisse pas de posséder une classe importante de criminels. En réponse à l'accusation que le nègre d'après la guerre est plus enclin au crime que celui des temps de l'esclavage, le professeur Kelly Miller dit : « L'esclavage n'améliorait pas la nature morale du nègre, mais simplement le contraignait à la moralité extérieure par la force matérielle. Si des prisonniers se conduisent bien, c'est par nécessité matérielle et non par suite d'un choix moral. En cela réside le pire méfait de l'esclavage. Il supprime les manifestations ouvertes du mal, mais il n'inculque pas le principe correctif. Lorsque la contrainte matérielle eut disparu, il ne se trouva point de contrainte morale correspondante pour prendre sa place. Inévitablement, ces éléments comprimés, une fois abandonnés à eux-mêmes, devaient produire une explosion de licence effrénée, un laisser aller excessif. Il est manifestement injuste de comparer la conduite de la race nègre, libre de ses actions et de son choix, à sa conduite alors qu'elle était soumise au contrôle d'une race étrangère. L'accroissement parallèle

de la criminalité et de l'intelligence n'est pas un fait spécial à la race nègre ; c'est un phénomène commun à tout le pays.

« De plus, l'extrême pauvreté, le manque de culture et le préjugé de race maintiennent le nègre au dernier rang de la société, et c'est là que l'on trouve le plus grand nombre de criminels de race blanche aussi bien que de race noire. » Le même auteur dit plus loin : « La preuve la plus importante que le tableau de la criminalité nègre, quelque alarmant qu'il soit, n'est pas dû à des caractères inhérents à la race, nous est fournie par ce fait que la présence d'un grand nombre de nègres dans une communauté quelconque n'augmente pas la moyenne de la totalité des crimes (1). »

D'un autre côté, le nègre du Nord rencontre certaines difficultés que ne connaît pas son frère du Sud ; il lui est plus difficile de trouver de l'ouvrage, à cause de l'attitude hostile des Associations de Travail ; le préjugé de race (bien que d'un caractère différent) est tout aussi impitoyable que dans le Sud, et encore plus important est ce fait que le nègre du Nord se recrute en majeure partie soit dans la classe criminelle du Sud, dont il se sépare pour des raisons que connait surtout la police, soit dans les districts ruraux du Sud, et alors il se trouve incapable par inexpérience et par ignorance de résister aux tentations d'une capitale (2). Mr. Booker T. Washington répond directement à la question posée par le professeur Straton et réfute avec force les arguments soulevés contre l'éducation libérale. Il lui oppose d'abord une dénégation de fait, et dément très énergiquement l'affirmation que le nègre est plus immoral aujourd'hui qu'au temps de l'esclavage. Il dit :

(1) Kelly Miller. *The Education of the Negro*, dans le *Report of the Commissioner of Education*, 1900-1901, p. 813.

(2) Cf. W. E. B. Du Bois, *The Philadelphia Negro*, ch. XIII, *The Negro Criminel.*

« Au temps de l'esclavage, le nègre était rarement traduit en justice pour crime; par conséquent, il n'y avait pour ainsi dire aucun rapport officiel des crimes commis par lui. Chaque maître, dans la plupart des cas, punissait ses esclaves comme il l'entendait, et il en parlait aussi peu que possible hors du petit monde de sa plantation. Les rapports immoraux entre les sexes, dont on accuse aujourd'hui si fréquemment les nègres d'un grand nombre de districts du Sud, étaient, pendant l'esclavage, encouragés ou tolérés, à cause de la valeur financière des esclaves. Une coutume entretenue pendant trois siècles ne peut pas être extirpée en une seule génération. Dans tout le Sud, surtout dans les « États du Golfe », la plus grande partie de la population noire vit dans les districts ruraux. Dans ces districts, les écoles sont rarement ouvertes plus de trois mois par an. Si l'on considère en outre la faiblesse des maîtres, la pauvreté des écoles, le manque presque total de matériel scolaire, il apparaîtra clairement qu'il faut attendre plus longtemps avant de pouvoir juger, même d'une façon approximative, de l'effet que l'instruction produira sur toute la population (1). »

Les nègres insistent aussi sur ce fait — et avec grande apparence de raison — que les statistiques concernant le nombre des criminels de couleur non illettrés induisent quelque peu en erreur. Savoir lire et écrire n'est pas suffisant pour qu'on dise d'un homme qu'il est cultivé. Il n'y a aucune force morale dans l'alphabet ou dans les quatre opérations. La véritable culture est autre. Aussi l'on reconnaît que 46 0/0 des criminels nègres savent lire et écrire, mais pour eux ce fait ne prouve rien ; et d'autre part on peut attirer l'attention sur la vie louable que mènent ceux qui ont été vraiment cultivés.

(1) Booker T. Washington, *Education will solve the Race Problem. North American Review*, vol. 171, pp. 221-232 (août 1900).

Y a-t-il une élite nègre? — On s'accorde à dire que l'éducation libérale est utile à la race blanche. La question se pose donc de savoir si une culture similaire doit être refusée au nègre, parce que la masse des gens de couleur est aujourd'hui inférieure intellectuellement à la race aryenne.

Assurément non... La capacité relative des races est une question toujours susceptible d'être discutée, et les nations semblent avoir tour à tour leur période de suprématie intellectuelle. Il fut un temps où les ancêtres de l'Américain blanc étaient des païens sauvages vivant misérablement dans des cavernes, dans les profondeurs des forêts européennes. Les Romains reprochaient aux Bretons d'être incapables de haute culture. Les Grecs regardaient les hordes barbares d'Europe comme désespérément inférieures au point de vue des facultés mentales. L'évolution de l'homme civilisé de race blanche a nécessité des siècles de contact avec des races supérieures, et des occasions de travail intellectuel. C'est précisément l'occasion de se développer que le nègre réclame. Devant ces faits, qui oserait limiter l'avenir de la race noire ? Si l'on tient pour assuré que le nègre est essentiellement inférieur, il ne s'ensuit pas qu'il faille lui refuser la culture qu'il est susceptible de recevoir. Une classification exacte des capacités intellectuelles de chaque individu ne saurait être basée sur la couleur. De même qu'il serait déraisonnable de soumettre tous les jeunes gens de race blanche à un système d'éducation uniforme, sans prendre garde aux différences intellectuelles, de même il serait également absurde de ne pas tenir compte de semblables différences chez les hommes de couleur, et de refuser aux nègres d'une indiscutable capacité l'instruction que leur valeur réclame. Si l'on est enclin à douter de la faculté qu'ont certains nègres d'étudier à fond les sujets les plus ardus que comportent les programmes des Universités, on trouvera en examinant le

travail des étudiants nègres des preuves convaincantes de leur facilité à s'assimiler la culture la plus élevée. Dans les écoles mixtes, on peut remarquer que les enfants nègres montrent les mêmes aptitudes que les enfants de race blanche. Des étudiants de couleur ont fréquenté des Universités du Nord, et ont laissé le souvenir de travaux louables et parfois brillants. Il n'est pas rare de voir des nègres passer des examens dans les Universités d'Europe, où leur présence ne donne lieu qu'à peu ou point de commentaires. On ne saurait nier davantage que la race nègre a produit des individus dont la capacité intellectuelle était au-dessus de la moyenne de la race blanche ; quelques-uns même peuvent rivaliser avec les blancs les plus brillants. Il aurait été certainement injuste de limiter l'instruction d'hommes si bien doués, et ainsi de restreindre leur utilité à la fois dans les travaux accomplis pour leur propre race et pour l'humanité en général.

De plus, on a prétendu que l'intelligence du nègre était radicalement différente de celle des races blanches; cette assertion ne peut être prouvée. Les infériorités intellectuelles qu'on lui attribue sont celles qui caractérisent les peuples à demi-sauvages, à certaines périodes de leur développement. Le nègre insiste en outre sur ce fait qu'il est devenu supérieur au sauvage irresponsable de la jungle africaine; que son état intellectuel présent est singulièrement déprécié par les hommes de race blanche du Nord comme du Sud. Les habitants du Sud se vantent de connaître les noirs parce qu'ils les ont vus esclaves ; ils ne se trouvent en contact qu'avec les plus ignorants, ceux qui accomplissent les besognes serviles. Ils ne rencontrent pas les nombreux nègres cultivés, et ils déclarent, par conséquent, que ceux-ci ne peuvent pas exister. Les nègres demandent aussi qu'il leur soit permis de recevoir la même instruction que les autres races, que les distinctions de caste basées sur la différence de couleur ne les privent

pas des privilèges de l'instruction. On donne aux enfants des illettrés, des paysans misérables venus des steppes de la Russie Orientale ou des rives de la Méditerranée tous les avantages de l'instruction dans les écoles américaines. Ils parlent une autre langue ; leurs parents ont des coutumes et des convictions religieuses et politiques qui sont souvent étrangères à la civilisation américaine ; ils ne paient point d'impôts, et pourtant, tout ceci ne fait pas obstacle à leur développement intellectuel. Au contraire, on fait tous les efforts possibles pour élever convenablement les enfants de ces étrangers, en vue de leurs nouveaux devoirs comme citoyens d'une république. Ces enfants ne sont pas forcés de fréquenter des écoles spéciales, et on ne parle pas de limiter leur instruction aux branches élémentaires et à l'enseignement manuel ; les jeunes gens les plus intelligents sont encouragés à profiter de toutes les occasions qui peuvent donner accès à une culture étendue. L'avancement est proportionné aux seules capacités et ne connaît pas d'autres restrictions. Ce sont là les privilèges que le nègre réclame ; il demande le droit à l'éducation libérale que lui, en tant qu'individu, est capable de recevoir (1). Comme toutes les autres races, les nègres

(1) Le Rev. Horace Bumstead, président de l'Université d'Atlanta, dans son article sur : *La réelle valeur de l'éducation libérale pour le nègre*, présente cet argument en faveur de la culture universitaire pour le noir en tant qu'individu : « Il y a un avantage réel à offrir simplement cette occasion de s'instruire à l'individu nègre d'une valeur exceptionnelle. Aussi longtemps qu'elle lui sera refusée, il demandera : « Pour quelles raisons limitez-vous mon développement ? » Si nous lui répondons : « Parce que la masse de votre race n'est pas propre à recevoir l'enseignement universitaire », il pourra répliquer : « C'est un principe d'exclusion que vous n'appliquez pas à votre propre race ; pourquoi l'appliqueriez-vous à la mienne ? » Si nous lui disons : « Parce que nous doutons que vous soyez individuellement capable de la recevoir », il pourra répondre : « C'est là une question qu'un essai loyal seul peut trancher, et je demande le privilège de mettre mes capacités individuelles à l'épreuve. » Comment repousser en toute justice une telle requête ? Si le demandeur

possèdent des dons et des talents divers. Il faut que les Américains de race blanche abandonnent cette idée fausse que les nègres sont une masse homogène dont la puissance intellectuelle est représentée par les connaissances d'un laboureur.

L'élite nègre est-elle assez nombreuse pour légitimer des mesures générales? — La question précise est de savoir s'il y a un assez grand nombre de nègres préparés au travail universitaire pour justifier leur admission dans les institutions de race blanche, ou l'établissement d'écoles destinées exclusivement à l'éducation libérale de la race noire. Un coup d'œil jeté sur les rapports des universités les plus importantes détruira tous les doutes à ce sujet. Harvard, Yale, Michigan, Oberlin et d'autres institutions ont eu des diplômés noirs, et beaucoup d'entre eux ont été de brillants étudiants ; des nègres ont rempli leurs propres institutions du Sud, et des travaux louables ont été enregistrés à leur actif. Dès 1871, les Inspecteurs nommés par l'État de Géorgie pour suivre les examens de l'Université d'Atlanta, envoyèrent un rapport signé par l'ex-Gouverneur G. E. Brown, et dont on a extrait ce passage :

« Les épreuves sévères auxquelles les classes ont été soumises en algèbre, en géométrie, en latin, et en grec, démontrent sans aucun doute que grâce à un enseignement judicieux et à des études persévérantes, de nombreux membres de la race africaine peuvent atteindre un haut degré de culture intellectuelle. Ils ont donné la

a réellement des capacités exceptionnelles, il faut lui accorder des facilités exceptionnelles. S'il ne possède pas de telles capacités, lui ouvrir la porte de l'éducation libérale a encore quelque valeur, car s'il ne la franchit pas, la responsabilité est sienne toute entière. En matière d'éducation, il n'y a pas de principe plus juste ou plus sage que celui-ci : « A chaque enfant nègre, il faut donner accès à l'instruction en proportion de ses capacités individuelles. »

preuve qu'ils pouvaient venir à bout de problèmes compliqués en mathématiques, et comprendre pleinement la construction des passages difficiles des classiques. »

Si l'on accorde que le nègre est capable d'atteindre ce haut degré de culture, la question qui se présente immédiatement à l'esprit éminemment pratique de l'Américain, est celle-ci : « Quel profit en retirera-t-on? » Et ceux qui voudraient discréditer l'éducation libérale pour le nègre font ressortir qu'une partie de l'argent ainsi dépensé a été littéralement gaspillée, alors qu'elle aurait pu être utilement employée à l'entretien d'écoles élémentaires et professionnelles. L'écrivain Charles D. Warner, dans son ouvrage sur *l'Éducation du Nègre*, dit : « Des millions de dollars ont été dépensés pour l'éducation libérale du noir, tandis que l'instruction primaire, si l'on considère la masse, a été totalement au-dessous de ses besoins. Il en a été ainsi à cause de cette supposition que les plus élevés entraineraient le relèvement des plus bas chez la race nègre non développée, comme cela se fait chez la race blanche plus parfaitement développée. Examiner dans quelle mesure cette attente était raisonnable ne nous éloignera pas beaucoup de notre sujet.

« Ceci ne veut pas dire que l'éducation libérale est responsable de la condition présente du nègre. D'autres influences ont retardé son relèvement et le développement de sa propre nature ; des moyens plus importants ont été négligés. Je dis seulement que nous avons été déçus dans les espoirs extravagants que nous fondions sur l'éducation donnée à une race non développée, à laquelle manquent certains éléments moraux, et que des millions y ont été consacrés, alors qu'ils auraient pu être mieux employés (1). »

(1) Charles Dudley Warner, *Education of the Negro*, p 12.
De l'*Inter-Ocean* (Chicago), 27 mai 1900. Compte rendu d'une interview du Rev. Dr J. G. Merrill, doyen de Fisk University,

L'accusation que les fonds ont été mal utilisés est certainement sérieuse, et doit être mise en regard d'une sorte de relevé, rendant compte de la manière dont on a disposé des sommes affectées à l'éducation libérale, et des résul-

réimprimé dans le *Report of the Commissioner of Education*, 1899-1900, pp. 1420-21.

Dans un discours prononcé à Washington, il y a deux semaines, Charles Dudley Warner affirma que l'éducation libérale faisait au nègre plus de mal que de bien, et déclara que l'accroissement de la paresse et de la licence parmi les noirs était dû à de fausses idées sur l'éducation. Il fit entendre aussi que l'enseignement professionnel, joint à des connaissances élémentaires et à l'instruction morale, était la seule méthode dont on pût attendre l'amélioration de la race nègre au point de vue de la moralité et de l'utilité.

Les remarques de M. Warner ont poussé les éducateurs des écoles du Sud pour gens de couleur à protester vigoureusement. Le Dr Merrill est le chef de l'école de nègres qui est, peut-être, la plus importante : Fisk University à Nashville, Tennessee. Il a une longue expérience de l'enseignement donné au nègre, et diffère d'opinion sur tous les points, sauf un, avec Charles Dudley Warner. Il accepte de grand cœur l'enseignement professionnel, mais il maintient que le nègre a besoin tout autant que l'homme de race blanche d'aller au delà des rudiments de la science.

« Je crois que le Dr Warner a parlé sans connaître son sujet, a dit le Dr Merrill à un reporter de l'*Inter-Ocean*. Il n'y a rien de si convaincant que les chiffres, et je peux fournir des statistiques qui renverseront complètement la théorie de Mr. Warner. Les faits valent beaucoup mieux que les théories, surtout quand il s'agit d'équations humaines. »

Bons résultats à Fisk University. « Fisk University compte 400 diplômés, et sur ces 400, il n'y en a que 32 que je ne puis classer. La plupart de ces 32 sont morts. Voici la liste des 400 diplômés nègres avec leurs occupations :

Professeurs d'Universités	8
Directeurs d'Écoles secondaires et normales	12
Directeurs d'Écoles primaires supérieures	34
Instituteurs	165
Ministres du culte	19
Docteurs	17
Hommes de loi	9
Fonctionnaires du gouvernement	9
Affaires commerciales	13
Étudiants d'écoles spéciales	16
Femmes mariées sans emploi	44

tats obtenus. On a accompli une besogne importante en préparant environ trente mille instituteurs nègres pour diriger les écoles de couleur, ce qui en soi indiquerait qu'une grande partie de l'argent a été dépensée avec profit. On dit qu'il a été dépensé depuis la guerre civile entre 40,000,000 et 50,000,000 de dollars, provenant de sociétés ou de donateurs philanthropes, pour l'éducation des nègres; beaucoup de cet argent a été employé au développement de l'enseignement primaire pour les enfants de couleur, mais une certaine quantité a été réservée à des écoles d'un ordre plus élevé; il faut ajouter que c'est là pour ainsi dire la seule source des revenus de ces institutions, puisque l'État leur donne fort peu d'argent. Citons le professeur Kelly Miller: « Cette somme (ces 40,000,000 ou 50,000,000 de dollars) est environ égale à ce que dépense en deux ans la ville de New-York pour l'instruction. Et cependant, s'il faut en croire les rapports sur l'état inférieur de la moralité administrative et les bruits de corruption et de mauvaise conduite, on verra que l'éducation n'a en aucune

Vivant chez eux	13
Domiciles non classés	9
Occupations et domiciles non enregistrés	32

« Eh bien! Je défie toute institution du Nord de me montrer une liste plus honorable que celle-ci. Les élèves travaillent tous selon les études qu'ils ont faites. »

Le Dr. Merrill déclare qu'il n'est guère conforme à l'esprit scientifique de l'époque de refuser au nègre la faculté de développer son intelligence, surtout étant donné le rapport ci-dessus concernant l'usage qu'il fait de son savoir. Il faut que les nègres de l'avenir aient des maîtres, des avocats, des docteurs, des ministres du culte, et la civilisation du monde est certes trop avancée pour que l'on puisse soutenir que ceux qui excerceront ces professions et dirigeront la Société pourront être formés par une instruction élémentaire et manuelle. Tous les ans, l'Aryen qui désire entrer dans l'une de ces professions s'aperçoit que les études qu'il doit faire sont plus longues et plus ardues que par le passé. Certainement, une race n'ayant que cinquante ans de culture derrière elle demande un bagage qui ne saurait être inférieur à celui de la race qui en compte cinq cents ans dans son passé.

façon accompli une parfaite besogne dans notre métropole. Alors, pourquoi divaguerions-nous et écumerions-nous, parce qu'une somme à peine égale à ce que coûte en deux ans l'instruction dans une seule ville américaine a été éparpillée sur un territoire d'un million de lieues carrées, et distribuée pendant une période de trente ans, sans civiliser complètement une race non développée, qui compte quelque dix millions d'âmes (1). »

Pour justifier davantage la dépense d'une somme considérable en faveur de l'éducation libérale de la race de couleur, il faut prouver que non seulement les nègres ont droit à cette éducation, mais encore qu'elle est une condition nécessaire à leur progrès. Il est évident que l'éducation doit faire plus pour le nègre que pour le jeune homme blanc, puisque la race n'a pas été graduellement développée à travers les siècles, et qu'elle a été jetée soudainement au milieu d'une civilisation avancée. Si la race n'avait pas cessé d'être esclave et n'avait pas de mission plus haute que d'accomplir les ouvrages serviles pour l'Aryen, l'éducation libérale serait certainement inutile, et pourrait sérieusement troubler le travail imposé au nègre par le destin, en semant dans la race des germes de mécontentement. Mais il n'est pas du tout certain que la sphère d'action du nègre soit si limitée. Conjointement aux blancs, des hommes de couleur ont jadis travaillé individuellement pour le bien de leur propre race; mais aujourd'hui, les difficultés augmentent; il faut, pour les résoudre, que ce soient des nègres cultivés qui s'y emploient. Leur préparation doit nécessairement être sérieuse et complète, puisque le jeune noir travaille malgré bien des désavantages, et rencontre des difficultés que ne connaît pas le jeune homme de race blanche; si l'on accorde que ce dernier

(1) Kelly Miller, *The Education of the Negro. Report of the Commissioner of Education*, 1900-1901, p. 812.

doit être aussi bien armé que possible pour lutter dans les âpres conditions de la vie moderne, faudrait-il que le nègre, ayant des tâches plus dures devant lui, des besoins plus grands, soit moins efficacement préparé ?

La grande masse des illettrés de couleur ne sera élevée à un niveau supérieur que par l'influence des jeunes hommes cultivés de sa propre race. Ceci est vrai d'ailleurs pour le développement intellectuel de toutes les nations. Les jeunes gens les plus intelligents ont toujours été choisis pour acquérir le savoir des races plus favorisées, et l'adapter aux besoins de leur propre peuple. C'est le nègre très cultivé qui développera, et qui comprendra le mieux comment il faut développer, les facultés mentales des retardataires de sa race, car il saura beaucoup mieux que l'homme de race blanche quelles sont les limites de ces facultés. Des chefs blancs, quelle que soit leur sympathie pour les gens de couleur, ne peuvent leur donner un idéal à suivre, puisque entre le monde des blancs et celui des noirs s'étend l'abime creusé par le préjugé de race. C'est le nègre cultivé, possédant une large expérience des choses sociales, qui doit diriger la civilisation parmi les individus inférieurs de sa race ; il sera soutenu dans son apostolat d'éducation par une sympathie que ne peut éprouver l'éducateur blanc, et surtout il n'inspirera pas à ses élèves, comme le ferait un homme d'une caste supérieure, la crainte ou le respect exagéré, qui pourrait comprimer l'essor de leurs facultés.

De plus, les gens de couleur n'ont généralement pas eu, jusqu'ici, en général, l'idée d'indépendance et d'initiative, ni l'orgueil et la fierté de race. Il semble, cependant, que ces sentiments commencent à naître chez eux. La majorité, incapable, peut-être, de recevoir jamais une éducation libérale développée, n'en est pas moins, cependant, en une certaine mesure, rehaussée par ce qu'ont accompli les nègres les plus favorisés. Tous les noirs sentent qu'ils ont

part au respect dû à l'homme de couleur instruit. Il est possible que tous n'aient pas le privilège d'entrer dans les universités, mais ils peuvent y être représentés par les plus brillants d'entre eux, qui seront à même de leur servir de modèles et d'éveiller en eux un orgueil de race. La régénération du peuple noir dépend de l'influence exercée par les hommes et les femmes nègres cultivés.

On peut donc affirmer d'une façon certaine qu'au lieu de diminuer l'instruction libérale des nègres, il faut au moins lui conserver son importance actuelle, puisque la race manque de chefs. Tout effort tendant à restreindre leurs avantages au point de vue de l'éducation, sous prétexte que les nègres en reçoivent trop, retarderait certainement la civilisation des masses. Mr. A. F. Beard, Secrétaire de l' « American Missionary Society », dit à ce sujet:

« De tous les élèves des écoles de cette Association, il n'y en a que 1 5 0/0 qui font des études universitaires; 98 5 0/0 sont au-dessous des grades universitaires. Ainsi, dans le Sud et parfois au Nord, l'éducation libérale est déplorée et décriée par ceux qui sont bien renseignés pourtant, alors que 1 5 0/0 des milliers d'enfants qui fréquentent les écoles sous notre direction pénètrent dans une université, et que dans tous les États-Unis, il n'y a qu'un diplômé nègre par 60,000 habitants (1). »

(1) Cf. aussi A. D. Mayo, *Common School in the South, 1830-1860* dans le *Report of the Commissioner of Education*, 1899-1900, p. 58.

« Pour établir une comparaison entre le nombre des blancs et celui des noirs qui fréquentent les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, j'ai additionné le chiffre des élèves inscrits dans les collèges d'enseignement secondaire avec le chiffre de ceux qui fréquentent les collèges universitaires et les universités, ne sachant pas exactement de quel ordre est le travail fait dans les collèges universitaires et universités. Le travail fait dans les établissement d'enseignement secondaire est noté si minutieusement dans ce bureau qu'il ne peut pas y avoir de doute sur son ordre.

« En 1880, la population du pays entier envoyait 4,362 personnes sur un million d'habitants dans les établissements d'enseignement se-

Il faut faire énergiquement ressortir ce fait que le nègre ayant passé par l'université est le chef d'un groupe, le centre civilisateur de sa communauté, un missionnaire pour sa race. Son champ d'action spécial, c'est l'amélioration sociale. On le considérera comme un chef qui doit organiser les cercles pour le progrès intellectuel des sociétés, pour l'amélioration de la vie privée, et pour les autres réformes nécessaires.

Un autre argument excessivement fort en faveur de l'éducation libérale du nègre, c'est que la race noire est en fait isolée et doit tirer de son propre fonds ceux qui exerceront pour elle des professions libérales. La complète séparation sociale des deux races fait de ceci une nécessité.

Nécessité d'une éducation supérieure pour le clergé nègre. — Puisque le nègre a pris l'habitude de considérer l'église comme le centre social et le pasteur

condaire et supérieur, mais dans cette même année 1880, sur un million de gens de couleur, il n'y avait que 1,289 élèves inscrits dans les établissements du même genre. Cela veut dire que dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur pour le pays tout entier, la proportion des élèves était de trois fois et demie supérieure à la proportion pour les gens de couleur. En 1890, le nombre des gens de couleur dans les collèges d'enseignement secondaire et les collèges universitaires avait augmenté légèrement, de 1,289 à 2,061 par million de nègres; et en 1900, les mêmes établissements avaient atteint le chiffre de 2,517 élèves par million de nègres. Mais pendant la même période, la proportion générale des États-Unis avait passé de 4,362 à 10 743 par million. Tandis que le nombre des établissements d'enseignement secondaire et des collèges universitaires pour gens de couleur avait augmenté un peu plus rapidement que la population, il était resté un peu au dessous de la proportion générale pour le pays tout entier, car il était tombé de 30 à 24 0/0 dans cette dernière proportion. Parmi tous les élèves de couleur, seulement 1 0/0 faisaient des études secondaires ou supérieures, et cette proportion est restée à peu près la même pendant ces vingt dernières années. Pour que la proportion des gens de couleur dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur devienne égale à la proportion pour le pays entier, il faut que la proportion actuelle demeure cinq fois plus forte. »

comme son guide, il est essentiel qu'il y ait un clergé de couleur cultivé, pour affranchir la race des superstitions dégradantes, et l'amener à aimer la civilisation plus avancée qui l'entoure. Le clergé nègre à l'ancienne manière, illettré, sentimental, souvent immoral, et toujours ennemi du progrès, était un danger pour l'avancement moral et intellectuel de la race. Le Professeur Kelly Miller a très bien dit, en parlant du grand nombre des nègres qui appartiennent aux églises (2,673,977) : « Il faut au moins 25,000 hommes cultivés pour pourvir aux besoins spirituels de cette multitude. C'est un des plus puissants arguments en faveur de l'éducation libérale pour les membres choisis de la race noire. N'oublions pas non plus que l'église nègre a un rôle plus large à remplir que l'église blanche. C'est pourquoi le prédicateur nègre doit être non seulement le chef spirituel de son troupeau, mais encore son guide, son philosophe, son ami (1). »

Utilité de former des instituteurs nègres. — On a fait la remarque que le nègre ayant passé par l'Université trouvait un vaste champ d'activité dans les écoles de couleur du Sud. De tous côtés, on se plaint que les écoles sont mauvaises, et que les fonds publics sont gaspillés inutilement pour les entretenir, parce que le maître de couleur est un incapable. Les réponses aux enquêtes faites auprès des « County Superintendents of Public Instruction » révèlent le fait que le principal défaut du maître nègre est l'ignorance, et qu'il est très inférieur au maître de race blanche. Certainement, on ne remédierait pas à ce déplorable état de choses en restreignant les privilèges de l'enseignement accordés aux nègres. Mieux vaut les augmenter. Le Président Eliot, de Harvard University, a bien

(1) Kelly Miller, *Education of the Negro*, dans le *Report of the Commissioner of Education*, 1900-1901, p. 849. Cf. *The Negro Church*, *Atlanta University Publications*, n° 8, 1904.

dit : « Si l'on croit que les instituteurs nègres du Sud puissent être suffisamment préparés dans les écoles primaires ou primaires supérieures, ou encore dans les écoles industrielles pures et simples, je répondrai seulement : c'est là plus que nous ne pouvons obtenir dans le Nord avec la race blanche. Le seul moyen d'avoir de bonnes écoles primaires et primaires supérieures, dans le Massachusetts, est d'avoir des écoles secondaires, des écoles normales, et des collèges dans lesquels les instituteurs des écoles primaires seront formés. Il en doit être ainsi partout dans le Sud ; la race nègre a absolument besoin de ces facilités supérieures d'éducation. »

Nécessité de préparer des médecins nègres. — Avant les quinze dernières années, il y avait peu de médecins nègres, et ils n'avaient pas la confiance des membres de leur propre race. Mais aujourd'hui, les gens de couleur semblent rechercher de préférence les soins des médecins nègres. Les rapports entre le médecin et le malade sont si intimes, et demandent en une certaine mesure une telle sympathie de la part du conseiller médical, qu'elle ne saurait exister si le médecin était de race blanche ; le préjugé de race à lui seul combattrait son efficacité. De plus, le médecin nègre, dans son milieu, doit avoir, plus que le médecin blanc dans le sien, un esprit de sacrifice et de dévouement ; il ne peut songer uniquement à lui, et rester impassible devant les souffrances de ses frères, car le malheur développe l'esprit de solidarité. Les statistiques montrent que le nombre alarmant des décès parmi les noirs est dû, en grande partie, à l'ignorance et au mépris des lois les plus simples de l'hygiène. C'est donc le médecin nègre qui pourra sauver la race en enseignant à son peuple les rudiments de la prophylaxie, en insistant sur la nécessité de vivre dans de meilleures conditions sanitaires, et surtout en apprenant aux parents à soigner les jeunes enfants, et en diminuant ainsi la trop grande mortalité

infantile. On a déjà beaucoup fait en ce sens, mais il ressort de l'étude attentive faite par M. Hershaw, de Washington, District de Colombie, sur « Le Progrès Social et Physique du nègre » qu'il reste beaucoup à faire encore. Dans un résumé il dit :

« On a démontré :

« Premièrement : Que le chiffre des décès pour les noirs excède celui des décès pour les blancs, le surplus étant en moyenne, pour cinq villes, pendant une période de 15 ans, de 73 8 0/0.

« Secondement : Que le chiffre des décès pour la population de couleur dans ces 5 villes est moindre dans la période de 1890-95 que pendant la période 1881-1885.

« Troisièmement : Que les causes principales de la mortalité parmi les gens de couleur dans ces cinq villes sont les affections de la poitrine et la mortalité infantile. »

Une étude attentive des rapports des commissions sanitaires de diverses sociétés montre clairement que le chiffre élevé des décès parmi les nègres (qui fait prédire à beaucoup la prochaine disparition de la race) est dû à des causes qui pourraient être évitées. On doit certainement en dire autant du nombre alarmant des naissances prématurées, des morts-nés, et de l'excessive mortalité infantile, dont on peut accuser les mères ignorantes et surmenées qui ne connaissent rien des règles de l'hygiène et des régimes appropriés. C'est dans ces demeures que le médecin nègre devrait aller, amenant avec lui l'infirmière noire, afin qu'ils puissent travailler de concert au relèvement physique, et par conséquent social, de la race. Le « Commissioner of Education », a donné dans son rapport de 1900-1901 les chiffres suivants pour les médecins nègres et le nombre de noirs appartenant au ressort de chacun d'eux.

Etat	Médecins	Nombre de personnes pour chacun.
Alabama	28	24.618
Arkansas	40	7.761
Delaware	2	14.214
District de Colombie. . .	37	2.046
Floride	12	13.873
Géorgie	40	21.475
Kentucky	42	6.385
Louisiane	38	14.926
Maryland	37	5.569
Mississipi . , ...	34	21.905
Missouri.	28	5.383
Caroline du Nord. . . .	46	12.229
Caroline du Sud	30	22.971
Tennessee	102	4.224
Texas	54	9.068
Virginie.	39	16.253
Virginie Occidentale. . .	4	8.179

Si l'on accorde que ce tableau donne un nombre de docteurs de couleur quelque peu inférieur à celui d'aujourd'hui, on reconnaîtra néanmoins qu'il en faudrait beaucoup plus qu'il n'en existe pour s'occuper du bien-être physique d'une population de près de dix millions d'âmes.

Nécessité de former des nègres instruits pour les différentes carrières libérales. — Le besoin de nègres élevés à l'Université ne se fait pas autant sentir pour le moment dans les professions autres que celles qui ont été déjà mentionnées ; toutefois des avocats et des directeurs de journaux nègres ont travaillé aussi à l'amélioration de leur race.

Le Professeur W. E. B. Du Bois, adressant une allocution aux étudiants nègres de l'Université de Fisk, termina ses remarques par ce bref résumé des champs d'action ouverts au diplômé de couleur :

« Un large champ d'exploitations agricoles menées d'une façon scientifique et productive. — Le champ laissé inculte mais plein de promesses du commerce nègre, avec 8 millions d'acheteurs.

« Demandes pressantes de chefs industriels pour employer la main-d'œuvre, diriger le travail et développer les capacités des ouvriers nègres dans des entreprises industrielles.

« Un large champ ouvert aux médecins bien préparés.

« Un certain nombre de demandes d'avocats.

« Un champ considérable ouvert aux professeurs spécialement préparés.

« Nécessité urgente, non pas d'un plus grand nombre de ministres du culte, mais de ministres d'une valeur supérieure et d'une vraie piété.

« Un champ toujours ouvert au talent et au travail dans la littérature, les sciences, les arts. »

L'éducation libérale du nègre doit-elle être identique à celle de la race blanche ? — En reconnaissant, donc, que la race a besoin d'hommes cultivés, leur éducation devra-t-elle être identique à celle que reçoit le jeune homme de race blanche ? Il en a été ainsi dans bien des cas, puisque 389 nègres ont pris des grades dans les Universités du Nord. Naturellement, ils se sont heurtés à un fort préjugé de race, et quelques-unes des institutions les plus conservatrices ont refusé de les admettre. Oberlin est la première école qui ait accueilli des nègres et la seule qui les ait acceptés en nombre appréciable. En admettant que les 389 diplômés nègres aient reçu une excellente culture, on peut se demander si, pour le moment, la coéducation des races, même au degré le plus élevé, est opportune. En premier lieu, il faut se souvenir que les Universités du Nord sont destinées seulement à l'éducation de la jeunesse de race blanche; quelques nègres y sont simplement tolérés, et si un trop grand

nombre demandaient l'admission, elle leur serait probablement refusée. De plus, il est douteux que le jeune étudiant puisse fournir son meilleur travail dans un milieu où il est alternativement choyé et mis au ban de la société à cause de sa race. S'il a de la valeur, il peut sur le moment être traité en égal par ses camarades, et il se prend à croire à tort que son égalité est assurée pour l'avenir. Si, d'autre part, on lui fait sentir le préjugé de race, il ne saurait mettre en œuvre toutes ses facultés. On pourrait arguer, non sans raison, que les Universités de la race blanche ont une organisation supérieure, des professeurs ayant les plus hauts talents, et une atmosphère intellectuelle qu'on ne saurait trouver dans les petites institutions nègres qui végètent péniblement. L'étudiant noir, comme son frère de race blanche, est sans aucun doute attiré par la réputation d'une Université de vieille date, et il sent qu'un diplôme de cette institution lui donnera un prestige qu'un parchemin d'une humble Université nègre ne pourrait lui concéder. Aussi, pour obvier à ces inconvénients, les éducateurs proposent-ils, comme le meilleur moyen à prendre, de faire passer d'abord l'étudiant noir dans une des meilleures écoles nègres, et d'envoyer ensuite dans une institution du Nord les sujets d'élite, pour travailler spécialement certaines branches ou se préparer à une profession. De cette façon, le noir se sera pénétré des besoins de sa race, pendant son passage au collège nègre, ainsi que de l'importance de sa mission personnelle, et surtout il aura pris une force de volonté qui le prémunira contre le préjugé de race au moment où il le trouvera devant lui.

Universités nègres. — Il n'est ni opportun ni possible que la totalité des étudiants nègres reçoivent leur éducation dans les Universités du Nord ; par conséquent, il faut établir dans le Sud, pour la race nègre, des établissements d'enseignement supérieur. La pauvreté seule du nègre rendrait nécessaire de telles écoles, puisque peu

de jeunes noirs sont pécuniairement capables de fréquenter les Universités du Nord, et puisque toutes les institutions pour la race blanche dans le Sud sont fermées au Nègre.

Les Universités Nègres peuvent se classer en cinq groupes, à savoir : les écoles d'avant la guerre (3); les écoles du Freedmen's Bureau (13); les écoles fondées par les églises (9); les écoles fondées par les églises nègres (5); les Universités de l'État (4). Le tableau suivant donne le nom des Universités nègres, avec la date de création de la section Universitaire et le nombre de diplômés jusqu'en 1899. D'autres institutions ont ajouté à leur programme des cours d'enseignement supérieur depuis 1895, mais on ne les a pas indiquées, le nombre des diplômés étant jusqu'ici insignifiant.

UNIVERSITÉS NÈGRES (1)

NOMS	Fondé par	Années.	Diplômés.	Elèves de l'enseignement supérieur en 1898-99.	Elèves de l'enseignement secondaire.
Lincoln University. . . .	Presbyterians. . .	1864	615	135	
Wilberforce University. .	African Methodists.	1866	130	31	159
Howard University . . .	Freedmen's B . .	1868	96	42	325
Berea College.	Am Miss. Assoc. .	1869	29		
Leland University . . .	Mr. H. Chamberlain	1870	16	20	34
Benedict College	Baptists.	1870	3		
Fisk University.	Am. Miss. Assoc. .	1871	180	51	180
Atlanta University . .	Am. Miss. Assoc. .	1872	85	33	230
Biddle University. . . .	Presbyterians. . .	1872	140	69	135
Southland College. . .	Friends.	1872	10	8	57
Roger Williams University.	Baptists.	1873	76	15	99
Central Tennessee College.	Methodists. . . .	1874	46		
New Orleans University. .	Methodists. . .	1874	30	14	37
Shaw University.	Baptists.	1874	101	37	225
Rust University	Methodists. . . .	1874	30	9	76
Straight University . . .	Am. Miss. Assoc. .	1874	11	8	131
Branch College, Ark . .	State.	1878	9	2	57
Claflin University. . .	Methodists . . .	1878	46	17	109
Knoxville College. . . .	Presbyterians. . .	1879	44	18	94
Clark University . . .	Methodists. . .	1879	21	16	108
Alcorn University. . . .	State.	1880	98		
Wiley University. . . .	Methodists. . . .	1880	9	5	49
Paine Institute.	So. Methodists. . .	1882	11	10	180
Allen University	African Methodists.	1883	24	19	111
Livingstone College . . .	Zion Methodists. .	1883	38	20	52
Philander Smith College .	Methodists . . .	1884	29	15	69
Talladega College . . .	Am. Miss. Assoc. .	1885	5	9	66
Va. Nor. and Coll. Inst . .	State.	1885	27	28	138
Paul Quinn College . . .	African Methodists.	1885	18	20	32
Lincoln Institute	Colored Soldiers. .	1890	6		
Morris Brown College. . .	African Methodists.	1890	6		
Atlanta Baptist College. .	Baptists.	*1893	7	9	25
Ga. State Indust. College .	State.	1894	1	12	72
Delaware State College. .	State.	1894	2	18	21
Arkansas Baptist College .	Negro Baptists. . .		20	9	32
Southern University. . .				7	66

(1) *The College-bred Negro*, pp. 14-16, *Atlanta University Publications*, n

Bien qu'un grand nombre de ces institutions portent le nom prétentieux d'Université, la plupart d'entre elles sont bien au-dessous du niveau des Universités de la race blanche, et le tableau suivant montre que fréquemment l'Université nègre n'est qu'une adjonction peu importante à une école primaire ou secondaire.

Jugeant les Universités par la sévérité des examens d'entrée, le Professeur Du Bois fait la comparaison suivante :

1° Howard. Presque égale aux petites Universités de la Nouvelle Angleterre.

2° Fisk Atlanta Wilberforce Leland Paul Quinn	De 1 ou 2 ans en retard sur les petites Universités de la Nouvelle Angleterre.
3° Biddle Shaw Livingstone Virginia Normal and Collegiate Institute.	De 2 ou 3 ans en retard sur les petites Universités de la Nouvelle Angleterre.

4° Lincoln. Un peu au-dessus d'une école secondaire ordinaire de la Nouvelle Angleterre.

« La plupart des autres écoles rentrent dans les groupes 3 ou 4, avec peut-être une ou deux exceptions. Si bien que des 750 étudiants nègres, il n'y en a que 350 qui soient au rang des étudiants des Universités, à en juger par le niveau de la Nouvelle Angleterre (1). »

Un résumé du travail accompli dans plusieurs des meilleurs collèges nègres et un résumé des études faites dans quelques-unes des prétendues Universités donneront une

(1) *The College-bred Negro*, p. 17, *Atlanta University Publications*, n° 5, 1900.

idée de la nature de l'instruction reçue par le nègre élevé dans ces écoles.

a) *Howard University.* — Sans aucun doute, Howard University est la meillenre institution pour la race nègre en Amérique, et elle peut aisément être comparée aux Universités de la race blanche par son installation et la valeur du corps enseignant. Elle porte à juste titre le nom d'Université, puisqu'elle comprend les facultés de théologie, de médecine, de droit, la section de pédagogie, et les sections des lettres et des sciences. Cette Université établie au profit de la race nègre est ouverte à toutes les nationalités. L'instruction est gratuite, sauf pour la médecine et la théologie où les frais sont très modérés. L'école est entretenue par le gouvernement, dont le représentant autorisé est le Secrétaire de l'Intérieur.

LETTRES.

Première année (1).

TRIMESTRE D'AUTOMNE (2). — Grec, 4; Latin, 4; Mathématiques, 5; Rhétorique, 2; Étude de la Bible, 1.

TRIMESTRE D'HIVER. — Grec, 4; Latin, 4; Mathématiques, 5; Rhétorique, 2; Étude de la Bible, 1.

TRIMESTRE DE PRINTEMPS. — Grec, 4; Latin, 5; Mathématiques, 5; Rhétorique, 2.

Deuxième année.

TRIMESTRE D'AUTOMNE (3). — *Physique*, 3; *Rhétorique*, 2; Grec, 3; Latin, 3; Allemand, 4; Mathématiques, 5.

(1) Tiré du programme d'études pour 1900-1901.

(2) Les chiffres montrent le nombre d'heures données par semaine à chaque étude.

(3) Les études obligatoires sont en italique. On doit choisir parmi les études facultatives pour les 15 heures de travail par semaine. Les études de la première année sont toutes obligatoires.

TRIMESTRE D'HIVER. — *Physique*, 3 ; *Rhétorique*, 2; Grec, 3; Latin, 3 ; Allemand, 4 ; Mathématiques, 5.

TRIMESTRE DE PRINTEMPS. — *Physique*, 3 ; *Rhétorique*, 2 ; Grec, 3 ; Latin, 3 ; Allemand, 4 ; Mathématiques, 5.

Troisième année.

TTRIMESTRE D'AUTOMNE. — *Chimie*, 3 ; *Thèmes*, 2 ; Latin, 3; Grec, 3 ; Français, 4 ; Allemand supérieur, 3 ; Littérature anglaise, 3 ; Histoire d'Angleterre, 3; Diction, 2 ; Pédagogie, 3 ; Mathématiques, 3; Physique supérieure, 3 ; Physiologie, 5 ; Biologie, 5.

TRIMESTRE D'HIVER. — *Chimie*, 3 ; *Thèmes*, 2 ; Latin, 3 ; Grec, 3 ; Français, 4 ; Allemand, 3 ; Littérature anglaise, 3; Histoire d'Angleterre, 3 ; Diction, 2 ; Logique, 3 ; Pédagogie, 3 ; Mathématiques, 3 ; Physique supérieure, 3 ; Biologie, 5.

TRIMESTRE DE PRINTEMPS. — *Chimie*, 3 ; *Thèmes*, 2 ; Latin, 3 ; Grec, 3 ; Français, 4 ; Allemand supérieur, 3 ; Littérature anglaise, 3 ; Histoire d'Angleterre, 3 ; Diction, 2 ; Pédagogie, 3 ; Physique supérieure, 3 ; Astronomie, 5 ; Biologie, 5.

Quatrième année.

TRIMESTRE D'AUTOMNE. — *Psychologie*, 5 ; *Morale*, 5 ; *Thèmes*, 2 ; Français supérieur, 3 ; Constitution des États-Unis, 3 ; Chimie, 3 ; Biologie, 4 ; Botanique, 4.

TRIMESTRE D'HIVER. — *Théologie naturelle*, 5 ; *Thèmes*, 1 ; Français supérieur, 3 ; Droit international, 4 ; Chimie, 3, Géologie, 4 ; Biologie supérieure, 4 ; Botanique supérieure, 4.

TRIMESTRE DE PRINTEMPS. — *Économie politique*, 5 ; *Évidence du Christianisme*, 5 ; *Thèmes*, 1 ; Français supérieur, 3 ; Chimie supérieure, 3 ; Géologie, 4 ; Biologie supérieure, 4 ; Botanique supérieure, 4.

Il y a aussi une branche au choix parmi les études facul-

tatives qui ont été laissée de côté dans les deuxième et troisième années.

Voici le programme de l'enseignement du Latin :

Grammaire, Composition.

Cicéron : *De Senectute* et *De Amiticia; De Oratore.*

Tite Live: *Les Guerres puniques.*

Horace : *Choix des Odes;* 1-3, *Épodes; Satires et Épîtres.*

Conférences sur la Poésie de l'époque d'Auguste.

Tacite : *La Germanie; Agricola.*

La Comédie latine; Térence, une pièce; Plaute, une pièce.

Une étude comparative de la comédie grecque et de la comédie latine.

Quintilien : *Morceaux choisis des livres* X *et* XIII.

Naissance et développement de l'éloquence latine.

Cours facultatifs pour les étudiants de la troisième et de la quatrième années et les diplômés.

Satires de Juvénal et *Lettres choisies* de Cicéron et de Pline.

Tacite, *Les Annales*, I-VI; *Morceaux choisis des Historiques;* Poésie latine; *Morceaux choisis* des œuvres de Plaute, Térence et Lucrèce.

Cicéron: *De Officiis; De Natura Deorum*, Livres II et III.

Morceaux choisis de *Divinatione* et *De Fato.*

b) *Wilberforce University.* — Wilberforce University, établie dans l'État d'Ohio, a cette particularité de n'avoir que des professeurs nègres. Elle a été créée par la « African Methodist Episcopal Church », la plus importante des sectes religieuses parmi les noirs. Cette société a aussi fondé trois autres collèges : Paul Quinn College (Waco, Texas), Morris Brown College (Atlanta, Géorgie) et Allen University (Columbia, Caroline du Sud).

L'Université de Wilberforce offre les sections suivantes: Théologie, Droit, Lettres, Sciences, Cours préparatoires à l'Université, « English Preparatory », Sections Normale et Industrielle.

LETTRES (1).

Première année.

PREMIER TRIMESTRE. — Latin : Tite Live, *Seconde Guerre punique*, Composition. Grec: *Memorabilia*, Composition. Sections coniques.

DEUXIÈME TRIMESTRE. — Latin : Cicéron, *De Senectute* et *De Amicitia*. Grec : *Odyssée*, avec conférences sur la question homérique. Thèmes grecs et latins. Algèbre supérieure.

TROISIÈME TRIMESTRE. — Latin : Horace, *Odes et Epodes*, avec conférences sur la poésie et les poètes latins. Thèmes. Grec : *Morceaux choisis* de Thucydide. Thèmes, avec étude comparative des deux langues. *Nouveau Testament* (facultatif). Algèbre supérieure.

Deuxième année.

PREMIER TRIMESTRE. — Économie politique. Latin : Horace, *Satires et Épitres* avec dissertations et discussions. Grec : Sophocle et Euripide, une tragédie de chacun avec conférences.

DEUXIÈME TRIMESTRE. — Latin : *Lettres choisies* de Pline et de Cicéron, avec conférences sur les mœurs, les coutumes et la vie privée à Rome. Platon ou Aristote, avec conférences sur la philosophie grecque. Trigonométrie plane et sphérique.

TROISIÈME TRIMESTRE. — Latin : Plaute, *Captivi*, avec conférences sur le développement de la comédie latine. Grec : Hérodote, avec conférences sur les dialectes grecs. Arpentage et Navigation. Géométrie analytique.

Troisième année.

PREMIER TRIMESTRE. — Latin : Tacite, *Germanie et Agri-*

(1) Cf. *The College-bred Negro*, pp. 19-25, *Atlanta University Publications*, n° 5, 1900.

cola (facultatif avec allemand). Grec : Démosthène, *Sur la Couronne* (facultatif avec allemand). Grec : Aristophane (facultatif avec français). Physique. Zoologie. Chimie.

Deuxième trimestre. — Latin : Quintilien, Livre X (facultatif avec français). Physique. Zoologie. Chimie.

Troisième trimestre. — Latin : Lucien ou Catulle (facultatif avec allemand). Grec : Pindare (facultatif avec français). Logique. Chimie.

Quatrième année.

Premier trimestre. — Astronomie. Psychologie. Ethique. Théodicée.

Deuxième trimestre. — Psychologie. Ethique. Littérature anglaise. Géologie. Minéralogie.

Troisième trimestre. — Littérature anglaise. Géologie. Histoire de la Civilisation.

c) *Fisk University.* — On a déjà mentionné l'Université Fisk, fondée par l' « Américan Missionary Association » à Nashville, Tennessee, en 1866. Le catalogue de l'Institut dit que « les privilèges de l'Université sont offerts à tous également sans distinction de race, de sexe ou de croyance religieuse ». Ceci, cependant, n'attire aucun membre de la race blanche. L'établissement offre les études universitaires ordinaires et l'enseignement de la Théologie. Il y a en plus une section préparatoire, une section anglaise préparatoire, une section pour la musique et une école normale.

Lettres (1).

Première année.

Trimestre d'automne. — Latin : Virgile, *Enéide*, quatre livres. Grec : *Iliade*. Algèbre supérieure.

Trimestre d'hiver. — Latin : Thèmes. Grec : *Iliade*, I-III ;

(1) Cf. *The College-bred Negro*, pp. 18-25, *Atlanta University Publications*, n° 5, 1900.

Thucydide, *Guerre du Péloponèse*, livre VII. Géométrie sphérique. Trigonométrie.

TRIMESTRE DE PRINTEMPS. — Latin : Cicéron, *de Senectute* et *de Amicitia*. Grec : Thucydide. Arpentage.

Deuxième année.

TRIMESTRE D'AUTOMNE. — Grec : Démosthène, *Sur la Couronne* (facultatif avec Hébreu). Sections coniques. Calcul. Réthorique, les formes de discours (facultatif avec calcul). Grammaire française : version et thèmes (facultatif avec la troisième année allemand).

TRIMESTRE D'HIVER. — Latin : Tite-Live (facultatif avec hébreu). Calcul. Morale civique. Français : thèmes et versions.

TRIMESTRE DE PRINTEMPS. — Horace : *Odes* (facultatif avec Hébreu) Botanique. Français : littérature française.

Troisième année.

TRIMESTRE D'AUTOMNE. — Latin : Tacite, *La Germanie* ou *Agricola*. Horace : *Épîtres et Satires* (facultatif avec les *Homélies*). Physique. Allemand : grammaire, morceaux chosis (facultatif avec l'étude de l'*Ancien Testament*).

TRIMESTRE D'HIVER. — Grec : Sophocle, *Antigone* (facultatif avec l'étude de l'*Ancien Testament*). Allemand : grammaire ; morceaux choisis (facultatif avec l'étude de l'Ancien Testament). Physiologie et Hygiène.

TRIMESTRE DE PRINTEMPS. — Littérature grecque. Traduction des classiques (facultatif avec l'étude du *Nouveau Testament*). Allemand : grammaire ; morceaux chosis (facultatif avec l'étude de l'*Ancien Testament*). Astronomie.

Quatrième année.

TRIMESTRE D'AUTOMNE. — Psychologie. Littérature. Chimie avec travaux pratiques.

TRIMESTRE D'HIVER. — Logique. Économie politique. Géologie.

d) *Atlanta University.* — Cette Université est mieux connue, en raison de ses excellents cours de Sociologie, particulièrement sur les questions concernant les noirs. C'est une des meilleures Universités nègres. Son but principal est de préparer des instituteurs de haute capacité pour les écoles nègres, surtout pour celles des grandes villes, où les écoles primaires, supérieures et secondaires demandant des maîtres plus instruits.

LETTRES.

Première année.

TRIMESTRE D'AUTOMNE. — Xénophon, *Anabase*, 5; Cicéron, *De Senectute* et *de Amicitia*, 4; Hébreu, 2; Algèbre, 5; Diction, 1.

TRIMESTRE D'HIVER. —*Memorabilia*, 5; *De Amicitia* et Tite-Live, 4; Algèbre, 5; Histoire hébraïque, 2; Dissertation anglaise, 1.

TRIMESTRE DE PRINTEMPS. — *Odyssée*, 5; Tite-Live, 4; Algèbre, 5; Histoire grecque, 2; Dissertation anglaise, 1.

Deuxième année.

TRIMESTRE D'AUTOMNE. — Démosthène, *Olynthiennes* et *Philippiques*, 5; Horace, 4; Géométrie, 5; Histoire moderne, 2; Diction, 1.

TRIMESTRE D'HIVER. — Platon, *Apologie*, 5; Tacite, *Agricola* et *la Germanie*, 4; Trigonométrie, 5; Histoire moderne, 3

TRIMESTRE DE PRINTEMPS. — *Prométhée enchaîné*, 5; Pline, *Lettres*, 4; Arpentage et Géométrie, 5; Histoire moderne, 3.

Troisième année.

TRIMESTRE D'AUTOMNE. — Chimie, 3; Travaux pratiques, 2 périodes de 3 heures chacune; Allemand, 5; Économie politique, 4; Littérature anglaise, 3.

TRIMESTRE D'HIVER. — Chimie, 3; Travaux pratiques, 2

périodes de trois heures; Allemand, 5; Économie politique, 4; Littérature anglaise, 2; Diction, 1.

TRIMESTRE DE PRINTEMPS. — Astronomie, 5; Pédagogie, 3; Allemand, 3; Science politique, 4; Rhétorique, 2.

Quatrième année.

TRIMESTRE D'AUTOMNE. — Physique, 3; Travaux pratiques, 2 périodes de trois heures; Psychologie, 5; Sociologie, 4; Étude de la Bible, 3.

TRIMESTRE D'HIVER. — Physique, 3; Travaux pratiques, 2 périodes de trois heures; Éthique, 3; Sociologie, 4; Étude de la Bible, 4; Diction, 1.

TRIMESTRE DE PRINTEMPS. — Géologie, 4; Minéralogie, 1; Pédagogie, 3; Sociologie, 4; *Testament* grec, 5.

Programme des études dans quelques Universités d'ordre inférieur. — Alors que le travail fait dans ces Universités et dans quelques autres écoles est très satisfaisant, beaucoup d'établissements ont la prétention de conférer les grades universitaires après le travail le plus superficiel dans les branches ordinaires. Le programme des études de plusieurs de ces « Universités » est donné ci-dessous. Pour des raisons faciles à saisir, leur nom n'est pas indiqué Une de ces prétendues Universités enseigne en quatre années d'études les sujets suivants: Algèbre, 1 an; Histoire générale, 1 an; Rhétorique, 1 an; Littérature anglaise, 20 semaines; Géométrie, 1 an; Zoologie, 20 semaines; Botanique, 24 semaines; Latin, 2 ans; Chimie, 1 an; Trigonométrie, 12 semaines; Astronomie, 20 semaines; Géologie, 24 semaines; Psychologie, 8 semaines; Histoire d'Angleterre, 20 semaines; Économie politique, 24 semaines; Revue des matières enseignées dans les écoles primaires, 20 semaines. Le catalogue ne dit pas que l'école peut conférer des grades. Un autre collège ayant quatre professeurs, y compris le Président, enseigne les ma-

tières de l École normale préparatoire, de l'École normale, de la Section préparatoire à l'Université, de l'Université. Le catalogue déploie un programme universitaire complet (à peu près équivalent à celui d'une bonne école secondaire) conduisant au grade de « Bachelor of Arts. » Une lecture plus approfondie du catalogue montre toutefois qu'il n'y a pas d'étudiants recevant l'enseignement supérieur.

Un examen attentif des programmes des études suivies dans de nombreuses écoles nègres d'enseignement supérieur démontre clairement qu'une très petite quantité du travail fait dans ces établissements appartient à proprement parler à l'enseignement supérieur, et que beaucoup de ces institutions ne sont pas même de bonnes écoles préparatoires. Il y a beaucoup trop de ces Universités. Toute école qui enseigne la moindre parcelle de grec et de latin a l'ambition de conférer les grades universitaires. Ces établissements feraient mieux de se résigner à n'être que de bonnes écoles préparatoires. Il y a plus d'Universités pour les gens de couleur dans les États-Unis qu'il n'y a d'Universités en France et en Angleterre, et tout autant qu'il y en a en Allemagne.

La diversité des sectes religieuses est en grande partie responsable du nombre considérable de ces établissements au nom ronflant. Chaque église est désireuse d'avoir ses propres écoles, pour faire prévaloir ses principes et inculquer ses doctrines. De là ce fait qui n'est point rare de trouver deux ou trois Universités dépendant de deux ou trois sectes différentes dans une ville du Sud (1).

Diplômes universitaires. — Ces écoles usent sans la moindre modestie de la prérogative universitaire d'accorder des diplômes. Les institutions les plus petites et les plus faibles semblent compenser ce qui leur manque par

(1) Cf. Kelly Miller, *The Education of the Negro*, pp. 832-842, dans le *Report of the Commissioner of Education*, 1900-1901.

le nombre et la variété des grades qu'elles confèrent. On dit que dans plusieurs cas ils sont simplement vendus. Mr. Kelly Miller raconte l'histoire d'une certaine école du Sud dont l'« Université » était formée par deux membres d'une même famille. Le père était doyen et le fils professeur pour toutes les matières. Le corps universitaire se réunit un jour et décida conférer le grade de « Doctor of Laws » au doyen, et comme remerciement le président conféra le grade de Docteur en Philosophie au membre de l'Université. Voici une autre anecdote dont l'authenticité est garantie également par M. Miller : « Un théologien éminent fut invité à prononcer une allocution devant une classe d'une certaine Université. Après qu'il eut accompli cette tâche de son mieux, l'établissement lui proposa de payer son billet de chemin de fer ou de lui donner le grade de Docteur en Divinité. Il préféra le billet de chemin de fer. »

Les remarques précédentes sur l'abus des grades ne s'appliquent pas spécialement aux écoles de couleur. Cet abus est général. Nos 400 Universités ont si bien inondé le pays de grades savants que ces titres ont perdu la signification qu'on voulait y attacher. Ils ne sont pas reconnus par les Universités d'Europe.

Il est évident que le principal besoin du moment est l'établissement aux État-Unis de deux ou trois bonnes Universités pour l'éducation libérale du nègre. Il y a, sans aucun doute, assez d'étudiants de couleur capables de profiter d'une culture complète dans de semblables institutions, et d'ailleurs on demande avec instances des diplômés. Les maîtres des grandes écoles industrielles, comme Hampton et Tuskegee, les professeurs des écoles normales et des écoles secondaires doivent toujours être des hommes soigneusement préparés dans une Université bien installée et pourvue d'un bon corps enseignant. Il est absolument nécessaire, aussi, que la multitude d'écoles inférieures qui

paradent sous le nom prétentieux d'Universités soient reléguées à leur propre place, c'est-à-dire qu'elles deviennent des écoles primaires ou tout au plus des établissements préparatoires conduisant à une petite Université. Les prétendues Universités qui font des bacheliers ès-lettres, ou ès-sciences, des licenciés et des docteurs, qui peuvent à peine passer l'examen d'entrée des écoles secondaires moyennes de la race blanche, font un tort inestimable à la cause de l'éducation nègre.

La femme nègre et l'éducation libérale. — Le droit qu'a la femme nègre de partager avec ses frères les avantages de l'éducation libérale rencontre une égale opposition. Ce droit lui a été accordé à contre-cœur, et malgré les objections faites à son sexe et à sa couleur. Il ne peut plus être question de mettre en doute l'aptitude intellectuelle d'un grand nombre de négresses à ce travail supérieur, car beaucoup ont conquis brillamment des grades dans les Universités du Nord ou les institutions du Sud. Presque toutes les Universités nègres du Sud accordent aux femmes des privilèges égaux à ceux des hommes, et le nombre de celles qui profitent de cet enseignement s'accroît chaque année.

Bien qu'il y ait moins besoin de femmes nègres élevées à l'Université que de diplômés noirs, il y a cependant beaucoup de champs d'action qui leur sont ouverts et qui demandent la meilleure préparation possible. Un certain nombre de femmes ont déjà obtenu du succès dans les professions libérales et ont contribué au relèvement de leur race. Puisque la majorité des écoles nègres ont des femmes comme professeurs, ils est essentiel qu'une certaine proportion de ces institutrices aient passé par l'Université.

Les femmes élevées à l'Université sont loin d'éprouver de la répulsion pour le mariage ; elles aiment à former des familles qui deviennent les centres intellectuels des groupes

nègres. Puisque ce dont la race a le plus grand besoin aujourd'hui, c'est la pureté morale et la culture de l'esprit, ces femmes ne sauraient trouver une meilleure œuvre à accomplir que de fonder des foyers qui élèveront le niveau de la vie de famille dans le groupe auquel elles appartiennent.

Le tableau suivant donne le nombre des femmes diplômées :

Femmes de couleur ayant obtenu les grades universitaires jusqu'en 1898 :

Dans les Institutions du Nord :

Oberlin College	55
Iowa Wesleyan University	4
University of Kansas	3
University of Michigan	3
Cornell University	3
Wellesley College	2
Wittenberg University	2
Geneva University	2
Butler University	1
University of Iowa	1
Adrian College	1
University of Idaho	1
Bates College	1
Vassar College	1
Mount Holyoke College	1
Mc Kendree University	1
Total	82

Dans les Institutions du Sud :

Fisk University	31
Shaw University	21
A reporter	52

Report	52
Wilberforce University	19
Paul Quinn College	13
Knoxville College	10
Atlanta University	8
Southland University	8
Howard University	8
Central Tennessee College	7
Rust University	7
Livingstone College	6
Claflin University	6
New Orleans University	5
Philander Smith College	5
Roger Williams University	5
Berea College	4
Leland University	1
Virginia Normal and Collegiate Institute	1
Paine Institute	1
Straight University	1
Branch University	1
Clark University	1
Allen University	1
Total	170
Total dans les Institutions du Nord	82
Total dans les Institutions du Sud	170
Total général	252

Résumé de l'état actuel du problème de l'éducation libérale. — En dépit de maintes autorités qui prétendent le contraire, il est évident que l'éducation libérale du nègre n'en est plus à la phase expérimentale. Un nombre suffisamment grand de noirs ont prouvé qu'ils étaient capables de venir à bout des programmes universitaires les plus difficiles; ils ont profité eux-mêmes de

cette culture et en ont fait profiter toute leur race. Il est donc établi que le nègre a droit à cette culture, non seulement parce qu'il en éprouve le besoin et qu'il est propre à le recevoir, mais encore parce que les nécessités de la race l'exigent. Près de dix millions de gens de couleur réclament des médecins de leur propre race; au point de vue spirituel et social, il leur faut un clergé nègre cultivé ; ils exigent des hommes instruits comme directeurs de journaux et conférenciers. Tout le travail des écoles communales nègres du Sud étant en réalité aux mains de la race noire, il est clair que si les écoles primaires doivent servir à quelque chose, il faut que les maîtres soient formés dans des établissements supérieurs. Si la race nègre n'obtient pas la permission d'élever ses vues jusqu'aux privilèges et avantages de l'éducation libérale, non seulement son ambition naturelle sera déçue, mais elle tombera graduellement dans une langueur jalouse et inerte. C'est le nègre lui-même qui doit travailler à sa propre amélioration, et il ne pourra réussir que si on lui accorde le droit et les moyens de s'adonner aux études les plus élevées.

Préparer comme il convient les voies donnant accès à l'éducation libérale est un devoir strict pour un État dans lequel le nègre constitue en tant que population une fraction considérable, et soulève en tant que facteur social et économique, un problème de la plus haute importance.

CONCLUSION

De nombreux volumes ont été écrits sur tous les aspects du problème nègre, et cependant, l'opinion publique demeure perplexe et découragée en face d'une situation sociale et politique qui menace l'avenir de la nation toute entière. Les conditions économiques de la période coloniale, la cupidité, l'indifférence et l'imprévoyance des premiers colons, attachèrent le poids de l'esclavage aux États-Unis. Après 250 ans de servitude physique et d'ignorance forcée, les nègres furent non seulement affranchis, mais ils obtinrent tous les droits et privilèges des citoyens américains; ils devinrent entre les mains d'hommes vicieux et corrompus les instruments de la dégradation politique de leurs anciens maîtres. De ce chaos naquit le problème, et il est étonnant que l'esprit énergique et entreprenant de l'Américain soit resté si longtemps sans en comprendre la gravité. L'échec à constater et la situation présente à régler ont attiré des reproches aux États-Unis et discrédité une nation qui a l'ambition de vouloir conduire le monde.

Croyant avec sérénité que la Providence fait prospérer tout ce qui est Américain, beaucoup de gens ont laissé de côté l'ennuyeux problème nègre; ils s'imaginaient que le temps, d'une façon mystérieuse, arrangerait les rapports entre les deux races. Malheureusement, cette théorie n'a pas été confirmée par l'expérience des quarante dernières

années ; il est apparu clairement que le nègre n'était pas destiné à disparaître et que les relations entre les deux peuples étaient devenues sans contredit plus difficiles. Quelques-uns ont trouvé une solution aisée : on déporterait les nègres soit en Afrique, soit aux Philippines. Sans tenir compte de l'opinion des noirs eux-mêmes sur ce sujet, un tel plan de déportation en masse n'est rien moins que sensé. D'autres demandent avec insistance qu'une portion des États-Unis soit réservée aux nègres, oubliant qu'ils sont au nombre de neuf millions, et qu'ils possèdent et occupent des terres dont la superficie dépasse celle de maint État du Sud. De plus, cette exclusion ne serait pas de longue durée; si les territoires étaient pauvres, on ne pourrait raisonnablement s'attendre à voir les nègres y rester : si la terre était enviable, rien n'empêcherait le blanc d'y pénétrer, comme l'expérience l'a montré à propos des régions réservées aux Indiens. Il est évident qu'il faut chercher une autre solution. La plus sensée, en même temps que la plus philanthropique, est celle de l'éducation universelle des nègres. C'est une folie de dire, comme quelques-uns, qu'on l'a essayée et que l'on a échoué. Ou bien la grande majorité des noirs n'ont eu aucune espèce d'instruction, ou bien leurs années d'école ont été si courtes et si dépourvues de toute discipline intellectuelle ou morale, qu'elles ne méritent pas le nom d'éducation.

Le manque d'argent a été l'excuse donnée à ce lamentable état de choses (1). Si, comme on le prétend, l'enfant

(1) Booker T. Washington : *The Future of the American Negro*, pp. 35-37.

« Il y a aussi une grande pénurie d'argent pour travailler à l'éducation dans le Sud. J'étais dans une école de comté d'un État du Sud, il y a peu de temps. Dans ce comté, il y a environ 30,000 gens de couleur et 6,000 blancs. Or, pas une seule école publique pour nègres n'y avait été ouverte cette année-là pendant plus de trois mois, et pas un seul maître de couleur n'avait été payé plus de soixante-quinze francs par mois pour son enseignement. Dans aucune de

blanc est mieux doué par la nature, pour atteindre les mêmes résultats chez les deux races, il faudrait donner au nègre une éducation plus longue et plus coûteuse; cependant la dépense moyenne de l'éducation est deux fois plus élevée pour l'enfant blanc que pour le noir. On estime que les sommes consacrées dans le Sud, depuis 1870, à l'éducation des blancs et à celle des nègres, sont environ dans le rapport de 5 à 1. Les dépenses faites pour l'instruction des enfants sont ridiculement faibles, et cependant cette maigre somme pèse lourdement sur le Sud; dans la condition actuelle des finances des États du Sud, l'éducation universelle, au vrai sens du mot, est impossible. De plus, il n'est pas tout à fait juste que les États du Sud soient seuls à porter ce fardeau. Le commerce du Nord profitait de l'esclavage tout autant que l'agriculture du Sud. Le Gouvernement fédéral dévasta les États du Sud et émancipa les esclaves; ce furent les résultats logiques de la

ces écoles, l'enseignement n'était donné dans des bâtiments dignes du nom de classes. Dans ce comté, l'État et les autorités publiques ne possèdent pas un sou de matériel scolaire, ni une école, ni un tableau, ni un crayon. Pour l'instruction de chaque enfant de couleur, on avait dépensé cette année-là environ 2 fr. 50, tandis que dans les États de New-York ou de Massachusetts, on avait dépensé pour l'instruction de chaque enfant près de 100 francs. La maçonnerie d'une école bâtie cette année dans une ville, près de Boston, pour environ trois cents élèves, a coûté, à elle seule, plus qu'on ne dépense chaque année pour l'instruction (en y comprenant les bâtiments, le matériel et les maîtres) de toute la population scolaire de couleur dans l'État d'Alabama. Le commissaire de l'Instruction dans l'État de Géorgie déclarait récemment, dans son rapport au gouvernement de l'État, que dans cet État il y avait 200,000 enfants qui n'avaient pénétré dans aucune école l'année précédente; 100,000 autres n'allaient à l'école que quelques jours, de sorte que, en réalité, 300,000 enfants de six à dix-huit ans sont élevés dans l'ignorance, dans un seul État du Sud. Le même rapport disait que, en dehors des villes, bien que le nombre moyen des écoles fût de soixante, toutes ces écoles réunies ne valaient pas dix mille francs; et le rapport ajoutait que beaucoup des écoles de l'État de Géorgie ne sont pas bonnes à faire des écuries pour les chevaux. »

années ; il est apparu clairement que le nègre n'était pas destiné à disparaître et que les relations entre les deux peuples étaient devenues sans contredit plus difficiles. Quelques-uns ont trouvé une solution aisée : on déporterait les nègres soit en Afrique, soit aux Philippines. Sans tenir compte de l'opinion des noirs eux-mêmes sur ce sujet, un tel plan de déportation en masse n'est rien moins que sensé. D'autres demandent avec insistance qu'une portion des États-Unis soit réservée aux nègres, oubliant qu'ils sont au nombre de neuf millions, et qu'ils possèdent et occupent des terres dont la superficie dépasse celle de maint État du Sud. De plus, cette exclusion ne serait pas de longue durée; si les territoires étaient pauvres, on ne pourrait raisonnablement s'attendre à voir les nègres y rester : si la terre était enviable, rien n'empêcherait le blanc d'y pénétrer, comme l'expérience l'a montré à propos des régions réservées aux Indiens. Il est évident qu'il faut chercher une autre solution. La plus sensée, en même temps que la plus philanthropique, est celle de l'éducation universelle des nègres. C'est une folie de dire, comme quelques-uns, qu'on l'a essayée et que l'on a échoué. Ou bien la grande majorité des noirs n'ont eu aucune espèce d'instruction, ou bien leurs années d'école ont été si courtes et si dépourvues de toute discipline intellectuelle ou morale, qu'elles ne méritent pas le nom d'éducation.

Le manque d'argent a été l'excuse donnée à ce lamentable état de choses (1). Si, comme on le prétend, l'enfant

(1) Booker T. Washington : *The Future of the American Negro*, pp. 35-37.

« Il y a aussi une grande pénurie d'argent pour travailler à l'éducation dans le Sud. J'étais dans une école de comté d'un État du Sud, il y a peu de temps. Dans ce comté, il y a environ 30,000 gens de couleur et 6,000 blancs. Or, pas une seule école publique pour nègres n'y avait été ouverte cette année-là pendant plus de trois mois, et pas un seul maître de couleur n'avait été payé plus de soixante-quinze francs par mois pour son enseignement. Dans aucune de

blanc est mieux doué par la nature, pour atteindre les mêmes résultats chez les deux races, il faudrait donner au nègre une éducation plus longue et plus coûteuse; cependant la dépense moyenne de l'éducation est deux fois plus élevée pour l'enfant blanc que pour le noir. On estime que les sommes consacrées dans le Sud, depuis 1870, à l'éducation des blancs et à celle des nègres, sont environ dans le rapport de 5 à 1. Les dépenses faites pour l'instruction des enfants sont ridiculement faibles, et cependant cette maigre somme pèse lourdement sur le Sud; dans la condition actuelle des finances des États du Sud, l'éducation universelle, au vrai sens du mot, est impossible. De plus, il n'est pas tout à fait juste que les États du Sud soient seuls à porter ce fardeau. Le commerce du Nord profitait de l'esclavage tout autant que l'agriculture du Sud. Le Gouvernement fédéral dévasta les États du Sud et émancipa les esclaves; ce furent les résultats logiques de la

ces écoles, l'enseignement n'était donné dans des bâtiments dignes du nom de classes. Dans ce comté, l'État et les autorités publiques ne possèdent pas un sou de matériel scolaire, ni une école, ni un tableau, ni un crayon. Pour l'instruction de chaque enfant de couleur, on avait dépensé cette année-là environ 2 fr. 50, tandis que dans les États de New-York ou de Massachusetts, on avait dépensé pour l'instruction de chaque enfant près de 100 francs. La maçonnerie d'une école bâtie cette année dans une ville, près de Boston, pour environ trois cents élèves, a coûté, à elle seule, plus qu'on ne dépense chaque année pour l'instruction (en y comprenant les bâtiments, le matériel et les maîtres) de toute la population scolaire de couleur dans l'État d'Alabama. Le commissaire de l'Instruction dans l'État de Géorgie déclarait récemment, dans son rapport au gouvernement de l'État, que dans cet État il y avait 200,000 enfants qui n'avaient pénétré dans aucune école l'année précédente; 100,000 autres n'allaient à l'école que quelques jours, de sorte que, en réalité, 300,000 enfants de six à dix-huit ans sont élevés dans l'ignorance, dans un seul État du Sud. Le même rapport disait que, en dehors des villes, bien que le nombre moyen des écoles fût de soixante, toutes ces écoles réunies ne valaient pas dix mille francs; et le rapport ajoutait que beaucoup des écoles de l'État de Géorgie ne sont pas bonnes à faire des écuries pour les chevaux. »

APPENDICE A

Voici une liste des Syndicats des États-Unis, et quelques renseignements sur leur attitude au sujet du travail des noirs. Cette liste délimite par conséquent le champ laissé libre à l'activité du nègre ; elle a été établie par la Conférence de l'Université d'Atlanta, à la suite d'une enquête faite par cette conférence auprès des différents Syndicats. Presque tous ont répondu ; les indications suivantes peuvent donc être considérées comme à peu près complètes.

SYNDICATS QUI REÇOIVENT LES NÈGRES

Mineurs. — Les nègres sont les bienvenus dans presque tous les cas.

Débardeurs. — Les nègres sont les bienvenus dans presque tous les cas.

Fabricants de cigares. — On admet à peu près tous les postulants.

Coiffeurs. — On admet forcément beaucoup de nègres, mais avec regret.

Marins. — On admet beaucoup de noirs, mais on préfère les blancs.

Chauffeurs. — On admet beaucoup de nègres, mais on préfère les blancs.

Ouvriers dans les manufactures de tabac. — On admet beaucoup de nègres, mais on préfère les blancs.

Charrons et ouvriers carrossiers. — On admet quelques nègres, mais on ne les recherche pas.

Briquetiers. — On admet quelques noirs, mais on ne les recherche pas.

Tonneliers. — On admet quelques nègres, mais on ne les recherche pas.

Fabricants de balais. — On admet quelques nègres, mais on ne les recherche pas.

Plâtriers. — On admet quelques nègres, mais on ne les recherche pas.

Charpentiers. — On admet beaucoup de nègres dans le Sud, presque pas au Nord.

Maçons. — On admet beaucoup de noirs dans le Sud, presque pas au Nord.

Peintres en bâtiments. — On admet peu de nègres dans le Sud, presque pas au Nord.

SYNDICATS OUVRIERS ADMETTANT QUELQUES MEMBRES NÈGRES :

Syndicats.	Nombre de membres nègres.	Total général des membres.
Syndicat international des ouvriers boulangers et pâtissiers.	Plusieurs.	6.271
Confrérie internationale des forgerons.	Très peu.	4.700
Syndicat national des ouvriers des hauts fourneaux et fonderies.	100 ou plus.	?
Syndicat des ouvriers bottiers et cordonniers.	Quelques-uns.	8.037
Syndicat national des ouvriers de brasserie.	12.	25.000
Sociétés réunies des charpentiers et des menuisiers	Quelques-uns.	2.500

SYNDICATS OUVRIERS ADMETTANT QUELQUES MEMBRES NÈGRES (*Suite*)

Syndicats.	Nombre de membres nègres.	Total général des membres.
Société nationale des mécaniciens et chargeurs de charbon . .	4.	950
Sociétés réunies des mécaniciens.	Plusieurs.	1.779
Syndicat international des mécaniciens à vapeur	Quelques-uns, 1 local.	4.409
Ouvriers de l'habillement syndiqués d'Amérique	10.	15.000
Syndicat national des tailleurs de granit.	5.	6.500
Chapeliers syndiqués d'Amérique.	Très peu.	7.500
Syndicat international des maréchaux ferrants des États-Unis et du Canada	?	2.100
Alliance internationale des employés d'hôtel et de restaurant et Ligue internationale des garçons de bar d'Amérique. .	100.	10.962
Syndicats réunis des ouvriers du fer, de l'acier et du fer blanc .	Aucun pour ainsi dire.	8.000
Syndicat international des ouvriers chemisiers, fabricants de corsages et blanchisseurs . .	2 locaux.	3.066
Syndicat international des ouvriers en tuyaux	Quelques-uns.	?
Syndicat des garçons bouchers de l'Amérique du Nord	Quelques-uns.	4.500

SYNDICATS OUVRIERS ADMETTANT QUELQUES MEMBRES NÈGRES (*Suite*)

Syndicats.	Nombre de membres nègres.	Total général des membres.
Syndicat international réuni des ouvriers métallurgistes . . .	?	2.400
Fédération américaine des musiciens	Quelques-uns, dans 1 branche.	8.100
Union des ouvriers tailleurs d'Amérique	10.	9.000
Union nationale des employés machinistes.	10.	3.000
Union internationale des typographes	Quelques uns.	38.991
Syndicat international des graveurs de bottiers de montres.	?	285
Union internationale des sculpteurs sur bois	?	14.500
Syndicat des employés de tramways	5-10.	4.000

SYNDICATS OUVRIERS N'ADMETTANT PAS DE NÈGRES

Syndicats.	Nombre de membres nègres.	Total général des membres.
Corporation des chaudronniers et constructeurs de navires en fer.	Sont exclus.	7.078

SYNDICATS OUVRIERS N'ADMETTANT PAS DE NÈGRES (*Suite*)

Syndicats.	Nombre de membres nègres.	Total général des membres.
Corporation internationale des relieurs	Pas de comptes rendus.	3.730
Syndicat international des ouvriers constructeurs de chemins de fer	Aucun.	?
Union nationale des ouvriers en chaînes de fer	Aucun.	465
Corporation internationale des électriciens	Aucun n'est admis.	7.000
Union internationale des confectionneurs de vêtements de femmes.	Aucun n'est admis.	2.000
Union américaine des ouvriers en vitres de « flint glass » . .	Aucun.	?
Syndicat des souffleurs de verre.	Aucun.	1.400
Syndicat international des verriers	Pas de candidat.	278
Union internationale des ouvriers-bijoutiers.	Aucun.	1.000
Union des ouvriers en rideaux de dentelles	Question non résolue.	?
Corporation des ouvriers du cuir.	Aucun.	3.402

SYNDICATS OUVRIERS N'ADMETTANT PAS DE NÈGRES (*Suite*)

Syndicats.	Nombre de membres nègres.	Total général des membres.
Syndicat international des mécaniciens	Aucun n'est admis.	30.000
Syndicat international des polisseurs en métaux, des ouvriers en ressorts à boudin, en cuivre et en métaux composés. .	Aucun.	6.000
Confrérie internationale des ouvriers des puits à pétrole et des gazomètres.	Aucun.	670
Confrérie unie des ouvriers papetiers	Aucun.	1.000
Ligue des fabricants de patrons de l'Amérique du Nord . . .	Aucun.	2.403
Syndicat international des facteurs américains de pianos et d'orgues	Aucun dans le métier.	?
Syndicat uni des ouvriers plombiers et ajusteurs de tuyaux à gaz et à vapeur et des aides-ajusteurs.	Aucun.	8.000
Syndicat national des ouvriers potiers	Aucun	2.450
Syndicat international des ouvriers et aides-pressiers. . .	Pas de comptes rendus.	9.745

SYNDICATS OUVRIERS N'ADMETTANT PAS DE NÈGRES (*Suite*)

Syndicats.	Nombre de membres nègres.	Total général des membres.
Syndicat des télégraphistes de chemins de fer et confrérie de télégraphistes commerciaux. .	Exclus par la Constitution.	8.000
Confrérie des ouvriers des voies ferrées	Exclus par la Constitution	4.500
Syndicat national des graveurs sur cuivre et sur acier . . .	Inconnu.	700
Syndicat international des monteurs de fourneaux, des ouvriers en fourneaux en acier, des ajusteurs et des limeurs de modèles de l'Amérique du Nord.	Pas de législation.	1.269
Syndicat international des imprimeurs en stéréotypie et en électrotypie.	Question non résolue.	?
Syndicat américain des ouvriers en tissus	Pas de candidat.	3.435
Syndicat international des poseurs et aides poseurs de carrelages en céramique, mosaïque et faïence	Pas de candidat.	357

SYNDICATS OUVRIERS N'ADMETTANT PAS DE NÈGRES (*Suite*)

Syndicats.	Nombre de membres nègres.	Total général des membres.
Syndicat international des ouvriers en malles et valises . .	Aucun.	234
Syndicat international des tapissiers de l'Amérique du Nord. .	Aucun.	1.400
Syndicat protecteur américain des tisseurs de fils métalliques.	Ne travailleraient pas avec des nègres.	226
Syndicat international des sculpteurs sur bois	Pas de candidat.	?
Grande confrérie internationale des mécaniciens de locomotives.	Exclus par la Constitution.	37.000
Confrérie des chauffeurs de locomotives	Exclus par la Constitution.	39.000
Confrérie des employés de wagons	Exclus par la Constitution.	?
Syndicat des aiguilleurs de l'Amérique du Nord	Exclus par la Constitution.	15.000
Confrérie des employés des trains.	Exclus par la Constitution.	15.000
Union des chefs de train . . .	Ne seraient pas admis.	25.000

SYNDICATS OUVRIERS N'ADMETTANT PAS DE NÈGRES (*Suite*)

Syndicats.	Nombre de membres nègres.	Total général des membres.
Syndicat des tailleurs de pierre.	N'admet pas de nègres.	10.000
Syndicat de l'ordre spécial des ouvriers en habillement. . .	Aucun.	?
D . A. 300, Chevaliers du Travail (ouvriers vitriers) . . .	Aucun.	?

APPENDICE B

Voici la liste complète des écoles donnant l'enseignement industriel, avec le nombre des élèves, d'après le recensement scolaire de 1902. Cette liste comprend des Universités qui donnent quelques cours professionnels, soit pour préparer réellement certains étudiants à des métiers déterminés, soit pour fournir à tous un enseignement manuel destiné à produire une harmonie générale dans la culture de l'esprit et du corps :

Noms des écoles.	Localités.	Nombre total des élèves qui suivent les cours professionnels.
	ALABAMA	
Kowaliga Academic and Industrial School.	Kowaliga.	205
Emerson Normal Institute. . .	Mobile.	100
State Normal Institute	Montgomery.	466
Agricultural and Mechanical College	Normal.	499
Talladega College	Talladega.	195
Stillman Institute.	Tuscaloosa.	35
Tuskegee Normal and Industrial School, 1898-99	Tuskegee.	1.180

Noms des écoles.	Localités.	Nombre Total des élèves qui suivent les cours professionnels.
	ARKANSAS	
Shorter University	Argenta.	16
Arkadelphia Acad., 1898-99 . .	Arkadelphia.	20
Arkansas Baptist College . . .	Little Rock.	56
Philander Smith College . . .	Little Rock.	95
Branch Normal College. . . .	Pine Bluff.	109
Southland College	Southland.	120
	DELAWARE	
State College for Colored Students	Dover.	46
	DISTRICT OF COLOMBIA	
Howard University	Washington.	223
Normal School (colored) . . .	Washington.	38
	FLORIDA	
Cookman Institute.	Jacksonville.	23
Edwards Waters College . . .	Jacksonville.	22
Fessenden Academy.	Martin.	130
Emerson Memorial Home and School	Ocala.	76
Orange Park Normal and Manual Training School	Orange Park.	79
Florida State Normal and Industrial School.	Tallahassee.	100
	GEORGIA	
Jeruel Academy	Athens.	80

Noms des écoles.	Localités.	Nombre total des élèves qui suivent les cours professionnels.
x Institute.	Athens.	114
nta University	Atlanta.	256
'is Brown College	Atlanta.	83
man Seminary	Atlanta.	450
rs School	Atlanta.	93
ıes Normal and Industrial stitute	Augusta.	208
'gia State Industrial College, 98-99.	College.	140
Valley High and Industrial hool	Fort Valley.	75
hester Academy.	Mc Intosh.	209
ırd Normal School	Macon.	272
ral City College	Macon.	91
h Institute	Savannah.	41
ɪ University	South Atlanta.	310
ı Normal and Industrial hool	Thomasville.	78
	KENTUCKY	
: Normal School for Colored rsons	Frankfort.	170
ıdler Normal School . . .	Lexington.	111
	LOUISIANA	
ert Academy and Industrial llege	Baldwin.	141
ght University	New Orleans.	229
ıd University	New Orleans..	16

Noms des écoles.	Localités.	Nomi total élèves suive les co profess nels
Southern University and Agricultural and Mechanical College.	New Orleans.	3
	MARYLAND	
Morgan College	Baltimore.	
St. Francis Academy.	Baltimore.	
Industrial Home for Colored Girls	Baltimore.	
Princess Ann Academy. . . .	Princess Ann.	
	MISSISSIPI	
Mount Hermon Female Seminary.	Clinton.	
Southern Christian Institute. .	Edwards.	
Mississipi State Normal School.	Holly Springs.	
Rust University	Holly Springs.	
Jackson College	Jackson.	
Lincoln School	Meridian.	
Tougaloo University.	Tougaloo.	
Mary Holmes Seminary. . . .	Westpoint.	
Alcorn Agricultural and Mechanical College	Westside.	
	MISSOURI	
Lincoln Institute.	Jefferson City.	
George R. Smith College. . .	Sedalia.	
	NEW JERSEY	
Manual Training and Industrial School	Bordentown.	

Noms des écoles.	Localités.	Nombre total des élèves qui suivent les cours professionnels.
	NORTH CAROLINA	
Washburn Seminary.	Beaufort.	162
Biddle University.	Charlotte.	107
Franklinton Christian College, 1900-1901	Franklinton.	52
Agricultural and Mechanical College for the Colored Race	Greensboro.	200
High Point Normal and Industrial School.	High Point.	60
Lincoln Academy.	Kings Mountain.	155
Barrette Collegiate and Industrial School	Pee Dee.	758
Plymouth State Normal School.	Plymouth.	37
St. Augustine's School. . . .	Raleigh.	130
Shaw University.	Raleigh.	190
Livingstone College.	Salisbury.	9
Gregory Normal School, 1897-1898.	Wilmington.	100
Rankin-Richards Institute . .	Windsor.	50
The Slater Industrial and State Normal School.	Winston.	118
	PENNSYLVANIA	
Institute for Colored Youth. .	Philadelphia.	272
	SOUTH CAROLINA	
Francis Daniel Pastorius School.	Allendale.	24

Noms des écoles.	Localités.	Nombre total des élèves qui suivent les cours professionnels.
Schofield Normal and Industrial School	Aiken.	231
Browning Home School	Camden.	136
Avery Normal Institute	Charleston.	109
Brainerd Institute	Chester.	189
Allen University	Columbia.	84
Benedict College	Columbia.	244
Penn Normal and Industrial School	Frogmore.	213
Brewer Normal School	Greenwood.	223
Claflin University	Orangeburg.	471
Lancaster Normal and Industrial Institute	Lancaster.	63
Colored Normal, Industrial, Agricultural and Mechanical College	Orangeburg.	414
	TENNESSEE	
Warner Institute	Jonesboro.	78
Knoxville College	Knoxville.	96
Lemoyne Normal Institute	Memphis.	520
Morristown Normal College	Morristown.	128
Central Tennessee College	Nashville.	70
Roger Williams University	Nashville.	90
	TEXAS	
Bishop College	Marshall.	332
Wiley University	Marshall.	239
Paul Quinn College	Waco.	118
Tillotson College	Austin.	122

Noms des écoles.	Localités.	Nombre total des élèves qui suivent les cours professionnels.
Prairie View State Normal and Industrial School.	Prairie View.	280
	VIRGINIA	
Ingleside Seminary, 1898-99. .	Burkeville.	100
Gloucester Agricultural and Industrial College, 1898-99 . .	Cappahosic	97
Hampton Normal and Agricultural Institute.	Hampton.	1.037
St. Paul Normal and Industrial School, 1898 99	Lawrenceville.	230
Manassas Industrial School. .	Manassas.	65
Norfolk Mission College. . . .	Norfolk.	327
Virginia Normal and Collegiate Institute.	Petersburg.	190
Virginia Union University. . .	Richmond.	12
Temperance, Industrial and Collegiate Institute	Claremont.	46
	WEST VIRGINIA	
Storer College.	Harper's Ferry.	50

APPENDICE C

PROGRAMME DES ÉCOLES PROFESSIONNELLES

La meilleure façon de juger du travail que l'on fait dans les écoles industrielles, c'est de considérer les différentes branches des études. Nous donnons ici un court sommaire de quelques-unes des meilleures écoles connues, qui est emprunté aux prospectus les plus récents que nous ayons pu nous procurer. Toutes ces écoles, lorsque le contraire n'est pas indiqué, sont pour les élèves des deux sexes :

NORMAL INDUSTRIAL AND MECHANICAL COLLEGE, NORMAL, Alabama, 1900-1901.

Il est fait un cours complet d'industrie et de mécanique.

COURS D'AGRICULTURE.

Première année. — Chimie agricole, botanique, analyse qualitative, travaux pratiques, allemand, algèbre, anglais.

Deuxième année. — Trigonométrie plane et sphérique, lever des plans, histoire générale, allemand, physiologie comparée, histoire de l'agriculture, hygiène des animaux, élevage, engrais, drainage et irrigation, travaux pratiques.

Troisième année. — Géologie, minéralogie, entomologie, pathologie des animaux et des végétaux, physique générale, anatomie de l'homme, culture d'après le système des paiements en nature, horticulture, travaux pratiques, classiques anglais.

Quatrième année. — Psychologie, morale, astronomie, météorologie, économie politique, droit constitutionnel,

plantes fourragères, étude des forêts, climatologie, revue des bulletins agricoles des États-Unis, art de l'ingénieur agricole, travaux pratiques.

Cours de Mécanique

Première année. — Chimie, analyse qualitative, algèbre, géométrie, allemand, dessin graphique, travail d'atelier.

Deuxième année. — Trigonométrie, lever des plans, histoire du Moyen Age, histoire de l'Europe, allemand, classiques américains, dessin graphique, travail d'atelier.

Troisième année. — Physique, mécanique analytique, calcul, métallurgie, plans de machines, cinématique, dessin graphique, travail d'atelier, classiques anglais.

Quatrième année. — Économie politique, droit constitutionnel, psychologie, morale, astronomie, météorologie, thermo-dynamique, art de l'ingénieur électricien et de l'ingénieur civil, travaux d'atelier.

Les métiers enseignés comprennent ceux de bottier, de fabricant de balais, de charpentier, de rempailleur de chaises, de modiste, le travail du fer, la cuisine, la couture, les soins à donner aux malades, le blanchissage, l'agriculture, l'imprimerie, la fabrication des machines, la sténographie.

Au sujet du travail des élèves, le Président Councill écrit dans son rapport :

« Tout le travail qui comprend la construction, les réparations, le travail de forge, le charronnage, la peinture, la cordonnerie, la fabrication des balais, celle des matelas, la culture, la cuisine, le travail de la salle à manger, et l'ouvrage de maison en général, tout ce travail est fait par les élèves. Ils reçoivent de 0 fr. 20 à 0 fr. 75 par heure, selon leur habileté et leur soin. On voit qu'ainsi de grandes facilités sont offertes aux jeunes gens et jeunes filles qui désirent recevoir un enseignement industriel.

« En outre, on cherche à ce que tous les travaux et tous les produits du travail soient avantageux et utiles. Aussi toutes ces sections industrielles contribuent-elles d'une façon ou d'une autre à fournir à l'institution ce dont elle a besoin, et le plus souvent, elles sont une source de revenus pour l'élève en même temps qu'un moyen d'instruction. »

Les salaires dans les ateliers sont les suivants :

Travail de la première année : il compense le prix des leçons.

Travail de la deuxième année : il compense le prix des leçons.

Travail de la troisième année : moitié des profits nets.

Travail de ceux qui ont déjà reçu leur certificat : moitié du prix de leur travail.

Tous les élèves devenus de bons ouvriers reçoivent un tant pour cent des bénéfices sur tous les objets faits ou réparés par eux pendant qu'ils sont employés dans les ateliers.

Frais :

Enseignement (y compris toutes les matières enseignées dans l'institution, même la musique vocale) :	Gratuit.
Soins médicaux pendant l'année	10 fr. »
Objets cassés pendant l'année	10 fr. »
Accessoires industriels, par trimestre . .	2 fr. 50
Frais de laboratoire (travaux pratiques) par trimestre	2 fr. 50
Pension (y compris le blanchissage, le chauffage, l'éclairage, etc. », par mois . . .	40 fr. »

Biddle University (Caroline du Nord), 1900-1901 (pour jeunes gens).

Tous les élèves du cours préparatoire sont tenus d'apprendre un métier, et d'aller travailler chaque jour à l'école professionnelle. Pour le moment on enseigne sept

métiers : ceux de charpentier, imprimeur, maçon, plâtrier, tailleur, cordonnier et bourrelier. Chaque élève aura le droit de choisir l'un des métiers enseignés, mais il ne pourra pas changer de métier quand une fois il aura fait son choix. Le quart des heures de classe est consacré à l'enseignement industriel. Pendant l'année scolaire 1900-1901, 111 élèves ont été inscrits dans les divers métiers.

LINCOLN INSTITUTE, *Jefferson City* (Missouri), 1902-1903. Section industrielle pour jeunes gens,

On cherche à fournir aux jeunes gens l'occasion d'étudier les arts mécaniques, et de devenir habiles dans les métiers utiles.

En conséquence, un enseignement industriel obligatoire est donné aux élèves du cours pédagogique, tandis que des cours spéciaux sont faits à ceux qui désirent apprendre un métier.

Le cours industriel est mené de front avec le cours pédagogique et le collège préparatoire; il est organisé de la façon suivante : Pendant toute la durée du cours pédagogique D et la 1re année du collège préparatoire, travail du bois; pendant toute la durée du cours pédagogique C et la 2e année, travail du fer; pendant toute la durée du cours pédagogique B et la 3e année, travail aux machines.

On apprend aux jeunes filles la coupe, la couture ordinaire, les ouvrages de dames, et on s'occupe tout spécialement de ce qui concerne la santé, l'habillement et la tenue. On enseignera aussi d'une façon scientifique la cuisine et le blanchissage pendant l'année suivante ; une maîtresse expérimentée s'en occupera.

Pendant l'année suivante, on apprendra l'imprimerie et la dactylographie à celles des élèves qui désirent connaître à fond ces deux enseignements, ou l'un d'eux.

SPELMAN SEMINARY, *Atlanta* (Géorgie), 1901-1902 (pour jeunes filles).

La section d'enseignement industriel cherche à préparer l'élève aux besognes pratiques de la vie en l'habituant à travailler adroitement de ses mains. Cet enseignement sert à l'éducation, car il développe des habitudes de régularité, de ponctualité, de soin, de conscience, d'exactitude et d'application.

Travaux domestiques :

Les élèves pensionnaires, en participant à la besogne journalière, apprennent d'une façon pratique à faire le ménage, à laver la vaisselle, à préparer la table, à faire la cuisine et le blanchissage.

On demande à chaque élève de consacrer une heure par jour à la tenue de la maison, et une besogne spéciale lui est assignée. On va inaugurer un nouveau cours de cuisine, qui comprendra trois années. En voici les principales lignes :

Première année : La cuisine, son mobilier, entretien des ustensiles, le feu, lavage de la vaisselle, étude des principes de l'alimentation, cuisson des aliments, cuisine simple.

Seconde année : La salle à manger, le mobilier, entretien de la porcelaine et de l'argenterie, le service, revue des principes de l'alimentation, avec méthodes perfectionnées pour faire la cuisine, conserves en boîtes, au sucre et au vinaigre.

Troisième année : Hygiène de l'habitation et ventilation de la maison, mobilier, nettoyage, menus, préparation des repas à emporter, cuisine pour malades et enfants.

Toutes les classes, dans les sections de grammaire et les sections intermédiaires, apprennent la couture. L'étude complète du métier de couturière comprend trois années. On enseigne le travail du compositeur dans les classes d'imprimerie. On apprend aux jeunes filles à soigner les malades.

The Calhoun Colored School, *Lowndes County* (Alabama), 1901-1902.

Dans le rapport sur le travail manuel, on lit :

« Plus de 12 bâtiments d'école ont été réparés. Il y a aussi les menues besognes se rapportant aux métiers de charpentier, peintre en bâtiments, plombier, etc., que l'on pourrait compter comme ouvrages nouveaux, ou améliorations. Cette besogne a été en grande partie faite par nos grands élèves de l'école du jour, qui travaillaient par classes pendant environ une heure trois quarts toutes les semaines.

« Mais tandis que le système actuel a été autrefois à l'avantage de l'école au point de vue de l'économie, l'école Calhoun est maintenant arrivée à un tel point de développement qu'il semble utile d'établir une distinction entre l'instruction et l'apprentissage technique des élèves du jour, et le travail des réparations. Comme l'installation de l'école nécessite des réparations de plus en plus importantes, il est devenu absolument impossible de les faire faire par les classes de la section académique, de telle façon qu'elles profitent à la fois aux élèves et à l'école.

« Le gros des réparations peut cependant encore être fait sous une surveillance convenable par les élèves du soir, Ils ont besoin de cela pour pouvoir suivre les classes de la journée. Ce travail peut être organisé de façon à être utile à l'instruction des élèves, en même temps qu'il est une source d'économie. »

TALLADEGA COLLEGE, *Talladega* (Alabama), 1900-1901.

Les cours faits pour les jeunes gens concernent le travail du bois, les plans, l'agriculture, l'imprimerie ; ceux faits pour les jeunes filles comprennent la couture, la coupe, la cuisine, les soins à donner aux malades et le ménage en général.

CLAFLIN UNIVERSITY, *Orangeburg* (Caroline du Sud), 1901-1902.

On y fait les cours suivants :

Dans chacune des huit classes primaires et secondaires :

travail manuel trois fois par semaine, trois quarts d'heure chaque fois

Dans chacune des quatre années du collège préparatoire et des cours pédagogiques, quatre fois par semaine : pour les garçons : la sculpture sur bois, la forge, le dessin d'imitation et le dessin à main levée ; pour les filles : la couture et la tenue de la maison.

Dans la troisième année de ces deux cours, chaque élève doit choisir un métier. On continue ce métier la troisième et la quatrième années. Dans les deux premières années des cours du collège, dessin d'architecture. Le cours de travail manuel comprend le « sloyd » préliminaire, le « sloyd » supérieur suédois, le travail de la forge, le dessin à main levée, le dessin industriel, l'architecture.

Les métiers à choisir sont ceux de : charpentier, ébéniste, constructeur d'escaliers, ouvrier du fer, maçon, plâtrier, charron, peintre en bâtiments, imprimeur, tailleur. On doit régulièrement travailler à ces métiers pendant deux ans ; ceux qui veulent se perfectionner et en faire leur carrière peuvent y consacrer une troisième année.

SOUTHERN UNIVERSITY, *Nouvelle-Orléans* (Louisiane), 1900-1901.

On demande un travail manuel de cinq heures par semaine pendant trois ans à tous les élèves qui ont été placés dans cette section.

Ce cours abrégé est fréquenté par les élèves qui ne sont pas assez avancés dans leurs études de mathématiques pour profiter du cours de sciences ou de mathématiques supérieures qui le suit. Il consiste en travail manuel dans les industries du bois et des métaux, et il doit être assez complet pour mettre les élèves qui l'auront suivi en état de comprendre les principes qui sont à la base des métiers suivants : charpentier, constructeur de moulins, menuisier, ébéniste, tourneur, scieur de long à la machine, zingueur, etc. Le cours supérieur commence à la fin du cours abrégé.

Il est plus étendu, et comprend le dessin industriel, la physique et la mécanique, le calcul du poids, de la résistance et de la poussée appliqué à l'industrie du bâtiment et aux machines, etc. On apprend aussi à faire des patrons, et on continue le travail à l'établi.

Il y a un cours complet d'agriculture qui occupe quatre années. On apprend aussi la ferblanterie, l'imprimerie, la dactylographie, la tenue des livres et la coupe.

STRAIGHT UNIVERSITY, *Nouvelle-Orléans* (Louisiane), 1900-1901.

On a donné beaucoup d'importance au travail manuel, depuis longtemps, à l'Université de Straight. Les industries qu'on enseigne sont : le travail du bois, les plans, la couture et la coupe, l'imprimerie, et les différentes sortes de travail de maison. Bien que l'on donne beaucoup d'étendue aux connaissances techniques dans cet enseignement, cependant l'idée principale est que toute cette instruction doit tendre à l'amélioration des demeures des noirs.

ATLANTA UNIVERSITY, *Atlanta* (Géorgie), 1900-1901.

C'est un établissement d'enseignement secondaire et un collège. Le premier comprend deux parties : le cours préparatoire au collège et le cours pédagogique.

Tous les élèves du cours préparatoire travaillent dans les bâtiments industriels de « Knowles » deux fois par semaine et trois heures chaque fois ; une année est consacrée au travail du bois, un trimestre au travail de la forge, un trimestre au dessin à main levée, et une année et un trimestre au dessin graphique et industriel, et à la résistance des matériaux. A toutes les filles du cours pédagogique et du cours préparatoire, on enseigne la couture, la coupe, la cuisine et la direction d'une maison. On apprend aussi à prendre soin d'un ménage et à le diriger dans des conférences sur l'hygiène de l'habitation, la plomberie et la ventilation, et dans des exercices pratiques sur les diverses branches du travail domestique.

Il y a une imprimerie vaste et bien aménagée dans le principal bâtiment de l'université, où se font des classes gratuites et facultatives pour les garçons et les filles. La composition, le journal, le livre et les besognes de détail sont dirigées par un maître expérimenté.

HOWARD UNIVERSITY, *Washington D. C.*, 1900-1901.

Il y a un cours complet d'agriculture. Les élèves peuvent suivre des cours sur les métiers de charpentier, imprimeur, ferblantier, relieur, et sur la couture et les travaux domestiques.

GEORGIA STATE INDUSTRIAL COLLEGE, *College* (Géorgie), 1901-1902.

Section de l'agriculture. Le but de cette section est de donner aux élèves une connaissance à la fois pratique et scientifique de la culture. La ferme du collège comprend environ 50 acres (25 hectares) de terre, dont une grande partie est cultivée Cette ferme donne aux jeunes gens toutes les facilités pour devenir d'habiles cultivateurs. On s'occupera aussi de l'élevage et de la beurrerie. Cette section a pu l'année dernière donner à un certain nombre de jeunes gens une occupation pour laquelle ils ont reçu un salaire supplémentaire Le travail dans cette section n'empêche nullement les jeunes gens de poursuivre leurs études littéraires régulières. Les métiers que l'on y enseigne sont : le dessin industriel, le travail du bois, le travail du fer, les métiers de charpentier, forgeron, maçon, peintre en bâtiments, tailleur, cordonnier, et la couture.

CLARK UNIVERSITY, *South Atlanta* (Géorgie), 1899-1900.

On enseigne le travail du bois, les métiers de forgeron, imprimeur, cordonnier, l'agriculture, la couture, la coupe et la cuisine.

PAUL QUINN COLLEGE, *Waco* (Texas), 1901.

L'année industrielle prépare à l'agriculture, à la charpenterie, à l'imprimerie, à la mécanique, à la couture, à la coupe, à la tenue d'une maison, à la cuisine.

TOUGALOO UNIVERSITY, *Tougaloo* (Mississipi), 1900-1901.

Le travail industriel est un peu mêlé à tous les cours. Le cours régulier de travail manuel comprend quatre années, trois pour le travail du bois, et, en même temps, le dessin industriel. Après avoir achevé le cours régulier, ceux qui auront montré des aptitudes spéciales pour l'une des branches enseignées recevront une instruction supérieure, et les métiers de charpentier, d'ébéniste et de forgeron pourront être appris à fond.

On peut suivre un cours d'agriculture; les terrains de l'école comprennent plus de 600 acres (300 hectares) de bois, de pâturages, de prairies et de terres en culture. L'instruction pratique donnée aux jeunes filles comprend la cuisine, la tenue d'une maison, la couture et la coupe, la broderie d'art.

ROGER WILLIAMS UNIVERSITY, *Nashville* (Tennessee), 1900-1901.

On s'occupera beaucoup de la préparation industrielle des deux sexes, et les cours et les occasions de s'instruire seront développés dès que les ressources financières le permettront. Pour le moment, les jeunes gens ont la faculté d'aller travailler dans l'imprimerie et l'atelier de charpenterie, et sont tenus de faire certains travaux du dehors. Les jeunes filles suivent des cours réguliers sur l'économie domestique, la tenue d'une maison, l'entretien des vêtements, etc., et elles recevront un enseignement professionnel de couture et de coupe.

HAINES NORMAL AND INDUSTRIAL SCHOOL, *Augusta* (Géorgie), 1900-1901.

Les cours industriels que l'on donne dans cette institution concernent la tenue d'une maison, la couture, la cuisine, l'imprimerie, la cordonnerie et le métier de modiste.

BENEDICT COLLEGE, *Columbia* (Caroline du Sud), 1901.

On enseigne les métiers d'imprimeur, charpentier, pein-

tre en bâtiments, cordonnier, couturière, cuisinière et blanchisseuse.

LEMOYNE NORMAL INSTITUTE, *Memphis* (Tennessee), 1901-1903.

Dans cette école, le travail manuel a sa place dans le cours des études ; il est mis sur le même pied et est considéré comme étant à tous les points de vue aussi important que les autres branches d'études. Sur les dix années du cours, les jeunes filles étudient la couture pendant sept ans, la cuisine pendant deux ans, les soins à donner aux malades et l'hygiène pendant six mois. Les garçons apprennent l'imprimerie dans la première année du cours pédagogique (la onzième année du cours).

WEST VIRGINIA COLORED INSTITUTE, *Institute* (West Virginia), 1901-1902.

On donne un enseignement professionnel sur la charpenterie, le travail du bois, les métiers de forgeron, dessinateur, plombier, couturière, imprimeur. Le prospectus de 1902 annonce ceci : « Nous songeons à créer l'an prochain des cours sur le métier de modiste, la cuisine, l'agriculture, (y compris la laiterie et l'élevage des volailles), les métiers de tailleur, maçon, charron, la tenue des livres, la dactylographie et la sténographie. »

WILBERFORCE UNIVERSITY, *Wilberforce* (Ohio), 1900-1901.

On donne un enseignement professionnel sur la charpenterie, la cordonnerie, la cuisine, l'imprimerie, la dactylographie, la sténographie, la couture et la coupe.

BALLARD NORMAL SCHOOL, *Macon* (Géorgie), 1896-1897.

Les jeunes filles, au cours de leurs études, travaillent pendant neuf ans dans une école de couture, sous la direction constante de leurs maîtresses. Dans les classes de cuisine, on leur enseigne la cuisine et la tenue d'une maison. Les garçons des hautes classes sont tenus de travailler cinq heures par semaine dans l'atelier, sous la direction d'un maître compétent.

SCHOFIELD SCHOOL *Aikon* (Caroline du Sud), 1901.

L'enseignement professionnel a toujours marché de pair avec les études de grammaire dans cette école. Le but principal de cette section de l'enseignement est de rendre propres à remplir un métier les jeunes gens diplômés qui n'ont pas d'aptitude naturelle ni de goût pour l'enseignement. On apprend les métiers suivants : imprimerie, bourrellerie, charpenterie, agriculture, cordonnerie, le cannage des chaises, la couture, la coupe, le blanchissage, la forge, la charronnerie, la cuisine.

MANUAL TRAINING AND INDUSTRIAL SCHOOL, *Ironsides*, *Bordontown* (New Jersey), 1901-1902.

Les cours de la section professionnelle comprennent : charpenterie, agriculture, cordonnerie, forge, couture, cuisine, coupe, dactylographie.

BEREA COLLEGE, *Berea* (Kentucky), 1899-1900 (Coéducation des deux races et des deux sexes).

Cette institution donne deux années de cours sur l'économie domestique et l'économie de la ferme.

Première année.

Économie de la ferme : Agriculture, 5 heures, 1 trimestre ; travail du bois, 5 heures, 1 trimestre ; jardinage, 5 heures, 1 trimestre ; autres études, 13 heures, 3e trimestre.

Économie domestique : Couture, 5 heures, 1 trimestre ; cuisine, 5 heures, 1 trimestre ; jardinage, 5 heures, 1 trimestre ; autres études, 13 heures, 3e trimestre.

Seconde année.

Économie de la ferme : Horticulture, 5 heures, 2 trimestres ; aménagement de la ferme, 5 heures, 1 trimestre ; élevage du bétail, 5 heures, 1 trimestre ; études forestières,

5 heures, 1 trimestre; moissons, 3 heures, 1 trimestre; autres études, 28 heures, 1 trimestre.

Économie domestique : Cuisine, 5 heures, 1 trimestre ; économie domestique, 5 heures, 1 trimestre ; laiterie, 5 heures, 1 trimestre; autres études, 13 heures, 1 trimestre.

De courts apprentissages pour la culture, la charpenterie, l'imprimerie, la couture et la tenue de la maison sont offerts à un nombre limité d'élèves. Ils consacrent une moitié de leur temps aux études de l'école et l'autre moitié à leur métier.

Saint Augustine's School, *Raleigh* (Caroline du Nord), 1900-1901.

Sections industrielles : Les jeunes filles s'occupent de la maison, et les garçons s'occupent de l'enclos, de la ferme et du jardin. Les maîtres veillent tout spécialement à ce que les élèves prennent des habitudes de soin, de conscience et de douceur. On enseigne aux jeunes filles la couture, la coupe et la cuisine. On apprend aux garçons les métiers d'imprimeur, de charpentier, et aussi de maçon, si la classe est assez nombreuse.

Walden University, *Central Tennessee College*, *Nashville*, (Tennessee), 1899-1900.

On fait des cours facultatifs sur l'imprimerie, la charpenterie, le travail de la forge, la ferblanterie et la couture. Les élèves seront payés pour leur travail dès qu'il aura quelque valeur.

Agricultural and Mechanical College, *Greensboro* (Caroline du Nord), 1901.

Il y a des sections d'agriculture et de mécanique, et chaque cours comprend quatre années.

On enseigne les métiers de forgeron, charpentier, menuisier, ébéniste, dessinateur de meubles, ferblantier, peintre et décorateur, mécanicien, maçon, briquetier, plâtrier, ouvrier en galvanoplastie, doreur, cordonnier, plombier, gazier, dessinateur de machines.

ALCORN AGRICULTURAL AND INDUSTRIAL COLLEGE, *Westside* (Mississipi), 1900-1901.

Le cours industriel, commençant avec les classes de grammaire et comprenant cinq années, est arrangé de telle sorte que chaque élève puisse choisir l'un des métiers enseignés. Pour tous les élèves de ce cours, l'étude de l'un des métiers est aussi obligatoire que le travail de classe. Les métiers à choisir sont ceux de cordonnier, charpentier, forgeron et imprimeur.

SHAW UNIVERSITY, *Raleigh* (Caroline du Nord), 1900-1901.

« La section industrielle a été réorganisée pendant l'année. Nous n'enseignons pas de métiers, et ne prétendons nullement le faire, car nous ne désirons pas créer une école d'apprentissage. Les cours sont les suivants: première année : charpente en bois, dessin à main levée. Seconde année: travail à la forge, dessin industriel. Troisième année : travail à l'étau, dessin industriel. Quatrième année: devis, architecture

« On apprend aussi aux jeunes filles la couture et le travail général de la maison. »

TILLOTSON COLLEGE, *Austin* (Texas), 1899-1900.

« Notre cours de travail du bois comprend les classes de troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième. On y enseigne la théorie et la pratique de tous les outils usuels, le travail du bois et les principes élémentaires de la construction en bois, appliqués à la charpente et à la menuiserie. On commence par les outils et les travaux les plus simples pour arriver graduellement aux plus complexes et aux plus difficiles. On se sert constamment de plans, de façon à ce que l'élève apprenne à lire toutes sortes de dessins, faits à diverses échelles. »

HARTSHORN MEMORIAL COLLEGE, *Richmond* (Virginie), 1900-1901 (pour filles).

Les métiers de l'enseignement industriel sont les sui-

vants : hygiène et direction d'une maison, couture élémentaire, blanchissage, cuisine simple. On donne des principes sur les soins que réclament les malades, la fabrication des vêtements, les ouvrages de dames, le tricot et la façon d'élever les enfants.

MARY ALLEN SEMINARY, *Crockett* (Texas), 1901-1902 (pour filles).

On enseigne la couture, la coupe, le tricot, les ouvrages de dames, la cuisine et les differents travaux de la maison.

BISHOP COLLEGE, *Marshall* (Texas), 1900-1901.

Travaux manuels pour garçons : dessin, charpenterie, imprimerie, tournage du bois, travail du fer, maçonnerie. Travail pour filles : les travaux domestiques, le dessin, la couture ordinaire, la cuisine, la coupe, l'hygiène de la maison, les soins à donner aux malades, les régimes de nourriture et la ventilation.

KNOXVILLE COLLEGE, *Knoxville* (Tennessee), 1900-1901.

Sections industrielles. « Ce que l'on cherche constamment dans l'enseignement industriel, c'est à rendre les élèves économes et adroits dans les diverses besognes de la vie. On leur inculque ce sentiment que personne n'a le droit de dédaigner les besognes nécessaires de la vie. On donne des notes dans toute cette section. Les notes pour le travail de maison, la couture ou la culture et le travail d'atelier, compteront autant que les notes de langues ou de mathématiques pour établir la force générale de l'élève. »

Travail de maison. Tout le travail de maison, y compris la cuisine, est fait par les élèves, sous la direction de maîtresses.

La section industrielle comprend l'agriculture, la charpenterie. l'imprimerie, la couture, la cuisine, l'électricité, et incidemment beaucoup de choses se rapportant à d'autres métiers.

FLORIDA NORMAL AND INDUSTRIAL SCHOOL, *Tallahassee* (Floride), 1901-1902.

La section industrielle s'occupe de seize industries, et tous les élèves sont tenus d'en choisir une ou deux. Cet enseignement industriel s'étend sur les six années du cours. Le travail manuel est la chose la plus importante pendant les quatre premières années. Les principales études sont : le dessin industriel et d'architecture, l'imprimerie, la charpenterie, la peinture en bâtiments, la forge, le charronnage, la fabrication des vêtements d'homme, l'agriculture, la couture, la cuisine, les travaux de modiste, de couturière, le blanchissage, etc.

State College for Colored Persons, *Dover* (Delaware), 1900-1901.

Les cours industriels faits pour les élèves comprennent l'imprimerie, la charpenterie, l'ébénisterie, la carrosserie, le travail du fer, le travail des machines, l'agriculture.

Virginia Union University, *Richmond* (Virginie), 1901-1902.

« Le programme d'enseignement industriel n'a pas l'intention d'embrasser tout le travail fait dans une école professionnelle régulièrement organisée. Cependant les éléments d'un travail analogue sont donnés, mais sans avoir pour objet d'apprendre à l'élève un métier déterminé. Le but est de lui inculquer un enseignement mécanique tel qu'il lui serve dans la carrière qu'il choisira, quelle qu'elle puisse être Cet enseignement général aura plus de valeur pour l'élève qu'un cours dans lequel il ne recevrait que l'enseignement et la pratique d'un seul métier. Il acquerra une bonne connaissance générale des matériaux de bois et de fer, employés en construction, et des principes qui sont la base de tous les métiers. Il prendra aussi par là de bonnes habitudes de travail, et un tel enseignement de la main et de l'œil le rendra capable de devenir maître, facilement et en peu de temps, dans n'importe quel métier.

« Le cours d'enseignement industriel comprend : le dessin industriel et le dessin à main levée, l'objet et l'usage

des outils et le travail du fer et de la forge, et l'imprimerie, y compris la composition, et la correction des épreuves.

« Tous les élèves de la première année du cours de théologie, ceux des « preparatory, academic » (cours élémentaires), et ceux des cours pour le clergé doivent faire ces études. Cependant elles sont facultatives pour les élèves du collège et ceux de deuxième année des cours de théologie.

« L'établissement industriel est muni d'appareils d'électricité et de chauffage; il est aussi pourvu, pour toutes les branches de travail dont l'enseignement est donné, des machines, les plus nouvellement perfectionnées. On donne donc aux élèves la théorie et la pratique pour l'emploi des machines, aussi bien que pour l'usage des outils à main. »

KOWALIGA ACADEMIC AND INDUSTRIAL SCHOOL, *Kowaliga* (Alabama), 1899-1900.

Dans cette institution, on fait des cours de dessin d'architecture et de dessin industriel, de charpenterie, de charronnerie, de forge, de couture, de confection de robes et de manteaux. On y apprend également à faire l'ouvrage de la maison, y compris la cuisine et le blanchissage.

NORMAL AND MANUAL TRAINING SCHOOL, *Orange Park* (Floride), 1900-1901.

« Enseignement manuel. Pour garçons : le cours pour garçons, qui commence avec l'enseignement le plus élémentaire, comme l'usage ou le soin des outils, embrasse presque toutes les professions, et porte également sur l'emploi général du bois en construction, et aussi sur le limage et le polissage des objets terminés, d'après les méthodes les plus réputées. On enseigne le dessin industriel en même temps que le travail dans l'atelier, pour apprendre à l'élève à lire et à composer des plans. Ce travail est suivi d'une étude plus compliquée et mieux finie. Les élèves reçoivent aussi la connaissance d'un emploi utile tel

que : le soin de l'école, le jardinage, etc., et acquièrent ainsi de l'ordre et de l'exactitude dans leur travail.

« Pour les filles : en plus des leçons de couture, les filles reçoivent une éducation et une instruction soignées, sous les yeux d'une surveillante, des différents travaux domestiques, dans le « Girls Hall » et la salle à manger.

MORRIS BROWN COLLEGE, *Atlanta* (Géorgie), 1900-1901.

Section industrielle. Dans la section industrielle, les élèves s'exerçent, sous la direction d'un maître spécial, à devenir des ouvriers experts dans les arts manuels et les métiers. On apprend aux filles la couture, la confection des robes et des manteaux, les ouvrages de fantaisie, la cuisine et l'économie domestique. On enseigne aux garçons l'agriculture, l'imprimerie, la charpenterie, la maçonnerie et la cordonnerie.

NEW ORLEANS UNIVERSITY, *Nouvelle-Orléans* (Louisiane), 1900-1901.

« Vu la demande d'ouvriers habiles pour le Sud et le débouché offert aux jeunes gens qui ont un métier, et connaissant les obstacles que l'on peut éprouver pour en acquérir un, nous donnons une attention particulière aux écoles professionnelles et offrons aux jeunes gens d'excellentes occasions pour devenir experts dans tous les métiers. Les écoles industrielles suivantes ont été établies, et à la rentrée prochaine seront, il faut l'espérer, en pleine prospérité : 1° École d'Agriculture ; 2° École d'Imprimerie ; 3° École de Charpenterie et d'Ébénisterie ; 4° École de Travail à l'Aiguille ; 5° École de Cuisine et de Boulangerie.

BRANCH NORMAL COLLEGE OF THE ARKANSAS INDUSTRIAL UNIVERSITY, *Pine Bluff* (Arkansas), 1900-1901.

On enseigne aux élèves la charpenterie, la menuiserie, l'ébénisterie, la forge, la fonderie, la confection des modèles, le chauffage à vapeur, la dactylographie, la couture.

STATE NORMAL SCHOOL FOR COLORED PERSONS, *Frankfort* (Kentucky), 1900-1901.

Le cours industriel embrasse l'agriculture, la laiterie, le tournage du bois, le dessin industriel, la charpenterie, la menuiserie, la cuisine, la couture et la confection des robes.

KNOX INSTITUTE, *Athens* (Géorgie), 1900-1901.

On y donne des cours de couture, de charpenterie, d'imprimerie, de sculpture sur bois, de modelage.

SCOTIA SEMINARY, *Concord* (Caroline du Nord), 1900-1901 (pour filles).

« En principe, notre but, dans cette section, est l'enseignement des travaux domestiques. Nous voulons d'abord que l'instruction qu'elles reçoivent permette aux élèves de gagner leur vie par un métier, mais notre idée est aussi de les préparer à être des femmes d'intérieur. On donne des cours de couture, de confection de robes et de cuisine. »

RUST UNIVERSITY, *Holly Springs* (Mississipi), 1902.

Dans le cours d'anglais, le quart du temps est consacré à l'enseignement industriel. Chaque jeune homme doit, à moins d'en être spécialement dispensé par le Président, entrer dans une classe de charpenterie, de cordonnerie, d'agriculture ou de n'importe quel métier; et chaque jeune fille du cours d'anglais doit entrer dans une classe de confection de robes, de couture, de science domestique, de dentellerie mexicaine ou de vannerie indienne.

COLORED NORMAL, INDUSTRIAL, AGRICULTURAL AND MECHANICAL COLLEGE, *Orangeburg*, 1896-1897.

« La section industrielle a pour but d'enseigner tous les arts industriels qui peuvent convenir aux hommes et aux femmes, qui leur donnent confiance en eux-mêmes et qui les rendent utiles. Cette section comprend les sujets suivants : la couture, la confection des robes, les modes, la cuisine, l'économie domestique, la charpenterie, le travail du bois, la maçonnerie, le plâtrage, l'architecture, le dessin industriel et la peinture en bâtiments, le travail du fer et la mécanique, le ménage, l'agriculture, la tapisserie et

l'ébénisterie, la sellerie, la bourrellerie, la cordonnerie, le sciage et la fabrication des charpentes en bois dur et tendre, la dactylographie, l'imprimerie et le métier de tailleur. Les élèves consacrent tous les jours deux heures à ces travaux. On leur donne des notes sur leur travail dans cette section, de même que pour les récitations quotidiennes, et ces notes comptent autant que celles des autres études pour le diplôme. »

BIBLIOGRAPHIE (1)

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE

ADAMS NEMIAH. — A South Side view of Slavery, 8vo., Boston, 1854.

ALEXANDER, GEORGE WILLIAM. — Letters on the Slave-Trade, Slavery, and Emancipation, etc., London, 1842.

AMERICAN AND FOREIGN ANTI-SLAVERY SOCIETY REPORTS.

AMERICAN ANTI-SLAVERY SOCIETY. — Memorial for the Abolition of Slavery and the Slave Trade, London, 1841.

BALLAGH, J. C. — Institutional Origin of Slavery, Conservative Review, vol. 2, p. 47, August, 1899.

* — White servitude in the Colony of Virginia, Johns Hopkins University Studies, 1895, Baltimore.

BANCROFT, G. — History of the United States of America, 6 vols, 1883.

BANDINEL, JAMES. — Some account of the Trade in Slaves from Africa as connected with Europe and America. From the introduction of the Trade into Modern Europe, down to the present time; especially with reference to the efforts made by the British Government for its extinction, London, 1842.

* BASSETT, J. S. — Anti-Slavery leaders of North Carolina.

(1) Les astérisques désignent les ouvrages qui sont les plus importants pour ceux qui désirent faire une étude de la question nègre aux États-Unis.

Johns Hopkins University Studies, Baltimore, June, 1898.

* — History of Slavery in North Carolina. Johns Hopkins University Studies, Baltimore, 1899, 317 pp.

* — Slavery and Servitude in the Colony of North Carolina, Johns Hopkins University Studies, Baltimore, 1896.

BENEZET, ANTHONY (1713-1784). — First teacher of Negroes in Philadelphia, Barnard's American Journal of Education, vol. 19, p. 374.

— A caution to Great Britain and her Colonies, in a short Representation of the Calamitous State of the enslaved Negroes in the British Dominions; Philadelphia, reprinted. London (James Phillips), 1784.

— The Case of our Fellow-Creatures, the oppressed Africans respectfully recommended to the serious consideration of the Legislature of Great Britain, by the People called Quakers. London (James Phillips), 1783.

BENTON, THOMAS HART. — Abridgment of the Debates of Congress, from 178.) to 1856. 16 vols. Washington, 1856-61.

— The Dred Scott decision, New York, 1857, pp. 193.

BEVERLEY, ROBERT. — History of Virginia, 1855.

BIRNEY, JAMES G. — The American churches the bulwarks of American slavery. 3d American edition, Concord, New Hampshire, 1885, 12mo pp. 48.

BLAKE, W. O. — History of Slavery and The Slave Trade, Ancient and Modern, Columbus, 1859.

BONNET, M. J. E. — Tableau des États-Unis de l'Amérique au commencement du XIXe siècle, Paris. Testu et Ce, 1816.

* BRACKETT, J. R. — Progress of the Colored People in Maryland. Johns Hopkins University Studies, Baltimore.

— The Status of the Slave, 1775-1789 (Essay V in Jame-

son's Essays in the Constitutional History of the United States, 1775-1789, Boston, 1889).

* — The Negro in Maryland: a study of the institution of slavery. Johns Hopkins University Studies in Historical and Political Science, extra vol. VI, Baltimore, 1889, 8vo. pp. 268.

BROWN, J. M. — Songs of the slave, Lippincott, vol. 2, p. 617.

* BRUCE, PHILIPP A. — Economic History of Virginia in the Seventeenth Century, 2 vol, 1896.

BUGBEE, L. G. — Slavery in early Texas, Political Science Quarterly, vol. 13, pp. 389, 648.

CAIRNES, J. E. — The Slave Power, its character, career and probable design, London, 1863.

CAREY, H. C. — The Slave-trade.

CARTWRIGHT, S. A. — Negro Freedom an impossibility, De Bow, vol. 30, p. 648; vol. 31, p. 507.

CHANNING, WILLIAM ELLERY. — The Duty of the Free States, or Remarks suggested by the case of the Créole, Boston, 1842.

CHATEAUBRIAND, FRANÇOIS AUGUSTE, (VICOMTE DE). — Voyages en Amérique, en France et en Italie, 2 vols., Ambroise Dupont et C°, Paris, 1828.

CLARK, RUFUS W. — The African Slave Trade, Boston, 1860.

COBB, T. R. R. — An Historical Sketch of Slavery, from its Earliest Periods. Philadelphia and Savannah 1858.

— Inquiry into the Law of Negro Slavery in the United States of America; vol. I, Philadelphia and Savannah, 1858.

* — Law of Negro slavery in the various states of the United States, 1856.

* COOLEY, H. S. — Slavery in New Jersey, Johns Hopkins University Studies, Baltimore, 1897.

CURTIS, B. R. — Reports of Decisions in the Supreme

Court of the United States, with notes and a Digest. Fifth edition, 22 vols. Boston, 1870.

DEW, THOMAS. — Review of the Debate in the Virginia Assembly, 1831-1832.

DIAZ, A. M. — Anti-Slavery times in Plymouth, Massachusetts. New England Magazine, vol. 20, p. 225 (New series), April 1899.

DOUGLASS, FREDERICK. — Life and times of Frederick Douglass, New York, 1893, 8vo. pp. 752. Miller, Orton and Company.

* — My bondage and my freedom. New York, 1855, 8vo. pp. 464, Miller, Orton and Company.

DRAKE, CAPTAIN RICHARD. — Revelations of a Slave Smuggler: being the Autobiography of Captain Richard Drake, an African Trader for fifty years, from 1807 to 1857. New York, 1860.

* DU BOIS, W E. BURGHARDT. — The Philadelphia Negro, pp. 520. 1899. Ginn and Company.

* — The Suppression of the Slave Trade, 1638-1870. New York, 1896. Longmans, Green and Company.

DUNNO, JACOB P. — Slavery petitions and papers. Indiana Historical SOCIETY PUBLICATIONS, vol. 2, No. 12, Indiana polis, 1894, 8vo. pp. 87.

EDWARDS, JOHNATHAN. — The Injustice and Impolicy of the Slave Trade, and of the Slavery of the Africans, (New Haven), 1791.

EXTRACTS FROM THE DRED SCOTT DECISION. — American Historical Leaflets.

GAINES, A. W. — Slavery and Southern Judiciary, Green Bag, vol. 11, p. 61, February, 1899.

GOODELL, WILLIAM. — Slavery and Anti-Slavery, A History of the great Struggle in both Hemispheres, with a view of the Slavery Question in the United States. New York, 1852.

— The American Slave Code in Theory and Practice, its

Distinctive Features shown by its Statutes, Judicial Decisions, and Illustrative Facts. New York. 1853.

GREELEY, HORACE. — The American Conflict.

GREEN, MARY — Calendar of English State Papers, Domestic Series. 27 vols (edited by M. Green).

GRIMKE, ARCHIBALD H. — Right on the Scaffold, or The Martyrs of 1822. The American Negro Academy, Occasional Papers, No. 7, Washington, D. C. 1901.

HALL, H. — Slavery in New Hampshire, New England Register, vol. 29, p. 247.

HARPER, ROBERT G. — Argument against the Policy of Reopening the African Slave Trade, Atlanta, Georgia, 1858.

HENING, WILLIAM WALLER. — Statutes at Large of Virginia. 13 vols 1812.

HIGGINSON, T. W. — Anti-slavery days, Outlook, vol. 60, p. 47, Sept. 3, 1898.

HORSMANDEN, W. — The New York conspiracy, or a history of the Negro plot; with proclamation against conspirators, 1741-1742, New York, 1810, 8vo.

HOWE, S. G. — Refugees from slavery in Canada West; report to the Freedmen's Inquiry Commission, Boston, 1864, 8vo.

HURD, JOHN CODMAN. — The International Laws of the Slave Trade, and the Maritime Right of Search, The American Jurist, vol. 26, p. 330.

* — The Law of Freedom and Bondage in the United States, 2 vols. Boston and New York, 1858-1862.

* INGLE, EDWARD. — The Negro in the District of Columbia, Baltimore, John Hopkins University Studies, March-April, 1893, 8vo., p. 110.

* INGRAM, J. K. — History of Slavery.

* JONES, C. C. JR. — Slaves during the Civil War. Magazine of American History, vol. 16, p. 168.

JULIAN, GEORGE W. — The rank of Charles Osborn as

antislavery pioneer, Indiana Historical Society Publications, vol. 2, No. 6, Indianapolis, 1891, 8vo., p. 87.

KAPP, FREDERI K. — Die Sklavenfrage in den Vereinigten Staaten. Göttingen and New York, 1854.

— Geschichte der Sklaverei in den Vereinigten Staaten von Amerika, Hamburg, 1861.

LA ROCHE, J. H. — Masters and slaves in the old South, North American Review, vol. 166, p. 383. March, 1898.

LEWIS, EVAN. — An address to Christians of all denominations on the inconsistency of admitting slaveholders to communion and church membership, Philadelphia, 1831, 16mo., p. 19.

LIVERMORE, G. — Historical researches; opinions of the founders of the Republic on Negroes, etc. 1776-1783. Boston, 1862, 8vo. Same in Massachusetts Historical Society Proceedings, 1862-1863.

* LOCKE, MARY STOUGHTON.— Anti-Slavery in America. 1619-1808. Radcliffe College Monographs, No. 11, Boston, Ginn and Company, 1901.

MC CRADY, EDWARD. — Slavery in the Province of South Carolina. American History Reports, 1895.

* MC DOUGALL, MRS MARION GLEASON. — Fugitive Slaves. 1619-1865, Radcliffe College Monographs, No. 3, 1891.

MANN, HORACE. — Speech of, on the right of Congress to legislate for the Territories of the United States, and its duty to exclude slavery therefrom. Delivered in the House of Representatives in Committee of the Whole, June 30, 1848 Boston, 1848, 8vo. pp. 31,

MASSACHUSETTS HISTORICAL COLLECTIONS, 4th series, 6 vols. 1852-1865.

METCALFE, J. S. — Crowding on a slaver, Current Literature, vol. 29, p. 585, November 1900.

* MOORE, G. W. — History of Slavery in Massachusetts. 1866.

MOREAU DE JONNÈS, ALEXANDRE. — Recherches statistiques sur l'Esclavage colonial et sur les moyens de le supprimer. Paris, 1842.

MORGAN, E. V. — Slavery in New York. American Historical Association, 1890.

NEEDLES, EDWARD. — An Historical memoir of the Pennsylvania Society for promoting the abolition of Slavery; the relief of free negroes held in bondage, etc. Philadelphia, 1848, 8vo. p. 116.

NEGRO PLOT IN NEW YORK IN 1741, National Magazine, New York, 1891, vol. 18, p. 128.

NEGROES AND NEGRO SLAVERY, De Bow. — Vol. 30, p. 446.

NOBLE, J. — Slave-burning in Massachusetts Colony, Nation, vol. 69, p. 390, November 1899.

OLMSTEAD, FREDERICK LAW. — The Cotton Kingdom. 2 vols, New York, 1861.

— A journey in the Seaboard Slave States, New York, 1856.

— Our Slave States, London, 1856.

O'NEALL, J. B. — Negro law of South Carolina. Collected and digested. Columbia, 1848, 8vo.

PENNSYLVANIA SOCIETY for promoting the abolition of slavery and for the relief of free negroes unlawfully held in bondage, etc. Act of incorporation and constitution. Philadelphia, 1860, 8vo, p. 36.

REPORTS OF THE AMERICAN ANTI-SLAVERY SOCIETY.

SAINSBURY, WILLIAM NOEL, editor. — Calendar of State Papers, Colonial Series, America and the West Indies, 1574-1676, 4 vols. London, 1860-1893.

SEWALL, SAMUEL. — Diary, 1674-1729. In Massachusetts Society Collections, 5th Series, vols. V-VII. Boston. Published by the Society, 1878-1882.

— The Selling of Joseph. Boston of the Massachusetts. Printed by Bartholomew Green and John Allen. (3 pp. folio) June 24th 1700. In Massachusetts Historical Society Collections, 5th Series, VI, 16-20.

* SIEBERT, W. H. — Underground Railroad.

SMITH, CAPTAIN JOHN. — General History. 2 vols, 1608-1631.

SMITH, W. A. — The Philosophy and Practice of Slavery. 1856.

STATUTES AT LARGE OF SOUTH CAROLINA. — Edited, under authority of the Legislature, by Thomas Cooper (vols I-V) and D. and J. McCord (vols VI, VII), Columbia, South Carolina, 1836-1841.

SPEARS, J. R. — Slave trade in America. Scribners, vol. 28 : pp. 452-64, October, 1900.

* — The American Slave-trade.

STAKELEY, C. A. — Introduction of the Negro into the United States. Mazagine of American History. vol. 26, p. 349.

STANLEY, H. M. — Origin of the Negro Race. North American Review, vol. 170, p. 656.

— Slavery and the Slave Trade in Africa.

* STEINER, BERNARD S. — Slavery in Connecticut, Johns Hopkins University Studies, 1893. Baltimore.

STEWARD, T. G. — How the Black St. Domingo Legion saved the Patriot Army in the Siege of Savannah, 1779. The American Negro Academy, Occasional Papers, n° 5. Washington, D. C.

* STILL, W. — Underground Railroad.

STOWE, H. B. — Uncle' Tom's Cabin (roman).

* STROUD, GEORGE M. — A Sketch of the Laws relating to Slavery in the Several States of the United States of America. Philadelphia, 1827.

SUMNER, CHARLES. — Argument before the Supreme Court of Massachusetts, in the case of Sarah Roberts vs. The City of Boston. December 4, 1849. Washington, 1870. 8 vol. Pamphlet.

SWIFT, ZEPHANIAH. — An oration on domestic slavery. Delivered at the North Meetinghouse in Hartford on the

12th day of May, A. D. 1791. At the Meeting of the Connecticut Society for the Promotion of Freedom, and the Relief of Persons Unlawfully Holden in Bondage. Hartford, 1791, 8vo : pp. 23.

* TREMAIN, MARY. — Slavery in the District of Columbia. The Policy of Congress and the Struggle for Abolition. University of Nebraska, Seminary Papers, N° 2. April, 1892. G. Putnam Sons.

TUCKER, ST. GEORGE. — Slavery in Virginia. Pamphlet.

VAN BUREN, T. B. — Speech of, on the bill to ratify the amendment to the Constitution of the United States prohibiting slavery. In the New York House of Assembly, March 15, 1865. Albany, 1865, 8vo. pp. 24.

VANCE, W. R. — Slavery in Kentucky, Pamphlet, 1890.

VIRGINIA. — Colonial Records of, 1619-1680. State Senate Documents. Constitutions of 1851, 1864, 1878. Codes of 1814. Revised 1819, 1849-1860.

* WEEDEN, WILLIAM B. — Economic and Social History of New England. 1620-1789, 2 vols. Boston, 1890.

* WEEKS, STEPHEN B. — Southern Quakers and slavery. A study in institutional history. Baltimore, 1896. pp. 414, 8vo.

WELLING, JAMES, C. — Slavery in the Territories historically considered. Magazine American History vol. 27, pp. 132, 196.

WHITMORE, WILLIAM H. — The Colonial Laws of Massachusetts. Reprinted from the edition of 1660, with supplements to 1772. Containing also the Body of Liberties of 1641. Boston. 1889.

WILSON, HENRY. — History of the Anti-Slavery Measures of the Thirty-seventh and Thirty-eighth United States Congress, 1861-64. Boston. 1864.

* — Rise and Fall of the Slave Power in America. 3 vols. Boston, 1872. 8vo.

WOOD, J. T. — Capture of a Slaver. Atlantic Monthly, vol. 86, pp. 451-463.

RECONSTRUCTION

* BROWN, W. — The Ku Klux Movement, Atlantic Monthly, vol. 87, pp. 634-644, May, 1901.

* BURGESS, JOHN W. — Reconstruction and the Constitution. 1866 1876.

CHAMBERLAIN, D. H. — Negroes and Reconstruction, North American Review, vol. 128, p. 161.

* — Reconstruction in South Carolina, Atlantic Monthly, vol. 87 : p. 477, April, 1901.

DIXON, THOMAS. — The Leopard's Spots (Roman.)

* DUNNING, W. A. — Essays on the Civil War and Reconstruction.

FRIENDS' ASSOCIATION OF PHILADELPHIA AND ITS VICINITY FOR RELIEF OF COLORED FREEDMEN. Sixth Annual Report, 1869. Philadelphia, 1869, 8vo.

* GARNER, J W. — Reconstruction in Mississipi.

* HERBERT, HILARY A. — The Conditions of the Reconstruction Problem. Atlantic Monthly, vol. 87, p. 150, February, 1901.

HOWARD, O. O. — The freedmen during the war. New Princeton Review, vol. 373 : p. 234.

KNOWLTON, J. C. — Contraband Negroes. Universalist Quarterly, vol. 21, p. 307.

* MC CALL, S. W. — Washington during Reconstruction. Atlantic Monthly, vol. 87 : pp. 817-826, June, 1901.

MC PHERSON, E. — History of Reconstruction.

NORTH CAROLINA'S RED SHIRT CAMPAIGN, Independent, vol. 52: pp 1874-6, August 2, 1900.

PAGE, T. N. — Red Rock (Roman).

* — The Southern People during Reconstruction, Atlantic Monthly, vol. 88, pp 289-304, September, 1901.

* PHELPS. — New Orleans and Reconstruction, Atlantic Monthly, vol. 88, 1901.

REGISTERING THE NEGRO IN RECONSTRUCTION DAYS, Review of Reviews, vol. 12, p. 457.

REPORT OF THE JOINT CONGRESSIONAL COMMITTEE ON THE KU KLUX CONSPIRACY.

TOURGEE, A. W. — Bricks without Straw (Roman.)
— Fool's Errand (Roman.)

* WILSON, WOODROW.—The Reconstruction of the Southern States, Atlantic Monthly, vol 87, p. 11, January, 1901.

FREEDMEN'S BUREAU.

1° Reports.

Annual report of Adjutant-General's Branch of Freedmen for 1873-1877.

Annual report of Superintendent of North Carolina, for 1864-1867; of Louisiana, for 1865; of Alabama, for 1867; of the District of Colombia and West Virginia for 1867.

Report of Commissioner of Bureau of Refugees, Freedmen, and Abandoned Lands, for 1865-1871.

Report of Schools and Finances of Freedmen, January, 1866 and July, 1866.

Report of the General Superintendent of Freedmen. Department of the Tennessee and State of Arkansas, for 1864-1865.

Report of the Secretary of War for 1867, containing a synopsis of the report of the Commissioners of the Bureau of Refugees, Freedmen, and Abandoned Lands, for the same year.

Semi-annual reports on schools and finances of Freedmen, by J. W. Alvord, inspector, from January 1, 1866, to July 1, 1870.

2° Circulars and Letters.

Circulars, circular letters, etc., issued by the Commis-

sioner of the Bureau of Refugees, Freedmen, and Abandoned Lands, during the year 1868.

3° General Orders.

General orders, 1862-1866. (Asst. Com. for South Carolina, Georgia and Florida).

General orders, 1863-1867. (Bureau of Refugees, Freedmen, and Abandoned Lands).

General orders, 1865-1868. (Asst. Com. for Georgia).

General orders, 1865-1868. (Asst. Com. for Louisiana and Texas).

General orders, 1866-1868. (Asst. Com. for District of Columbia and Virginia.)

4° Études particulières.

A manual on school-houses and cottages for the people of the South, prepared by C. Thurston Chase, Superintendent of Education, Florida. Washington, 1868. 8vo.

Index to acts and resolutions of Congress, and to proclamations and executive orders of the President, from 1861 to 1867, relating to refugees, freedmen, etc.

Officiers' manual. Bureau of Refugees, Freedmen, and Abandoned Lands. Washington, 1866. 8vo.

BARNARD, HENRY. — History of the Freedmen's Bureau. Barnard's American Journal of Education, vol. 18, p. 125. (1869).

* DUBOIS, W. E. BURGHARDT. — The Freedmen's Bureau, Atlantic Monthly, March, 1901.

EATON, JOHN. — Report of the Freedmen's schools for 1864-1865. (Contained in report of the Gen'l Supt. of Freedmen. Department of the Tennessee and State of Arkansas. 1864-1865.

FITZHUGH, GEORGE. — Freedmen's Bureau and Camp Lee. De Bow, New series, vol. 2, p. 346.

* GANNETT, W. C. and HALE, EDWARD EVERETT. — Education of the Freedmen at Port Royal. North American Review, vol. 101, pp. 1, 528.

General condition of colored schools under the supervision of the Freedmen's Bureau, 1870. United States Bureau of Education. — Annual Report, 1870, pp. 337-339.

HOOPER, WM. R. — Freedmen's Bureau Lippincott, vol. 7, p. 609.

MCKIM, J. M. — Labor and Education at Port Royal. Indiana School Journal, vol. 7, p. 323.

* PIERCE, EDWARD L. - The freedmen at Port Royal. Atlantic Monthly, vol. 12, p. 291.

ÉTUDE PARTICULIÈRE DU PROBLÈME NÈGRE.

AKED, C. F. — Problem of the Negro in America. Contemporary, vol. 65, p. 818.

BICKNELL, J. M. — Negro problem, Arena, vol. 29 : pp. 611-615, June, 1903.

BLAIR, H. W. — A Problem in Civilization. Proceedings and Addresses of the National Educational Association, 1890, p. 276.

BRECKINBRIDGE, W. C. — The Race Problem. Arena, vol. 2, p. 39 ; Independent, vol. 43, pp. 1-2.

BRUCE, WILLIAM C. — Negro problem, Baltimore, 1891, 8vo. pp. 34.

* BRYCE, J. — The Race Problem. North American Review, vol. 153, p. 641.

CABLE, GEORGE, W. — A Simpler southern question, Forum, vol. 6, p. 392.

— Solutions of Southern problems. Our Day, vol. 5, p. 308.

— The Negro question, New York, 1880. 8vo., pp. 31.

— The Race Problem American, vol, 19, p. 396.

* — The Race Problem, Contemporary Review, vol. 53, p. 442.

CAIN, R. H. — The Negro problem in the South, Afri-

can Methodist Episcopal Church Review, vol. 2 : p. 139.

CAMPBELL, R. F. — The Race Problem in the South, Pamphlet, 1899.

CHAMBERLAIN, D. H. — The Race Problem, New England Magazine, vol. 52, p 507.

COOK, CHARLES C. — A Comparative Study of the Negro Problem. The American Negro Academy, Occasional Papers, No. 4, Washington, D. C. 1899.

COOK, J. — Unsolved Race Problems, Our Day, vol. 12, p. 35.

CURTIS, W. J. — Solution of Negro Problem, American Journal of Political Science, vol. 3, p. 352.

EDGINGTON, J. B — The Race Problem, Southern Historical Papers, vol. 17, p. 21.

EVANS, LAWTON B. — (Superintendent of Schools, Augusta, Georgia), The South and its Problems. National Educational Association Reports, 1894, p. 567.

FITZHUGH, GEORGE. — What is to be done with the Negro? De Bow, new series, vol. 1, p. 577.

GIBSON, J. T. — The condition of the Negro. The Southern view and the Northern view of the Negro. Independent, vol. 43, p. 8.

GILLIAN, E. W. — Problem of the Negro.North American Review, vol. 139, p. 417.

GODKIN, E. L. — The Negro question, Nation, vol. 7, p. 386.

GODKIN, E. K. — The Race Problem, Nation, vol. 50, p. 64.

GOODLOE, H. H. — The Negro question, Southern Monthly vol. 14, p. 373.

GUNBY, A. A. — General statement of the race problem. Proceedings and Addresses of the National Educational Association, 1890, p. 254.

HAGOOD, L M. — The Race Problem, Methodist Review, vol. 51, p. 428.

* HAMPTON, WADE. — The Race Problem, Arena, vol. 2, p. 132.

HAYGOOD, L. M.— The Race Problem, Methodist Review, vol. 51, p. 428.

* HEMSTREET, W. — Problem of the blacks, Arena, vol. 29, pp. 495-499, May, 1903.

* HILL, W. B. — Problem of the Negro. Century, vol. 5, p. 859.

INDEPENDENT'S ATTITUDE TO THE NEGRO PROBLEM, Independent; vol. 51, p. 3376-3377, December 14, 1900.

JANSSENS, FRANCIS. — The Negro problem and the Catholic Church. Catholic World, vol. 44, p. 721.

MCENERY, S. D. — Race problem in the South, Independent, vol. 55, pp. 424-430, February 19, 1903.

* MORGAN, J. T.—The Race Problem, Arena, vol. 2, p. 385.

NOTT, J. C. — Problem of the Negro. De Bow, new series, vol. 1, p. 266.

PEARNE, T. H. — The Race Problem, Methodist Review, vol. 50, p. 690.

QUINCY, E. — Question of the Negroes. Nation, vol. 1, p. 229.

RACE PROBLEM, A SOUTHERN CONFERENCE, Annals of the American Academy, vol. 15, pp. 307-310, March, 1900.

* SCARBOROUGH, W. S. — Future of the Negro. Forum. vol. 7, p. 80.

* — The Race Problem, Arena, vol. 2, p. 560.

SCOMP, H. A. — Can the race problem be solved ? Forum, vol. 8, p. 365.

SEIDERS, C. A. — The Race Problem, Arena, vol 2, p. 633.

* SHALER, N. S — Problem of the Negro, Atlantic Monthly, vol. 54, p. 696.

* — Science and the African problem, Atlantic Monthly, vol. 66, p. 36.

SLATTERY, J. R. — Problem of the Negro, Is it becoming local ? Catholic World, vol. 44, p. 309.

— Some aspects of the Negro Problem. Catholic World, vol. 28, p 604.

* SLEDD, A. — The Negro, Another view. Atlantic Monthly, vol. 90, pp. 65-73, July, 1902.

STEVENS, A. — Problem of the Negro Methodist Quarterly, vol. 44, p. 108.

* STONE, A. H. — Mulatto factor in the race problem. Atlantic Monthly, vol 91, pp. 658-662, May, 1903.

THOMAS, W. H. — The Race Problem, Our Day, vol. 5, p. 89.

THOMPSON, J. P. — The question of the races in the United States, Glasgow, 1874; 8vo, p. 15.

* TWO SOUTHERN VIEWS OF THE NEGRO PROBLEM. — Outlook, vol. 69, p. 810, Novembre 30, 1901.

VAN DE GRAFF, A. S. — Unaided Solution of the Southern Social Problem, Forum, vol. 21, p. 330.

WAKE, C. S. — Negro Question, Open Court, vol. 4, p. 2353.

WAKEMAN, T. B. — Negro Question, Open Court, vol. 4, p. 2433.

* WASHINGTON, B. T. — Future of the American Negro, Boston, 1897.

* — On our racial problem, Outlook, vol. 64, pp. 14-17, January 6, 1900.

WATSON, THOMAS, E. — Negro question in the South. Arena, vol. 6, p. 40.

QUESTIONS LOCALES

BACON, B. C. — Statistics of the colored people of Philadelphia, 2d edition, Philadelphia, 1859. 8vo. Pamphlet, 24 pp.

* BRACKETT, J. R. — Progress of Negroes in Maryland, Johns Hopkins University Studies, 8, Nos. 7-8.

* CONDITION OF THE NEGRO IN VARIOUS CITIES. Bulletin of the

Department of Labor, No. 10, May, 1897, pp. 257-369.

DODGE, D. — Free Negroes in North Carolina, Atlantic Monthly, vol. 57, p. 20.

* DU BOIS, W. E. B. - The Negro in the Black Belt : Some Social Sketches, Bulletin of the United States Department of Labor, No. 22, pp. 401-417, May, 1899.

* — The Negroes of Farmville : A social study, Bulletin of the United States Department of Labor, No. 14, pp. 1-38, January, 1898.

* — The Negro Landholder of Georgia, Bulletin of the United States Department of Labor, No. 35, July, 1901, pp. 647-777.

* — The Philadelphia Negro, A social study, Philadelphia, 1899 (Ginn and Company).

DUTTON, L. A. — Negroes in Mississipi. Catholic World, vol. 46, p. 577.

EDWARDS, J. E. — Negro population of Petersburg, Virginia, Methodist Quarterly, vol. 44, p. 320.

DE GOURNEY. P. F. — Free Negroes of Louisiana, Lippincott, vol. 53, p. 511.

GREENWOOD, J. M. — Colored Race in Missouri, Education, vol. 8, pp. 336-374.

* LAWS, J. BRADFORD. — The Negroes of Cinclare Central Factory and Calumet Plantation, Louisiana. Bulletin of the United States Department of Labor, No. 38, January, 1902, pp. 95-120.

LEE, G. L. — Negro under Northern Conditions. Gunten's Magazine, vol. 10, p. 52.

NEGRO IN NORTH CAROLINA. — Independent, vol. 52, p. 2469, Oct. 11, 1900.

NOBLE, MARGARET W. — Progress of the colored people in Washington, Chautauqua, vol. 4, p. 183.

SHELTON, JANE DE FOREST. — The New England Negro. A remnant. Harper's, vol. 88, p. 533.

SMITH, C. F. — The Negro in Nashville, Century, p. 154, May, 1891.

* THOMN, WILLIAM, T. — The Negroes of Litwalton, Virginia : A Social Study of the « Oyster Negro ». Bulletin, of the United States Department of Labor, No. 37, November, 1901, pp. 1115-1170.

* — The Negroes of Sandy Springs, Maryland : A Social Study. Bulletin of the United States Department of Labor. No. 32, January. 1901, pp. 43-102.

WINKLER, E. T. — Negroes in the Gulf States, International Review, vol. 1, p. 577.

WRIGHT, W. — Negroes in Northern United States. De Bow, vol. 28, p. 573.

CONDITIONS PHYSIQUES

BIXBY, J. T. — Negroes, will they die out ? Nation, vol. 1, p. 325.

CARTWRIGHT, S. A. — Diseases of the Negro : De Bow, vol. 2, pp. 29, 331, 504.

— Physical characteristics of the Negro. De Bow, vol. 2, p. 184.

CHAMBERLAIN, A. F. — The negro and the Indian ethnologically considered. Science, vol. 17 p. 85.

DISTINCTIVE PECULIARITIES AND DISEASES OT THE NEGRO. — De Bow, vol. 20, p. 612.

* GANNETT, H. — Are we to become Africanized? Popular Science Monthly, vol. 27. p. 145.

HIGGINS, R. C. — Mortality among Negroes. Nation, vol. 15, p. 105.

* HOFFMAN, FREDERICK. — Race Traits and Tendencies of the American Negro, chaps. 2 and 3. Published for the American Economic Association by The Macmillan Company, New York, 1896.

— Vital Statistics of the Negroes. Arena, vol. 5, p. 529.

JARVIS, E. — Insanity among the colored population of the free states. Philadelphia, 1844, 8vo.

* MORTALITY AMONG NEGROES IN CITIES. — pp. 51, 1896, Atlanta University Publications No. 1, Atlanta, Georgia.

PATTERSON, J. S. — Increase and Movement of the colored population. Popular Science Monthly, vol. 19, pp. 665, 784.

PERRY, M. L. — Insanity and the Negro, Current Literature, vol. 33, p. 467, October, 1902.

ROSE, J. C. — Growth of the Negro population, Nation, vol. 73, p. 333, October 31, 1901.

ROSE, J. C. — Negroes and whites, ratios for eleven decades, Nation, vol. 73, p. 391, November 21, 1901.

SCULL, W. D. — Dr Cartwright on the Negro, De Bow, vol. 29, p. 712.

* SOCIAL AND PHYSICAL CONDITIONS OF NEGROES IN CITIES. — pp. 86, 1897, Atlanta University Publications, No. 2.

SOZINSKEY, T. S. — Medical aspects of the Nero. Penn. Monthly, vol. 10, p. 529.

THRONTON, G. B. — The negro mortality in Memphis. American Publication of the Health Association, vol. 8, p. 177.

VITAL STATISTICS OF NEGROES, De Bow, vol. 21, p. 405.

WALKER, F. A. — Statistics of Negroes, American Statisticians' Association, vol. 2, p. 91.

CONDITIONS POLITIQUES

APPOINTMENTS OF NEGROES TO OFFICES. — Current Literature, vol. 34, p. 394, April, 1903.

BEAUTIES OF NEGRO RULE. — De Bow, vol. 18, p. 710.

* BISHOP, J. B. — Negro and public office. International Quarterly, vol. 7, pp. 231-237, March-June, 1903.

BUTLER, M. — Suffrage denied in North Carolina. Independent, vol. 52. pp. 1953-1955, August 16, 1900.

CAIRNES, J. E. — Negro suffrage, Macmillan, vol. 12, p. 334.

CHALMERS, H. H. — Effects of Negro suffrage. North American Review, vol. 132, p. 239.

CLARK, E. P. — Negroes in Southern politics.

CLAY, CASSIUS, M. — Race and the Solid South, North American Review, vol. 142, p. 134.

* COLQUITT, A. H. — Is the Negro vote suppressed? Forum, vol. 4, p. 268.

DENSLOW. V. B. — Negro Suffrage. Putnam, vol. 12, p. 616.

DICKSON, EDWARD, J. — The condition of the Negroes, and jury duty. Independent, vol. 43, p. 7.

DIETRICK, E. B. — Women and Negro suffrage. Westminster, vol. 135, p. 364.

* DISFRANCHISEMENT DEFEATED IN GEORGIA. — Independent, vol. 51, p. 3306-3307. December 7, 1900.

ENFRANCHISEMENT OF THE NEGRO. — North American Review, vol. 128, p. 225.

FAILURE OF NEGRO SUFFRAGE. — Chautauqua, vol. 37, pp. 230-231. June, 1903.

* FEDERAL APPOINTMENTS. - Review of Reviews, vol. 27, pp. 148-149. February, 1903.

* FISHBACK, W. M. — Why the Solid South?

FORTUNE, T. T. — Civil Rights and social privileges. African Methodist Episcopal Church Review, vol. 2, p. 119.

FREE-NEGRO RULE. — De Bow, vol. 28, p. 440.

GODKIN, E. L. — Claims of Negroes to Office. Nation, vol. 5; p. 90.

— Negro voters and the Federal Government, Nation, vol. 28, p. 113.

— Negroes and the Administration. 1869. Nation, vol. 8, p. 144.

— Negroes and the Republican Party. Forum, vol. 7, p. 246.

HAM, C. — Three phases of Suffrage for Negroes. North American Review, vol. 168, p. 285, March, 1899.

* HAMPTON, WADE. — What Negro supremacy means. Forum, vol. 5, p. 383.

* HAWORTH, P. L. — Disfranchisement in Louisiana, Out look, vol. 71, p. 163-166, May 17, 1902.

HENDRICK, J. R. — The spectre of Negro rule. Andover Review, vol. 12, p. 596.

* HERBERT, H. A. — Why the Solid South ?

HIGGINS, R. C. — Rice Plantation Negroes as Voters. Nation, vol. 15, p 22.

* IS NEGRO SUFFRAGE A FAILURE ? — Indépendent, vol. 55, pp. 400-401.

JONES, J. P. — Why the Solid South ?

KENDRICK, F. R. — Spectre of Negro rule. Andover Review, vol. 12, p. 596.

LARNED, W. A. — Citizenship of Negroes. New England Magazine, vol. 15, p. 478.

LOVE, John L. — Disfranchisement of the Negro. The American Negro Academy, Occasional Papers, No. 6, Washington, D. C. 1899.

LYNCHING AND THE FRANCHISE RIGHTS OF THE NEGRO. — Annals of the American Academy, vol. 15, p. 493-497. May, 1900.

McGOWEN, J. M. — Negro, disfranchisement as a remedy, Arena, vol. 21, p. 438, April, 1899.

MANNING, R. I. — Negro vote in South Carolina, Nation, vol. 60, p. 299.

* MILLER, KELLY. — The Negro Question, Outlook, Dec. 1, 1898.

— The Effect of Imperialism Upon the Negro Race, Springfield Republican, Sept, 1900.

* — President Roosevelt and the Negro, Washington Post, Nov. 2, 1902.

— The Political Situation, Washington Post, Dec. 25, 1902.

* — The Negro as a Political Factor, New York Times, Nov. 16, 1902.

— The Freedmen's Inquiry Commission, Washington Post, Feb. 14, 1902.

MORGAN, J. S. — Should Negro majorities rule? Forum, vol. 6, p. 586.

* NATION VERSUS INDIANOLA. — Nation, vol. 76, p. 86, January 29, 1903.

NEGRO SUFFRAGE IN THE SOUTH. - Gunton's Magazine, vol. 24, pp. 544-546. June, 1903

NEGRO VOTE IN THE SOUTH. — Republic, vol. 5, p. 257.

NEGROES IN PENNSYLVANIA. — Appeal of 40.000 citizens threatened with disfranchisement, to the people of Pennsylvania, at a meeting of colored citizens, March, 1838, Philadelphia, 1838, 8vo.

NOBLE, F. A. — Constitutional Rights of Negroes. Our Day, vol. 12, p. 459.

* NORTH CAROLINA'S SUFFRAGE AMENDMENT. — Review of Reviews, vol. 22, p. 273, September, 1900.

* OUGHT THE NEGRO TO BE DISFRANCHISED? — Ought he to have been franchised? By J. G. Blaine, L. Q. C. Lamar, Wade Hampton, J. A. Garfield, A. H. Stephens, Wendell Phillips, Montgomery Blair, T. A. Hendricks. North American Review, vol. 128, p. 225-283.

PASCO, SAMUEL. Why the Solid South?

POE, C. H. — Suffrage restriction in the South. North American Review, vol. 175, pp. 534-543. October, 1902.

POLITICAL RIGHTS OF THE NEGROES, — Andover Review, vol. 13, p. 305.

POLITICS AND THE NEGRO, Harpers' Weekly. — vol. 47, p. 777, May, 9, 1903.

* PRESIDENT AND THE SOUTH, Outlook. — vol. 73, pp. 272-274, February, 1903.

PRESIDENT'S DOCTRINE AND THE FACTS OF HISTORY. — Harpers' Weekly, vol. 47, p. 427, March 14, 1903.

PRESIDENT ON THE APPOINTMENT OF NEGROES. Outlook. — vol. 72, pp. 759-760, December 6, 1902.

PRESIDENT'S POLICY. — Gunton's Magazine, vol. 24, pp. 361-362. April, 1903.

PRYOR, R. A. — Sufficiency of the Constitutional Amendments. Forum, vol. 9, p. 266.

REPUBLICAN CONSISTENCY. — Nation, vol. 76, p. 164, February 26, 1903.

RIGHT TO HOLD OFFICE. — Independent, vol. 54, p. 2855, December 4, 1902.

SAGE, B. J. — Why the Solid South?

* SOUTH CAROLINA AND THE COLORED VOTE. — Review of Reviews, vol. 12, p. 396.

SOUTHERN REPUBLICAN ELIMINATION OF THE NEGRO. — World's Work, vol. 4, p. 2591, October, 1902.

* STEWART, CHARLES. — Why the Solid South?

TRESCOTT, W. H. — Evils of Negro Suffrage. North American Review, vol. 123, p. 249.

TYLER, E. R. — Right of Free Negroes to vote. New England Magazine, vol. 5, p. 522.

WEEKS, STEPHENS B. — History of Negro Suffrage in the South. Reprinted from Political Science Quarterly, vol. 76, December 1894, Boston, 1894, 8vo, pp. 33.

* WEEKS S. B. — Why the Solid South? Political Science Quarterly, vol. IX, p. 686.

WHITE, G. H. — Injustice to the colored voter. Independent, vol. 52, pp. 176-177. January 18, 1900.

WHITE, H. — Negroes, Disfranchising. Nation, vol. 69, p. 384, November 23, 1899.

WICKLFIFE, JOHN C. — Negro suffrage a failure ; shall we abolish it? Forum, vol. 14, p. 797.

WILLIAMS, A. B. — Voting of Negroes, American, vol. 17, p. 203.

WILLIAMS, R. H. — Suffrage for Negroes ; how to be regulated. Arena, vol. 5, p. 95.

WINCHELL, A. — The experiment of universal suffrage. North American Review, vol. 136, p. 119.

WOODWARD, C. L. — Enfranchisement of the Negro. North American Review, vol. 128, p. 225.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES.

BARROWS, D. C. — Negroes under Free Labour, Scribner, vol. 21, p. 830.

* BRUCE, P. A. — Economic History of Virginia in the 17th Century, 2 vols. New York.

COLEMAN COTTON MILL. — Gunton's Magazine, Septembre, 1902.

COLORED HELP FOR TEXTILE MILLS. — Manufacturers' Record, Baltimore, Maryland, Septembre 22, 1893.

COLORED BUSINESS MEN'S CONVENTION, Boston, Education, vol. 21, pp. 117-119, Octobre, 1900.

DELONEY, E. — The South demands more Negro Labour. De Bow, vol. 25, p. 491.

* DURHAM, J. S. — Labour Union and the Negro, Atlantic Monthly, vol. 21, p. 222, Février, 1898.

ELY, R. T. — The Labour Movement in America. Crowell, 1890.

FREEDMEN AND FREE LABOUR AT THE SOUTH. — Christian Examiner, vol. 76, p. 344.

* GANNETT, HENRY. — Occupation of the Negroes (Trustees of the John F. Slater Fund, Occasional Papers, No. 6), Baltimore, 1895, 16 pp. 8vo.

KELSEY, C. — Evolution of Negro Labour, Annals of the American Academy, vol. 21, pp. 55-76, Janvier, 1903.

KEY, W. S. — Negro Farmers' Conference, Public Opinion, vol. 28, p. 366, le 22 mars, 1900.

* KNIGHTS OF LABOUR AND THE NEGRO. — Public Opinion, vol. 2, p. 1.

MCNEILL, G. E. — The Labour Movement and the Pro-

blem of today. Boston and New York, 1887, pp. 670.

* MONTGOMERY, I. T. — The Negro in business, Outlook, vol. 69, p. 733, le 16 Novembre 1901.

NEGRO AND THE TRADE-UNIONS.— Nation, vol. 76, pp. 186-187, le 5 mars, 1903.

NEGRO AS A MECHANIC. North American Review, vol. 156, p. 472.

NEGRO AS ARTISAN. Gunton, vol. 24, p. 452, mai 1903.

NEGRO AS AN INDUSTRIAL FACTOR.— International Monthly, vol. 2, p. 672.

NEGRO AS AN INDUSTRIAL FACTOR. — Outlook, vol. 62, p. 31.

NEGRO BUSINESS MEN. — Outlook, vol. 66, p. 4, le 1 Septembre, 1900.

* NEGRO IN BUSINESS. — Atlanta University Publications, N. 4, pp. 78, 1899, Atlanta, Georgie.

NEGRO IN BUSINESS. — Public Opinion, vol. 28, p. 399, le 29 mars, 1900.

NEGRO IN SOUTHERN MANUFACTURES.—Nation, vol. 53, p. 208.

NEGRO LABOUR, — Tradesman, Chattanooga, Tennesse, le 15 juillet, 1889.

NEGRO LABOUR. — Tradesman, Chattanooga, Tennessee, le 20 juillet, 1891.

NEGRO SKILLED LABOUR IN THE SOUTH. — Tradesman, Chattanooga, Tennessee, le 15 Octobre 1902.

POWDERLY, T. V. — Thirty Years of Labour, 1889, pp. 693.

REPORT OF THE INDUSTRIAL COMMISSION ON THE RELATIONS AND CONDITIONS OF CAPITAL AND LABOUR, 19 vols, Washington, 1900, voir vols. VII, VIII, XII, XIV et XVII.

* SMITH, R. L. — Elevation of Negro farm life, Independent, vol. 52, pp. 2103-2106, le 30 août, 1900.

SPAHR, C. B. — Negroes as an industrial factor, Outlook, vol. 62, p. 31, le 6 mai, 1899.

STEMONS, J. S. — Industrial color line in the North, Century, vol. 60, pp. 477-478, juillet, 1900.

* WASHINGTON, B. T. — National Negro business league, World's Work, vol. 4, pp. 2671-2675, octobre, 1902.
* — Negro iu business, Gunton's Magazine, vol. 20, p. 207, mars, 1901.
WRIGHT, CARROLL. D. — The industrial evolution of the United States, Chautaqua, 1895, pp. 362.

IDÉES RELIGIEUSES

* ABBOTT, E. H. — Religious tendencies of the Negro. Outlook, vol. 69, p. 1070, December 28, 1901.
ALEXANDER, J. W. — Religious Instruction to the Negro, Princeton, vol. 17, p. 591.
BELIEFS AND SUPERSTITIONS OF THE NEGROES. — Atlantic Monthly, vol. 68, p. 286.
BLACKNALL, O. W. — A new departure in religion among the Negroes, Atlantic Monthly, vol. 52, p. 680.
BROWN, M. R. — Negro in his religious aspect. Southern Monthly, vol. 17, p. 498.
CARROLL, H. K. — Negro in his relation to the church. Independent vol. 47, p. 1712.
* Religious progress of the Negro. Forum, vol. 14, p. 75.
* DU BOIS, W. E. BURGARDT. — Religion of the Negro, New World, vol. 9, p. 614, December, 1900.
DYKE, C. B. — Theology versus thrift in the Black Belt. Popular Science Monthly, vol. 60, p. 360-364, February, 1902.
* FOX, LUTHER, A. — The condition of the Negro. Religious advancement of the Negro in the Southern rural sections. Independent, vol. 43, p. 6.
HANDY, S. M. — Beliefs and Superstitions of the Negroes. Lippincott, vol. 48, p. 735.
HOPKINS, I T — Scenes in Negro Church, Scribner, vol. 20, p. 422.

LAMAR, J. S. — Religious future of the Negroes, Christian Quarterly, vol. 6, p. 211.

MARTIN, W. A. P. — Negro in church and state, Independent, vol. 47, p. 1601.

* NEGRO CHURCH, ATLANTA UNIVERSITY PUBLICATIONS. — No. 8, 1904.

NEGRO SUPERSTITIONS, Athlantic Monthly. — Vol. 75, p. 136.

NORRIS, T. — Superstitions of the Negro. Lippincott, vol. 6, p. 90.

PRESTON, J. T. L. — Religious Education of the Negro, New England, vol. 37, p. 680.

SHEPARD, E. — Superstitions of the Negro. Cosmopolitan, vol. 5, p. 47.

SLATTERLY, JOHN, R. — Catholic seminary for Negro missions, Catholic World, vol. 46, p. 541.

TANNER, B. F. — The condition of the Negro. The colored ministry, Independent, vol. 43, p. 1.

ANTAGONISME ENTRE LES RACES.

* AKRON RIOTS, Independent, vol. 52, p. 2070, August 30, 1900.
— Public Opinion, vol. 29, p. 296, September 6, 1900.

* ASSAULTS ON NEGROES IN NEW YORK, Public Opinion, vol. 29, p. 231, August, 23, 1900.

BARNETT, I. B. — Negro's case in equity, Independent, vol. 52, p. 1010, April 26, 1900.

BLECKLEY, L. E. — Negro outrage no excuse for lynching, Forum, vol. 16, p. 300.

* BRUCE, PHILIP. — The Plantation Negro as a Freemen.

* CABLE, G. W. — The Freedmen's Case in Equity, Century, vol. 7, p. 409.

— The Silent South, together with freedmen's case in equity and convict lease system, New York, 1889, 8vo, p. 23.

CARLYLE, T. — The Negro Question. Fraser, vol. 40, p. 670.

CASTE AND ANTI-CASTE, National, vol. 75, p. 436, December 4, 1902.

* CHESTNUTT, CHARLES. — The Marrow of Tradition (Roman).

COLOR PREJUDICE. — Nation, vol. 49, p. 26.

COOK, J. — Race riots in the South, Our Day, vol. 5, p. 406.

CRUMMELL, ALEXANDER. — A defense of the Negro race in America from the assaults and charges of Rev. J. L. Tucker, of Jackson, Mississipi, in his paper before the « Church Congress » of 1882, on the relations of the church to the colored race. Washington, 1883, pamphlet, pp. 36.

* — Civilization the Primal need of the Races (b) The Attitude of the American Mind toward the Negro Intellect, The American Negro Academy, Occasional Papers, n° 3, Washington, D. C., 1898.

* DAVIS, R. H.— Negroes, Some testimony in the Case. Atlantic Monthly, vol. 56, p. 602.

DAWSON, M. M. — Hoffman on the American Negroes, American Statistician Association, new series, vol. 5, p. 142.

* DIXON, THOMAS, The Leopard's Spots (Roman).

* DOUGLASS FREDERICK. — Treatment of the Negro, the Color Line, North American Review, vol. 135, p. 567.

* DU BOIS, W. E. BURGHARDT. — The Philadelphia Negro, chap. 16, Ginn and Company, 1896.

* — The Souls of Black Folk, Chicago, 1903, A. C. McClurg and Company.

* — Strivings of the Negro People, Atlantic Monthly, vol. 80, p. 194, August, 1897.

* FLOWER, B. O. — Burning of Negroes in the South. Arena, vol. 7, p. 630.

* GODDARD, H. P. — Color line, Independent, vol. 53, pp. 2895-2897, December 5, 1902.

GOVERNMENT BY TERRORIZATION, INDEPENDENT, vol. 52, pp. 1997-1998, August 16, 1900.

* GRADY, H. W. — Reply to Mr. Cable. Century, vol. 7, p. 909.

* HAYGOOD, ATTICUS G. — The black shadow in the South. Forum, vol. 16, p. 167.

* HOBSON, JOHN A. — The Negro Problem in the United States, Nineteenth Century and After, n° 320, pp. 381-394, Oct. 1903.

HOLCOMBE, A. R. — Separate Street-car law in New Orleans, Outlook, vol. 72, pp. 746-747, November 29, 1902.

HOLLY, J. T. — Origin of the race antagonism, Arena, vol. 21, p. 422, April, 1899.

* MILLER, KELLY. — Anglo-Saxon and the African, Arena, vol. 28, pp. 575-584, December, 1902.

— Remedies for Lynching. Southern Workman, Nov. 1899.

* — A. Review of Hoffman's Race Traits and Tendencies of the American Negro. The American Negro Academy, Occasional Papers, n° 1, Washington, D. C. 1897.

NEGROPHOBIA IN THE UNITED STATES, Once a Week, vol. 6, p. 418.

NEGROES, EQUALITY WITH WHITE MEN, De Bow, vol. 30, p. 521, vol. 31, p. 136.

NEW ORLEANS RIOTS. Public Opinion, vol. 29, p. 136.

PARTON, J. — Antipathy to the Negro. North American Review, vol. 127, p. 476.

PEMBERTON, C. H. — Barbarism of Civilization, Arena, vol. 23, pp. 5-15, January, 1900.

PINCH, P. — Color line in Worship, Andover Review, vol. 7, p. 491.

* PRICE, J. C. — Negroes, Do they seek social equality? Forum, vol. 10, p. 558.

* PROBLEM AS VIEWED BY A SOUTHERN COLORED WOMAN. Independent, vol. 54, pp. 2221-2224, September 18, 1902.

* PROBLEM AS VIEWED BY A SOUTHERN WHITE WOMAN, Independent, vol. 54, pp. 2224-2228, September 20, 1902.

* RACE RIOTS IN NEW ORLEANS, Independent, vol. 52, p. 1821, August 2, 1900.

* RACE RIOTS IN NEW YORK, Independant, vol. 52. p. 2056, August 23, 1900.

* RACE RIOTS IN NEW YORK. — Outlook, vol. 65, p. 946, August 25, 1900.

REVIEWING THE RACE ISSUE. — Independent, vol. 55, pp. 337-338, February 5, 1903.

ROSE, J. C. — Hoffman on the American Negroes. Nation, vol. 64, p. 246, April 1, 1897.

* SCARBOROUGH, W. S. — Lawlessness versus lawlessness, Arena, vol. 24, pp. 478-483, November, 1900.

* — The race problem from the Negro's point of view. Arena, vol. 4, p. 219.

SMITH, C. H. — Have American Negroes too much liberty? Forum, vol. 16, p. 176.

SNYDER, J. — Prejudice against Negroes. Forum, vol. 8, p. 218.

SOUTHERN IGNORANCE OF THE NEGRO. — Independent, vol. 55, pp. 634-635, March 12, 1903.

STARR, F. — Hoffman on the American Negroes. Dial (Chicago), vol. 22, p. 17, January 1, 1897.

TOBIAS, D. E. — Negro on the position of the Negro in America. Nineteenth Century, vol. 46, pp. 957-973, December, 1900.

TOURGEE, A. W. — Appeal to Caesar.

* TWO LYNCHINGS, Independent, vol. 52, p. 1332, May 31, 1900

WELLS-BARNETT, I. B. — Lynch law in America, Arena, vol. 23, pp. 15-24, January, 1900.

DÉPORTATION

ARMSTRONG, SAMUEL C. — Emigration to Liberia, An address delivered before the American Colonization Society, January 21, 1879. Washington, 1879, 8vo. pp. 9.

COLONIZATION AND EMANCIPATION OF NEGROES, ECLECTIC REVIEW. — vol. 56, p. 385.

* COOK, O. F. —Negroes, and African Colonization. Forum, vol. 27, p. 114, March, 1899.

DEPORTATION OF THE NEGROES. — Public Opinion, vol. 8, p. 375.

DOUGLASS, FREDERICK. — Negro Exodus. American Journal of Social Science, vol. 11, p. 22.

EMIGRATION AND DEPORTATION OF NEGROES. — Public Opinion, vol. 18, p. 370.

GODKIN, E. L. — Negro Exodus, Nation, vol. 28, pp. 242, 286.

GRAMMER JULIUS E. — African colonization. An address before the American Colonization Society, January 18, 1876. Washington, D. C. 1876, 8vo. pp. 12.

GREENER, R. T. — Negro Exodus. American Journal of Social Science. vol. 11, p. 22.

GUERNSEY, F. R. — Negro Exodus. International Review, vol. 7, p. 373.

HARTZELL, J. C. — The Negro Exodus. Methodist Quarterly Review. vol. 61, p. 722.

HOWE, M. A. DE WOLFE. — African colonization. An address delivered before the American Colonization Society, January 21, 1879. Washington, D. C. 1879, 8vo. pp. 8.

LATROBE, JOHN H. B. — Liberia : Its origin, rise, progress, and results. An address delivered before the American Colonization Society, January 20, 1880. Washington, D. C. 1880, p. 11.

* McPherson, J. H. T. — History of Liberia. Baltimore; Johns Hopkins Press. 1891, 8vo. pp. 61.

Negro emigration from America. — Spectator, vol. 66, p. 113.

Negro Exodus. — Report and Testimony of the Select Committee of the United States Senate, 3 vols. Washington, D. C.

Orcutt, John. — African colonization ; An address delivered before the American Colonization Society, Jan. 19, 1875, New York, 8vo. pp. 22.

Runnison, J. B. — Negro Exodus. 1879. Atlantic Monthly, vol. 44, p. 222.

ÉDUCATION

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

ABBOTT, LYMAN. — Education of the Freedmen. Proceedings of the American Institute of Instruction. 1865, p. 71.

ADAMS, JOHN. — First colored teacher in Washington, D. C. Barnard's American Journal of Education, vol. 19, p. 198.

AFRICAN EDUCATION SOCIETY. — Report of the proceedings at the formation of the society. December, 1829, with address to the public. Washington, 1830. 8vo.

AMERICAN ASSOCIATION OF EDUCATORS OF COLOREDYOUTH. — Journal of proceedings of session of December, 1891, held at Nashville, Tennessee, Winston, North Carolina, 1892, 8vo. p. 192.

* ANDREWS, C. G. — Education of the colored race; its importance, its methods, its limitations. Education, vol. 6, p. 221.

ANDREWS, S. — Education of the Negro. Old and New, vol. 1, pp. 200, 373.

ARMSTRONG, S. C. — Coeducation of races, United States Bureau of Education, Circular of Information, No. 3, 1883, p. 63.

* — What education has done for the Negro. Frank Leslie's January 18, 1890.

BAILLEY, J. W. — Popular education and the Negro in North Carolina, Outlook, vol. 68, p. 114, May 11, 1901.

* BARRINGER, P. B. — Negro education in the South, Educational Review, vol. 21, p. 283, March, 1901.

BARTHOLOMEW, W. H. — Educational work among the colored, race, National Educational Association, 1886, p. 229.

BASSETT, E. D. — The education of the freedmen. Proceedings of the American Institute of Instruction. 1865, p. 79.

BEACH INSTITUTE FOR COLORED CHILDREN. 1879. Savannah, Georgia. Barnard's American Journal of Education, vol. 19, p. 470.

BLACKFORD, C. M. jr. —Negro education. Arena, vol. 23, pp. 24-30, January, 1900.

BOURNE, W. O. — Schools for Colored People. In History of the public school society of the city of New York, 1870, 8vo. pp. 665.

BOWEN, E. A. — A colored school in Georgia. New England Journal of Education. vol. 12, p. 11.

BRUCE, Roscoe Conkling. — Service of the educated Negro, Address delivered at the Commencement Exercises of the M Street High School, Metropolitan African Methodist Episcopal Church, Washington, D. C. June 16, 1903.

BRYCE, J. — Problem of Negro Education. Our Day, vol. 9, p. 51.

BUMSTEAD, H. — Negroes at School, Andover Review, vol. 4, p. 550.

BURRUS, JOHN H. — Educational progress of the colored people in the South. Proceedings of the National Educational Association, 1889, p. 202.

BUSH, GEORGE G. — History of Education in Florida.

* CABLE, G. W. — Does the Negro pay for his education? Forum, vol. 13, p. 646.

* — Education of the Common people of the South. Cosmopolitan, vol. 14, p. 63.

CALAHAN, THOMAS. — Teaching among the freedmen. Indiana School Journal, March, 1864, p. 60.

CARROLL, CHARLOTTE. — Teacher of Negroes in Washington, D. C. Barnard's American Journal of Education. vol. 19, p. 272.

CHANDLER, W. A. — Educational Progress in the South. National Educational Association Report, 1889, p. 339.

CHENEY, MRS. E. D. — Mohonk conference to consider the education of the Negro race. Open Court, July 3, 1890.

* COEDUCATION OF RACES, FOLLOWED BY DISCUSSION. — United States Bureau of Education, Circular of Information, November 2, 1886, pp. 96-103.

CROGMAN, Prof. — Negro Education, its helps and hindrances, National Educational Association Reports, 1884, p, 106.

* CURRY, J. L. M. — Difficulties, complications and limitations connected with the education of the Negro. Occasional papers of the Trustees of the John F. Slater Fund, No. 5, Baltimore, 1895, pp. 23, 8vo.

— Education of Negroes, American Magazine of Civics, vol. 8, p. 168.

* — Education of the Negroes since 1860. Occasional Papers of the Trustees of the John F. Slater Fund, No. 3, Baltimore, 1894, 32 pp. 8vo.

DAVIS, S. M. — New Aspects of the question of Negro Education, Our Day, vol 10, p. 469.

DOWD, J. — Paths of Hope for the Negro, Century, vol. 61, pp. 278-81, December, 1900.

* DU BOIS, W. E. B. — Negro schoolmaster in the new South. Atlantic Monthly, vol. 83, p. 99, January, 1899.

* — Training of Black Men. Atlantic Monthly, vol. 90, pp. 289-297, September, 1902.

EDUCATION OF NEGROES, Symposium, Independent, April, 7, 1892.

EDUCATION OF THE COLORED RACE. — American Museum, vol. 6, p. 383: Am. Ann. Educa. 1831, p. 84; 1833, pp. 284, 287, 596; 1834, pp. 386, 481, 530; American Educational Monthly, vol. 12, pp. 28, 217; Brooklyn (N. Y.) Journal of Education, vol. 1, p. 520; American Journal of Education, St. Louis, vol. 9, p. 9; Educational Journal, Virginia, vol. 10, p. 56; Illinois Rep. Pub. Schs., 1873-1874; Independent, vol. 43, p. 478, 1891; Indiana School Journal, May, 1867, p. 152; Massachusetts Teacher, vol. 18, p. 169; Nation, vol. 45, pp. 109, 246; New England Journal of Education, vol. 14, pp. 119, 183, 232, 266, 341, 357; New York School Journal, vol. 4, p. 4; Monthly School Report, 1866, p. 190; Ohio School Report, 1865, p. 45; 1877, p. 45; Pennsylvania School Journal, vol. 3, p. 262; Rhode Island Schoolmaster, vol. 13, p. 262; Tennessee School Report, 1869, pp. 90-94.

EDUCATIONAL STATUTS OF NEGROES, Lend a Hand, vol. 6, p. 149.

FAIRCHILD, E. H. – Coeducation of the races and sexes. Special Report, New Orleans Exposition, 1884-1885, pp. 468, 470.

FINGER, S. M. — Educational and religious interests of the colored people of the South. United States Bureau of Education, Circular of Information, No. 2, 1886, pp. 123-133.

FRISSELL, H. B. — Education of the Negro, New World, vol. 9, p. 625, December, 1900.

GIBBS, J. C. — (Supt, of Public Instruction, Florida,) Éducation in the Southern States. National Educational Association Reports, 1873, p. 80.

GILMORE, J. R. — Education of the Negro. North American, vol. 143, p. 421.

— How shall the Negro be educated? North American Review, vol. 143, p. 421.

GOODWIN, MAUD W. — Education of our colored citizens. Popular Science Monthly, vol. 42, p. 789.

— History of Schools for the colored population in the District of Columbia United States Bureau of Education. Special report on District of Columbia for 1869, p. 193-300.

GRIMKE, FRANCIS. — Colored Men as professers in colored institutions. African Methodist Church Review, vol. 2, p. 142.

GROUT. L. — Religious instruction of Negroes. New England, vol. 42, p. 723.

GRUNDY, A. A. — Education of Negroes, American Journal of Politics, vol. I, p. 295.

* HARRIS, W. T — Education of the Negro. Atlantic Monthly, vol. 69, p. 721.

HAWKINS, DEXTER. — Education the Need of the South. A paper read before the American Social Science Association, Saratoga, September, 1877. New York, 1878. 8vo. Pamphlet, 16 pp.

HAYGOOD, ATTICUS, G.—The Case of the Negro as to Education in the Southern States, Atlanta, 1885, 8vo, 59 pp.

HOOPER, W. R. — Education of the Negro. Lippincott. vol. 4, pp. 436, 671.

HOWARD, O. O. — Education of the Colored race. Barnard's American Journal of Education, vol. 16, p. 241.

INSTITUTE FOR NEGROES IN PHILADELPHIA. Old and New. vol. 1, p. 837.

JENIFER INSTITUTE FOR COLORED PUPILS, Cambridge, Maryland. Barnard's American Journal of Education, vol. 19, p. 356.

JOHNSON, WM. D. — Educational work of the African Methodist Episcopal Church. African Methodist Episcopal Church Review, vol. 8, p. 391.

JOHNSON, W. H. — Institute for colored youth, Philadelphia, 1857. Pennsylvania School Journal, vol. 5, p. 387.

JONES, CHARLES, E. — History of Education in Georgia.

* — Institutions for colored people. United States Bureau of Education. Circular of Information, No. 4, 1888, pp. 140-150.

KEATING, J. M. — Twenty years of Negro education, Popular Science Monthly, vol. 28, p. 24.

LETTER FROM A SOUTHERN WOMAN. — (Inculcation of honesty, cleanliness, and chastity with school education). Century, vol. 30, p. 653.

LEWIS SCHOOL FOR COLORED CHILDREN, Macon, Georgia. Barnard's American Journal of Education, vol. 19, p. 341.

LIMITING NEGRO EDUCATION, Independent, vol. 47, p. 1295.

KILHAM, E. — Negro schools. Putnam, vol. 5, pp. 31, 205, 301.

* LOVETT, J. A. B. — The education of the Negro in the South. Proceedings and addresses of the National Educational Association, 1890, p. 497.

MAYO, A. D. — Education of the Negroes, New England Magazine, new series, vol. 17, p. 403, October, 1897.

— Mission schools for the freedmen of the South. New England Journal of Education, vol. 15, p. 51.

* — Northern and Southern women in the education of the Negro in the South. United States Bureau of Education, Circular of Information, No 1, p. 71, 1892.

— The training of the teacher in the South. National Educational Association Reports, 1889, p. 597

* MILLER, KELLY. — Negroes and Education, Forum, vol. 30, p. 693. February, 1901.

* — The Education of the Negro, Report of Bureau of Education, 1901.

* — The Negro and Education, Forum, March, 1901.

— What knowledge is of most worth to the Negro, The Baptist Home Mission Monthly Aug. 1901.

— Education of the Negro, Proceeding of the American Social Science Association, 1901.

— The Hart Farm School, Southern Workman, Oct. 1901.

— Will Education solve the Race Problem? The Twentieth Century Negro Literature, 1902.

— Education of the City Negro, Southern Workman, Jan. 1903.

MORGAN, T. J. — The Education of the Negroes. The Baptist Home Mission Monthly, vol. 17, p. 368, October, 1895.

— Schools for the freedmen. The Watchman, April, 3, 1884, p. 1.

NEGRO EDUCATION, Education, vol. 20, pp. 247-250, December, 1900.

NEGRO SCHOOL AT NEW HAVEN, Niles Register, vol. 41, pp. 74, 88.

NEGRO SCHOOLS IN GEORGIA (note). — Indépendent. vol. 47, p. 552.

NEGROES AND SCHOOLS. — Public Opinion. vol. 3, p. 526.

NORTHRUP, B. G. — Mixed Schools, Maine Journal of Education, September. 1874, p. 326.

OHR. G. J. — The education of the Negro; its rise, progress and present status. Being an address delivered before the National Educational Association. Chautauqua, New York. Atlanta, 1880, Pamphlet. 15pp.

OUR NEGRO SCHOOLS. — Harper's, vol. 49, p. 457. Proceedings of the National Educational Association, 1880.

OWENS, A. — And W. S. Scarborough, Education of the colored race. School Journal, vol. 38. p. 55.

* PAGE, T. N. — A Southerner on the question of Negro Education. North American Review. vol. 154, p. 401.

PEABODY, A. P. — Coeducation of White and Colored Races. Unitarian Review, vol. 3, p. 593.

PEARNE, T. H. — The Freedmen; condition of educational institutions. Methodist Quarterly Review. vol. 59, p. 462.

* POWELL, LYMAN, P. — History of Education in Delaware.

PRESTON. J. T. L. — Religious education of the Negro New England Magazine, vol. 37, p. 680.

PRICE, J. C. — Education and the race problem. Proceedings and addresses of the National Educational Association, 1890, p. 267.

Proceedings of the Second Capon Springs Conference for education in the South. 1899.

Proceedings of the Third Capon Springs Conference for education in the South, 1900.

RANKIN, J. E. — Ethical Culture of Negroes. Our Day, vol. 6, p. 93.

Report of the actuary of the Delaware Association for the Education of the Colored People, 1877-78. Wilmington, 1878, 8vo Pamphlet.

Report upon the educational exhibit of colored people at the International Exposition, New Orleans. Proceedings and Addresses of the National Educational Association, 1885. p. 531.

RUFFNER, W. H. — Coeducation of the white and colored race, Scribner's Monthly, vol. 8, p. 86.

— Coeducation of the races improper as well as impossible. Virginia School Report, 1873-1874 . p. 146.

— The proper educational policy for the colored people (An address.) Educational Journal of Virginia, vol. 5, p. 405.

SALISBURY, A. — Education of the Negro. Andover Review, vol. 6, p. 256.

— Some conclusion concerning the education of the American Negro. Andover Review, vol. 5, p. 256.

SHALL THE NEGRO BE EDUCATED? — Outlook, vol. 68, p. 13, May 4, 1901.

SLATTERLY JOHN R. — How shall the Negro be educated? Catholic World, vol. 56, p. 28.

* SMITH, CHARLES, L. — History of Education in South Carolina.

SMITH, M. H. — The teaching capabilities of colored persons. Proceedings and papers, 10th Annual meeting of the Missouri State Teachers' Association, held at Chillicothe, Missouri, 1871, p. 44.

Special Report on the condition and improvement of the public schools in the District of Columbia. Legal status of the colored population in respect to schools and education in the different States, 1871, 8vo. (Also in Barnard's American Journal of Education, vol. 19, pp. 1-300, 305-400, 401-850.

STETSON, GEORGE. — The educational status of the Negro in the United States, Liberia, Bulletin. No. 5, November, 1894, p. 6.

— What is needed. Unitarian Review, vol. 27, p. 137.

— New basis of education of Negroes. Andover Review vol. 14, p. 254.

STOWE, H. B. — Education of the Negro. North American Review, vol. 128, p. 605, vol. 129, p. 81.

* STRATON, J. R. — Will education solve the race problem? North American Review, vol. 170, pp. 785-801, June, 1900.

STRIEBY, M. E. — Negro evangelization and education in America. Shaff Herzog Encyclopedia of Religious Knowledge. vol. 3, pp. 1617-1621.

THORN, WM. T. — Some reflections on race in education, with special reference to the Negro problem. United States Bureau of Education-Special Report, New Orleans Exposition, 1884-85, pp. 775-781.

UNITED STATES BUREAU REPORTS. — Annual Reports: 1870,

pp. 337-339; 1871, pp. 6, 7, 61-70; 1872, pp. XVII, XVIII; 1873, p. LXVI; 1875, p. XXIII; 1876, p. XVI; 1877, pp. XXXIII-XXXVIII; 1878, pp XXVIII-XXXIV; 1879, pp. XXXIX-XLV; 1880, p. LVIII; 1881, p. LXXXII; 1882-3, pp. XLVIII-LVI, 85; 1883-4, p LIV; 1884-85, p. LXVII; 1885-86, pp 596, 650-656; 1886-87, pp. 790, 874-881; 1887-88, pp. 20 21, 167, 169, 988-998; 1888-89, pp. 768, 1412-1439; 1889-90, pp. 620, 621, 624, 634, 1073-1102, 1388-1392, 1395-1485; 1890-91, pp. 620, 624, 792, 808, 915 961-980, 1469; 1891-92, pp. 8, 686, 688.713, 861-867, 1002, 1234-1237; 1892-93, pp. 15 442, 1551-1572, 1976; 1893-94, pp. 1019-1061; 1894-95, pp. 1331-1424; 1895-96, pp. 2081, 2115; 1896-97, pp. 2295-2333; 1897-98, pp. 2179-2507; 1898-99, pp. 2201-2225; Introduction to Annual Report for 1898-99, pp. LXXXVIII-XCII; 1899-1900, pp. 2501-2531; 1900-1901, pp. 509-530, 2299-2331, 2459-2467. Circulars of Information-No.3, 1883, p. 63; No. 2, 1886, pp. 123-133; No. 3, 1888, p. 122; No. 5, 1888, pp. 53, 54, 59, 60, 80-86; No. 1, 1892, p. 71; Special report on District of Columbia for 1869, pp. 193, 300, 351-400. Special report, New Orleans Exposition, 1884-85. pp. 468-470, 775-781. Schools for colored people by states and territories, voir annual and biennal reports of « State Superintendents. »

VILLARD, O. G. — Alabama Negro school. Review of Reviews, vol. 26, pp. 711-714, December, 1902.

* WASHINGTON, B T — Education will solve the race problem. North American Review, vol. 171: pp. 221-232, August 1900.

* — Educational possibilties of Negroes, Arena, vol. 21, p. 455, April, 1899.

— The Educational Outlook in the South. National Educational Association Report, 1884.

WHAT BECOMES OF OUR GRADUATES? (Editorial) African Methodist Review, vol. 3, p. 312.

WHITE TEACHERS FOR NEGROES. — Atlantic Monthly, vol. 86, pp. 287-8, August, 1900.

WHY COLORED PEOPLE IN THE SOUTH WANT COLORED TEACHERS. New England Journal of Education, vol. 16, p. 187.

WILEY, C. H. — Éducation of the Negroes, Greensboro, North Carolina, Patriot, March 26, 1879.

* WRIGHT RICHARD R. — Brief historical sketch of Negro education in Georgia, 1894, 8vo. pp. 58.

WOODWORTH, FRANK, G. — The kind and scope of education needed for the colored race. A paper read before the Mississipi State Teachers' Association (white) in December, 1892.

WYMAN, L. B. CHASE. — Churches and schools of Negroes. New England Magazine, vol. 3, p. 785.

ÉDUCATION PRIMAIRE

ANDREWS, C. C. — History of the New York African free schools, from their establishment in 1787 ; also an account of the New York Manumission Society with appendix. New York, 1830, 12mo.

ANNUAL AND BIENNIAL REPORTS OF THE STATE SUPERINTENDENTS OF PUBLIC INSTRUCTION.

ARNOLD, S. G. — Education among the freedmen. Methodist Quarterly Review, vol. 60, p. 43.

BATEMAN, NEWTON. — Colored children and the public schools, Illinois School Report, 1873-1874, p. 43.

BRIEF SKETCH OF THE SCHOOLS FOR BLACK PEOPLE AND THEIR DESCENDENTS, established by the religious society of Friends in 1770, Philadelphia, 1867, 8vo. Pamphlet, 32 pp.

— Established by the Society of Friends, etc. Philadelphia, 1889, 8vo, pp. 268.

DELAWARE ASSOCIATION FOR THE MORAL IMPROVEMENT AND EDUCATION OF THE COLORED PEOPLE. — Reports of the

actuary for Oct. 1, 1876 to June 30, 1877; Oct. 1, 1877 to May 31, 1878; Oct. 1, 1878 to May 30, 1879; Oct. 1, 1879 to June 30, 1880; Oct. 1, 1880 to June 30, 1881; Oct. 1, 1881 to June 30, 1882; Oct. 1, 1882 to June 30, 1883; Oct. 1, 1883 to June 30, 1884; Oct. 1, 1884 to June 30, 1885; Oct. 1, 1885 to May 31, 1886. Wilmington, Delaware (Delaware Association for the education of the colored people was formally abandoned in 1887, and the African School Society, incorporated in the year 1824, and having for its object the education of colored children, assumed the work, issuing reports as follows: Oct. 1, 1886 to May 31, 1887: Oct. 1, 1887 to April 30, 1888; Oct. 1, 1888 to May 31, 1889. Wilmington, Del.

— Annual Reports, 1868, 1869, 1870. Wilmington, Delaware.

DEVELOPMENT OF SCHOOLS FOR THE FREEDMEN, Barnard's American Journal of Education, vol. 19, p. 193.

DILLINGAHM, P. — Calhoun School for Negroes, Lend a Hand, vol. 15, p. 359.

* ELEMENTARY EDUCATION FOR AN ELEMENTARY PEOPLE. — Outlook, vol. 66, p. 533, November 3, 1900.

HENDERSON, H. A. M. — Colored Schools, Kentucky School Reports, 1871-72, p. 45; 1874-75, p. 105; 1876, p. 18; 1877, p. 58; 1879, p. 89.

* HUBBARD, G. W. — A history of colored schools of Nashville, Tennessee, 1874, 8vo. Pamphlet, pp. 34.

LOVETT, J. A. B. — Negro education by the State, and its limitations, Southern Educational Journal, Georgia, July, 1893, p. 6.

MC LAUGHLIN, A. C. — Mississipi and Question of Negro Education. Atlantic Monthly, vol. 70, p. 828.

* NEGRO COMMON SCHOOL, pp. 120, 1901. Atlanta University Publications, No. 6. Atlanta, Georgia.

* — Outlook, vol. 71, pp. 675-677, July 12, 1902.

SCHOOLS FOR COLORED CHILDREN, Hartford, Connecticut. Barnard's American Journal of Education, vol. 19, p. 328.

— Philadelphia, Pennsylvania, Barnard s American Journal of Education, vol. 19, p. 374.

SMITH, ANNIE TOLMAN, THE SUPPORT OF COLORED PUBLIC SCHOOLS. — Independent, April 2, 1891, vol. 43, p. 7.

THORN, C. R. and M. W. DILLINGHAM. — Education of Negroes, Calhoun School, Lend a Hand, vol. 13, p. 52.

ÉDUCATION PROFESSIONNELLE

INDUSTRIAL CAPACITY OF NEGROES, Edinburg Review, vol. 45, p. 383.

INDUSTRIAL EDUCATION OF NEGROES, Andover Review, vol. 14, p. 254.

INDUSTRIAL QUESTION, Lippincott, vol. 59, p. 266.

INDUSTRIAL TRAINING OF NEGROES, Our Day, vol. 16, p. 343.

* JOHNSTON, W. P. — Industrial Education of Negroes, Education, vol. 5, p. 636.

MACAULEY, T. B. — Social and industrial capacity of Negroes, Critical and Miscellaneous Essays, vol. 6, pp. 361-401.

MANUAL TRAINING FOR NEGROES ONLY, Outlook, vol. 66, p. 196, le 22 septembre 1900.

MAYO, A. D. — The Colored American Working Man in the New Time. An addre s delivered before the State Agricultural and Mechanical College for the Colored Race, Greensboro, North Carolina, le 26 mai 1898.

* MILLER, KELLY. — Industrial Education, Washington Post.

* NEGRO ARTISAN, Atlanta University Publications, No. 7, 1902, pp. 192.

NEGRO APPRENTICESHIP SYSTEM, Eclectic Review, vol. 65, pp. 188, 356, vol. 67, pp. 458, 582.

NEGRO MANUAL TRAINING EXPERIMENT IN TEXAS, Independent, vol. 47, p. 1364.

* PRACTICAL DETAILS OF BOOKER T. WASHINGTON'S WORK, Atlanta Constitution, le 1er novembre 1903.

SAND, SUSAN. — Booker Washington's work among the Negroes, Midland, vol. 8, p. 10, juillet 1897.

* SHAW, ALBERT. — Learning by doing at Hampton Institute, Review of Reviews, vol. 21, pp. 417-432, avril 1900.

* — Negro progress on the Tuskegee plan, Review of Reviews, vol. 9, p 436.

SOCIAL AND INDUSTRIAL CAPACITIES OF THE NEGRO, Educational Review, vol 45, p. 385.

SPEDDING, J. — Negro apprenticeship system, Educational Review, vol. 66, p. 477.

TALBOT, HENRY, Manual training, art, and the Negro, An experiment. Reprinted from the Public School Journal, 1894, 16mo., pp. 34.

* THRASHER, MAX BENNET. — Tuskegee, its story and its work. Boston, 1901 (Small, Maynard and Company).

* TRADE AND TECHNICAL EDUCATION IN THE UNITED STATES, Industrial Schools in the South for the Colored Race. Report of the Commissioner of Labour, 1902, pp. 281-366.

TRADE SCHOOLS FOR NEGROES, American, vol. 19, p. 353.

TWENTY-TWO YEARS WORK OF THE HAMPTON NORMAL AND AGRICULTURAL INSTITUTE, Hampton, 1891, 8vo, pp. 57.

WASHINGTON, B. T. — Agricultural Negro, Arena, vol. 28, pp. 461-463, novembre 1902.

* — Awakening of the Negro, Atlantic Monthly, vol. 78, p. 322.

* — Case of the Negro, Atlantic Monthly, vol. 84, p. 577.

— Christian Industrial Education of the Negro, Our Day, vol. 16, p. 343.

* — Industrial Education of the Negro, Our Day, vol. 16, p. 79.
— Salvation of the Negro, World's Work, vol. 1, p. 961, juillet 1901.

ÉDUCATION LIBÉRALE

ARMSTRONG, S. A. — Normal School work among the freedmen. Proceedings of the National Educational Association, 1872, p. 174.
CAREERS OF NEGRO COLLEGE GRADUATES. — Outlook, vol. 65, p. 710, July, 1900.
* COLLEGE-BRED NEGRO. — pp. 115, 1900, Atlanta University Publications No. 5, Atlanta, Georgia.
* HARRIS, W. T. — Higher education for Negroes. An address made to the students of Atlanta University, Atlanta, Georgia, October 29, 1895.
HIGHER EDUCATION FOR THE NEGRO. — Nation, vol. 74, p. 381, May 15, 1902.
— Outlook, vol. 64, p. 97, January 13, 1900.
HILGER, A. F. — Higher Education for colored youth. Popular Science Monthly, vol. 57, p. 437-438, August, 1900.
* MATHEWS, WILLIAM. — The Negro Intellect. North American Review, vol. 149, p. 91.
MERIWETHER, COLYER. — History of Higher Education in South Carolina.
* MILLER KELLY. — Function of the Negro College, Dial, vol. 32, pp. 267-270, April 16, 1902.
— Why Discourage the Higher Education of the colored Youth, proceedings of the National Association of Education of Colored Youth, 1890.
— The Influence of Howard University, Washington Post, Dec. 14, 1902.
— The Higher Education of the Negro, Christian Register, Aug. 6, 1903.

— A Brief for the Higher Education of the Negro, Pamphlet, Oct. 1903.

— Higher and Industrial Education, Boston Transcript, Nov. 22, 1902.

MITCHELL, EDWARD C. — Higher education and the Negro. An address delivered before the American Baptist Home Mission Society at Asbury Park, New Jersey, May 26, 1896.

MITCHELL, S. C. — Higher Education and the Negro. Report of the United States Bureau of Education, 1895, part 2, p. 1360.

NORMAL SCHOOL FOR COLORED YOUTH. — Louisville, Kentucky. Barnard's American Journal of Education, vol. 19, p. 318.

ORIGIN AND DEVELOPMENT OF HOWARD UNIVERSITY, WASHINGTON, D. C. — Barnard's American Journal of Education, vol. 19, p. 245.

OWEN, A. and W. S. SCARBOROUGH. — Higher education of the colored race-what has been done ; what can be done. Proceedings and addresses of the National Educational Association, 1889, pp. 546-553.

POWELL, S. W. — Should higher education be provided for the Negro. Century, vol. 49, p. 956.

* SCARBOROUGH, W. S. — Educated Negroes and Menial Pursuits. Forum, vol. 26, p. 434.

— Higher Education of the Colored Race. Report of the National Educational Association, 1889, p. 548.

* Negro and higher learning. Forum, vol. 33, pp. 349-355, May, 1902.

STATISTICS OF HOWARD UNIVERSITY. — Barnard's American Journal of Education, vol. 29, pp. 513, 533.

STEELE, A. J. — Normal School work among the colored people. Proceedings and addresses of the National Educational Association. 1889, p. 588.

VALUE OF HIGHER EDUCATION TO THE Negroes. — Independent, vol. 52, p. 677; May 15, 1900.

WAYLAND, H. L. — Negro higher education. Independent, vol. 47, p. 1387.

YOUNG, N. B. — Training of Negro teacher. Education, vol. 21, p. 359, February, 1901.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.

ALEXANDER, W. T. — History of the colored race in America, New Orleans, 1888, p. 600.

ALLEN, W. F. — Negro dialect, Nation, vol. 1, p. 744.

BACON, L. — Free Negroes, Christian Quarterly Spectator, vol. 4, p. 311.

BACON, L. — Noah's prophecy of the Negro, « Cursed be Canaan ». New England Magazine, vol. 21, p. 341.

BAKER, W. M. – Equality between White Man and Negro. Scribner, vol. 18, p. 375.

BARROWS, S. J. — What the Southern Negro is doing for himself. Atlantic Monthly, vol. 67, p. 805.

BEDFORD, R. C. — Conference of Negroes at Tuskegee, Alabama, 1892. Lend a Hand, vol. 8, p. 251.

BINGHAM, ROBERT. — The New South, Delivered February 25, 1884, in Washington, D. C. before the Superintendents' Department of the National Educational Association, Pamphlet, pp. 22,

BODINGTON, Alice. — Importance of Race and its bearing on the Negro question, Westminster, vol. 134, p. 415.

BOUGHTON, W. — The Negro's Place in History, Arena, vol. 16, p. 612.

BRADFORD, G. — Lifting of Negroes, Nation, vol 39, p. 462.

BRADLEY, A.G. — Peep at Negroes, Macmillan, vol. 39, p. 61.

BRADLEY, A. G. — Negroes of the South, National, vol. 13, p. 65.

BROWN, M. R. — Negroes of the South, Southern Monthly, vol. 13, p. 172.

BROWN, W. W — The black man, his antecedents, genius, etc., New York, 1863, 12mo.

— The Negro in the Rebellion, Boston, 1868, pp. 380.

BUSHNER, M. — Psychology of the Negro. Popular Science Monthly, vol. 23, p. 399.

* CABLE, G. W. — What shall the Negro do? Forum, vol. 5, p. 627.

CAMP, E. M. — Negroes in the United States, Forum, vol. 1, p. 562.

CAMPBELL, SIR GEORGE. — Black and White in the Southern States. Fortnightly Review, vol. 25, p. 449.

CAPACITY OF NEGROES. — Spectator, vol. 75, p. 927.

CHAPIN, A. L. — Negro race in America, Dial, (Chicago) vol. 3, p. 252.

CHAPIN, C. B. — Settlement work among the colored people, Annals of the American Academy, vol. 21, p. 336, March, 1903.

* CHESNUTT, CHARLES W. — The condition of the Negro. A multitude of counselors, Independent, vol. 43, p. 4.

CHITTENDEN, C. E. — The African in the United States, Popular Science Monthly, vol. 22, p. 841, Atlantic Monthly, vol. 51, p. 564.

CLARK, E. P. — Plantation Negroes as freedmen, Nation, vol. 49, p. 26.

— Progress among Negroes, Nation, vol. 48, p. 461.

CLARKE, J. F. Condition of Negroes in the United States, Christian Examiner, vol. 66, p. 246.

* COLOQUHOUN, A. R. — Future of the Negro, North American Review, vol. 176, pp. 657-74, May, 1903.

CONFERENCE AT ATLANTA, Indépendent, vol. 54, pp. 2029-2031, Aug., 21, 1902.

CONWAY, M. D. — The Negro as estimated by our ancestors, Penny Magazine, vol. 5, p. 455.

— Negro as an artist, Radical, vol. 2, p. 39.

COPE, E. D. — Negro in the United States, Open Court, vol. 3, p. 2052.

CRAIGHEAD, J. B. — Future of Negroes in the United States, Popular Science Monthly, vol. 26, p. 39.

CRANDALL, A. F. J. — Glimpses of West Indian Negro. Lippincott, vol. 33, p. 377.

* CRIME AMONG THE NEGROES OF CHICAGO, Public Opinion, vol. 29, pp. 367, September 20, 1900.

CROLY, D. G. — And others. Miscegenation; theory of the blending of the races, applied to the American white man and the Negro. New York, 1864, 12 mo.

CRUMMELL, ALEXANDER, Africa and America, Springfield, Massachusetts, 1891, 8vo, 466 pp.

CULP, D. W. — Past and Future of the Negroes, Arena, vol. 17, p. 786, April, 1897.

CURRY, D. — The American Negro, Methodist Quarterly, vol. 28, p. 229.

CURRY, J. L. M. — The Southern States of the American Union.

* DABNEY, R. L. — Defense of Virginia, and through her the South, 1867.

DAVIS, J. B. — Brain in Negro, Anthropological Review, vol. 7, p. 190.

DAVIS, N. K. Negroes in the United States, Forum, vol. 1, p. 126.

DE BECOURT. — Souvenirs d'un diplomate en Amérique, Paris, 1882.

DE TOCQUEVILLE. — La Démocratie en Amérique.

DE BOW, J. D. B. — The Commercial Review of the South and West (also De Bow's Review of the Southern and Western States 38 vols, New Orleans, 1846-69.

DE LA BECHE ON THE CONDITION OF NEGROES, Christian Observer, vol. 25 p. 373.

DENIAL OF FREE SPEECH, Independent, vol. 52, pp. 1516-1518, June 21, 1900.

DEXTER, FRANKLIN, B. — Estimates of Population in the American Colonies, Worcester, 1887.

* DOUGLASS, F. — Future of Negroes in the United States, North American Review, vol. 142, p. 437.

DOWNING, G. T. — Africo-American force in America, African Methodist Episcopal Church Review, vol. 1, p. 157.

DU BOIS, W. E. B. — The Conservation of Races. The American Negro Academy, Occasional Papers, No 2, Washington, 1897.

* — Crime and our colored population, Nation, vol. 75 p. 499.

DUDLEY, T. U. — Negroes, How can we help them? Century, vol. 8, p. 273.

DWIGHT, T. — Condition and Character of Negroes. Methodist Quarterly, vol. 24, p. 77.

EASTON, H. — Treatise on the intellectual character, etc., of the colored people of the United States, Boston, 1837.

ETERNAL NEGRO, Independent, vol. 52, pp. 1207-1208, May 17, 1900.

FITTS, J. W. — Negro as a soldier. Galaxy, vol. 3, p. 249.

FITZGERALD, O. P.— Negroes, An open Letter. Nineteenth Century, vol. 34, p. 291.

FITZHUGH, G. — Cannibals All or Slaves without Masters, 1857.

— Future of the Negro. Lippincott, vol. 4, p. 436, vol. 5, p. 191.

FLOURNAY, J. J. — Essay on the origin, habits, etc., of the African race. New York, 1835.

FOOTE, A. H. — Africa and the American flag. New York, 1854, pp. 390.

FORTUNE, THOMAS. — Black and White, New York, 1884, 6mo., pp. 310.

FOX, H. J. — The Negro, Methodist Quarterly, vol. 35, p. 79.

* GANNETT HENRY. — Statistics of the Negroes in the United States. Trustees of the John F. Slater Fund, Occasional papers No. 4; Baltimore, 1894, 8vo, p. 28.

* GARDINER, C. A. AND OTHERS. – Future of the Negro in the United States. North American Review, vol. 139, p. 78.

GILLIAN, E. W. — Negroes in the United States, Popular Science Monthly, vol. 22, p. 841.

— The African in the United States. Popular Science Monthly, vol. 22, p. 433.

GIRTIN, T. C. — Negroes, Ancient and Modern, De Bow, vol. 12, p. 209.

GODKIN, E. L. — Distribution of Negroes. Nation, vol. 30, p. 431.

— Protection of Negroes, Nation, vol. 7, p. 386.

— Yankee on the Negro. Nation, vol. 1, p. 392.

GRANDISON, C. W. — The condition of the Negro; The social and moral condition of the colored people in the South. Independent, vol. 43, p. 3.

GRAY, HENRY, C. — The condition of the Negro, Christianity. Independent, vol. 43, p. 5.

GREENER, R. T. — Intellectual Position of the Negro. Naturalist Quarterly, vol. 4, p. 164.

GRÉGOIRE, H. — Intellectual and moral powers of Negroes (1808). Traduit par H. Warden, Brooklyn, 1810 8vo.

HALSTEAD, M. — The nullifiers of the Constitution, Forum, vol. 4, p. 376.

HAMOND, L. H. — Southern view of the Negro, Outlook, vol. 73, pp. 619-623, March 14, 1903.

HAMPTON CONFERENCE, Outlook, vol. 65, p. 104, May 12, 1900.

HAYGOOD, ATTICUS, G. — Agriculture, immigration and the Negro, Independent, January 9, 1896, p. 2.

— Our brother in black; his freedom and his future, New York, 1884, 12mo.

HENDERSON, J. J. — Future of Negroes in the United States, De Bow, new series, vol. 1. p. 58.

HEWETSON, W. T. — Social Life of the Southern Negro, Chautauqua, vol. 26, p. 295, December, 1897.

HIGGINSON, THOMAS W. — Army life in a black regiment, Boston, 1890, 8vo, p. 294.

* HILDRETH, RICHARD. — History of the United States to the end of the 16th Congress, 6 vols. New York.

HOFFMANN, F. L. — Negro in the West Indies, American Statistician Association, vol. 4, p. 181.

HOLCOMBE, W. H. — Capabilities of the Negro race, Southern Literary Messenger, vol. 33, p. 401.

HOLLAND, F. M. — Negro Citizens, Shall they be banished? Open Court, vol. 3, p. 2079.

HOUGHTON, L. S. — Negroes in the United States, Lippincott, vol. 31, p. 191.

HUNT, S. B. — Negro as a soldier, Anthropological Review, vol. 7, p. 40.

* INGLE, EDWARD. — Southern Side Lights.

IS THE NEGRO MOVING NORTH? — World's Work, vol. 3, p. 1815, March, 1902.

JEFFERSON, OLIVE, R. — Southern Negro women, Chautauqua, vol 17, p. 464, vol. 18, p. 91.

JEFFERSON, THOMAS. — Intellectual capacities of the Negro, Barnard's American Journal of Education, vol. 19, p. 379

— Writings of, 9 vols 1859.

JOHNSON, EDWARD, A. — A school history of the negro race in America from 1619 to 1890, with a short introduction as to the origin of the race; also a short sketch of Liberia, Raleigh, 1891, 8vo.

KENNEDY, J. H. — Free Negroes of the South, Magazine of Western History vol. 1, p. 128.

KILLIAM, E. — Life among Negroes. Putnam, vol. 15, pp. 205, 304.

KINGSLEY, M. H. — Future of Negroes, Spectator. vol. 75, p. 930.

KIRKPATRICK, J. D. — How the white man should help the Negro, Cumberland Quarterly, vol. 3, p. 74.

LANDON, WILLIAM, C. — The case of the Negro, Political Science Quarterly, vol. 6, p. 29.

LANGHORNE, O. — White man's plans for the Negro, Christian Register, vol. 73, p. 759.

* LAVISSE et RAMBAUD. — Histoire Générale, 12 vols, Paris, 1893. Voir vols. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

McCLELLAN, C. M. — The conditions of the Negro. The rights of Negroes. Independent, vol. 43, p. 3

McKEE, J. M. — What will the Negro do with himself, Cumberland Presbyterian Review, April, 1882, p. 129.

MARSHALL, C, R. — The colored race weighed in the balance. Nashville, 1883, 8vo. Pamphlet p. 64.

MAXWELL, J. A. — Negroes, will they relapse into barbarism? De Bow, new series, vol. 3, p. 179.

MAYO, A. D — Last words from the South, National Educational Association Reports, 1884, p. 117.

* — Progress of the Negro, Forum. vol. 10, p. 335.

— The Negro American citizen in the new American life, United States Bureau of Education, Circular of Information, No. 1, p. 259, 1892.

— The third estate of the South. An address delivered before the American Social Science Association, at Saratoga, New York, September, 2, 1890, Boston, 1890, Pamphlet, p. 24.

MOIREAU, AUGUSTE. — Histoire des Etats-Unis.

MONTGOMERY CONFERENCE. — Outlook, vol. 65, pp. 153-5, 160-2, May 19, 1900.

MOORE, G. H. — Historical notes on the employment of Negroes in the American Army of the Revolution (1776-1783). New York, 1862, 8vo.

MOORE, G. W. — Redemptive Work for the Negro, Lend a Hand. vol. 17, p. 355.

MORGAN, J. T. — Africa's opportunities for American

commerce and the American Negro. Liberia, Bulletin, No. 6, February, 1895, pp. 12-39.

MOSSELL, MRS.— The work of the Afro-American woman, Philadelphia 1894, 12mo. p. 178.

* MURPHY, EDGAR, G. — The Freedman's Progress in the South, Outlook, vol. 68, pp. 721-724 July, 27, 1901.

NEGRO IN SOUTH AFRICA AND IN OUR SOUTHERN STATES. — World's Work, vol. 4, p. 2529, October, 1902.

NEGROES' OPINION OF NEGROES, Independent, vol. 52, pp. 1398-99, June 7, 1900.

NEIL, W. C. — Services of colored Americans in the wars of 1776, 1812, 2d edition, Boston 1852.

NEWCOMB, S. — Who are the friends of the Negro, vol. 24, p. 53 (1877).

NOTABLE CONFERENCE, Outlook, vol. 64, p. 247, February 3, 1900.

NOTT, J. C. — Nature and Destiny of the Negro, De Bow, vol. 10, p. 329.

OLIVER, C. A. — How can we help them? Catholic World, vol. 42, p. 85.

OLMSTEAD, FREDERICK, L. A. — Journey in the Back Country, New York, 1856.

— Journey through Texas, New York, 1857.

OUR NEGRO POPULATION, Independent, vol. 54, p. 57, January 2, 1902.

OWENS, W., Folk lore of the Negroes, Lippincott, vol. 20, p. 748.

PAYNE, E. J.— Negro race in America, Academy, vol. 24, p. 107.

PENN, I. G. — Afro-American press and its editors, pp. 565, with appendix, Springfield, Massachusetts, 1891, 8vo.

PERRY, C. B. — Mission work among Negroes, Ch. Review, vol. 50, p. 41.

POE, WILLIAM B. — Negro life in two generations, Outlook, vol. 75, p. 493, October 31, 1903.

POLLARD, EDWARD, A. — Black diamonds gathered in the darkey homes of the South, New York, 1859, 12mo.

— Negroes of the South, Lippincott, vol. 5, p. 383.

— Romance of the Negro, Galaxy, vol. 12, p. 470.

PRESTON, J. T. L. — Prospect before the colored people of the United States, Educational Journal of Virginia, vol. 9, p. 293.

PRICE, J. C. — The Negro in the last decade of the century. What he can do for himself. Independent, vol. 43, p. 5.

PROGRESS IN THIRTY-FIVE YEARS. — Outlook, vol. 64, p. 565, March 10, 1900.

RAMSEY, H. A. — Letter to J. Bryan on the Southern Negro, etc., Philadelphia, 1853, 8vo.

RANKIN, J. E. — Ethical Culture of Negroes, Our Day, vol. 6, p. 93.

— Esthetic Capacities of the Afro-American, Our Day, vol. 13, p. 289.

REICHARD, P. — Deportment of Savage Negroes, Popular Science Monthly, vol. 39, p. 330.

ROBINSON, T. L. — Negroes in the United States, Leisure Hours, vol. 38, pp. 54, 697.

ROSE, J. C. — Census and Negroes, Nation, vol. 52, p. 232.

ROY, J. E. — Negroes in the Civil War, New England Magazine, vol. 51, p. 353.

RUFFNER, W. H. — Emancipation and its historical consequences. Virginia School Report, 1870-1871, p. 92.

SALISBURY, ALBERT. — The Supplementing of the War. National Educational Asssociation Reports, 1884, p. 96.

SEEMULLER, MRS. A. M. C. — Traits of the Negro. Old and New, vol. 6, p. 289.

* SHALER, N. S. — Nature of the Negro, Arena, vol. 3, p. 23.

* — Negroes in the United States, Arena, vol. 2, p. 660.

SHERWIN, W. T. — Position of the Negro. North American Review, vol. 147, p. 361.

SLATTERY, J. R. — Facts and Suggestions about Negroes. Catholic World, vol. 41, p. 32.

— Negro race; their condition, present and future. Catholic World, vol. 58, p. 219,

— Present and future of the Negro. Catholic World, vol. 40, p. 289.

STRAKER, D. A. — The Negro in science, art, and literature, African Methodist Episcopal Church Review, vol. 1, p. 56.

STRIEBY, M. E. — Work of half a generation among the freedmen in the United States, American Missionary Association, New York, 1878, 16mo. Pamphlet, No. 5.

STURTEVANT, J. M. — Future of Negro, Continental Monthly, vol. 3, p. 600.

SYKES, W. J. — Future of Negroes in the United States, De Bow, new series, vol. 4, p. 419.

TABB, J. B. The social rights of Negroes, Independent, vol. 43, p. 4.

THEN AND NOW. — Independent, vol. 52, pp. 2217-2218, September, 13, 1900.

THOMPSON, MAURICE. — The intellectual future of the Negro, Independent, vol. 43, p. 2, April 16, 1891.

TUCKER, J. R. — Race progress in the United States, North American Review, vol. 138, p. 163.

VAN EVRIE, J. H. — Negroes an inferior race. New York, 1861, 12mo.

VILLAGE IMPROVEMENT ASSOCIATION. — Outlook, vol. 64, p. 146 January 20, 1900.

VILLARD, O. G. — Negro in the regular army, Atlantic, vol. 91, pp. 721-729, June, 1903.

VON HOLST, H. — History of the United States. (Callaghan, editeur.)

WALKER, F. A. — The colored race in the United States, Forum, vol. 11, p. 501.

WASHINGTON, B. T. — Address delivered at the opening of Atlanta Exposition, September, 18, 1895, Atlanta Constitution, September, 19, 1895.

— The New Negro Woman, Lend a Hand, vol. 15, p. 254

* — Two generations under freedom. Outlook, vol. 73, pp. 292-305, February 7, 1903.

* — Up from Slavery, New York, 1901.

WATTEESON, H. — The South and the Negro. Cosmopolitan, vol. 9, p. 113 ; Nation, vol. 46, p. 383.

WHETHERELL, J. K. — The Negro as a producer of literature, Chautauqua, vol. 15, p. 224.

WHITES AND NEGROES. — Spectator, vol, 75, p. 42[illegible].

* WILLIAMS, GEORGE W. — History of the Negro race in America from 1619 to 1880, 2 vols. New York, 1883, 8vo.

— History of the Negro troops in the war of the rebellion. New York, 1888, 8vo. pp. 353.

WITHROW, J. L. — The hour for Africa. An address delivered before the American Colonization Society, January 18, 1881, Washington, 1881, 8vo pp. 12.

WOLSELEY, LORD. — Negro as a soldier, Fortnightly Review, vol. 50, p. 689.

WOODVILLE, J. — Rambling talk on the Negro. Lippincott, vol. 22, p. 470.

WRIGHT, W. W. — Negroes in Jamaica, De Bow, vol. 28, p. 87.

— Relations of Negroes to Civilization, De Bow, vol. 28, p. 688.

WRIGHT, R. R. — The Negro as an inventer, African Methodist Church Review, vol. 2, p. 397.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Introduction VII

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION NÈGRE AVANT LA GUERRE DE SÉCESSION.

La traite des esclaves 1
Nombre des esclaves 2
Premiers essais d'émancipation 3
Les États-Unis et la Traite 3
Le Nord et le Sud en face de l'esclavage. 4
Les Puritains et l'esclavage 6
Causes du développement de l'esclavage dans le Sud . . 9
La famille nègre. 12
Condition civile de l'esclave 13
Condition des nègres libres 18
Préjugés contre les nègres avant la guerre 23
La guerre de Sécession était inévitable 24

CHAPITRE II

L'EDUCATION DES NÈGRES AVANT LA GUERRE DE SÉCESSION.

L'instruction des nègres dans les États esclavagistes . . 27
District de Colombie 34
L'instruction des nègres dans les États du Nord 38
L'éducation industrielle avant la guerre. 48

Pages.
L'éducation libérale accroît-elle la moralité du nègre? . . 247
Y a-t-il une élite nègre? 254
L'élite nègre est-elle assez nombreuse pour légitimer des mesures générales? 257
Nécessité d'une éducation supérieure pour le clergé nègre. 264
Utilité de former des instituteurs nègres. 265
Nécessité de préparer des médecins nègres. 266
Nécessité de former des nègres instruits pour les différentes carrières libérales. 268
L'éducation libérale du nègre doit-elle être identique à celle de la race blanche? 269
Universités nègres 270
a) Howard University 274
b) Wilberforce University 276
c) Fisk University. 278
d) Atlanta University 280
Programme des études dans quelques Universités d'ordre inférieur. 281
Diplômes universitaires. 282
La femme nègre et l'éducation libérale 284
Résumé de l'état actuel du problème de l'éducation libérale. 286
CONCLUSION 289
Appendice A 295
Syndicats qui reçoivent les nègres 295
Syndicats ouvriers admettant quelques membres nègres . 296
Syndicats ouvriers n'admettant pas de nègres. 298
Appendice B 305
Appendice C 313
Bibliographie 333
Éducation 363
TABLE DES MATIÈRES 393

ERRATA

P. 8. — 11e ligne. Supprimer la note (2) ; dans la note supprimer le chiffre (2).

P. 33. — Note (2), au lieu de p. 146, *lire :* 746.

P. 35. — 21e ligne, au lieu de Mme, *lire :* Mrs.

P. 38. — 28e ligne, au commencement de l'alinéa ajouter en sous-titre : **L'instruction des nègres dans les États du Nord.**

P. 60. — Dans la note, 6e ligne, après *The Leopard's Spots, ajouter :* Thomas Dixon.

P. 88. — Voir dans le tableau, à Memphis, 1891-1895, au lieu de 38 78, *lire :* 37 78.

P. 234. — 11e ligne, au lieu de : système scolaire de l'État de Virginie, *lire :* système scolaire des nègres pour l'État de Virginie.

P. 304. — 3e colonne, 7e ligne, au lieu de 758, *lire :* 75.

FÉLIX ALCAN, éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS, 6e

Psychologie infantile — Éducation

BALDWIN (J.-M.), professeur à l'Université de Princeton (États-Unis). **Le développement mental chez l'enfant et dans la race**, traduit de l'anglais par M. Nolasy, préface de M. L. Marillier. 1 vol. in-8 ..... 2 fr. 50

BERTRAND (A.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Lyon. — **L'enseignement intégral**. 1 vol. in-8 ..... 3 fr.

— **Les études dans la démocratie**. 1 vol. in-8 ..... 5 fr.

DUPROIX (P.), professeur à l'Université de Genève. — **Kant et Fichte et le problème de l'éducation**, 2e édit., 1 vol. in-8 (*Couronné par l'Académie française*) ..... 5 fr.

GUYAU. — **Éducation et hérédité**. 6e édit., 1 vol. in-8 ..... 5 fr.

LAISANT (A.). — **L'éducation fondée sur la science**. Préface d'Alfred Naquet. 1 vol. in-16 ..... 2 fr. 50

MAUXION, professeur à l'Université de Poitiers. — **L'éducation par l'instruction** *et les théories pédagogiques de Herbart*. 1 vol. in-16 ..... 2 fr. 50

PÉREZ (Bernard). — **Les trois premières années de l'enfant** précédé d'une préface de M. James Sully. 5e édit., 1 vol. in-8 ..... 5 fr.

— **L'enfant de trois à sept ans**. 3e édit., 1 vol. in-8 ..... 5 fr.

— **L'éducation morale dès le berceau**. 4e édit., 1 vol. in-8 ..... 5 fr.

— **L'éducation intellectuelle dès le berceau**. 2e édit., 1 vol. in-8 ..... 3 fr.

PREYER, professeur à l'Université de Berlin. — **L'âme de l'enfant**, *développement psychique des trois premières années*, traduit de l'allemand par A. de Valigny. 1 vol. in-8 ..... 10 fr.

QUEYRAT, professeur de l'Université. — **L'imagination et ses variétés chez l'enfant**. 3e édit., 1 vol. in-16 ..... 2 fr. 50

— **L'abstraction**, *son rôle dans l'éducation intellectuelle*. 1 vol. in-16 ..... 2 fr. 50

— **Les caractères et l'éducation morale**. 2e édit., 1 vol. in-16 ..... 2 fr. 50

— **La logique chez l'enfant et sa culture**. 2e édit., 1 vol. in-16 ..... 2 fr. 50

SPENCER (Herbert). — **De l'éducation intellectuelle, morale et physique**. 11e édit., 1 vol. in-8 ..... 5 fr.

SULLY (James). — **Études sur l'enfance**, traduit de l'anglais par A. Monod. Préface de G. Compayré, recteur de l'Académie de Lyon. 1 vol. in-8 ..... 10 fr.

THAMIN (R.), recteur de l'Académie de Rennes. — **Éducation et positivisme**. 2e édit., 1 vol. in-16 (*Couronné par l'Institut*) ..... 2 fr. 50

THOMAS (P.-F.), docteur ès lettres, agrégé de philosophie. — **La suggestion, son rôle dans l'éducation intellectuelle**. 2e édit., 1 vol. in-16 ..... 2 fr. 50

— **L'éducation intellectuelle**. 2e édit., 1 vol. in-16 ..... 2 fr. 50

— **L'éducation des sentiments**. 4e édit., 1 vol. in-8 ..... 3 fr.

— **Morale et éducation**. 1 vol. in-16 ..... 2 fr. 50

Envoi franco contre mandat-poste.

Paris. — Imp. de Charles NOBLET, 13, rue Cujas.